MAITRISE D'HISTOIRE (1973)

MICHELE GRENOT

Henri WALLON (1812 -1904)
LES FONDEMENTS ET L'EVOLUTION DE SES IDEES
" LES MOTIVATIONS DE SES ACTIVITES "

SOMMAIRE

INTRODUCTION **5**

LES DIFFERENTS ASPECTS DE L'HOMME **6**
LE CHRETIEN ET L'ECRIVAIN BIBLIQUE 6
L'ETUDIANT PUIS LE PROFESSEUR 7
L'HISTORIEN ET L'ACADEMICIEN 8
L'HOMME POLITIQUE 8
SA PERSONNALITE, SON GENRE DE VIE 9

ENONCE DU PLAN **10**

1. JEUNESSE D'HENRI WALLON **13**

SES ORIGINES **13**
ATTACHEMENT D'HENRI A LA REGION DU NORD 14
SA FAMILLE 17

SON MILIEU SCOLAIRE **29**

HENRI WALLON ETUDIANT A L'ECOLE NORMALE **36**
CONTEXTE HISTORIQUE 37
DISCIPLINE MONASTIQUE 38
COMMENT ACCEDE-T-ON A L'ECOLE NORMALE ? 40
LE COTE CEREMONIAL 41
L'ORGANISATION DES ETUDES 45
LES DISTRACTIONS 51
LES AMIS D'HENRI 52
SES PROFESSEURS 53
VERS QUELLE CARRIERE ? 57
REACTIONS D'HENRI A DIVERS EVENEMENTS 58

2. SA CARRIERE LITTERAIRE **65**

L'UNIVERSITAIRE **65**
DIX ANS DE PROFESSORAT DANS L'INSTRUCTION SECONDAIRE. 66
LES GRANDS TRAVAUX UNIVERSITAIRES 79
SA SUPPLEANCE A L'ECOLE NORMALE 82
LE PRIX DE L'INSTITUT. 90

L'AGREGATION DES FACULTES 92
H. WALLON SUPPLEE GUIZOT A LA SORBONNE 94
H. WALLON PAR RAPPORT AUX EVENEMENTS DE L'EPOQUE. 103
RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE 111
WALLON MINISTRE 113
WALLON DOYEN 119

L'HOMME DE LETTRES 121
L'HISTORIEN 121
WALLON MOTIVE PAR CERTAINS EVENEMENTS 123
ŒUVRES SUR LA REVOLUTION : POSTERIEURES A LA COMMUNE. 140
REDACTEUR D'ARTICLES DANS QUELQUES JOURNAUX 145
WALLON A L'ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES 146

3. SA CARRIERE POLITIQUE 150

SON CHEMINEMENT DANS LA CARRIERE POLITIQUE 150
COMMENT HENRI WALLON ARRIVE-T-IL A LA POLITIQUE ? 150
SECRETAIRE DE LA COMMISSION D'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE SOUS LA IIEME REPUBLIQUE. 151
DEPUTE SUPPLEANT DE LA GUADELOUPE EN AOUT 1848. 151
WALLON, CANDIDAT POUR LE NORD EN MARS 1848 152
DEPUTE DU NORD POUR L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE EN 1849 155
EN 1850, WALLON DONNE SA DEMISSION. 156
SOUS L'EMPIRE : PAS D'ACTIVITE POLITIQUE. 158
LE SYLLABUS 158
PENDANT LA GUERRE DE 1870 158
ELECTION A L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE. 160
PENDANT LA COMMUNE. 164
ELECTIONS SENATORIALES, 165
SON INDEPENDANCE DE CONSCIENCE. 169

POUR LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT 172
LA LOI FALLOUX 173
WALLON ET LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. 181

LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE 197
ECLATEMENT DES STRUCTURES. 199
ALORS POURQUOI L'AMENDEMENT WALLON SERA-T-IL POSSIBLE ? 201
EVOLUTION DE WALLON LUI-MEME VERS LA REPUBLIQUE. 201
L'ORGANISATION DU SENAT 221

CONCLUSION **237**

CHRETIEN ET LIBERAL 238

D’OU LES DIFFICULTES DE SA CARRIERE 240

WALLON CONCILIATEUR 242

LA FIN DE SA VIE 245

INTRODUCTION

Pour la plupart des hommes du XXème siècle, le nom de HENRI-ALEXANDRE WALLON n'est connu qu'attaché au fameux amendement du 30 janvier 1875 :

> *"Un député, WALLON, membre de l'Institut, attaché à l'ordre, fait voter à une voix de majorité un amendement qui contient le mot de République. La République est affirmée, elle s'est glissée furtivement, mais cette voix en appelle d'autres."*[1]

Voilà ce qu'apprend un écolier aujourd'hui dans son manuel. Notre étude confirmera cet attachement à l'ordre, mais que contient le mot de République pour Henri WALLON ? Une étude plus approfondie de l'évolution de ses idées tout au long de sa vie, à travers son milieu familial, universitaire, politique, permettra de le soupçonner. Il fut appelé "le Père de la Constitution", titre dont il était très fier ; il est vrai qu'il participa activement à son élaboration. A l'époque, quand il se promenait dans les rues, les passants chuchotaient : "Tiens, voilà le Père WALLON !".

L'histoire de ce député n'est pas passée à la postérité. Mais nous verrons que, par son intense activité, tout au long de sa longue existence, de 1812 à 1904, Henri WALLON a marqué son époque dans de nombreux domaines. Pour le cinquantenaire de l'amendement, en février 1925, l'Echo de Paris publie un article commémoratif :

> *"Proclamée au lendemain de Sedan, la République ne fut organisée en France que par les lois constitutionnelles de février 1875. L'ouvrier obscur de ces lois fut un historien, Henri WALLON, homme dont le mérite seul égale la modestie, et tellement habitué à s'effacer que si l'on n'y prenait garde, le nom de l'authentique "maître d'œuvre" de l'édifice serait recouvert aux yeux de la foule par celui, plus éclatant, d'un GAMBETTA, qui excelle à le remplir de sa vois sonore. C'est donc un acte de justice que de tenter de remettre en lumière la figure du grand honnête homme que fut WALLON".*[2]

Ouvrier obscur ! Henri WALLON était déjà oublié à cette époque. Mérite, effacement, modestie, grand honnête homme, caractérisent bien notre personnage; il est important de les souligner, ces qualités seront pour lui une aide précieuse dans son travail d'historien, de professeur, mais aussi pour son entourage et pour la France. S'il n' pas eu l'envergure d'un GAMBETTA, ni le talent d'un meneur, ce fut un homme de transaction, un conciliateur ; il dominait sa timidité quand il s'agissait de prendre en main la situation et qu'il avait une solution : le rôle qu'il joua en 1875 en témoigne.

[1] L'époque contemporaine. L.GENET. Classe de 1ère.
[2] L'Echo de Paris. 27 février 1925.

"A la Chambre des Députés, pas d'ambition, mais quand il eut quelque chose d'utile à dire, il ne craignit pas d'aborder la tribune" nous dit un membre de l'institut, PERROT, qui a rédigé la notice biographique à la mort d'Henri WALLON.

Avant de pénétrer dans la vie du personnage, situons-le à l'aide des notices biographiques et des éloges funèbres parus ou lus à sa mort. Ils permettent de saisir les traits de caractère, essentiels pour ses contemporains, avec la réserve due à ce genre de forme littéraire quant à son objectivité. Le rôle de notre développement sera justement, soit de les justifier, soit de les nuancer. Parmi les principales notices, nous pouvons citer la plus importante : celle de Georges PERROT, son confrère à l'Institut, prononcée dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 17 novembre 1905, la plus complète, où il rappelle ses souvenirs.

Louis HAVET a entendu parler de WALLON par son père, condisciple de celui-ci à l'Ecole Normale Supérieure ; il évoque ses souvenirs dans un discours prononcé à l'Institut le jour même de la mort de WALLON. Plus spécialement encore, la notice de CROISET parle de WALLON étudiant, parce qu'elle fut écrite pour l'annuaire de l'Ecole. Son père fut de la même promotion. Ces notices biographiques d'hommes qui l'ont bien connu seront une première approche d'Henri WALLON.

Si l'époque de sa vie politique la plus importante est 1875, on peut étudier dans sa vie beaucoup d'autres aspects :

LES DIFFERENTS ASPECTS DE L'HOMME

LE CHRETIEN ET L'ECRIVAIN BIBLIQUE

"Le Christianisme était pour lui avant tout une règle de vie, souveraine et indiscutée. Il était chrétien more majorum, simplement et effectivement, comme RACINE dans sa famille, d'une foi que le rire de VOLTAIRE n'avait jamais troublée et qui n'inclinait pas davantage vers le romantisme à la CHATEAUBRIAND, cette forme religieuse du dilettantisme. Jamais homme ne fut moins un dilettante, ni un romantique, que Monsieur WALLON. Tout en lui était sérieux, simple et digne."

Ce témoignage de CROISET reflète tout à fait sa ligne de conduite : une vie austère, sérieuse, et surtout, toujours profondément religieuse. Ses petits-enfants racontent que, de son appartement de l'Institut, il se rendait tous les matins à la messe à Saint-Germain, traversant le Pont des Arts. Et il méditait la Bible qu'il avait constamment sur sa table. Nous verrons WALLON gêné dans sa carrière et son catholicisme mal vu de certains. Pourtant, sa carrière universitaire, comme toute sa vie, fut motivée par sa foi.

Comment s'est enracinée cette foi profonde chez lui ? De sa famille, de ses professeurs, d'une démarche personnelle ? Comment la vit-il ? Quel est l'intérêt de ses œu-

vres théologiques ? Comment le situer par rapport aux grandes questions religieuses de l'époque ? La question de la liberté de l'enseignement ? Le catholicisme libéral ? Dans quel groupe et comment le ranger parmi les catholiques ? Dans le Rapport du Congrès des catholiques libéraux de MM.GADILLE et MAYEUR, nous voyons une piste de recherche :

> *"Des catholiques libéraux firent des carrières universitaires. Il conviendrait de voir en quoi leur appartenance religieuse leur valut des difficultés et surtout comment ils vécurent dans la pratique le fait de la laïcité."*

L'ETUDIANT PUIS LE PROFESSEUR

Etudiant à l'Ecole Normale Supérieure en 1831, puis professeur à Louis le Grand et à Rollin, maître de conférences à Normale, puis professeur à la Sorbonne et, en mars 1876, Doyen de la Faculté des Lettres, longue carrière universitaire. CROISET souligne :

> *"ce caractère profondément universitaire de ces promotions de Normaliens, qui avaient, eux aussi, une religion pratique et une règle de mœurs. Nous tous, qui avons connu beaucoup de ces universitaires à l'ancienne mode, vrais religieux laïques, même quand ils étaient voltairiens, foncièrement libéraux et un peu républicains, même quand ils étaient catholiques, qui ne songeaient guère à quitter leur classe ni à se mêler aux choses du dehors, qui avaient le culte des classiques, anciens et modernes, qui aimaient la littérature moins en artistes qu'en honnêtes gens et en bons raisonneurs, qui mettaient au-dessus de tout la netteté de la composition, la probité simple du style, l'honnêteté des pensées, la rectitude modeste de la vie. Les vers de leur cher Horace sur son ami Virgile semblent écrits pour eux : des âmes candides exemptes de ces troubles vains qui agitent ceux que Bossuet, un autre de leurs maîtres, appelle quelque part "les curieux et les vagabonds". M.WALLON, avec son bon sens calme et lucide, un esprit amoureux du détail exact, sa méfiance des idées générales ambitieuses, sa route tracée d'avance en ligne droite, était un exemplaire achevé de cette sorte d'universitaire. "*

En examinant ses méthodes de travail, ses maîtres (Virgile, Horace, Bossuet, etc.), son style d'enseignement, il est juste de parler d'érudition à son égard et de l'associer à ce type d'universitaire du 19ème siècle. Nous verrons que des témoignages de ses cours donnent la même impression.

L'HISTORIEN ET L'ACADEMICIEN

"M. WALLON, l'auteur de l'Esclavage dans l'Antiquité, l'historien de Jeanne d'Arc et de Saint Louis, est une illustration académique", écrit le Journal des Facultés Catholiques de Lille, dans un article sur Henri WALLON de 1905.

Les ouvrages d'H. WALLON, difficiles à lire, car la recherche historique est très sérieuse, très documentée, ne se trouvent guère que dans les bibliothèques très spécialisées[3]. Quelques-uns de ces ouvrages ont obtenu des prix académiques et, en 1850, H. WALLON rentre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1873 il en devient le secrétaire perpétuel.

L'HOMME POLITIQUE

Nous avons parlé de l'action décisive de H. WALLON pour la IIIème République, mais nous verrons que ses prises de position comme député de la IIIème République ne sont pas moins intéressantes. Ses idées évolueront, de celles de l'étudiant à celles du vieux sénateur. Cependant, nous pouvons déjà indiquer une grande constante dans son action que résume très bien L. HAVET dans son discours :

> *"Dans l'action, M. WALLON a eu cette originalité de combiner deux éléments souvent séparés l'un de l'autre, l'esprit chrétien et l'esprit de 1789. De cette dualité d'inspiration sont venues, pour parler le langage des partis, ses "contradictions politiques", cela veut dire l'indépendance de sa conscience à l'égard des pressions amies. Son catholicisme profond, libéral, plein de droiture, qui ne le gênait pas (je puis en témoigner là-dessus), pour rester cordialement fidèle à toutes ses affections de jeunesse, a fait aussi le caractère particulier de son œuvre écrite."*

C'est bien cette indépendance de conscience que nous chercherons à montrer dans toute son œuvre, et c'est pourquoi il est très difficile de le rattacher, soit à un groupe ou un parti politique, soit de l'affilier à une tendance parmi les catholiques. En marge des catholiques, parce qu'il tient moins à la monarchie que la plupart des catholiques fervents du 19ème siècle et, sans être vraiment républicain, parce que plus conservateur et trop catholique. Peut-être pourrons-nous comprendre son rôle de conciliateur, puisqu'un certain côté de lui-même plaisait toujours à l'un ou l'autre groupe. C'est pourquoi on retrouve H. WALLON dans le ministère DUFAURE, *"un des rares républicains catholiques de l'Assemblée, qui affirme que la République a besoin plus*

[3] Remarque : on trouve dans certains livres d'Histoire des références à WALLON, sur des sujets précis : tels l'esclavage, Jeanne d'Arc, St Louis ou la Révolution.

que tout autre gouvernement de s'appuyer sur les lois de la religion, la moralité, la famille[4]*".*

D'autre part, nous verrons comment H. WALLON est arrivé à la politique ; ce n'est pas de lui-même. Il y sera conduit par d'autres.

SA PERSONNALITE, SON GENRE DE VIE

Ce chapitre serait peut-être celui qui toucherait le plus une étudiante du XXème siècle, qui plus est, une de ses descendantes. Pour une étudiante du XXème siècle, c'est une prise de contact très vivante avec le XIXème siècle, la vie de l'étudiant au XIXème siècle par exemple, et l'écart si frappant qui existe entre les deux époques. Des moyens matériels plus limités, entraînent des horizons géographiques aussi, plus limités, des activités peut-être moins variées, mais plus simples. Que cette vie paraît tout à la fois dure et austère, mais aussi, quelle admiration devant tant de volonté et de travail, où droiture, honnêteté, sens du devoir, entraînent l'abnégation de soi-même.

Nous avons la chance de posséder des lettres reliées et annotées par un de ses petits-fils ; il s'agit de la correspondance entre H. WALLON et ses parents de Paris à Valenciennes, pendant ses études supérieures. Lettres très nombreuses : H. WALLON répondait à ses parents par le retour du courrier[5].

Pour une de ses descendantes, c'est réaliser la continuité de cet esprit familial, le Bon-Papa, patriarche dont nous parlent nos grands parents et nos parents : la tradition des idées, les valeurs fondamentales dont H. WALLON a marqué, non seulement sa famille, mais toute sa lignée. Il le désirait et nous pouvons dire que, même si l'esprit familial se comprend différemment, si les opinions ne sont pas toutes identiques, H. WALLON a réussi. Tous les premiers janviers, H. WALLON recevait ses descendants. Aujourd'hui encore, les réunions continuent, presque toutes les branches de sa descendance (et elles sont nombreuses) y sont représentées.

Homme du 19ème siècle ? On peut le dire : d'une vie parisienne austère, peu de distractions, mais égayée par des vacances à la mer, grande nouveauté de l'époque. En 1872, H. WALLON achète une maison dans un petit port de pêcheurs, encadré de falaises, en Normandie : les Petites Dalles. Les descendants perpétuent encore les vacances aux Dalles, et ces dernières années, on a dénombré plus de 200 descendants de passage dans l'été.

[4] DANSETTE : Histoire religieuse de la France contemporaine.

[5] Lettres particulièrement intéressantes pour la formation intellectuelle d'H. WALLON et ses aspirations politiques.

ENONCE DU PLAN

Tous les aspects de sa vie cités sont très liés et il est difficile de faire un choix : le chrétien guide le professeur, l'écrivain, le politicien ; la religion est le fondement de sa vie et motive toutes ses activités. Il s'intéresse aux grandes questions religieuses à la Chambre, au Sénat il lutte contre l'anticléricalisme. Nous ne pouvons considérer le chrétien à part, mais au contraire ce trait essentiel sera comme le lien conducteur entre nos parties.

Permettons-nous encore de citer CROISET pour essayer de saisir ce fil conducteur :

> *"II a été conduit à l'enseignement supérieur et à l'Institut par des études qui avaient pour premier mobile une idée morale, ces mêmes travaux ont fait de lui un homme politique sans qu'il y songeât. "*

N'est-ce pas cette idée de "morale" que nous cernerons dans ses lettres de jeunesse lorsqu'il décide de sa carrière. Ne retrouvons-nous pas ces mêmes préoccupations morales et humanitaires dans ses cours, dans les sujets de ses travaux, dans ses discours ?

Par contre, si nous faisons deux parties différentes, pour le WALLON universitaire, et pour le WALLON politicien, il s'agit de la commodité du plan, pour faciliter le regroupement des grandes questions : en fait, elles sont très liées. Par exemple, à la Chambre, il parle souvent en tant qu'universitaire :

"Dans sa courte apparition à l'Assemblée (IIème *République), il a eu le temps de marquer sa place, de défendre l'Université contre certaines attaques de la droite ; quelques mois lui avalent suffi pour se montrer républicain et libéral"* dit CROISET,

Nous analyserons les idées d'H. WALLON sous la IIème République pour voir si ce jugement est réellement fondé.

"Au Sénat M. WALLON prenait la parole dans tous les débats qui intéressaient ou l'Université ou la religion, les deux pôles de sa vie et aussi la Constitution, qu'il croyait, non sans apparence, mieux connaître que personne", continue CROISET.

De même dans ses œuvres, Jeanne d'Arc, Saint Louis, etc., nous retrouvons ses idées politiques.

Etant donné l'ampleur de ces pistes de recherche, nous nous trouvons devant la nécessité de prendre une ligne directrice : nous ne ferons pas une étude exhaustive de sa vie et de son œuvre, mais nous étudierons :

<u>les fondements et l'évolution de ses idées, les motivations de ses activités.</u>

Considérons les documents que nous pouvons utiliser pour le moment : ils sont très inégaux selon les périodes de sa vie. Nous n'aborderons pas de la même manière sa vie d'homme, dont nous ne conservons aujourd'hui que des documents imprimés

(travaux, discours, articles de presse etc.) et sa jeunesse, dont nous gardons une précieuse correspondance : les documents sont donc pour cette partie plus inédits.

Nous nous proposons trois buts pour traiter le sujet :

- le traiter de façon évolutive, ce qui paraît assez essentiel pour une vie de 92 ans, dans un siècle riche d'événements.
- le traiter aussi comme une étude de documents : les lettres reflètent un personnage plus authentique dans la vie de tous les jours, ses joies et ses difficultés, dans l'intérêt porté à la famille. Les documents officiels né sont pas dénués d'intérêt : dans ses discours à l'Assemblée, Henri WALLON reste le même, mais il est important de situer ceux-ci dans leur contexte, d'essayer de comprendre à qui ils s'adressaient et dans quel but. C'est un même esprit critique qui nous permet de réaliser ce qui est dit de lui dans la presse; dans les critiques : les uns n'en font qu'un libéral, les autres un catholique comme la plupart de ceux de son époque. Le personnage n'est-il pas plus complexe ? Mais les réactions qu'il a suscitées dans la société sont aussi un reflet de ce qu'il a un peu été. Une synthèse s'impose. Comment évolue-t-il, lui ? Et comment réagit-il aux événements ?
- nous pourrons aussi situer H. WALLON par rapport aux mouvements d'idées
    - philosophiques, exemple : à l'Ecole Normale, certains de ses professeurs sont spiritualistes ; s'associe-t-il à leurs idées ? Autre exemple : quand il rentre en polémique avec Renan.
    - pédagogiques ; exemple : favorise-t-il les anciens ou les modernes ?
    - politiques ; exemple : la notion de démocratie à travers l'influence de son professeur préféré à Normale : MICHELET.
- Nous pourrons aussi le situer par rapport aux institutions auxquelles il appartenait :
    - l'Université : dans une lettre du 21 décembre 1887, H. WALLON écrit au ministre pour demander sa retraite :

      "Je vous prie de m'admettre à la retraite. J'aurai soixante quinze ans ; depuis mon entrée à l'Ecole Normale, je n'ai cessé d'appartenir à l'Université : cela fera donc cinquante six ans. "[6]

    - il était aussi fier d'appartenir à l'Université que d'être membre de l'Institut : pendant une aussi longue durée : 54 ans dont 31 ans comme secrétaire perpétuel.

[6] Archives Nationales, dossier F17.

- peu d'hommes sont restés aussi longtemps que lui à l'Assemblée : 35 ans ! Député sous la seconde République, député en 1871, puis sénateur inamovible. Dire qu'il a marqué de sa présence ces institutions, on ne peut le nier, ne serait-ce que par son extraordinaire assiduité pendant de nombreuses années dans chacune d'elles. Il y a été fidèle et une de ses particularités a été d'y cumuler les doyennats et par là avait la vénération de tous. Faire un inventaire de toutes les personnalités intellectuelles, politiques qu'il a connues, sur pratiquement tout un siècle, serait impressionnant. Par lui, on pourrait connaître toute une époque. En tant que secrétaire perpétuel, il a écrit aussi de nombreuses notices biographiques de ses contemporains.

Nous commencerons par :

I - Sa jeunesse, l'influence de son milieu sur sa personnalité : ses origines et sa famille, influence aussi de ses études au collège, comment il envisage sa carrière, le milieu de l'Ecole Normale : comment s'organisaient les études, comment vivaient les étudiants, les rapports d'H. WALLON avec ses professeurs, avec ses élèves, les réactions d'H. WALLON avec les événements de l'époque.

Nous pénétrerons ensuite dans :

II - Sa carrière universitaire : Quel style de professeur est-il ? A-t-il des idées précises sur l'enseignement ? Ses travaux de recherche dans quel but les poursuit-il ? A-t-il d'autres préoccupations ? Enfin, H. WALLON est préoccupé par l'organisation de l'Instruction Publique. Il éprouve de la difficulté à obtenir un titre. Pourquoi ?

Ce qu'il pense du système des suppléances. Nous verrons H. WALLON victime des querelles universitaires.

Que représente H. WALLON comme Homme de Lettres et comme Académicien ? Etude critique de ses œuvres ; quelles sont les motivations dans le choix de ses sujets ? Quel est leur intérêt ou que leur reprocher ?

Le couronnement de sa carrière fut pour H. WALLON le Ministère de l'Instruction Publique et le Doyennat.

Et pour terminer :

III - Sa carrière politique : Nous l'envisagerons en deux parties :

A - Comment est-il arrivé à la politique ? et son cheminement dans cette carrière ; à chaque étape : le problème de son élection.

B - Ses idées politiques et son œuvre. Son œuvre sera résumée, pour l'essentiel, à deux grandes questions qui l'ont préoccupé :

- la question de l'université et la liberté de l'enseignement ;

- les lois constitutionnelles.

1. JEUNESSE D'HENRI WALLON

SES ORIGINES

"Henri WALLON naquit à Valenciennes, le 23 décembre 1812, dans une famille de bourgeoisie modeste, où le travail et les vertus chrétiennes étaient en honneur. Son père était employé aux Messageries", nous dit CROISET.

Cette phrase sur les origines géographiques et sociales d'Henri WALLON a besoin d'être éclairée - voire même corrigée -par quelques commentaires.

En ce qui concerne ses origines géographiques, la ville de Valenciennes n'est pas une implantation de longue souche pour la famille WALLON. Aussi loin que nous pouvons remonter dans la généalogie, c'est-à-dire au début du 18ème siècle, jusqu'à Paschal WALLON et sa femme, d'origine flamande, nous savons que ces WALLON vivaient en Belgique à l'époque de la naissance de leur fils, Pierre Joseph WALLON, né en 1750.

Ce dernier est venu se fixer à Valenciennes où il se marie à une Valenciennoise en 1783. A partir de cette époque, ce ménage reste à Valenciennes où naquit leur fils, Alexandre, en 1783. Celui-ci se marie dans cette même ville le II juillet 1810 avec Fébronie CAFFIAUX (née également à Valenciennes). Ce sont les parents d'Henri Alexandre.

L'origine valenciennoise d'Henri remonte donc à son grand-père, Pierre Joseph WALLON. La bibliothèque de Valenciennes possède une demande de suppléance adressée en avril 1794 par ce dernier aux échevins de la ville en vue d'obtenir l'autorisation d'enseigner en sa maison et "à lire et le calcul". Le grand-père d'Henri[7] était donc instituteur, mais professeur libre. Après la révolution, les écoles d'Etat n'avalent pas encore eu le temps de se former. Cependant, l'enseignement ne s'effondre pas.

"C'est que le principe de la liberté d'enseigner, toujours affirmé, laisse vivre en marge du contrôle de l'Etat des écoles particulières qui continuent le plus souvent les anciennes écoles de 1789", nous dit A. PROST.

Sans doute s'agit-il de ce genre d'enseignement libre auquel appartient le grand-père d'Henri.

[7] Nous nous permettons pour notre 1ère partie d'appeler Henri Alexandre WALLON par son seul prénom Henri, tel qu'il est appelé dans les lettres familiales.

ATTACHEMENT D'HENRI A LA REGION DU NORD

Henri est fier de son origine flamande ; il s'intéresse à l'histoire de la Flandre. Son attachement à sa région du Nord - nous le voyons dans une lettre de 1883 - n'est pas dû à la vie mondaine, mais à l'attrait d'une vie provinciale où les traditions se perpétuent. Nous voyons déjà par là un trait de caractère d'Henri : sauvage, peu mondain, aux goûts simples. Il dit lui-même, dans une lettre de 1833 ; il est alors en 3ème année d'Ecole Normale, les vacances et le retour dans le Nord approchent :

> *"Je pense qu'un garçon peut échapper aux embarras des réceptions nombreuses à Douai et vivre comme un loup dans sa chambre sans être dérangé par une visite donnée ou reçue. C'est là la seule chose qui me rassure sans cela le plaisir que j'aurai à rentrer dans ma bonne Flandre serait bien diminué. C'est un si beau pays ! On y respire encore la bonne odeur du Moyen-Age. Voyez la réception du Roi à Valenciennes dans "L'Echo de la frontière", ôtez seulement le nom de roi-citoyen qui fait un fâcheux contraste, ne croirait-on pas lire un morceau de la chronique de Froissart : les clefs de joyeuse entrée, ces symboliques clefs forées et puis les clefs de fer et puis cette bonne réjouissance pour amuser le roi, c'est fort simple, fort naïf".*

Henri parle aussi des préparatifs de cette réception :

> *"L'hôtel-de-ville sens dessus-dessous : c'est là que logera le roi. Il y aura des fêtes, les Incas doivent marcher".*[8]

Depuis tout petit, Henri était toujours ravi d'assister à la fête des Incas. Mais depuis qu'il a quitté Valenciennes, ce folklore lui manque. Paris ne vit plus au Moyen-Age comme la province :

> *"Que j'aurai de plaisir quand, débarrassé des travaux préparatoires qui me sont nécessaires pour professer, je pourrai m'adonner librement à l'étude de mon pays, de la Flandre".*

Henri, à ce moment là, envisage même de faire une thèse sur Froissart, historien Valenciennois, d'après lui le meilleur historien de son temps et même du Moyen-Age (mort en 1410).[9]

Continuera-t-il plus tard à rester attaché à Valenciennes ? S'il n'a pas réalisé son Histoire de Flandre, même habitant Paris, il reviendra souvent à Valenciennes. Si

[8] Réminiscence de la colonisation en Amérique du Sud. Du temps des Espagnols, un groupe folklorique défilait à toutes les fêtes, déguisés en Incas.
[9] En 1851, Henri WALLON inaugure à Valenciennes la statue de FROISSART (Le Moniteur officiel).

M.CARNOY ne parle pas de lui dans son Dictionnaire biographique des hommes du Nord, Henri WALLON était considéré pourtant par les Valenciennois comme quelqu'un de chez eux, et de grande notoriété -, à en juger par l'éloge funèbre fait au conseil municipal de Valenciennes par M.DEVILLERS, le maire. Il souligne l'attachement du savant à sa ville natale ; l'amour du clocher :

> *"Chaque fois qu'un événement heureux venait réjouir le cœur des Valenciennois, il ne manquait pas de nous envoyer un mot aimable pour nous dire toute la joie qu'il en ressentait."*

Il parle aussi de service qu'il avait rendu à Valenciennes :

> *"Notamment lors de la transformation de notre collège en Lycée" (Lycée qui garde toujours le nom d'Henri WALLON aujourd'hui). "Chaque fois qu'une affaire rendait utile une démarche collective des représentants, de notre côté, nous n'avions jamais en vain fait appel à son concours. Tout Valenciennois, à quelque opinion qu'il appartienne, lui rend hommage, je n'en veux pour preuve que cette touchante manifestation qui fut organisée à Paris par l'Union Valenciennoise pour fêter le cinquantenaire de son entrée à l'Institut."*[10]

Dans la correspondance d'Henri avec ses parents, nous apprenons que "pour leur faire plaisir", Henri rentre à la Société Littéraire du Département du Nord. Il doit vaincre pour cela sa timidité et sa sauvagerie (ce sera peut-être une des seules sociétés qu'il fréquentera de sa vie, mises à part les grandes institutions que sont : l'Institut, l'Université et l'Assemblée, tant il tenait à son indépendance).

Lettre d'avril 1841, Henri a alors 29 ans :

> *"Je vous dirai, mon cher papa, que je vais être présenté à la Société du Département du Nord. M.MARTIN et son neveu,*
>
> *M.HAMILLE, tiennent à m'y présenter et je n'ai pas cru devoir éluder cette proposition, un refus eût été mal interprété. . . "*

Plus tard, Henri annonce à ses parents sa réception à l'unanimité après 8 jours de délibération. Henri se rend avec M.HAMILLE remercier le ministre.

> *"Je vous prie de ne pas faire mettre cette nomination dans les journaux. Elle ne pourra manquer d'y arriver. Je suis un peu là comme un pauvre petit pot de terre au milieu de pots de fer et d'or ! Voici que je compte parmi*

[10] Nous ne connaissons d'Henri WALLON, comme travaux concernant la région du Nord, que dans cet ouvrage, dans l'Atlas des villes de la Belgique au 166 siècle, un plan de la ville de Valenciennes avec notice historique d'après les documents de la Bibliothèque Royale de Belgique, au moment où la vieille commune est à l'époque de sa plus haute prospérité (plan publié en Juillet 1884).

> *ces mécènes qui doivent aider aux jeunes gens du pays à se frayer un chemin dans la carrière des arts. Je vous demande si c'est bien là ma place ? Aussi, je l'avoue, j'aurais décliné ces honneurs si vous n'y aviez pas attaché tant d'importance . . ., mais je m'en félicite donc puisque cela vous fait plaisir."*

Il s'agit là de la carrière littéraire d'Henri WALLON, mais nous plaçons cette remarque importante pour insister sur ses origines d'homme du Nord et montrer combien il y sera fidèle.

Cette lettre est annotée par le petit-fils d'Henri WALLON qui nous rappelle que son grand-père

> *"est toujours resté un membre actif de cette société. Les jeunes artistes de Valenciennes lui doivent beaucoup, ville qui a toujours été une pépinière d'artistes en tous genres : peinture, sculpture, musique, etc."* [11]

D'autre part, nous pouvons noter au passage que ce MARTIN, cité plus haut, dont parle Henri, est sans doute le fameux "MARTIN du NORD", puisque, déjà en 1838, Henri envisage de faire appel à ses relations du Nord pour se faire recommander et obtenir son titre de maître de conférences à Normale, protection politique de JANNET, le beau-frère d'Henri, qui avait, par sa position au ministère des Travaux Publics, beaucoup d'influence sur M.COUSIN, directeur de l'Ecole Normale. Il est intéressant de noter que la famille avait des relations parmi les libéraux, mais pour Henri ce n'est rien de plus qu'une relation.

Nous avons essayé de situer Henri dans sa région, d'en mesurer son attachement et de le situer par rapport aux personnalités. Nous n'avons pas connaissance d'autres relations plus importantes ; peut-être pouvons-nous déjà dire qu'Henri WALLON désire rester indépendant. Par exemple, quand, pour les élections de 1849 et 1871, il est sur la même liste du parti de l'ordre que ARMAND de MELUN ; il est étonnant qu'il n'ait pas eu plus de contact avec cet homme qui, pourtant, comme lui était catholique. Sans doute A. de MELUN est trop monarchiste pour H. WALLON, d'autre part H. WALLON - comme nous le verrons - semble ne jamais s'être engagé dans un mouvement catholique. Il est probable qu'il se soit laissé porter sur cette liste du parti de l'ordre par les Valenciennois.

Son origine flamande lui vaudra aussi la sympathie de MICHE-LET qui voit une relation entre cette origine et sa carrière. Dans une lettre d'Henri à sa mère quand il est

[11] Henri raconte à son père le banquet de la Société qui, après sa réception, réunissait 30 à 40 membres. Il se trouvait être le plus jeune membre et le hasard l'avait placé à table entre le peintre Abel DE PUJOL et un autre artiste, SERRUR, tous deux Valenciennois, qu'il ne connaissait.pas.

à l'Ecole Normale, celui-ci raconte une de ses visites à son professeur le plus admiré : MICHELET. Henri lui rend compte de ses lectures :

> *"J'avais extrait les 13 volumes de GIBBON, il me parut satisfait vraiment et me dit : "Vous êtes flamand ? Je vous reconnais bien là ! " II me dit que les Flamands étaient historiens de naissance et il m'énuméra tous les historiens de Valenciennes et du pays. Il faut que tu saches que M. MICHELET croit beaucoup à l'influence du pays sur les dispositions intellectuelles ...en sorte que j'ai pour moi un préjugé favorable.*

Henri est en deuxième année d'Ecole et il tient beaucoup à gagner sa réputation.

SA FAMILLE

Les lettres de jeunesse nous permettent de faire connaissance avec ses parents : Henri considère qu'il leur doit tout. Quelle a été leur influencé propre sur leur fils ?

Voyons ce que dit PERROT dans sa notice sur son père, Alexandre-Joseph WALLON ;

> *"Par ses fonctions mêmes (agent des Messageries), A. J. WALLON était en rapport avec tout le petit peuple de la cité ; il s'intéressait à ses affaires et à ses aspirations confuses, c'était ce qu'on appelle un homme d'opinions avancées, sous la monarchie de Juillet il passait pour républicain. Tout en le sachant le meilleur et le plus honnête homme du monde, c'était un rouge, disait-on de lui non sans quelque effroi. "*

"De vertu chrétienne" nous dit CROISET, un *"rouge"* nous dit PERROT ; les idées d'Alexandre WALLON sont exprimées dans les lettres et permettent de nuancer ces affirmations.

De vertu chrétienne, c'est une erreur. Les relations entre Henri et son père sont tendues à ce propos, justement parce qu'Alexandre WALLON refuse toute pratique religieuse ; celui-ci est même considéré comme un voltairien par Henri et maintes fois il essaye de lui transmettre sa foi. Alexandre était déjà irréligieux au moment de son mariage : nous avons les lettres de fiançailles des parents d'Henri, dans lesquelles Fébronie CAFFIAUX, sa mère, exprimait son hésitation à épouser Alexandre WALLON pour cette raison.

PERROT va jusqu'à dire que Fébronie, après son mariage, *"levait les bras au ciel quand, devant elle, son mari, dans son langage imagé, jurait contre ses postillons ou tonnait contre les curés"*. C'est peut-être exagéré, quand on lit les lettres d'Alexandre WALLON à son fils, on imagine plutôt un homme pondéré et modéré.

Un article dans le journal des facultés catholiques de Lille prend la contrepartie de ce que dit PERROT :

> *"Protestant, de doctrines et d'opinions, très différent m'assure-t-on de M.WALLON, P. PERROT était-il suffisamment préparé à comprendre et à reproduire la physionomie du grand chrétien catholique que nous pleurons ? "*

(On peut dire que l'auteur réagit dans l'excès contraire de PERROT et refuse de reconnaître qu'Henri est "libéral par son père", ce qui semble en partie vrai pourtant).

> *"Comment ces jurons et ces tonnerres ont-lls été pour le fils des leçons de libéralisme ? II y a bien de la fantaisie dans le tableau que nous fait M.PERROT de ce foyer fort disparate. où "l'adolescence d'Henri ne reçut d'autres empreintes que celles des conversations et des exemples de parents tendrement aimés".*

Oui, leurs divergences d'opinions religieuses ne les empêchaient pas d'être un ménage uni, du moins à en croire l'admiration qu'ils ont l'un pour l'autre et celle de leur fils, d'après les lettres ; ce sera toujours un exemple pour Henri.

Les lettres que nous avons d'Alexandre WALLON sont d'une écriture posée dénotant un homme d'ordre et de bon sens. La correction de son style, tant au point de vue de la forme qu'au point de vue grammatical, est tout à fait remarquable. C'est l'écriture, un peu redondante, mais si claire et si agréable, du 19ème siècle.

D'où viendrait cette réputation de "rouge", alors, qui semble être démentie dans les lettres ? Sans doute de ce qui s'est passé lors de la révolution de 1830 aux Messageries de Valenciennes et qui nous est raconté par une lettre de Sophie, sœur d'Henri, à son mari, parvenue à Henri ; une chaîne de correspondance s'était établie dans la famille WALLON (père, mère, Henri et Sophie : celui qui recevait une lettre la faisait suivre aux autres membres de la famille). Il est intéressant de constater le décalage entre la révolution de Juillet à Paris et sa réaction en août à Valenciennes, réaction faible d'ailleurs, Sophie le dit bien : *« Personne ici n'aurait osé prendre ce ton »*. On saisit bien par cette lettre la province passive par rapport à la capitale agitée. Elle nous permet aussi de comprendre d'où vient la fausse réputation d'Alexandre WALLON.

> *"Ce sont nos diligences qui sont cause que le drapeau tricolore est arboré ici. Dimanche, la diligence est arrivée à II h du soir, le drapeau flottant sur l'impériale. Une foule considérable entourait notre maison et s'est portée dans la cour, sans qu'on puisse l'empêcher. Le conducteur s'était battu à Paris et avait une large balafre à la figure (un coup de baïonnette) ; ce jeune homme est ordinairement fort doux. Papa a été bien étonné de l'en-*

tendre parler avec une si grande chaleur des événements qui se passent à Paris. Personne ici n'aurait osé prendre ce ton, mais il paraît que cela a monté toutes les têtes.

On s'est emparé du drapeau et on l'a promené dans toute la ville, en criant toutes sortes de choses. Il y eut du bruit. Le colonel des Dragons voulut se montrer, mais grâce à la modération de M. le Maire et des autorités qui n'ont pris aucun parti pour concilier les choses, tout est rentré dans l'ordre. Hier, le drapeau flottait encore sur la diligence. Plusieurs personnes de la ville voulurent s'en emparer, mais Papa le refusa et déclara qu'il ne le remettrait qu'à un agent de la police. On fût chercher l'agent de police et le drapeau fut porté en triomphe à l'Hôtel de Ville après avoir parcouru toute la ville".

Nous voyons ainsi le schéma classique de la révolution de Juillet en province : le nouveau régime est en général accepté dans l'enthousiasme, dès l'arrivée des premières diligences arborant le drapeau tricolore.

Si Alexandre WALLON accepte la monarchie de Juillet, ses idées ne sont pas de droite, mais bien loin du "rouge". A.WALLON se révèle monarchiste opportuniste et pose les conditions pour l'établissement d'une république.

En juin 1832, Henri fait allusion, dans une lettre, aux émeutes à l'occasion des funérailles du Général LAMARQUE ; nous reviendrons sur ces événements. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les réactions de son père et la réponse d'Henri. Alexandre, répondant à la longue lettre d'Henri relatant les émeutes de Juin, se montre favorable à la monarchie de Juillet, mais il est aussi pour l'ordre et contre l'insurrection.

"L'Ecole Polytechnique est bien blâmable d'avoir participé à la révolte contre l'autorité des Lois. Les mouvements populaires ne sont et ne peuvent jamais être permis. Laissons faire ceux qui sont appelés à nous gouverner. Bien certainement le gouvernement a fait des fautes, mais c'est aggraver notre position intérieure et extérieure que de vouloir y remédier par la révolte qui n'est jamais permise à aucun parti. Je vois avec peine que les jeunes gens, en général, veulent se mêler de gouvernement et de politique : ils devraient savoir que leur âge et leurs positions ne leur permettent pas de prendre part aux affaires publiques. N'avons-nous pas un Roi, deux chambres dont les intentions sont de faire le bonheur de la France ? l lest vrai que les Ministres se sont quelquefois écartés du principe de la révolution de Juillet et qu'ils n'ont pu apprécier tout ce que la France a de pouvoir, mais, il faut bien le reconnaître, la Royauté actuelle est la seule qui puisse convenir à la France. Le retour de la branche aînée des Bourbons amène-

rait une catastrophe épouvantable et une guerre européenne. Pour être républicain dans la véritable acception des termes, il faut des vertus que les Français n'ont pas. La France est trop divisée d'opinions pour pouvoir établir avec succès un gouvernement comme celui des Etats-Unis. Le mot républicain seul fait peur aux trois-quarts des Français, surtout à la classe des hommes paisibles ; le mot républicain pour eux est synonyme avec la misère, la mort. Espérons que le gouvernement de notre roi-citoyen, le seul qui peut faire notre bonheur, ouvrira les yeux et qu'enfin il saura prendre une allure plus franche, plus énergique et digne de la nation française. Sachons dire à l'étranger que nous voulons la paix, mais que nous ne craignons pas la guerre et qu'enfin une époque soit fixée pour le désarmement car l'état actuel des choses est pire que la guerre. On peut gémir sur un mauvais gouvernement, mais le meilleur patriotisme, c'est toujours d'obéir aux lois."

Alexandre WALLON se défend donc d'être conservateur comme la majorité des Français, mais ne cache pas son orléanisme, ni son amour de l'ordre et de la paix.

Dans sa réponse, Henri n'exprime-t-il pas des idées influencées par celles de son père, mais aussi par celles du milieu étudiant ?

"Je me doutais bien que vous désapprouveriez, comme tous les hommes modérés, le mouvement qui a eu lieu dans ces journées des 5 et 6, mais je suis étonné que vous les désapprouviez en renversant de fond en comble les principes qui légitiment la révolution de Juillet. Vous dîtes que, dans aucun cas, il n'est permis de se révolter contre le gouvernement. C'est bien là ce que doit proclamer tout gouvernement au pouvoir. Charles X pouvait le dire sans inconséquence mais il n'en est pas de même de Louis Philippe qui gouverne d'après le principe : que l'insurrection est le plus saint des devoirs quand les lois sont violées. Aussi, autant je trouve qu'on a eu tort de commencer l'émeute le 5, autant une révolution me semblerait juste quand les lois sont despotiquement violées, la charte abrogée. Charles X avait au moins pour lui l'article 14 qu'on a reconnu publiquement comme très ambigu (celui de faire les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'état). Mais quand il est dit dans la Charte que les cours prévôtales ne pourront jamais être rétablies sous quelque prétexte et sous quelque dénomination que ce soit, est-il permis d'établir des commissions militaires, de leur donner une portée rétroactive ? C'est une violation manifeste et s'il ne se rend pas (Louis-Philippe) aux justes réclamations, la révolution sera peut-être encore plus forte qu'en juillet ; mais, de plus, n'est-il pas infâme d'ordonner, en vertu d'une ordonnance de

1600, à tous les médecins de traiter lâchement tous les blessés qui se confient à leurs soins ?

En vérité, jamais jamais je n'aurais attendu rien de semblable du gouvernement et si la république ne devait pas venir à la suite d'une révolution, si je ne détestais pas autant la république, j'applaudirais très fort à une révolution. Toutefois, je vous le répète, ne craignez pas que je m'en mêle jamais, car j'aime mieux tout qu'une république au bonnet rouge, celle qui nous menace, "

Henri est donc hostile à Louis-Philippe (très sensible, comme tous les jeunes de sa génération, en matière de justice, il ne se sent pas pour la république, mais il n'est pas non plus très chaud royaliste).

Cette discussion entre le père et le fils nous fait dire qu'Henri a pu être influencé par ce milieu familial où on s'intéresse à la politique et où l'on essaye de justifier son opinion. Nous pouvons même dire, dans une certaine mesure, avec PERROT, qu'Henri tient ses idées libérales de son père (ce ne sera pas d'ailleurs la seule Influence, et d'autre part, celle-ci est tempérée par un grand souci de l'ordre auquel Henri tiendra lui aussi par-dessus tout). Alexandre indique dans une de ses lettres qu'il lit "Le Libéral"[12].

En janvier 1841, dans une lettre de Fébronie WALLON à son fils, celle-ci raconte que son mari est malade : tous les jours elle doit lire 5 ou 6 journaux apportés à son mari depuis qu'il ne va plus à sa Société (de quelle société s'agit-il ? Peut-être à ce moment-là ses idées auraient évolué et ce serait une société républicaine, mais rien ne le prouve). Cela confirme son intéressement à la politique, qui a pu être très formateur pour son fils. Cet intérêt porté à la politique, la lecture du journal, sont autant d'éléments donnés dans les lettres qui justifient le développement nouveau de l'opinion politique en province.

Fébronie CAFFIAUX, sa mère, Valenciennoise, était aussi issue d'un milieu de bourgeoisie très "modeste" - son père était coiffeur de l'aristocratie et du clergé à Valenciennes. Comme la plupart des femmes de cette époque, elle n'a jamais suivi de cours et dans ses lettres les fautes d'orthographe sont en grande quantité. Malgré cela, Fébronie, nous le voyons par sa correspondance, est une femme pleine de bon sens, à l'intelligence fine, toujours soucieuse du bien-être et de la réussite de son mari et de ses deux enfants : Henri et Sophie. Elle s'intéresse moins à la politique, si ce n'est à la répercussion que risque d'entraîner celle-ci sur la vie d'Henri à Paris. Elle craindra toujours que son fils soit pris dans une émeute. Elle suit de très près la politique du

[12] Journal des Intérêts démocratiques : plutôt "rouge'

ministère de l'Instruction Publique, dans l'espoir qu'Henri obtienne un meilleur poste ou de meilleures conditions. Par contre, "elle a le goût des arts", nous dit PERROT. En effet, elle apparaît très enthousiaste dans les lettres, quand elle raconte à son fils ses soirées de concert, de théâtre ou de fêtes, où elle se rend avec sa fille Sophie. Quand elle vient rendre visite à son fils à Paris, ce qui arrive une fois par an, Henri l'emmène à chaque fois voir une pièce de théâtre. Fébronie, qu'on appelle Féfé, est allée à Paris pour le nouvel an 1835 ; enchantée de son' séjour qui lui procure la jouissance d'aller au spectacle, car elle a une prédilection particulière pour le théâtre (à Valenciennes elle ne s'en prive pas, le théâtre étant juste à côté de la maison des Messageries). Elle est déjà allée deux fois au Français depuis son arrivée. Une de ses amies, qui a quelquefois des billets pour l'Odéon, lui a offert de l'y emmener "et dimanche prochain c'est à la Porte St Martin qu'Henri l'emmènera". Nous n'avons pas le titre des pièces.

C'est seulement lors d'une visite de sa mère ou de sa sœur qu'Henri se rend au théâtre, sans doute à cause de son travail. Exceptionnellement une fois, raconte-t-il, il s'est laissé tenter par un beau programme d'opéras et de ballets en passant devant le théâtre du Français.

Sophie raconte son admiration pour le talent de Mlle RACHEL lors d'une soirée de Bajazet.

Fébronie a toujours souffert du peu de religion de son mari. Elle est très pieuse, et Henri considérera toujours sa mère comme un exemple de piété. Par sa mère, Henri WALLON a vécu dans un milieu catholique.

"*De bourgeoisie modeste"*, CROISET a raison. Les lettres montrent souvent les soucis de Mme WALLON, quand elle fait ses courses, d'être économe, et Henri réalise le sacrifice que cela représente pour ses parents de lui payer ses études. Il raconte qu'ayant perdu trois francs, il se prive de lait et de beurre à son déjeuner, pour ne pas avoir à leur demander, et cela pendant trois mois ! Les problèmes matériels sont souvent exposés, ce sera une des préoccupations d'Henri.[13] Même quand sa sœur lui présentera sa future femme, il s'inquiétera de savoir si la dot est suffisante. Il se plaint toujours de son salaire et se demande s'il pourra faire vivre une femme et des enfants.

Son père participe pourtant au développement industriel du 19ème siècle en achetant les actions du charbonnage. Plus tard, il préférera acheter les actions du chemin de fer ; il demande conseil à son fils. A propos des placements de son père et de JANNET dans la concession du chemin de fer de Naples, Henri ne peut s'empêcher dans sa lettre (15 mai 1837) de faire cette réflexion :

[13] II n'a pas osé parler à ses parents de son désir d'entreprendre médecine, à cause du coût des études.

> *"Je ne puis assez admirer l'engouement avec lequel vous vous jetez dans un chemin de fer à l'usage des Italiens, quand on va en faire un de Paris à Valenciennes ! Au moins, vous auriez pu attendre que j'aie pris ici des renseignements certains . . . "*

Alexandre WALLON se plaint des faibles et rares dividendes dans les mines et pense "qu'aujourd'hui tout annonce que les mines actuelles sont plus que suffisantes, au moins en Belgique".

Nous n'avons pas encore parlé de Sophie WALLON, sœur aînée d'Henri, née en avril 1811 ; elle aussi reste très unie à ses parents et à son frère. Comme les filles de son époque, elle a suivi des cours de musique ; très douée, elle est entrée au conservatoire ; dans les lettres, elle raconte ses concerts, il lui est arrivé par exemple d'accompagner PAGANINI. Sophie passe beaucoup de temps à la composition musicale, cela paraît bien innocent. Pourtant son frère lui fait des reproches, il trouve qu'une femme, auteur en littérature ou en musique, est ridicule. Il espère que Sophie ne lui fera pas objection qu'une femme peut se livrer aux arts comme les hommes. Il estime, lui, que les femmes ont un bien plus beau rôle à remplir en élevant leurs enfants et pour lui, les deux choses sont si complètement incompatibles que toujours une femme artiste est mauvaise mère de famille. Un universitaire d'aujourd'hui ne pense peut-être plus comme lui !

Sophie se mariera à 19 ans avec un M. JANNET, un universitaire, d'abord professeur au lycée de Douai, ensuite il espérait être proviseur au lycée de Versailles, en fait il n'a jamais pu l'obtenir[14], il est nommé proviseur au collège royal de Limoges.

Comme le dit PERROT, Henri est énormément influencé par sont beau-frère. A chaque décision qu'il doit prendre dans le choix de ses études, Henri écrit à JANNET pour lui demander conseil. C'est lui qui finalement décidera les parents d'Henri à le faire entrer à l'Ecole Normale.

Ce fut un soutien et une aide précieux pour Henri d'avoir un membre de sa famille "dans le milieu universitaire", surtout à une époque où - nous le verrons - les recommandations sont très importantes. Par exemple, en 1831, JANNET profite d'un de ses voyages à Paris pour présenter Henri à P.GUIGNIAUT, le directeur de l'Ecole Normale, avant la rentrée. Dès l'entrée d'Henri à l'Ecole Normale, ce sera le contraire. Henri essayera d'influencer ses professeurs qui appartiennent au Conseil Royal de l'Université pour obtenir pour JANNET le poste de proviseur à Versailles qu'il souhaitait. Par ces lettres, nous apprenons que dans ce milieu universitaire, JANNET passe pour "un républicain déguisé", son meilleur ami s'étant fait prendre en train de

[14] En raison de l'opposition de M.COUSIN.

parler fortement dans un discours contre le gouvernement. En fait, une lettre de JANNET à sa femme Sophie WALLON nous donne ses réelles idées politiques et nous voyons que sa simple fréquentation avec des amis républicains suffit à lui barrer sa carrière Au 19ème siècle, les opinions politiques des professeurs de collège sont très surveillées (tout au moins sous Louis-Philippe).

> *"Eh bien, ma pauvre Sophie", lui écrit JANNET (16 juin), "ce que je.t'avais tant de fois répété n'a pas manqué d'arriver. J'ai été fortement desservi au Ministère à cause de ma liaison trop intime avec M.ANTONY THOURET : "Etes-vous bien sûr de M. JANNET ? N'est-ce pas un républicain déguisé ? On a fort mauvaise idée de ses opinions politiques au Ministère."*
>
> *Conclusion fausse quant à la réalité, mais fondée à en juger par les apparences. Je dois l'avouer, un homme qui vise à un poste comme celui que je désirais, et en général à toute place dépendant de l'administration, ne saurait être trop réservé dans ses liaisons. Que faire ? Mon projet est d'écrire une lettre détaillée et confidentielle à M. VILLEMAIN dans laquelle j'exposerai l'origine et l'ancienneté de ma connaissance avec ANTONY et la distance qui nous sépare en fait d'opinion politique. "*

Nous pouvons donc supposer que dans "le milieu WALLON", si l'on n'était pas "républicain", les républicains n'étaient pas considérés comme malveillants ; Henri est dans un milieu ouvert et tolérant aux idées républicaines.

La famille ne se gênera pas pour continuer à voir ce M. ANTONY, qui doit être assez haut placé dans le milieu républicain, à en croire une petite anecdote savoureuse racontée dans les lettres. M. ANTONY venu voir Mme Alexandre WALLON, celle-ci écrit à sa fille :

> *"II m'a apporté la lettre que tu lui avais écrite. Il l'a trouvée si bien faite qu'il l'a lue à M.Victor HUGO. Il est vrai que cette lettre est remarquable de naturel et d'originalité".*[15]

Il est vrai que ces lettres ne manquent pas de poésie et égayent le monde austère d'Henri (l'université) qui, à cette époque, est si indifférent au romantisme comme au naturalisme. Henri, pour se détendre, lit PASCAL et non Victor HUGO, BALZAC ou LAMARTINE.

Sophie et son mari habitaient Douai, et il semble, d'après une lettre intéressante pour situer le milieu social de la famille WALLON, que le ménage JANNET fréquentait une "société" (qui est le milieu universitaire) au niveau social plus élevé. Sophie

[15] Malheureusement, cette lettre n'a pas été conservée.

avait invité sa famille pour les fêtes de GAYANT à Douai et son père refuse de s'y rendre :

> *"Vous m'auriez évité de la peine, car il me semble voir que vous ne venez qu'avec peine à Douai, à cause de la société que nous fréquentons. Je vous avouerai que j'y ai cru voir encore autre chose : vous semblez insinuer que votre présence m'est peu agréable au milieu de ce monde là. Si je croyais que telle est votre pensée, j'en serais au désespoir. Faudrait-il me supposer un petit esprit et peu d'amour pour mes parents ! Loin d'avoir honte de ce que vous voulez bien appeler votre peu d'usage (ce qui est surtout une chimère de Maman), je me fais gloire de mes parents ; je n'ai trouvé personne à qui je puisse les comparer pour les soins tendres et délicats, pour les sacrifices que vous avez faits pour notre éducation à tous deux. . . Moi, ne pas mettre mes parents au-dessus de tout ceux que je connais, vous me faites pleurer, vous ne connaissez pas bien mon cœur ! … "*

Peut-être est-ce Mme WALLON qui, par ses observations motivées par la crainte que son mari soit gêné dans ces réunions composées d'universitaires, l'aurait découragé d'accepter l'invitation de sa fille à l'occasion des fêtes de Gayant ?

Henri a beaucoup d'admiration pour son beau-frère, il n'est pas de doute que cela a dû compter dans le choix de sa carrière. Un gendre universitaire, et qui plus est, un fils universitaire, cela représente pour M. et Mme WALLON, non seulement une promotion intellectuelle, mais aussi une promotion sociale - encore que l'université au 19ème siècle soit dans un certain isolement social, un milieu à part. Peut-être pouvons-nous rattacher cette promotion à "l'évolution des mœurs du 19ème siècle. L'instruction semble de plus en plus nécessaire et les parents souhaitent que leurs enfants en sachent plus qu'eux-mêmes", nous dit A. PROST dans l'Histoire de l'enseignement en France au 19ème siècle. Cependant, dans la famille WALLON, l'écart culturel entre parents et enfants, s'il existe, n'est pas tellement énorme. Henri rentre à Normale Supérieure parce qu'il avait des dispositions particulières, mais aussi parce qu'il a vécu dans un milieu prédisposé à la culture. Nous avons vu le niveau des discussions en famille : on lit des livres, et même le journal, on s'intéresse à la politique, on va au théâtre. . .

Ce que nous venons de dire sur les parents d'Henri, cet amour de la vie de famille, ce dévouement pour la réussite dans les études de leur fils, sera un stimulant pour Henri ; et pour Henri, les satisfaire sera un devoir filial et une juste reconnaissance. Même dans un collège royal, les études coûtaient cher ; elles étaient même plus onéreuses que l'enseignement libre. Sans doute les WALLON considéraient le niveau élevé dans un collège royal, et les idées y étaient plus conformes à celles de M.WALLON,

Dans une lettre à sas parents, Henri dit :

> *"Votre lettre m'a fait un bien ! Elle m'a donné un vif désir d'être meilleur. En recevant les marques de votre amitié, on voudrait en être plus digne ! "*

De là résultent ses principaux traits de caractère : son ardeur au travail, sa sensibilité dans son attachement à sa famille. Et là nous voyons l'évolution de la vie d'une famille du 19ème siècle jusqu'à nos jours : la fréquence des lettres, les enfants rendent compte de tout ce qu'ils font, passent leurs vacances en famille, les liens familiaux étaient de loin beaucoup plus importants ; et il est essentiel de réaliser cela pour comprendre les réactions sentimentales d'Henri, sa façon de vivre. Son principal centre d'Intérêt est la famille. Il donne l'Impression parfois de dépendre tellement de ses parents qu'on Imagine mal qu'Il ait 21 ans ou plus.

C'est l'anniversaire d'Henri, il écrit le 26 décembre.

> *"Me voilà donc majeur depuis trois jours, pouvant contracter des dettes etc. etc. mais ce n'est point dans le code civil que vous m'avez fait apprendre mes obligations envers vous et je reprends volontairement celles dont le privilège de la loi m'affranchit : il me sera toujours doux et agréable d'être enfant auprès de vous ; je ne veux être que le petit frère de Laure (Laure étant sa nièce...). Je ne dis pas cela parce que vient la nouvelle année et que je veux avoir pour étrennes quelque beau jouet ! II me suffira d'une lettre."*

Et l'on comprend mieux le sacrifice que cela représentait pour des parents d'envoyer leur fils si loin d'eux, quelle longue séparation[16]! De Paris à Valenciennes, en partant par la diligence de II h du matin, on n'arrivait que le lendemain vers 4 h (avec une moyenne de 12 km/h). C'est aussi pour cela que travail et famille sont les seuls horizons pour un étudiant du 19ème siècle.

En 1830-31, Henri a passé son baccalauréat de Lettres à Douai ; en juillet, il écrit à ses parents :

> *"L'instant où je pourrai vous embrasser me sera mille fois plus doux que celui où je recevrai des prix. "*

Mais aussi, quelle puissance de travail et quelle passion :

> *"Je fais toujours de l'histoire à force," nous dit-il en troisième année d'Ecole ; "j'ai déjà lu cette année : 13 volumes de GIBBON, 5 volumes de THIERS, 5 volumes de GUIZOT, 16 volumes de SISMONDI, 5 volumes de LINGARD. Cependant, je ne fais point cela seulement. Comme dit MICHELET, l'histoire est une liqueur trop forte, elle brûle ceux qui en*

[16] Quand Henri sera à l'Ecole Normale.

usent sans ménagement. Je le sens surtout maintenant que je m'occupe de l'histoire de l'Angleterre. On ne peut toujours rester sur un théâtre aussi sanglant et je me repose de ces scènes épouvantables en lisant PASCAL ou bien nos bons fabliaux champenois et flamands."

A ce rythme là, Henri sera formé à une vraie culture d'érudit. De même quand il prépare ses examens, il estime "se ménager". Nous avons du mal à le croire !

"Je me ménage plus que je ne me suis jamais ménagé. Je vais me coucher vers 9 h, comme si je n'avais rien à faire, et ne me lève qu'à 5 h. "

Sa sœur Sophie dit à son frère ce qu'elle pense de cet excès de travail et lui conseille tendrement de se modérer, dans l'intérêt de sa santé. Elle abandonne ce petit air raisonnable qu'elle prend en écrivant à ses parents et redevient la grande sœur du bon petit Henri :

"Tu ne vaincras jamais ta timidité, ta sauvagerie, c'est le mot. Tu ne te plais qu'avec ton Virgile, ton Horace, tous les vieux Grecs et Romains de l'antiquité. Tu aimes mieux ces gens là que tous les barons d'à présent avec leurs équipages et leurs dîners. . .et moi aussi, je suis bien ta sœur ! "

Sophie a une telle affection pour son frère qu'elle est toute triste quand son frère part pour Paris chaque année après les vacances

"Je lui confiais mes contrariétés et je trouvais dans son cœur une sensibilité que l'on ne trouve pas ordinairement dans un homme. "

Nous retrouvons les mêmes goûts simples, la joie de la vie de famille, de la musique et une certaine sauvagerie et beaucoup de sérieux, quand il pense à la manière dont il va employer ses vacances à Valenciennes :

"Comme nous allons bien employer ce temps : pas de visites, pas de dîners en ville si c'est possible. Nous n'avons que huit jours. Ce n'est point tous les jours ducasse"(nom donné aux fêtes foraines dans le Nord), "mais la semaine sainte. Il fera beau, nous irons nous promener tous ensemble, ou, s'il fait mauvais, nous écouterons Sophie jouer du piano, en rond auprès du feu. . .car il ne faut pas croire que je laisse la musique : j'en suis plus que jamais amateur."

Nous avons voulu montrer jusqu'ici les liens qui unissent parents et enfants, frère et sœur, le style respectueux de la correspondance. Pourtant, il est un grand point de discorde entre Henri et son père, et le fils se montre plus ferme. Il ne peut rester soumis, tant le sujet lui tient à cœur ; la foi religieuse ; II voudrait tant que son père croie en ce qui est pour lui la vérité et le fondement de sa vie :

"Mai 1837: Je suis fâché, mon cher Papa, que vous abordiez la question si grave dont nous parlions avec l'idée fixe que vous avez une conviction raisonnée et fondée sur des lectures. En sorte que les livres que vous lisez maintenant ne seraient que des livres d'amusements.

J'aurais aussi préféré vous voir lire l'ouvrage que Je vous dis. Quant à LAMMENAIS, vous ne finirez jamais ses 5 volumes. Lisez le premier et laissez les autres qui sont uniquement destinés à fonder son système philosophique dont vous devez assez peu vous soucier. Lisez le Comte de VALMONT et ensuite les lettres de quelques Juifs à M. de VOLTAIRE (JANNET les a) et vous verrez si on doit être tranquille quand on a fondé ses convictions sur des livres qui ont si impudemment menti à l'histoire.

Remarquez bien que ceci est un fait aujourd'hui universellement reconnu ; on ne saurait où vous vous être caché depuis la fin du 18ème siècle si vous paraissiez ne pas le savoir.. . "

A propos des conférences de M.de RAVIGNAN qu'il suit à NOTRE-DAME, il dit à son père, avec fermeté :

"Je voudrais que vous l'entendiez ! Le séjour de Paris vous enlèverait, j'en suis sûr, à bien des fausses opinions. Vous verriez cet immense concours de jeunes gens et d'hommes distingués qui affluent au pied de la chaire chrétienne et vous comprendriez où est le progrès aujourd'hui. Quand donc me rendrez-vous compte de ces lectures que vous m'avez promis de faire ? Quand voudrez-vous traiter sérieusement avec moi de si graves questions ? Quand nous sommes ensemble, vous me renvoyez à votre prochaine correspondance, et quand nous sommes éloignés, à notre prochaine entrevue ! J'espère que vous accepterez enfin la discussion."

Henri luttera encore longtemps, tant le sujet le préoccupe :

"Ce sujet qui m'est plus cher que mon avenir, que ma vie, auquel je me consacrerai tout entier à quelque prix que ce soit. .. Cherchez la vérité, vous la trouverez. "

Cela nous parait un comble de la part d'Henri, si respectueux, et à cette époque, de voir le fils juger son père "dépassé". Cela prouve justement, quand on connaît le caractère d'Henri, étant donné le ton employé, une foi sûre et réfléchie qui ne se laissera pas influencer.

Henri pense que son père n'est pas évolué (il en est resté au voltairianisme du 18ème siècle, au lieu de comprendre le renouveau catholique). Alexandre WALLON n'est sûrement pas irréligieux, mais d'une génération antérieure ; il a certainement subi

l'influence des écrivains, des philosophes de la fin du 18ème, sceptiques, qui voyaient Dieu dans les manifestations de la nature, sous une forme aimable, non sous la forme profonde telle que l'envisage Henri.

SON MILIEU SCOLAIRE

Nanti de l'éducation de ses parents, Henri a fait ses études au collège royal de Valenciennes. Nous savons peu de choses sur ses études, si ce n'est qu'il remportait tous les prix. M. et Mme A.WALLON ont choisi comme collège pour leur fils un collège d'Etat et non une école libre ; donc nous pouvons imaginer qu'Henri a été habitué, avec ses camarades à s'affronter avec d'autres opinions que les siennes.

Cet enseignement laïc sera tempéré par l'influence de son professeur de 3ème, M.RARA. Henri l'a apprécié et aimé au point de lui rester profondément attaché toute sa vie. Ils correspondront pendant 50 ans. M.RARA est un homme profondément religieux. Il rentrera d'ailleurs dans les Ordres. Henri dit en parlant de lui : *"Cet homme respectable, le seul qui, jusqu'à présent, ait pu exciter mon admiration sans mélange. . . "* Une lettre d'Henri du 16 octobre 1836 nous annonce que celui-ci rentre au séminaire en vue de devenir prêtre et Henri rassure sa mère à l'idée qu'il peut céder à des influences le poussant vers les Ordres. Henri le visitera régulièrement dans son séminaire :

> *"C'est aussi une bien belle heure de ma semaine que celle où je vais voir M.RARA. On rencontre encore de très bonnes et très vertueuses personnes, mais un homme dans lequel la vertu est si douce et si affable, si ferme - force et douceur à la fois -, c'est un bien inexprimable de le voir et de l'entendre, non de vertu (c'est sa spécialité et on ne plaît pas dans sa spécialité), mais d'une foule de petites choses qui exhalent la vertu. . . "*

Cette fidélité d'Henri à son professeur, pendant 50 ans, nous indique bien le caractère de notre personnage. Même très jeune, pour lui la qualité première pour un homme se place dans sa disposition constante à faire' le bien et à éviter le mal. Déjà l'élève Henri WALLON apprécie les qualités morales avant les qualités intellectuelles de ses professeurs ; qu'il ait eu des principes de haute élévation morale si jeune est un signe. Et ce sera le même but poursuivi par la professeur Henri WALLON enseignant et l'homme politique dans ses discours, dans ses prises de position. Ce qui explique, peut-être, sa prudence, son effacement, mais aussi sa fermeté à l'occasion.

M.RARA sera son conseiller quand il n'arrive pas à prendre une décision :

> *« Je vais voir M.RARA et ses conseils, j'espère, m'éclaireront ».*

Ce M.RARA était très proche de ses élèves ; une petite anecdote racontée par Henri le prouve et nous donne une idée de l'évolution des idées pédagogiques au 19ème siècle ; une ordonnance de M.de SALVANDY précise que les professeurs devront

prendre leurs repas à la table de leurs élèves (justement pour être plus proches d'eux). Apparemment, cette ordonnance ne s'appliquera pas toujours :

> *"M.RARA a repris son logement au Collège ; il y prend même aussi sa pension, se faisant appliquer, à lui tout seul, l'ordonnance de M.SALVANDI sur les tables communes et partageant en conséquence la nourriture des élèves avec l'avantage de payer l franc de plus qu'eux", nous dit Henri.*

Que dire de ces années au collège, outre l'amitié de M.RARA et cette vie de famille ?

Les études d'Henri au collège royal de Valenciennes correspondent avec le ministère FRAYSSINOUS et les collèges royaux à ce moment là avaient un caractère plus que favorable à la religion :

Par une lettre d'avril 1829 de Mme WALLON à sa fille Sophie - à ce moment là à Paris pour suivre les cours du conservatoire -, nous savons qu' *"Henri continue brillamment ses études au collège où il remporte les premiers prix."*

D'ailleurs Sophie dit à son frère ce qu'elle pense de cet excès de travail et lui conseille tendrement de se modérer dans l'intérêt de sa santé :

> *"Cette ardeur pour l'étude est bien louable, mais poussée trop loin, je crois qu'elle te serait plus nuisible qu'utile. Non seulement pour ta santé, mais aussi cela peut affaiblir tes moyens (au dire de Jannet et de ces Messieurs du Collège), Si tu te promenais, si tu variais un peu tes occupations, tu reviendrais au travail avec l'esprit bien plus ouvert. Et Maman a besoin de distractions. Ainsi, moucher petit frère, un petit sacrifice à tes goûts ! Promène notre bonne Maman, sois gai, tâche de la distraire et de ne contrarier en rien les projets que nos bons parents ont pour ton avenir. Ils ont bien plus d'expérience que nous ! . . . " Ecris-nous les places que tu as eues depuis que tu m'as donné la liste. "*

Cette lettre montre l'intérêt que l'on porte aux études dans la famille WALLON.

Cette même année, nous apprenons par une lettre de Mme WALLON à Sophie qu'Henri désire se faire prêtre. Celle-ci en est bouleversée. A 17 ans, Henri a une foi profonde et réfléchie à tel point qu'il voudrait rentrer dans les ordres. Cette foi lui est bien personnelle, car II ne renoncera à la prêtrise qu'après des supplications plusieurs fois répétées de toute sa famille.

> *"Je compte beaucoup" écrit Mme WALLON à Sophie, "sur Jannet et sur toi pour lui faire entendre raison et lui faire sentir la barrière qu'il met volontairement entre lui et nous, sans les autres privations que cet état lui impose (l'état ecclésiastique). Les soins et le temps qu'il consacrera à notre*

vieillesse seront-ils moins sacrés aux yeux de Dieu que le sacrifice de toutes ses aîfections ? Dieu exige-t-il cela de sa créature pour le sauver ?"

A son tour, M. WALLON parle des idées de son fils :

"Depuis quelque temps, je suis réellement triste des intentions qu'il manifeste. Je lui ai dit que jamais il n'aurait à cet égard mon assentiment et que j'espérais bien que d'ici à quelques années, il changerait d'avis. Henri a paru content de ce que je lui ai fait entendre que s'il avait 25 à 30 ans, il pourrait alors faire ce qu'il voudrait. J'ai peur, ma chère Sophie, qu'il ait assez de patience pour attendre cet âge et que, d'après son caractère, il persiste à réaliser son projet. Sa conduite actuelle me donne cette crainte ; il fuit tout amusement. C'est avec peine qu'il accepte le dimanche d'aller faire de la musique."

"Voilà la seule peine qu'il nous ait donnée depuis l'âge de raison", dit Mme WALLON.

Influences de la rhétorique sur la carrière future d'historien et d'homme politique d'Henri WALLON :

JANNET se soucie beaucoup de l'éducation intellectuelle de son jeune beau-frère. Il le suit avec intérêt et ne manque jamais de l'entourer de ses conseils et de son expérience universitaire. Son influence sur la carrière d'Henri a été certainement considérable. Par exemple, il lui envoie 3 volumes pour ses étrennes (nous n'en avons pas les titres).

"Ils t'offriront une lecture utile sous plus d'un rapport. Sans les considérer sous le rapport religieux, qui d'ailleurs les rend fort estimables, j'y vois surtout l'avantage de présenter aux esprits, encore jeunes et inexpérimentés, les principales questions de la philosophie traitées d'une manière à la fois solide, claire et agréable. Tu pourras lire le premier et même le second cette année, si le temps te le permet, car tu as beaucoup de choses à faire comme rhétoricien ; ce sera une sorte de préparation pour ta philosophie. Les plus hauts problèmes de la métaphysique et de la morale sont développés dans ce livre par un homme qui a prononcé ces discours à

Paris dans un temps où, certes, les doctrines qu'il soutient n'étaient pas à la mode. Et cependant, avec force et bonne foi, il a vaincu le dédain et la répugnance de beaucoup de gens qui étaient venus l'entendre avec des dispositions moqueuses et qui sont sortis de sa conférence tout autres qu'ils n'y étaient entrés".

(Ce sera bien là aussi l'œuvre de WALLON dans ses discours politiques).

> *"Sous le rapport du style, "continue Jannet,"ces morceaux ont, dans un degré éminent, le mérite qui convient au genre. Vus de ce côté, il te sera encore très avantageux de les lire".*

Dans des lettres précédentes, Henri laisse entendre le désir qu'a son père de le voir travailler davantage les mathématiques ; mais il ne manifeste aucun goût pour les sciences. Il est plutôt porté vers la littérature et l'histoire, le grec et le latin, qu'il travaille avec passion.

L'influence de la rhétorique sur Henri ne sera pas moindre.

> *"Cette initiation au discours latin a pour but l'éducation morale. Honneur, dignité, noblesse, vertu, courage, sacrifice, renoncement au monde, en sont les mots-clefs", nous dit A. PROST.*

La vie d'Henri WALLON n'en est-elle pas la fidèle représentation ?

Cette lettre de JANNET, sa façon de concevoir les études, (qui convient d'ailleurs bien à Henri, il y réussit), rappelle ce que dit A.PROST à propos de ce genre d'enseignement. Pour celui-ci, ce style d'éducation forme ce qu'il appelle "les notables", et nous pouvons donc dire que la formation d'Henri lui a permis d'accéder à ce groupe de "notables" de l'époque.

> *"L'enseignement" dit A.PROST "prépare les notables à leur situation future. Du latin, on passe au droit, de la rhétorique à la vie politique. Le duc de BROGLIE le définit en 1844 comme une préparation "aux fonctions libérales, aux fonctions publiques". Le but est explicite. Il justifie, d'ailleurs, l'importance des sujets proprement politiques dans les matières scolaires. Et de ce point de vue, l'efficacité du collège est certaine : c'est une bonne propédeutique à la parole publique".*

Cette formation de "rhétoricien" sera encore accentuée par sa classe de philosophie à Douai, et par l'Ecole Normale Supérieure.

Pourtant, malgré sa répugnance pour les sciences, en octobre 1830, Henri rentre d'abord en mathématiques spéciales au collège royal de Douai, poussé par ses parents. Henri loge chez sa sœur et son beau-frère JANNET.

JANNET écrit à M. WALLON :

> *"Voilà Henri lancé. Ce n'est pas tout, voyant que la chose prenait une si bonne tournure, j'ai poussé à la roue et j'ai parlé de l'Ecole préparatoire. Encore affaire arrangée ; il entre sans difficulté. Pour moi, je le vois déjà à l'Ecole Polytechnique. "*

Ces nouvelles sont une véritable explosion de joie dans la famille WALLON, pour qui les sciences et l'Ecole Polytechnique sont le summum de la réussite.

Mais Henri, cette fois-ci, jugera son goût pour les lettres plus important que le devoir d'obéissance à ses parents et, pour la première fois, il se rebelle avec fermeté dans ses lettres, sans pouvoir maîtriser ses mots. Henri est découragé, il ne s'habitue pas aux mathématiques :

> *"Ces études me deviennent de jour en jour plus fastidieuses et où vous m'avez fourré contre tous mes désirs. . . "*[17]

Cette boutade, qui étonne avec son caractère, a produit une véritable révolution. Les parents ne manquent pas de lui en faire reproche. Finalement, il obtient le consentement de ses parents pour passer en philosophie.

M. WALLON écrit à sa fille peu après :

> *"Sans cesse mon esprit est occupé de l'avenir de notre bon fils Henri. Sa résolution m'a beaucoup contrarié ! Mais j'espère qu'il ne trompera pas notre attente en se dévouant à une carrière qui n'entre pas dans nos vues. "*

Ici, M. WALLON parle de la carrière ecclésiastique.

Il avait déjà été question auparavant de sa carrière. Son père le félicite et l'encourage :

> *"II faut prendre, mon cher fils, un parti. Fais tes études avec la ferme résolution de te faire admettre à l'Ecole Normale, Tu sais que là, en faisant une déclaration que tu te dévoueras à l'Instruction, tu seras exempt de la conscription. Ne pense plus, Je t'en prie, à la carrière ecclésiastique. Ecoute et suis les conseils de tes parents et amis. Tu as sans doute appris que, pour être curé ou vicaire d'un chef-lieu de canton et d'arrondissement, il faudra avoir été employé de 10 ans dans une commune rurale. Tu sais combien sont petits les appointements alloués aux prêtres des villages. C'est en un mot un triste état sous tous les rapports".*

La réaction de M. WALLON s'explique surtout donc pour une question d'argent. Lui-même s'est déjà établi, par sa situation aux Messageries, une situation plus confortable que celle de ses parents. Il souhaite que son fils n'ait pas de gêne de ce côté là, et porte toute son ambition sur celui-ci ; c'est, peut-être, un motif plus important encore à ses yeux que ses convictions personnelles pour lui faire renoncer à la prêtrise. C'est, sans doute aussi, ce même motif qui portait M. WALLON à envisager l'Ecole Polytechnique ; il savait que les universitaires vivaient dans des conditions matérielles pas

[17] Lettre du 7 décembre 1830.

toujours satisfaisantes. N'ayant pu obtenir d'Henri son accord pour Polytechnique, seule l'Ecole Normale lui paraît une voie digne dans la carrière universitaire. Il n'a pas tort : *"Les Normaliens sont l'aristocratie de cette société enseignante ; sociologiquement, les Normaliens constituent une élite parce qu'ils accèdent d'emblée aux postes qui sont, pour le reste du corps enseignant, l'espoir des fins de carrière. "*[18]

Et pourtant, à en croire les difficultés d'Henri dans sa carrière, nous pouvons imaginer que les professeurs sortant des facultés n'avaient pas un sort bien enviable au 19ème siècle.

D'après M. WALLON, l'Ecole Normale présente un autre avantage : elle dispense, par un engagement de 10 ans d'instruction, du service de l'Etat, du service militaire. Ce n'est pas que la famille WALLON soit contre l'exercice militaire (M.WALLON est fier de ses galons de 2ème lieutenant dans la Légion de Valenciennes). A. WALLON appartient à la Garde Nationale, cela nous donne aussi un renseignement confirmant le niveau social des WALLON : la Garde nationale est bourgeoise. Il faut, pour en faire partie, pouvoir s'offrir tout un équipement coûteux. En juin 1831, A. WALLON avait été élu à la majorité des suffrages. Et, pendant la Commune, Henri WALLON s'engagera comme artilleur. Mais, M. WALLON pense, sans doute, que ce serait deux années perdues pour ses études et sa carrière. Henri, sur les conseils aussi de JANNET et de M.RARA, se décide donc pour l'Ecole Normale.

Très vite, en philosophie, il a repris le cours brillant de ses études. Il fait part de ses succès à ses parents ; dans une lettre pour une fois un petit peu espiègle :

> *"J'ai à vous réclamer 30 sous et pourquoi ? Parce que j'ai été premier en mathématique... J'ai, de plus, à vous réclamer 10 sous : c'est que j'ai été 3ème en philosophie et, quoique je ne vous demandais ordinairement rien pour une place de 36, je pense que dans une classe aussi forte que celle où je suis, on peut bien déroger un peu à cette règle. Ainsi, somme totale : 40 sous. . . "*

Ainsi, dans la famille WALLON, le système des récompenses a beaucoup joué !

La fin de l'année scolaire est proche. Sophie annonce à ses parents qu'Henri est reçu bachelier es lettres :

> *"II a été examiné ce matin, pour la forme, disent ces Messieurs, car aucun d'eux ne doutait qu'il n'ait toute l'instruction nécessaire pour obtenir le diplôme de Bachelier, mais c'est une formalité nécessaire. Je ne crois pas que cet examen l'ait beaucoup intimidé. Du reste, il s'en est très bien tiré."*

[18] A. PROST : Histoire de l'Enseignement en France au 19ème siècle.

Donc le baccalauréat n'avait pas l'importance qu'il a aujourd'hui, ni le caractère officiel, le travail de l'année comptait autant.

Arrive la distribution des prix (1ère semaine d'août) à laquelle assiste A. WALLON, très fier des succès de son fils. Puis ils repartent tous à Valenciennes.

Le dossier fourni par ie recteur de Douai pour la candidature d'Henri au concours d'entrée à l'Ecole Normale est on ne peut plus élogieux.

> *"Dans toutes les classes a obtenu tous les prix. Son caractère est en harmonie avec ses capacités"*[19]

En fin de compte, nous pouvons conclure, après ce que nous venons de dire, qu'Henri sort de ses études secondaires, d'abord profondément religieux, ambitieux de son travail, mais cette ambition est guidée par sa famille, par son sens du devoir, son idéal d'honnête homme et son goût pour les études littéraires.

Nous pouvons aussi retenir cet esprit de famille auquel Henri tient particulièrement. Henri WALLON, homme politique, défendra toujours les droits du père de famille. La famille premier noyau de la société, idée chère à Henri WALLON que nous pouvons associer à une idée de "droite", à une remarque de René REMOND (La Droite en France) :

> *"Le thème familial est promis, dans la pensée de droite, à une longue et éclatante fortune et l'importance reconnue à la cellule familiale dans l'organisation de la société."*

Le trombinoscope de "Touchatout", revue de caricatures des hommes politiques de la IIIème République, reconnaît :

> *"Doué de très grandes facultés et d'un goût prononcé pour le travail, le jeune WALLON donnera de bonne heure de hautes espérances à sa famille. Il fit de brillantes études et entra à l'Ecole Normale où il obtint de rapides succès".*

Le dossier d'Henri présente aussi le procès-verbal de l'examen subi par les aspirants à l'Ecole Normale le 20 août 1831 :

> *"Le Recteur, assisté de MM. . . a procédé à l'examen des jeunes gens. WALLON, excellent sujet, aussi bon dans les Sciences que dans les Lettres".*

[19] A.N. Dossier F 17 4179. E.N.S. 1831.

Dans un autre état des élèves, on trouve des indications données sur la famille WALLON : *"famille justement estimée et considérée"* ; et "Henri Alexandre WALLON est destiné à faire un jour honneur au corps enseignant".

Si bien que le rapport de M. le Recteur de l'Académie de Douai du 21 août 1831, dont voici un extrait, est très élogieux :

> *"Parmi ces candidats, MM. WALLON et VAISSE méritent particulièrement l'intérêt de l'autorité supérieure. Ils se recommandent éminemment par leur caractère, leur conduite, leur amour de l'étude et les nombreux et constants succès qu'ils ont obtenus dans le cours de leurs études. J'ai l'intime conviction que ces deux jeunes gens deviendront des sujets très distingués et qu'ils ne peuvent manquer de faire un jour honneur à l'Université. "*

HENRI WALLON ETUDIANT A L'ECOLE NORMALE

Les trois ans qu'Henri passera à l'Ecole Normale vont-ils venir confirmer son idéal, le faire évoluer ? II sera soumis à d'autres influences, mais Henri se lancera toujours avec ardeur et passion dans ses études. Comment vivre dans cette école, sinon avec cet état d'esprit ? Pour nous, ce genre de vie nous paraît aussi dur que la vie monastique. Nous avons cité le mot de CROISET à l'égard de ces "universitaires à l'ancienne mode" (dans sa notice sur H. WALLON), il parle de "vrais religieux laïques".

Pendant ses trois années d'Ecole, Henri essaye d'écrire deux fois par semaine à ses parents pour essayer de les distraire de cette longue et lointaine séparation. Henri donne de réelles satisfactions à sa famille. Sophie, dans une lettre à ses parents (28 décembre 1832) exprime la satisfaction qu'a JANNET, en lisant les lettres d'Henri, à voir ses progrès.

JANNET dit *"qu'Henri réalise bien au-delà les espérances qu'il avait conçues de lui. Il trouve que son bon esprit, son jugement et ses idées prennent un développement remarquable. Nous devons bien nous féliciter, vous d'avoir un fils si distingué et si vertueux et moi d'avoir un frère qui mérite tant que je l'aime . . . "*

Et JANNET ajoute : "*Henri n'a maintenant besoin de personne et il sera quelque jour en position de nous protéger tous. "*

JANNET n'a pas tort. A ce moment là, Henri est déjà en deuxième année ; jusque là, il demandait toujours les conseils de son beau-frère. Bien vite, les rôles seront renversés, Henri fera appel à son tour à ses relations pour la situation universitaire de JANNET. Sans doute JANNET ne pensait-il pas ace moment-là que Henri WALLON irait jusqu'au ministère de l'Instruction Publique, sommet de la carrière universitaire. Jusqu'ici, nous ne pouvons imaginer qu'il en ait l'envergure.

Henri arrive donc à 19 ans dans ce Paris qu'il n'a jamais vu. Il ne semble pas qu'il en soit effrayé, ni même sa famille ; sa volonté et ses qualités morales l'aident à prendre toutes ses responsabilités, pour quitter sa famille et passer de l'étape scolaire à l'étape étudiante. Sera-t-il suffisamment armé pour cela ? II semble, puisqu'il s'accrochera à ce genre de vie pendant trois ans d'Ecole ; pourtant, il n'est pas toujours dans un milieu conforme à ses idées, et il se "sent bien à l'Ecole Normale". Pourquoi cela lui convient-il ? Quelles influences va-t-il subir ? Auxquelles va-t-il renoncer ?

La correspondance avec ses parents nous permettra de situer le milieu ambiant de l'Ecole Normale et nous verrons, par la vie qu'il y mène, l'enrichissement que ce "milieu" lui procurera.

CONTEXTE HISTORIQUE

Il faut tout d'abord replacer l'Ecole Normale dans son contexte historique. Henri rentre à l'Ecole en 1831, début de la monarchie de Juillet. Or, à ce moment là, la situation générale n'est guère favorable à l'Eglise catholique. THIBAUDET parle déjà d'une monarchie de professeurs : GUIZOT, COUSIN, VILLEMAIN (personnages influents dans la carrière d'H. WALLON). Une sorte d'osmose s'établit entre la politique, l'université, les ministères. L'Instruction Publique est dominée par le conseil royal de l'université qui, à cette époque, réunit une dizaine de grands universitaires, dont chacun règne absolument sur une discipline, de l'agrégation au mouvement du personnel et décide des programmes, des plans d'études. Exemple : COUSIN dans la philosophie, SAINT-MARC-GIRARDIN pour l'histoire, VILLE-MAIN dans les lettres (tous hommes peu portés vers la religion catholique).

Ces noms de "conseillers" reviennent souvent dans les lettres relatant les préoccupations d'Henri pour ses études. Henri se retrouve donc avec un encadrement d'universitaires peu favorables, a priori, à son égard.

> *"Toute l'école d'alors était acquise aux idées de COUSIN, de JOUFFROY et des hommes du "Globe". MICHELET y trônait en roi dans sa chaire d'histoire. Les camarades de WALLON, ceux qui marchaient à la tête du mouvement intellectuel, s'appelaient Ernest HAVET, Emile SAISSET, Victor DURUY, Jules SIMON etc. Ce mouvement, Henri WALLON se refusa à le suivre : sa foi d'enfant était désormais une foi virile. Elle tint bon à rencontre de la philosophie critique et négative. Cette foi inébranlée fut reconnue inébranlable".*[20]

Nous verrons ce qu'Henri pense de MICHELET et de l'école de ces philosophes.

[20] Journal des Facultés Catholiques de Lille.

Malgré cela et malgré la vie tourmentée de Paris (pour la province, Paris est la ville où fermentent les idées révolutionnaires), ses parents le lâchent dans la capitale en toute tranquillité :

> *"Fais tout ce qui peut contribuer à te donner une bonne santé. Donne-moi cette tranquillité ; c'est ma seule inquiétude, car pour tes mœurs, je n'en ai pas : tes vertus sont basées sur la religion, et c'est un sûr garant de leur durée. . . " . lui écrit sa mère.*

Elle fait donc confiance à son fils pour résister aux influences contraires à l'éducation qu'elle a voulu lui donner.

G. PERROT nous dit qu'Henri aime son école, pourtant le cadre n'est pas très gai. PERROT souligne le caractère misérable de cette installation (l'Ecole était à ce moment là dans les combles du lycée Louis le Grand), l'étroitesse des chambres. Henri ne semble pas s'en plaindre cependant. Il trouve que le temps avance vite. Il le passe agréablement *"seul dans ma chambre, me promenant à volonté de long en large, la vue sur tout Paris..."*

DISCIPLINE MONASTIQUE

PERROT souligne aussi la sévérité d'une discipline presque monastique, mais Henri s'accorde bien de ce régime. Tout ce qui compte pour lui est de pouvoir s'adonner librement à l'étude :

> *"Je vous avouerai que je vois le temps s'écouler avec une effrayante rapidité pour l'intérêt de mes études. Je croyais que j'aurais pu faire davantage en un an : il est vrai que nous avons tant de choses à faire. . . "*

Henri aura cependant des moments de découragement (nous verrons quelles en sont les causes). A ce moment là il se prend à rêver de revenir près de ses parents, de les prendre par surprise et de se retrouver à leur table. Une des seules ombres à son bonheur, donc : la séparation de sa famille.

> *"Patience, il y a, aujourd'hui 14, cinq mois que je suis parti de Valenciennes, encore autant et je serai bien près de retourner. "*

Henri ne rentrait qu'une fois par an à Valenciennes, au mois de septembre, seul moment de vacances à l'Ecole Normale.

Nous avons déjà souligné la haute valeur intellectuelle de l'Ecole. Nous verrons à quoi est dû ce prestige : à une sélection à l'entrée, puis à l'organisation des études, la préparation des examens, et aussi à d'éminents professeurs. Mais aussi à une ambiance de travail, stimulée par la recherche d'un bon classement, et celle d'acquérir la faveur d'un professeur qui vous pilotera - même peut-être après, dans vos débuts de

carrière - ambiance rendue aussi presque obligatoire par un "règlement" assez strict (dont nous avons quelques échos par Henri, qui nous paraissent à nous, étudiants du XXème siècle, assez scolaires).

1.1.1.1.1 Qui dirige l'Ecole ? Comment Henri juge-t-il son Ecole 40 ans plus tard'?[21]

M.GUIGNIAUT était le directeur ; Henri dit de lui :

> *"II se rattachait par toutes ses sympathies aux hommes au pouvoir en 1830, et à la cause triomphante. Mais son attitude ferme et modérée sut en prévenir le contre-coup dans les imaginations les plus ardentes et l'Ecole lui doit d'avoir traversé cette crise à son honneur".*

Henri parle de toute "l'affectueuse bonté" que M.GUIGNIAUT a eu pour lui :

> *"On murmurait bien quelquefois de la sévérité de la discipline" (les lettres de l'étudiant WALLON en témoignent). "L'Ecole Normale n'avait pas comme aujourd'hui trois mois de congé aux grandes vacances, dix ou douze jours à Pâques, la sortie à minuit (cela nous semble déjà bien peu !). L'Ecole confinée dans les bâtiments du Plessis, dépendances du lycée Louis le Grand, tenait un peu du régime du collège, deux mois de vacances au plus, trois jours de congé à Pâques, sortie à l heure le jeudi, à midi le dimanche et rentrée à 9 h. Lever à 5 h en toute saison. Mais il était si évident que l'étendue des matières de chaque cours ne comportait pas plus de loisirs que l'on en prenait son parti, trop heureux du temps que ne nous marchandaient pas nos maîtres de conférences : les MABLIN, les MICHELET, les PATIN, les GIBBON, les RINN, les AMPERE, les BURNOUF. On murmurait bien quelquefois pourtant contre M. GUIGNIAUT, comme professeur, lorsque, commençant sa leçon à l0h ½, il nous retenait fort au-delà du dîner. Mais, après dîner, on savait apprécier cette abondance d'érudition et ce zèle qui faisait que, s'il demandait aux élèves plus qu'il n'était voulu par le règlement, il donnait lui, à ses conférences, bien au-delà de ce qui était exigé."*

Henri souligne aussi que P. GUIGNIAUT était supervisé dans la direction de l'Ecole par COUSIN.

> *"Au-dessus de lui, l'Ecole avait un patron au conseil supérieur de l'Instruction Publique, le plus illustre de ses anciens élèves, V.COUSIN."*

Et si M. GUIGNIAUT l'a beaucoup aidé dans sa carrière, Henri ne peut en dire autant de M. COUSIN.

[21] Notice historique sur M.GUIGNIAUT par H. WALLON en 1876.

COMMENT ACCEDE-T-ON A L'ECOLE NORMALE ?

Si à cette époque, le secondaire permet d'accéder directement aux études supérieures, pour entrer à l'Ecole Normale il faut passer un concours, qui a lieu dans chaque académie. Nous avons vu Henri le passer à Douai. M.GERBOD nous dit que ce concours est difficile. Nous avons dans les dossiers d'archives quelques sujets donnés à ce concours de 1831 ; par exemple pour l'épreuve de philosophie : "Classer et apprécier les divers arguments connus de l'existence de Dieu" (sujet qui a dû plaire à Henri, mais il sera difficile pour lui de le traiter avec objectivité). Le procès-verbal de l'examen subi par Henri indique des réponses bonnes partout : latin, grec, rhétorique, philosophie, histoire.

Avant de rentrer à l'Ecole en septembre. II est d'usage chaque année de se faire recommander ; pour sa première année, son beau-frère lui-même présente Henri au directeur, M.GUIGNIAUT. Par exemple, son beau-frère JANNET, lors de l'inspection de son collège, ne manque pas de parler d'Henri à l'Inspecteur qu'il connaît bien :

> *"J'ai causé de toi. Il m'a demandé une petite note pour ne pas t'oublier. Il te recommandera spécialement à tes Maîtres de conférences et surtout à M. GIBBON, avec lequel il paraît avoir conservé le plus de relations."*

A ce moment là, Henri prépare sa deuxième année.

Lors de son entrevue avec M.GUIGNIAUT, JANNET apprend à Henri qu'il est reçu premier. Henri, ravi, écrit le soir même à son père :

> *"Je suis reçu le premier. Le croyez-vous ? A peine y crois-je moi-même. Je pense que je ne m'appelle plus Henri WALLON ! Cependant la chose est ainsi, si M. le Directeur ne s'est pas trompé de nom lui-même ! Je sors de chez lui. Après avoir lu la lettre de M. le Recteur" (M. DUPLESSIS, recteur à Douai qui avait remis à Henri, au moment de son départ pour l'Ecole Normale une lettre très élogieuse qui avait beaucoup touché ses parents), "il me dit que cette lettre était très flatteuse pour moi : "D'ailleurs, ajouta-t-il, je ne m'en étonne pas ; nous vous connaissons déjà : vous avez été reçu le premier, ce qui est d'autant plus flatteur pour vous qu'il y en a 7 des collèges royaux de Paris qui ont été reçus après vous. " M.VILLEMAJN, qui présidait, m'a dit qu'il était particulièrement très content de la pièce de vers latins."*

Etre reçu premier est en effet un événement pour un provincial.

Cependant, l'épreuve de concours d'entrée n'est pas terminée, II faut encore passer des "*examens vérificateurs*". Henri perd sa place de premier ; son enthousiasme tombe, il réagit violemment.

LE COTE CEREMONIAL

Nous découvrons aussi par les lettres d'Henri, tout le côté cérémonial de l'entrée à l'Ecole Normale. Après les examens, la liste des élèves doit être présentée à la nomination du Roi, ce qui fait l'objet d'une ordonnance qui est communiquée officiellement aux élèves par le Directeur. Henri est nommé Elève à l'Ecole Normale (lettre du II décembre 1831). Le Directeur a ajouté ensuite que l'ordre du classement était le résultat de l'examen oral, seul mode d'examen en usage à l'école, seule classification légale ; la première comptait pour rien.

En résumé, Henri est donc déjà classé au milieu des parisiens "comme un provincial" particulièrement brillant. Nous apprenons aussi que le concours d'entrée se passe donc en deux fois ; un premier examen dans l'académie du candidat, au mois d'août (pendant quinze Jours) qui permet d'entrer en septembre à Normale, mais l'entrée officielle à l'Ecole ne se fait que par ordonnance royale après des examens à l'Ecole. Nous notons aussi l'Importance des recommandations.

Mais, avant de se soumettre à ses épreuves, les élèves ont déjà pris connaissance du Règlement, le jour de l'entrée, entrée très solennelle, d'ailleurs cela fait partie du prestige. Le Règlement a été lu par le Directeur, nous dit Henri, en tête duquel est dit que les Elèves "doivent respecter Dieu, le Roi et les Maîtres d'étude". Ce serment est assez sincère en général, il semble, d'après Henri, que les élèves respectent le Roi et leurs Maîtres, et si beaucoup de professeurs et d'élèves sont irréligieux, il règne en fait un esprit de tolérance.

La rentrée des classes donne lieu donc à une solennité très traditionnelle, à laquelle assistent M. le Ministre de l'Instruction Publique et toutes les notabilités universitaires (COUSIN, JOUFFROY, DAMIRON, BURNOUF etc.) ; et cette année là (1831), le Directeur, après un discours retraçant l'histoire de l'Ecole Normale, ajoute que "les Elèves n'avaient presque rien fait l'année dernière et qu'il espérait que les esprits seraient un peu plus calmes cette année. . . " Sans doute les esprits avaient été troublés par les événements de Juillet ? Quatre élèves qui avaient été indisciplinés sont d'ailleurs renvoyés à cause des derniers examens.

Chaque année, c'est la même cérémonie, avec discours, où l'on annonce à chaque élève son rang, où l'on juge le travail fourni par les élèves et même par les professeurs dans leurs cours !

Pour la deuxième année, Henri écrit à son père :

> *"Nous venons d'assister à la séance tenue par M.GUIZOT. Le Directeur y a lu le compte-rendu de l'année dernière et communiqué les nouvelles places selon lesquelles nous sommes rangés. J'ai été le second et assez bien nommé dans toutes les parties. Dans ce même rapport, le Directeur don-*

> *nait aussi des détails sur la manière plus ou moins heureuse dont chaque professeur avait fait son cours, ce qui est assez drôle, lui étant à la fois juge et partie".*

Et pour la troisième année, c'est toujours la séance présidée par le Ministre, assisté de P. COUSIN et le rapport fait au Ministre par le Directeur. Henri s'Indigne du traitement infligé à M. de SINNER pour lequel tous les élèves avaient la plus grande sympathie :

> *"Le Directeur vient de lui déclarer qu'il n'y avait pas de place pour lui à l'Ecole Normale… Pour vous parler de moi, je vous dirai que je suis le premier. Ce sont mes examens surtout qui m'ont valu cette place, car j'étais premier dans 4 examens : ceux de littérature française, de littérature grecque, de philosophie et d'histoire. M.COUSIN avait été spécialement mécontent des examens de philosophie et pour restaurer cette chère philosophie qui se meurt à l'Ecole, il a fait déclarer au Directeur qu'il reprendrait sa conférence de philosophie à l'Ecole. C'est un grand avantage pour les élèves de philosophie, mais un grand malheur pour ceux d'histoire qui suivent en auditeurs, pour mol surtout qui avait eu le singulier hasard de mériter une très bonne note de lui à l'examen de philosophie et qui vais perdre, s'il nous interroge dans ces conférences, la bonne opinion que j'avais donnée de moi. Justice se fait tôt ou tard et je m'y soumets. "*

Nous constatons donc l'émulation entretenue, dans cette séance d'ouverture, en présence de hautes personnalités, la lecture publique des places, et aussi, pour les professeurs, de se voir ainsi juger par les notabilités et par leurs élèves. Nous constatons, aussi le souci de maintenir le haut niveau des études, et nous remarquons déjà pour Henri - lui qui est très sensible - l'importance de cette cérémonie, mais aussi déjà son peu de goût pour la philosophie (nous verrons pourquoi plus tard). Nous notons aussi l'importance du conseil royal et du ministère et les liens entre l'Etat et l'Université.

Nous avons parlé du caractère scolaire et disciplinaire de l'Ecole. Les élèves étaient en uniforme : habit bleu à collet retombant avec deux palmes sur chaque coin du collet rabattu, pantalon et gilet bleus, chapeau rond. Mais aussi quel prestige de le porter, c'était un véritable honneur pour les élèves.

Pour veiller à la discipline, et susciter le sens de la responsabilité, aux meilleurs élèves étaient attribuées différentes fonctions, lors de la séance d'ouverture.

> *"Après la lecture du Règlement, le Directeur installa les élèves qui auront à remplir quelques fonctions dans l'Ecole : les deux élèves bibliothécaires, les chefs de quartier."*

La Bibliothèque était très importante : Dans une lettre de 1833 :

> *"Notre bibliothèque vient de s'accroître du double environ : on vient de nous apporter les 6000 volumes de la bibliothèque de M.CUVIER, la partie historique est surtout fort complète. Je suis vraiment comme Tantale au milieu de tant de trésors de science dont j'ai faim et soif ! " (En outre, Henri s'est fait inscrire à la bibliothèque de l'Institut).*

Henri parle de la fonction de chef de quartier : mission qui incombe au premier élève de la classe et qui consiste à présenter au Directeur les pétitions et prétentions de camarades, et, qui pour les élèves représente l'honneur suprême. Pourtant cette tâche est bien ingrate, à ce qu'en dit Henri :

> *"Et si ces pétitions ressemblent à celles de l'année dernière, nous en aurons à endurer ! Car un chef de quartier doit savoir présenter les pétitions devant le Directeur, répondre à ses objections et défendre les droits de tous. . . Nous sommes donc exposés au premier feu de sa colère ! Car les pétitions ne se font pas d'ordinaire pour témoigner la satisfaction de l'Ecole et prier le Directeur de maintenir l'état de choses actuel ! "*

Chaque année, un incident l'empêchera d'obtenir cette fonction. Il avait, lors de sa première entrée à l'Ecole, été nommé chef de quartier, mais, puisque finalement il n'est que sixième, très déçu, il annonce à ses parents :

> *"J'ai été admis à ma retraite comme chef de quartier et je suis tout simplement élève de l'Ecole Normale. . . "*

En deuxième année, il n'est que second, et en troisième année, bien que premier, cette mission lui échappe encore parce que l'année précédente, Henri avait signé une pétition contre le règlement (dont nous reparlerons). Aussi cette charge revient à un redoublant et Henri une fois de plus ne peut contenir son irritabilité, et par la lettre d'Henri, nous imaginons combien cet honneur est important pour les élèves, combien la discipline était stricte :

> *"Vous sentez qu'un gredin comme moi, à la tête de la troisième année, cela n'était pas pensable dans l'intérêt des bonnes mœurs ! Ce tour qu'on me joue cette année n'est pas comme celui qu'on m'a joué en première : je suis et demeure le premier et les ordonnances élaborées au chef-lieu de l'Ecole Normale ne peuvent rien contre l'arrêt pris en Conseil royal qui me donne ce rang. En un mot, je ne suis plus une personnification de la 3ème année, une idée générale, mais je suis toujours votre fils dévoué. "*

Ceci est assez paradoxal, les élèves ont droit de pétition, c'est même pratiquement leur seul moyen de faire évoluer le règlement de l'Ecole ; en fait, nous voyons qu'ils

ne doivent pas dépasser certaines limites et que cela est assez mal vu d'oser critiquer l'Ecole ; plusieurs lettres donnent des exemples de ces pétitions.

Autre cérémonie à laquelle tient, semble-t-il, le Directeur : la traditionnelle visite de nouvel an ; celui-ci n'accepte pas qu'on s'en abstienne. Sans doute était-elle considérée comme une marque de respect à l'égard du Directeur et une manière d'entretenir un bon esprit à l'Ecole.

Une opposition a été faite par une partie des élèves à la traditionnelle visite de nouvel an qui se fait en corps au Directeur. Henri déplore cette attitude envers M.GUIGNIAUT, le Directeur. Après consultations et votes entre les différents quartiers (Lettres et Sciences) et les différentes années, certains groupes s'abstiennent, d'autre vont rendre visite et les élèves de Sciences se contentent d'envoyer leur carte… que le Directeur refuse ! Une sanction était inévitable.

> *"Le jeudi suivant, le Directeur fait appeler les chefs de quartier et les consigne pour l'inconvenance dont leur quartier s'était rendu coupable devant lui ; ceux-ci rétorquèrent que c'était le résultat de la majorité, que sur 20 le Directeur n'avait eu que 3 voix et donc on n'avait pu venir lui rendre visite ! …. et puis ils donnèrent leur démission. "*

Si Henri trouve cette visite une marque de politesse tout à fait normale,, il n'hésitera pas à s'élever contre ce qu'il *appelle "le despotisme étroit et mesquin du Directeur"*. Par exemple, il participe à une lettre écrite au Directeur signée par 22 élèves de sa section des Lettres se plaignant (ce Directeur leur avait refusé d'aller dans la cour le matin) des institutions contraires au bien des élèves introduites par lui. C'est pour sa signature qu'Henri ne sera pas élu chef de quartier. Vraiment les élèves étaient considérés comme des petits garçons ; la raison était que les élèves risquaient *"d'attraper des rhumatismes qui les tourmenteraient toute leur vieillesse."*

Les élèves aussi devaient demander une autorisation quand ils prenaient une initiative. Par exemple, en février 1832, Henri décide de s'inscrire en Faculté de Droit ; le règlement exige qu'il adresse une pétition au Ministre, et il doit attendre qu'elle revienne agréée. En 1834, pour éviter de recopier les rédactions de différents cours, ils ont décidé, entre camarades, d'acheter une presse autographique (on ne reculait vraiment devant rien pour ne rien perdre du cours). Le Directeur fait saisir cette presse, parce qu'elle avait été achetée sans l'autorisation indispensable du conseil royal !! et Henri ajoute, non sans humour, "*c'est pour avoir porté atteinte à la liberté de la presse que les dynasties sont culbutées !! . . . "*

L'ORGANISATION DES ETUDES

Après avoir indiqué le caractère assez sévère de l'Ecole, nous allons voir que l'organisation des études n'était pas moins austère. Mais n'était-ce pas la mentalité de l'époque ? Les élèves étaient "grisés" par ce travail à outrance. Voyons tout d'abord ce qu'en dit M.GERBOD :

> *"Aux petites et grandes conférences hebdomadaires, s'ajoutent les devoirs écrits, les compositions, les leçons et exposés oraux. Le personnel enseignant est recruté parmi d'anciens élèves déjà professeurs dans les collèges de la capitale, connus par leurs travaux, leurs talents pédagogiques et leurs succès aux concours académiques. Ce sont les meilleurs maîtres de conférences à l'Ecole Normale. Ils y restent de longues années", et M. GERBOD cite WALLON qui, après avoir été élève, sera professeur en histoire de 1838 à 1849. "De ce fait, les succès aux examens et aux concours sont nombreux ; aux concours d'agrégation, les candidats issus de l'Ecole emportent les premières places et donnent la grande majorité des agrégés".*[22]

Quels sont les examens préparés à l'Ecole Normale ?[23]

En première année, Henri passe le "baccalauréat es-sciences", mais c'est une décision qu'il a prise de lui-même. En première année, tous les élèves étudient les sciences, mais ne passent pas obligatoirement le baccalauréat.

> *"J'avais eu deux boules blanches et une rouge : les blanches pour les mathématiques et l'histoire naturelle ; la rouge pour la chimie et la physique, avec M.THENARD. Pour passer bien avec lui, il faudrait mieux connaître la manipulation que la théorie ; il faudrait bientôt lui dire comment on s'y prend pour percer un bouchon ! "*

Curieuse façon de noter un examen ; d'autre part, Henri semble assez dédaigneux à l'égard des Travaux Pratiques ; l'enseignement au 19ème siècle était beaucoup plus théorique.

Entre temps, chaque année, les élèves avaient à passer les examens de l'école, assez difficiles, et qui donnaient le classement d'entrée pour l'année suivante. A la rentrée de sa deuxième année, Henri a passé sa licence :

> *"J'ai été reçu licencié ; on ne nous a rangés que par ordre alphabétique et M.LECLERC en m'appelant pour l'examen oral m'a fait observer en sou-*

[22] GERBOD - François DUBOIS.
[23] Nous apprenons que ces examens sont payants et coûtent très chers.

> *riant que si j'étais le dernier c'était à cause de mon W (c'est toujours l'émulation du classement). Sur 9 qui nous présentions de l'Ecole, 4 ont été ajournés. Sur 5 étrangers, 2 ont eu le même sort. Le Directeur avait eu la bonté de demander qu'on fût plus sévère cette année. "*

En deuxième année, Henri pense à son sujet de thèse de doctorat. Il envisage d'abord de le faire sur le Moyen Age, sur le chroniqueur FROISSARD dont nous avons déjà parlé. Il avait déjà réuni tous les matériaux et fait son plan d'avance, quand il décide de changer de sujet.

En troisième année, Henri prépare sa thèse et l'agrégation, il prépare aussi une thèse latine.

Le concours d'agrégation commence le 10 septembre. Ils sont quinze ou seize concurrents. Il y a une composition écrite qui dure une journée et une double épreuve orale, en tout environ 10 jours. Son beau-frère vient à Paris pour le soutenir à ce moment là. Pendant ce temps là, la famille WALLON est vraiment très inquiète : *"Quel supplice de vivre comme cela pendant 8 jours"*. JANNET les rassure : Henri garde son calme et paraît satisfait de la première composition écrite (de 8h à 14 h). La famille est dans une joie *"qu'il est impossible d'imaginer"* dit Sophie, parce que JANNET fait un éloge du comportement d'Henri à l'épreuve orale publique :

> *"Profondeur, exactitude étonnante, plan bien tracé et bien suivi. Après cela dans les objections : justesse, discussion très serrée, connaissance des sujets traités par les autres beaucoup plus solide qu'ils ne l'avaient eux-mêmes. Enfin l'auditoire se prononçait en sa faveur de la manière la plus honorable"*.

La grande nouvelle tant attendue à Valenciennes arrive enfin. La correspondance fait de l'agrégation un événement. Cela confirme le jugement de M.GERBOD :

> *"Les épreuves orales qui s'ouvrent à Paris dès le milieu d'août sont devenues un grand événement dans la vie universitaire et les journaux pédagogiques"*.

Et GERBOD souligne les difficultés de cet examen :

> *"Sous la monarchie de Juillet, les Directeurs présentent des sujets de plus en plus précis, qui portent sur des problèmes d'histoire peu connus ou controversés. Les jurys se font plus exigeants."*

Ainsi, Henri est récompensé de son travail. Il possédait énormément de connaissances. Ces qualités, nous les retrouverons chez le professeur Henri WALLON. Henri est tout heureux, il est premier et il a ainsi "*des droits à une place d'agrégé à Paris. "*

Ce qui nous paraît différer des études d'aujourd'hui : dans l'enseignement supérieur, l'enseignement reste très universel (tout du moins pour les deux premières années), en troisième année, l'élève se spécialise.

> *"Car, "nous dit Henri, "les études normales finissent proprement à la deuxième année. Je ne m'en plains pas, car il est bon d'avoir au moins une année pour réfléchir un peu sur ce qu'on a vu et c'est bien assez qu'on se fasse universel pendant deux ans. "*

Henri souhaiterait une spécialisation plus tôt.

Par exemple, quand il préparait son baccalauréat es-sciences (physique), pour compléter les connaissances qu'il a déjà en mathématiques, il obtient du Directeur, en vue de préparer cet examen, des cours spéciaux de physique, de chimie et d'histoire naturelle pour lui et deux de ses camarades.

Mais le principal de ses études est fait d'histoire, de philosophie et de littérature. Cette année-là, Henri indique à JANNET les cours qu'il préfère et, d'ailleurs, il lui fera parvenir :

1. Histoire ancienne et moderne de M.MICHELET,
2. Histoire de la littérature grecque et latine de M.GUIGNIAUT,
3. Histoire de la littérature française de M. PATIN,
4. Histoire moderne de la philosophie de P.JOUFFROY,
5. Grammaire générale de M.BURNOUF,
6. Histoire de la littérature étrangère de M.AMPERE,
7. Cours de grammaire grecque de M.MABLIN,

et cette liste n'est pas exhaustive ; nous avons ainsi les noms de la plupart de ses professeurs : ils sont de qualité (quelques-uns se sont fait un nom dans les Lettres. . .!)

Lettre de mai 1832 ; puis Henri détaille ses travaux et ses lectures en dehors des conférences :

> *"Quand je suis libre de toutes ces conférences, je m'occupe de l'histoire : en fait d'auteurs anciens, j'ai lu la traduction française de THUCYDIDE, de DENIS D'HALICARNASSE. J'ai lu aussi HERODOTE dans le texte, presque en entier, les Helléniques de XENOPHON et un bon tiers de TITE-LIVE. Avant la fin de l'année, je voudrais bien pouvoir lire POLYBE et TACITE mais je l'espère à peine ! Car non seulement les examens avancent, mais j'ai encore à m'occuper de maths, je veux risquer le Baccalauréat. Il me faudrait bien 15 jours complets d'étude pour l'examen de*

l'Ecole. Il me reste donc 3 semaines tout au plus pour faire des devoirs et lire ce que je me propose."

Nous notons ce goût prononcé pour les études de l'antiquité à cette époque-là, et spécialement chez Henri. Formé par "VILLEMAIN, ST MARC DE GIRARDIN, qui sont des fidèles, des modèles d'humanisme de l'antiquité",[24] on comprend le goût d'Henri pour l'antiquité où il situe son idéal d'honnête homme, (dont nous avons déjà parlé).

Cependant, nous pouvons remarquer qu'à cette époque, l'enseignement se modernise et l'enseignement des langues étrangères se développe :

"Je suis toujours les leçons d'Anglais et d'Allemand. J'avais commencé à lire de temps en temps dans une histoire anglaise ; mais depuis deux mois j'ai été obligé d'interrompre ces études" (il semble qu'elles ont donc moins d'importance).

Et Henri conclue :

"En général, si la multiplicité des études est bonne en ce qu'elle nous donne une idée de tout, elle a le grand désavantage de nous empêcher d'approfondir quelques études spéciales. J'espère, cependant, bien pendant les vacances, m'adonner sans réserve à l'étude de l'histoire et des langues anglaises et allemandes. . . "

et son beau-frère JANNET lui répond au sujet de cette langue :

"Je ne saurais trop insister sur ce point, ni te répéter souvent que c'est une mine précieuse, inépuisable, pour tout littérateurs. Il faut te faire une idée fixe de posséder parfaitement cette langue."

Par conséquent, si les langues étrangères ont de l'importance à cette époque, ce n'est pas pour les parler, mais pour saisir toutes les nuances de la littérature du pays !

Henri exprime aussi son dépit au sujet d'un nouveau règlement d'études qui ne lui permettrait pas de se consacrer tout entier à l'histoire. Henri doit faire de la littérature.

"C'était dans la première année de l'Ecole que je devais attendre le plus de succès, parce que là dominent les études dans lesquelles je me soutenais au niveau des autres : le grec et le latin. Ecoutez le tour qu'on nous joue ! On veut disposer arbitrairement de nos spécialités : Imposer telle partie à l'un, interdire telle autre à tel autre. Il paraît que presque tous devront prendre deux parties à la fois. Rien de plus contraire à nos succès pour l'agréga-

[24] A. PR0ST.

tion ; plus de thèses possibles ! Une amélioration à apporter eût été de nous spécialiser dès la première ou la deuxième année et nous ne le serons que sur la fin de la troisième. Les Elèves, que cette mesure intéresse cette année, se proposent de soutenir ce point de droit : nous avons été admis sous tel règlement, il faut le suivre. Si cette réclamation n'est pas écoutée, je serai politique... Si je faisais comme l'année dernière, ce serait fait de moi au bout de cette année, on me mettrait de toute force à la littérature. Je renoncerai donc à toute chance de succès pour cette année ; je veux me montrer grande médiocrité pour le latin et le grec, ne suivre les cours de littérature qu'autant qu'il le faudra pour n'être point renvoyé et me donner tout entier à l'histoire, car je suis fermement résolu à me retirer plutôt que de ne point professer l'histoire. Aussi vais-je prendre mes inscriptions en droit avec plus de zèle que jamais."

Henri a fait son choix : l'Histoire ; mais nous verrons pour quel motif; toutefois si on se met à lui barrer sa route, il prévoit une porte de sortie : le droit.

En deuxième année, Henri est surchargé de travail. Il écrit en avril 1833 à ses parents qui n'ont pu venir le voir qu'il ne le regrette pas, il n'aurait pas eu de temps à leur consacrer :

"Attendez l'année prochaine, je ne prendrai mes vacances qu'un mois plus tard à cause de l'agrégation et je pourrai sortir à peu près tous les jours de midi à 5 h".

En fait, malgré une organisation différente dans les études, plus d'indépendance, Henri n'aura pas beaucoup de temps non plus en troisième année :

"Cette année-ci n'est pas comme les autres années de l'Ecole : le travail est donné dès le commencement pour tout le reste de l'année. J'aime mieux pousser l'ouvrage dans cette saison, où je suis encore tout frais du repos des vacances, afin d'avoir moins à faire pendant l'été. Je veux faire le contraire de la fourmi (sans imiter cependant la cigale !).[25] *Nous avons eu hier une conférence de M.MICHELET dans laquelle il nous a donné six ou sept questions que nous aurons à traiter durant notre 3ème année, outre les questions d'agrégation. Nous sommes deux et nous nous les partagerons toutes."*

[25] Remarque : cette comparaison avec La Fontaine est typique d'Henri WALLON. Il paraît qu'il portait toujours sur lui les Fables qu'Il appréciait beaucoup et sa joie plus tard sera d'écouter ses petits-enfants les lui réciter.

Henri prendra à cœur ces travaux (cela lui vaudra d'ailleurs l'admiration de MICHELET).

Nous pouvons souligner dans ce que nous avons dit pour l'organisation des études à l'Ecole, la multiplicité des matières pour les deux premières années, les cours comptent beaucoup. Les élèves ont l'obligation de prendre des notes chacun leur tour et le travail est contrôlé par des devoirs et des exposés. La 2ème année complète la 1ère ; on n'étudie pas les mêmes matières, car en deux ans, on doit avoir suivi les cours de toutes les sections. L'étudiant ne peut faire un choix lui-même que pour sa spécialisation de 3ème année. Celle-ci est un travail moins scolaire et plus une question de recherche avec un professeur.

Outre ce travail (pourtant énorme) que l'élève fournit à l'Ecole, celui-ci a la possibilité de suivre des cours à la Faculté ; à un moment donné cela devient même une obligation. L'Ecole a un tel rayonnement en elle-même. C'est de l'Ecole, nous le verrons, que sortent les disciples de COUSIN, c'est-à-dire de l'éclectisme panthéiste, et les disciples de MICHELET. Ainsi naît dans l'opinion universelle la tentation de séparer l'Ecole de l'Université.

Henri raconte à son beau-frère l'entrevue qu'il vient d'avoir avec le Directeur, M.GUIGNIAUT, qui prétendait lui faire choisir un cours à la faculté, alors qu'il avait lui-même témoigné, dès le commencement, le désir que les élèves "n'allassent pas à ces cours d'amusement". Oui, lui répondit M.GUIGNIAUT, mais on se plaint à la Chambre de ce que l'Ecole Normale est trop détachée de la Faculté. Enfin, après discussion, M.GUIGNIAUT l'autorise à ne pas suivre un des 4 cours de littérature de la Faculté, comme c'était imposé, et à s'inscrire au cours de philosophie de M.JOUFFROY à la Sorbonne, après lui en avoir fait la demande par écrit.

Ceci prouve donc que la politique et l'université étaient liées, et on comprend facilement que cette "monarchie de professeurs" voyait d'un mauvais œil que l'Ecole Normale lui échappe. D'autre part, M.GUIGNIAUT parle à propos de la Faculté de ses "cours d'amusement" et Henri essayera de s'en dispenser. Il jugera toujours l'enseignement à l'Ecole plus solide sauf le cours de M.JOUFFROY qu'il apprécie, mais qu'il préfère cependant dans ses cours à Normale.

Pour les Normaliens, ces cours ne sont pas sérieux. Il est vrai qu'à cette époque (cela changera en 1880), les facultés n'étalent pas ce qu'elles sont aujourd'hui :

> *"La raison d'être des facultés de lettres et de sciences, c'est la collation des grades : fournir des jurys de baccalauréat. Les candidats à la licence sont des répétiteurs ou des maîtres de collège qui ne peuvent venir suivre les cours. La licence es-Lettres est un bac supérieur ? Certains tentent d'échapper au rôle absurde de professeurs sans étudiants, en s'adressant au seul public possible : le grand public. GUIZOT, VILLEMAIN et*

> *COUSIN inaugurent cette tradition dans leurs célèbres cours à la Sorbonne qui sont autant d'événements politiques et mondains", nous dit PROST.*

Henri donne quelques échos de l'atmosphère "assez mondaine" à la Sorbonne : "II est si difficile", ajoute-t-il "de se garantir de l'amorce de la popularité". Et à ce propos il cite le Doyen même de la Faculté de Paris, M.LECLERC :

> *"Le pauvre homme ! II ne se croit pas permis de faire une seule leçon sans une péroraison patriotique ! Dans une leçon de 3/4 d'heure, la péroraison obligée dure un quart d'heure et il faut 10 minutes pour l'amener. Quant à M.GIRARDIN, qui remplace M. GUIZOT, cet historien si ingénieux, si fin, si sensé, quel fat ! c'est de l'histoire à l'eau de rosé, telle qu'on en pourrait faire à de belles dames dans un beau salon. . .! II y a cependant un jeune littérateur d'un vrai mérite, c'est M.AMPERE, notre professeur. Son cours réunit un auditoire nombreux qu'il mérite. M.de CHATEAUBRIANT y assista dernièrement et à la fin de la leçon, il partagea les acclamations du public pour le professeur".*

Cette lettre présente un intérêt tout spécial, car nous verrons, en 1850, Henri WALLON défendre l'Université dans la question de la liberté de l'enseignement. Quels seront ses arguments ?

Henri sera pourtant obligé de s'inscrire à des cours de littérature et de philosophie en faculté, outre ses études de droit qu'il mène en parallèle (mais celles-ci sont plus sérieuses parce qu'elles ont un caractère plus professionnel).

LES DISTRACTIONS

PERROT dit en parlant de l'Ecole (et on comprend maintenant la différence de niveau avec la Faculté) : "On sortait de l'Ecole pour quelques cours en Sorbonne et quelques heures de sortie le dimanche." Les sorties et les cours à la Sorbonne, voilà les récréations."Des réunions mondaines et de théâtre pas question. " De temps en temps, Henri reçoit des visites des membres de sa famille, ou va rendre visite, quelquefois dîner, chez des amis ou cousins de ses parents, mais très rarement.

Le seul autre délassement dont parle Henri dans ses lettres est la musique ; pendant la récréation de midi, des quatuors sont organisés entre camarades et parfois le soir il y a des auditions devant un public composé de camarades : c'est alors le "concert qui obtient un succès facile", dit Henri.

Mises à part les petites aventures internes à l'Ecole et bien sages que nous avons racontées, et quelques événements de l'époque, que nous relaterons, où apparaissent les tendances politiques et religieuses de l'Ecole, les lettres ne parlent que d'études et dé-

bats intellectuels. Dans aucune de ses lettres, pendant trois ans, ne se dégage le nom d'un ami avec lequel Henri aurait sympathisé plus spécialement, sans doute était-il déjà très indépendant.

LES AMIS D'HENRI

Quels sont les amis qu'Henri gardera plus tard ?

Pourtant, nous avons vu que CROISET était le fils d'un ami de WALLON et que celui-ci témoigne :

> *"Les amitiés contractées ne s'effacèrent jamais. Les différences de tempérament, d'idées religieuses ou politiques ne purent les altérer. Sans doute un lien plus intime avec ceux de ses camarades qui pensaient comme lui existe-t-il. Mais cette différence ne fut jamais qu'une nuance : ils étaient tous de la même famille et il y avait entre eux une affinité que rien ne pouvait corrompre. "*[26]

G.PERROT nous dit :

> *"A l'Ecole, sa promotion et les quatre autres qui habitèrent avec lui, donnèrent de grands hommes : V. DURUY, HENRI-MARTIN, E. HAVET, Emile SAISSET, J. SIMON etc."*

Et nous savons par quelques lettres qu'Henri WALLON a gardé contact avec ses amis de l'Ecole. Nous avons quelques lettres de correspondance entre Henri WALLON et E. HAVET : il s'agit de débats littéraire ; WALLON reste courtois malgré les attaques de HAVET quant à son catholicisme trop prononcé dans ses œuvres.

Mêmes relations amicales, encore plus intimes, avec V. DURUY. Pourtant, ces lettres sont postérieures au ministère de l'Instruction Publique. DURUY est anticlérical et WALLON ne lui en tient pas rigueur. Nous n'avons que quatre lettres d'Henri WALLON à DURUY ; une lettre, par exemple, de 1889 de condoléances à la mort de son fils ; Henri termine en disant :

> *" Je t'en exprime ma bien vive douleur" et il signe : "ton vieux camarade".*

Une autre lettre donne l'impression qu'ils s'envoient mutuellement des exemplaires de leurs œuvres. Ils se tutoient et se traitent donc en bons camarades.

C'est avec J. SIMON - pourtant philosophe spiritualiste -qu'il semble qu'Henri WALLON ait eu le plus de contact et de correspondance. Nous avons 19 lettres dans lesquelles Henri WALLON demande des conseils à J. SIMON à propos de sa carrière

[26] A.P. de la Bibliothèque Nationale.

; il lui expose des problèmes posés à la Chambre ou au Sénat. En mars 1873, lors d'un débat important à la Chambre, J. SIMON et H. WALLON ne sont pas d'accord sur un point de détails et J. SIMON, alors ministre, se permet de souligner dans son discours :

> *"II y a 40 ans que M. WALLON et moi nous sommes liés par l'amitié qui, j'ose le dire, nous honore l'un et l'autre (oui ! oui ! très bien, très bien.. .clame la foule). Je ne doute pas que M.WALLON ne soit de mon sentiment, car il a la même expérience que moi."*

C'est tout ce que nous pouvons dire de ces relations suivies avec ses camarades de l'Ecole Normale ; cela est dû sans doute à son caractère un peu sauvage, mais peut-être aussi à un manque de documents à ce sujet.

SES PROFESSEURS

Mais laissons Henri parler de ses professeurs :

> *" M. JOUFFROY, écrit-il à Sophie. "Je lui trouve un merveilleux talent d'élocution : simple et claire ; c'est le langage de la philosophie. Il n'a qu'un défaut, c'est d'être étonnamment paresseux. Il nous fait quelques petites leçons d'½ h, ¾ d'heure ; mais il nous en a fait deux ou trois plus étendues et qui sont bien remarquables. Je regrette beaucoup de n'avoir pas le temps de les copier pour les montrer à ton mari, car ce sont des idées neuves et que, d'ailleurs, il vante assez pour telles ! Car il est passablement suffisant, notre cher Maître, Professeur à la Sorbonne et au Collège de France, membre de l'Institut et de la Chambre des Députés. On nous fait craindre que cette accumulation d'honneurs ne le fasse renoncer au titre trop modeste de Maître de conférences. M.GUIGNIAUT pourrait bien nous dire quelque chose de bon, mais généralement il y a si peu d'ordre dans ce qu'il nous dit, ses phrases sont si embrouillées qu'on a peine à y apercevoir le mérite de son érudition. M. RINN : "ses leçons : bien faibles".*

Avec quelle admiration Henri vient à parler ensuite de son maître, M.MICHELET :

> *"Quel homme ! Je l'ai entendu parler et j'en suis encore ébahi ! Ce qui me charme, c'est son admirable talent d'exposition, la brillante poésie de ses paroles ! J'avoue que cette poésie passe quelquefois des paroles aux idées et que, quand on est dans le monde positif, il est dangereux de se jeter dans le monde idéal ; il faut convenir aussi qu'il a des vues bien souvent fécondes, un aperçu délicat et une merveilleuse sagacité à découvrir et à montrer la filiation des événements et c'est encore là ce que j'admire en lui*

: ses vues neuves, féconde.s et vraies présentées sous une ferme pittoresque. En résumé, vraies ou fausses, ses paroles produisent toujours un heureux résultat. Je sais bien qu'il serait dangereux de prendre l'erreur pour la vérité ; mais moi et ceux qui partagent mes opinions, nous avons une pierre de touche infaillible : la religion. Sur la religion, il nous dit parfois des choses parfaitement ridicules ; mais aussi il nous dit des choses admirables qu'un chrétien aurait bien pu sentir, mais que jamais peut-être, il n'aurait si nettement formulées. "

Cette admiration pour un grand romantique du 19ème siècle nous étonne de la part d'Henri, lui qui l'est si peu (nous verrons plus tard qu'Henri manque de vivacité dans ses cours, de pittoresque, mais cela n'empêche pas qu'il sait apprécier "la poésie" chez les autres, mais il lui impose certaines limites).

"M.MICHELET rachète par son beau talent le vice de son système. Un professeur qui aurait ses vues hasardées, sans avoir son talent, serait vraiment funeste. "

Henri admire surtout "l'impulsion que M. MICHELET donne à l'Ecole aux sciences historiques ; et aussi ses idées libérales"(dont l'influence ne sera pas négligeable sur les œuvres d'Henri WALLON).

Et nous pouvons dire avec M. GERBOD :

"En 1828 MICHELET devint Maître de conférences à l'Ecole Normale jusqu'en 1836 ; il forme toute une série de futurs historiens (comme Henri WALLON) et exerce sur les élèves une influence indéniable".

Par ce jugement, on voit que la grande admiration d'Henri pour ce savant historien n'était pas aveugle au point de ne pas remarquer - et sans doute regretter - la trop grande indifférence et le scepticisme affiché par ce dernier en matière de religion.

Henri dit encore :

"Moi je recueille tout ce qu'il dit soit dans ses leçons du lundi, soit dans ses causeries du vendredi. J'ai pris le parti de rédiger perpétuellement ses leçons. Aussi c'est le seul cours complet qui me restera. Sur les autres, je ne fais que prendre des notes."

Décidément pour Henri, les deux personnalités de l'Ecole sont M. JOUFFROY et M. MICHELET auxquelles il porte toute son admiration.

« Décembre 1832 : M. JOUFFROY quitte l'Ecole Normale. Si M. MICHELET s'en allait aussi, ce ne serait plus la peine d'y rester ! Vous connaissez trop bien le talent de M. JOUFFROY pour que je légitime par une longue explication les regrets que je manifeste. C'est bien assurément

> *l'homme le plus propre à l'enseignement de la philosophie et c'est un mérite de plus, car tout bon philosophe ne serait pas bon professeur… »*

Henri déplore que les meilleurs professeurs partent pour être professeurs au Collège de France ou à la Faculté, parce que beaucoup mieux payés qu'à l'Ecole Normale. C'est le cas de GUIZOT, de MICHELET, de JOUFFROY.

L'Histoire de France de MICHELET paraît,[27] qu'en pense Henri ? Henri raconte une de ses entrevues avec un de ses professeurs, M. LETRONNE, qui juge cette Histoire "peu saine". Henri ne le pense pas, bien au contraire.

> *"Cette Histoire de France va enfin acquérir à notre Maître la réputation qu'il mérite ! Son tableau de la France, qui commence le 2ème volume, pourra paraître un peu hardi, mais il me semble bien vrai. "*

Henri parle du cours de MICHELET :

> *"II lit et fait des extraits de l'Histoire des Français de SISMONDI".*
>
> *"C'est, cdit MICHELET, du bon pain : ça nourrit et ça ne peut pas faire de mal; il aime à déclamer contre les prêtres à la moindre occasion ; c'est un reste de l'opposition mesquine du 18ème siècle, mais nous, hommes du 19ème siècle, nous n'en sommes plus là."*
> *"Non seulement nous n'en sommes plus là", ajoute Henri après avoir cité son maître vénéré M. MICHELET, " mais je pense qu'il est bien temps que l'on revienne enfin sur cette vieille injustice et qu'on rende à chacun ce qui lui est dû. Les leçons de M. MICHELET sont excellentes pour cela, c'est un des motifs de mon admiration. "*

Décidément, Henri n'accepte pas qu'on attaque la religion, d'où son mépris (exprimé si souvent) envers les Voltairiens ; il voit un progrès dans le mouvement des idées par rapport au 18ème siècle ; le 19ème siècle, et par exemple MICHELET, est plus tolérant. C'est pour défendre cet esprit de tolérance que nous verrons Henri WALLON prendre part à la liberté de l'enseignement.

Les lettres font aussi quelquefois écho de la rivalité entre COUSIN et MICHELET, dont Henri pâtira d'ailleurs dans la suite de sa carrière. COUSIN est plus haut placé et voit d'un mauvais œil la protection de MICHELET pour WALLON.

M.GERBOD dit :

[27] C'est un événement très attendu chez les Historiens.

> *"V. COUSIN lui-même est sensible à l'influence que son rival exerce parmi les élèves (il enlève ou risque d'enlever les meilleurs esprits à la philosophie). L'historien et le philosophe sont à couteaux tirés. "*

En ce qui concerne MICHELET, nous avons déjà parlé de ses qualités séduisantes pour Henri, mais, si Henri aime l'histoire, voyons ce qu'il pense de la philosophie, tout au moins du mouvement philosophique spiritualiste de l'époque, qui est bien représenté à l'Ecole Normale et qui n'est pas dans ses idées. Il vit tellement dans ce milieu philosophique qu'il ne peut s'en désintéresser. Cependant, Henri n'est pas bon philosophe et en première année, il a beaucoup de mal. Que pense-t-il des philosophes ?

> *"II faut avouer que je ne suis pas fort en philosophie et que je n'ai pas gagné grand'chose. Je voudrais y voir moins de phrases et plus de logique, car sur certains points, leur doctrine ne me parait pas bien solide. Pendant les conférences de M. DAMIRON, je prends des notes assez amples. Du reste, là se bornent toutes mes études philosophiques. . ." "Quand donc viendra l'homme qui relèvera la philosophie sur ses bases véritables ? Peut-être en ce moment n'est-il pas si loin ? J'ai vu annoncer l'introduction à une philosophie par M. BAUTAIN. J'ai entendu dire, par des Allemands qui l'ont vu à Strasbourg, que par l'éloquence il l'emporte sur COUSIN et que pour la philosophie il égale JOUFFROY, c'est-à-dire qu'en tout il est bien supérieur à COUSIN. Quant à JOUFFROY, sa supériorité sur COUSIN n'est pas l'objet d'un seul doute ; c'est certainement le meilleur représentant et le représentant le plus logique de son système. Aussi est-il profondément sceptique ! J'attends avec impatience l'ouvrage de M. BAUTAIN et je désire qu'il réalise mes espérances. Ce serait une excellente idée à lui inspirer, s'il ne l'a pas, d'envoyer un exemplaire à la bibliothèque de l'Ecole. On ne l'achèterait sans doute pas. Aucun jeune homme, qui ait de la religion, ne se destine ici à la philosophie ; se faire l'écho des doctrines de COUSIN, on n'en est pas tenté ! "*

Tout en reconnaissant leur talent, les catholiques ne pouvaient admettre leurs idées anti-religieuses. JOUFFROY a écrit un article retentissant au titre explicite :

> *"Comment les dogmes finissent" et V.COUSIN: "La religion n'est qu'un produit de la spontanéité individuelle. . ."*[28]

Si les catholiques à l'Ecole ne semblent pas s'intéresser à leurs cours, Henri, lui, ne les condamne pas ; il reconnaît leur talent, il est beaucoup plus tolérant que les autres

[28] DANSETTE : Histoire du Catholicisme en France.

et aimerait cependant qu'une philosophie catholique se révèle. Il pense à ce M. BAUTAIN et il voudrait que cette autre tendance philosophique (qui est la sienne) soit représentée.

Mais en fait, ces systèmes philosophiques respectent toutes les valeurs spirituelles, religieuses en particulier. Ce relativisme ne pouvait plaire aux catholiques - et pour l'éclectisme (ex. COUSIN) la Raison est le critère de toute vérité.

En France au 19ème siècle, la philosophie est plutôt une science positive dont la source de connaissance est l'expérience. Henri se rapproche beaucoup plus de la philosophie allemande ; il s'y intéresse ; c'est en partie aussi pour cela qu'il étudie l'allemand. Pour les philosophes allemands du 19ème siècle, la moralité est première et la nature n'apparaît que comme moyen de manifestation.

VERS QUELLE CARRIERE ?

Quelles sont alors les autres raisons qui ont amené Henri à choisir l'Histoire ? Comment envisage-t-il sa carrière ?

Peut-être, tout d'abord, parce que ce genre d'études convient mieux à son caractère, comme lui dit son beau-frère JANNET. A Normale, les étudiants ont le choix en Lettres entre l'Histoire, la Philosophie et les Belles-Lettres.

> *"Sans vouloir déprécier le caractère particulier de ton esprit," lui dit-il, "et tu le sens bien toi-même, tu n'as pas ce brillant, cette vivacité, cette exubérance de force qui font un homme à part de celui que la nature destine à sentir, à produire ou à faire sentir aux autres ce qui est l'objet des beaux-arts. Je conclus donc qu'avec les dispositions particulières dont le fond est un esprit très droit, sentiment sûr et distinct du vrai et du bon, joint à une douce chaleur, il ne faut point porter tes études spéciales sur la Littérature, mais sur l'Histoire. Tu ajoutes, toi-même, une considération qui est d'un grand poids ; c'est qu'il est important que "l'histoire ne soit pas professée par des gens de toute opinion".*

Nous avons parlé de ce qu'Henri pensait de la philosophie. Et la Littérature ?

> *"M. GIBON, le professeur de Littérature, se fait surtout remarquer par la justesse de ses 'observations et la sagesse de sa critique. Cependant il a fort à faire avec les élèves de Paris, qui, romantiques enragés, s'attachent à le contredire en tout point. . . "*

Le romantisme n'a pas encore atteint l'enseignement de l'Ecole, il semble que quelques élèves le déplorent, par contre Henri juge très mal ce genre littéraire. Il reste en dehors du courant.

Il avoue aussi la raison de son choix à un de ses professeurs catholiques, M. de SINNER :

> *"Je lui avais franchement avoué que c'est parce qu'il m'avait semblé que dans cette place je pouvais faire plus de bien que dans les autres chaires."*

Henri tient fermement à ses convictions, et à les professer. Il est conscient des risques qu'il encourt avec l'Université à ce sujet. Son but premier est donc de faire passer sa morale du bien. A ses parents qui se figuraient que c'était par boutade ou *"pour un misérable motif de vanité"* qu'il avait parlé de son désir d'étudier le droit pour avoir le titre d'avocat, Henri répond qu'il n'en est rien :

> *"Ce n'est point que ma future profession me dégoûte mais c'est que ce titre pourrait peut-être me servir et non seulement comme un vain titre, mais peut-être aussi d'une manière plus directe. Qui sait ? La chaire d'Histoire est très glissante - mes opinions religieuses sont bien fixées - quand je m'occuperai de politique (en a-t-il déjà réellement l'arrière-pensée), elles ne le seront pas sur ce sujet. Et je ne serai pas disposé à en changer pour le premier gouvernement venu. Par conséquent, je me trouverai toujours fort exposé, si je veux conserver mon indépendance. Avec ce titre, j'aurais toujours un refuge. Cependant, il est très possible que je n'en aie pas besoin."*

Ce passage nous paraît essentiel, et la clef de voûte entre la jeunesse d'Henri et sa carrière future. Il arrive à la fin de ses études : il garde ses convictions, ses idées ont mûri, au contact d'autres influences souvent en sens contraire, mais il y restera fidèle.

REACTIONS D'HENRI A DIVERS EVENEMENTS

Du point de vue politique, est-il déjà un libéral ? Son admiration pour MICHELET va peut-être aussi au "démocrate". En analysant les réactions d'Henri à divers événements, sans doute pourrons-nous concevoir ses idées politiques.

> *"C'est un trait original des années de 1830 que le grand rôle joué par la jeunesse et la part parfois considérable qu'elle prend alors à tous les mouvements d'idée : le catholicisme libéral, le saint-simonisme, le parti républicain" nous dit R.REMOND dans La droite en France.*

Ces mouvements ont-ils leur répercussion à l'Ecole Normale ? En ce qui concerne le catholicisme libéral, c'est à l'époque où Henri est à l'Ecole que naît le mouvement fondé par OZANAM. Les lettres d'Henri ne font pas écho de la *"conférence d'Histoire qui réunit à la Sorbonne quelques étudiants catholiques pour des questions*

d'histoire, de droit, de littérature, de philosophie[29]*"*. Pourtant, Henri aurait beaucoup de points communs avec eux. Dans une lettre d'OZANAM, nous apprenons qu'en 1832, 15 étudiants ont protesté contre le rationalisme de JOUFFROY en plein cours.[30] Henri ne relate pas cet événement, car il reste très indépendant. Pourtant, dès la création des conférences à Notre-Dame en 1835, Henri les suivra avec intérêt. Quelques lettres plus tardives témoignent de son amitié avec OZANAM. Mais dans les études sur la naissance de la Société St Vincent de Paul, Henri WALLON ne figure pas. Y a-t-il pris part par la suite ?[31]

Pendant ses années à l'Ecole, il raconte seulement qu'il a eu la visite d'un membre d'une société de congréganistes qui a été des plus agréables pour lui :

"II m'est toujours doux de converser avec des amis aussi purs"

Mme WALLON a peur que cet homme l'entraîne dans sa société : *"Mon bon ami, marche libre dans ta carrière"* lui répond-elle.

Quant au saint-simonisme, il n'en est pas question à cette époque à l'Ecole Normale.

Pour l'opinion politique, il semble que l'état d'esprit qui règne à l'Ecole (tout du moins en ce qui concerne la direction) est tout à fait dans la ligne d'Alexandre WALLON.

Libéral, il accepte la Monarchie de Juillet, déplore la violation de la Charte et serait républicain, si la république devait amener l'ordre et la paix ; mais, pour l'instant, il pense que la parti républicain amènerait l'anarchie - ce serait une république trop rouge. Il place donc l'ordre avant tout.

Ceci est la réponse de M. WALLON à son fils, après que celui-ci lui ait raconté les émeutes de juin 1832 à l'occasion de l'enterrement du Général LAMAROUE : Henri se prononce contre ce désordre, mais également contre la répression trop dure et contre les récompenses dont le gouvernement a honoré la garde nationale qui en a eu la charge. Il est intéressant de voir, par cette lettre, combien les étudiants sont surveillés et de voir le contraste entre l'Ecole Normale pour l'ordre et Polytechnique prenant part à l'émeute. Dans l'Histoire de la Chambre des Députés, nous pouvons lire à propos de cet événement :

"On profite de ces obsèques pour opérer un rassemblement en masse de tout ce qui peut créer une agitation dans Paris : cérémonie grandiose :

[29] A.FOUCAULT : La Société de St Vincent de Paul.

[30] .CARON : OZANAM, premières années à la Sorbonne (1841-1844).

[31] Rectificatif : Frédéric OZANAM, d'après la Correspondance. Mgr BAUNARD : "Grâce à de nouvelles recrues. . ., telle que celle de H. WALLON et Théodore Henri Martin, aux vacances de la même année 1834, les membres de la conférence étaient devenus assez nombreux pour que la visite des pauvres n'en fût plus interrompue".

tambours, drapeaux, chœurs révolutionnaires défilent sous un ciel lourd, derrière le catafalque. Un immense chant de la Marseillaise et, soudain, un cavalier vêtu de noir, porteur d'un drapeau rouge, entraîhe la foule aux cris de "Vive la République" ; le lendemain, Louis-Philippe cantonne la foule, lui-même rassurant les gardes nationaux qui. l'acclament : 120 morts, 3 députés arrêtés. Jamais roi naturellement débonnaire n'a excité pareils sarcasmes dans une presse enfiévrée."

Le récit d'Henri confirme bien ce qu'il en est dit ici : dans sa lettre du 6 juin 1832, nous voyons bien aussi le décalage Paris province :

"L'heure où je vous écris fait que je puis vous donner des nouvelles que les journaux ne peuvent pas donner à Valenciennes aussi tôt. Je vous écris aujourd'hui parce que hier (5 juin), au convoi de Général LAMARQUE, il y a eu des troubles et comme j'ai été à l'enterrement de CUVIER vous auriez pu croire peut-être que je me trouvais aussi à cette affaire, mais il n'en est rien ; personne n'est sorti de l'Ecole et les troubles ont éclaté seulement dans les faubourgs St Antoine, St Martin et St Denis. Un professeur nous a dit que les troubles venaient enfin d'être étouffés. C'est un reste du mauvais levain qui a cru trouver bon compte du gouvernement après la mort de PERIER ; Mais enfin, nous en voilà quitte pour longtemps, j'espère, si l'affaire n'était pas finie, je vous pourrais dire que ma prudence et surtout mes opinions auraient pu vous rassurer dans les circonstances, et d'ailleurs avant d'aller faire des émeutes au dehors, il aurait fallu en faire dans l'Ecole d'où l'on ne sort pas comme on veut. Ce fut une rude affaire pour le gouvernement, mais au moins il peut se rassurer pour longtemps, car tous les agitateurs d'émeute avaient consacré toutes leurs forces dans cette tentative. Ils sont maintenant ou tués ou pris. C'était le pendant de la Révolution de Juillet, seulement la force est restée aux troupes. A quoi cependant il tient d'être héros ! Tel qui aurait eu dans huit jours une croix de Juin," (le pendant, dans l'esprit d'Henri, de la croix de Juillet que le gouvernement de Louis-Philippe avait décernée aux héros de la révolution de Juillet) , "va peut-être dans huit jours monter à l'échafaud ; je n'ai jamais douté que les troupes ne finiraient pas p?r avoir le dessus, car ce n'était pas le peuple unanime qui se soulevait, il n'y avait, au contraire, que la Société des Amis du Peuple et quelques canailles désœuvrées. Hier au soir, on criait par toutes les rues : "Vive le Roi ! A bas la République ! " Je vous assure que la République est au fond de l'eau ! Tout le peuple que j'ai vu est transporté d'indignation contre les émeutiers et il n'y a pas un coin de rue où on ne les maudisse, ce qui est une preuve qu'ils ne pourront jamais

renouveler leurs attaques. Tous ceux qui n'ont pas été tués ont été pris et c'est le plus petit nombre. . . Le Directeur nous a félicités de notre bon esprit ! On s'est joliment moqué de sa peur ! . . . La garde nationale n'est plus occupée qu'à se régaler : d'immenses tables sont disposées dans les serres des Tuileries et ils vont joliment expédier les bouteilles . "

Le lendemain, Henri qui n'avait pas eu assez de temps la veille, réécrit pour donner des précisions sur l'émeute :

"Je vous ai promis de vous dire ce que je pourrais savoir des événements du 5 et 6. Je ne m'attendais pas plus que personne à des sanglantes funérailles pour le pauvre LAMARQUE. Le jour où elles eurent lieu, tout à coup nous entendons battre l'appel, puis battre encme ore, nous ne doutions plus qu'il y ait eu émeute. Un de nos camarades monte au 3ème quartier d'où on plane sur tout Paris. Il nous dit qu'on a entendu trois décharges. Nous nous prîmes à rire ; mais à 8 h, un élève, qui était sorti, affirme qu'il avait vu tuer un jeune homme. Nous-mêmes, après le souper, nous montons au 3ème quartier et nous entendons la fusillade qui roulait assez bien. Le sous-directeur qui était sorti, vint nous rapporter que les postes voisins étaient pris par les rebelles. Cela nous cause un peu d'inquiétude, car il n'en est peut-être pas deux dans toute la section les Lettres qui ne soient ennemis de la République . Quant au peuple, après que le combat eut été engagé, il se dispersa sous la conduite des élèves de l'Ecole Polytechnique Ces troubles-là ne sont pas comme des émeutes à l'arme blanche qui peuvent se prolonger plusieurs jours parce que, s'il n'y a pas de conflit sérieux, il faut qu'une révolution tombe en triomphe sur le champ et quand elle tombe, elle ne se relève plus. Je n'ai pas oublié que vous m'avez recommandé de faire route à gauche si je vois une émeute à droite. J'allai chez les de Lussigny qui, de leurs fenêtres, avaient été témoins des premières affaires avec le poste voisin. Ils me dirent qu'ils étaient allés voir le convoi, qu'avant la marche un gros monsieur, à la tête de la Société des Amis du Peuple, avait dit à ses compagnons qui voulaient attacher une branche de saule à leur chapeau : "Pourquoi ces branches ? On nous prendrait pour des pleureurs ! Ce n'est pas par des pleurs qu'il faut célébrer le général LAMARQUE". Cela et le bonnet rouge qu'ils portaient au bout d'un drapeau rouge indique assez qu'ils avaient déjà leur coup en tête. Quand on se battait encore place de la Bastille, les ouvriers du faubourg St Antoine tinrent une singulière conduite ; ils ne voulaient pas se mêler de la révolution et pour cela ils avaient formé une barricade d'où ils tiraient sur tout ce qui voulait pénétrer de leur côté : troupes ou républicains, de sorte

que l'artillerie fut obligée de faire un grand détour pour aller chercher les pièces à Vincennes. Peut-être, sous le canon, n'aurait-on jamais forcé les républicains derrière leurs barricades et dans les maisons qu'Ils avalent envahies. J'ai été sur la scène de combat, et, en face des maisons criblées de balles et marquetées de boulets, j'entendais raconter par les voisins les circonstances du combat. Tous désapprouvaient les républicains, presque tous approuvaient les rigueurs de la garde nationale. J'ai entendu dire que s'il n'y avait eu que la troupe, les républicains auraient bien pu avoir le dessus. Dans la rue St Martin, on m'a montré une barricade près du quartier général des républicains, qui avait résisté à sept assauts. Enfin le canon les a forcés. 40 s'étaient réfugiés dans le cloître de St Méry. On les a sommés de se rendre ; ils demandèrent à donner seulement leurs armes et à partir libres. On leur donna dix minutes ; ils persistèrent et on battit en brèche : la troupe, montant à l'assaut, les massacra presque tous. Ce sont là des scènes bien tristes. Je vais aller voir aujourd'hui la Revue que le Roi passe. »

La mère d'Henri ne peut contenir sa peur et avait écrit à Henri :

"Evite tous les endroits où tu verrais quelque rassemblement, car maintenant l'uniforme d'une école sera suspect à tous les agents de police". . .

II s'agissait en fait de l'Ecole Polytechnique qui a participé, voire même mené l'émeute, et non de l'Ecole Normale.

Nous voyons que le parti républicain n'était qu'une faible minorité à l'Ecole Normale. Dans sa famille, à l'Ecole, Henri a donc été soumis à des influences libérales, mais aussi avant tout à un grand attachement à l'ordre. Est-ce que ce ne sera pas le réel souci d'Henri WALLON toute sa vie ?

A propos d'un procès.

Henri s'était déjà montré modéré en janvier 1832 à propos d'un procès (ou plutôt d'un jugement relatif à des affaires politiques au sujet desquelles il n'entre pas dans les détails). Cela devait être un procès dont on parlait beaucoup : sans doute le procès des ministres de Charles X qui s'ouvrit le 15 décembre ; procès qui provoqua une grande effervescence parmi la jeunesse des Ecoles.

"D'après ce que j'ai entendu dire par les personnes qui lisent les journaux, "(Henri n'en prend même pas le temps) "et assistèrent aux séances, il paraît que les accusés se conduisirent encore plus indignement qu'on ne l'a rapporté. Du reste, c'est le genre, parmi les étudiants, d'approuver tous ces excès. J'ai entendu même dans l'Ecole s'extasier sur la Convention, appeler

> *Saint-Just un homme pur ! Quant à moi, je ne me mêle jamais à toutes les disputes, je crois que c'est le plus sage parti."*

Nous reconnaissons là la prudence d'Henri ; il ne se mêle pas à ces discussions politiques, il y avait donc quand même quelques éléments républicains à Normale, sans doute une minorité.

II est un passage intéressant de la correspondance où l'on voit la solidarité, l'amitié entre les élèves. Il est un point où ils sont tous d'accord :

La lutte contre le monopole.

Sans doute ont-ils trop souffert de la domination des grands universitaires sur leurs études ; pour Henri, dans le choix de sa carrière, dans l'expression de ses idées etc. Henri, racontant un banquet offert par les Anciens aux Nouveaux, laisse entendre à quel point l'esprit des élèves était avancé :

> *"On y porta divers toasts, entre autres un toast à la liberté de l'Instruction Publique. Nous, élèves de l'Ecole Normale et futurs soutiens de l'Université "(décidément ils ont conscience d'être une élite et voués à se donner à l'Université), nous avons appelé de nos vœux son coup de mort ! Je ne serais pas fâché que vous fassiez connaître à JANNET l'opinion de l'Ecole Normale à ce sujet. . . "*

Et Henri s'empresse d'affirmer qu'il s'associe pleinement à cette idée de liberté, en ajoutant :

> *"Mes camarades et moi le premier, nous trouvons ce monopole trop absurde dans un temps de liberté pour ne pas applaudir à son abolition".*

N'est-ce pas là le fondement de la lutte menée par Henri WALLON toute sa vie pour la défense de l'Université, tout en réclamant la liberté de l'enseignement. Ce mot de liberté ne doit-il pas être précisé ; il semble que, dans cette lettre, il soit employé dans le sens de la tolérance, par des élèves de toutes opinions politiques et religieuses (pour Henri, ce sera le sens qu'il y mettra toujours : égalité des droits pour les catholiques). Nûus verrons que pour MONTALEMBERT, ce mot prend un sens légèrement différent : ce n'est pas l'égalité de droit, mais liberté totale pour les catholiques dans l'enseignement.

Les lettres d'Henri révèlent assez l'importance réelle des événements historiques, nous avons relaté quelques événements politiques. Les études de la Monarchie de Juillet parlent toutes aussi d'un autre événement à caractère plus social, nous voulons dire : "la crise du choléra" en 1832.

Les lettres d'Henri à sa mère nous donnent des détails sur l'ampleur de ce phénomène et justement de son caractère "social", qui touche les gens les plus miséreux envahis d'une réelle panique.

> *"Celui-ci n'attaque que la classe indigente. L'Ecole Normale étant sur une hauteur, entourée de cours bien aérées, son quartier en sera nécessairement préservé. Vous savez, "écrit-il à sa mère/les soins de propreté que l'on exige des élèves et leur bon régime. Les meilleurs médecins de Paris vont journellement dans cet établissement etc."*

La famille reste longtemps préoccupée et toutes les lettres échangées à cette époque disent les inquiétudes de chacun pour celui ou ceux dont il est éloigné. On échange des conseils d'hygiène, des combinaisons chimiques pour désinfecter. Mme WALLON a si peur pour son fils (en province, le phénomène, essentiellement parisien, prend encore beaucoup plus l'aspect d'une catastrophe), qu'elle demande à son mari d'écrire au Directeur de l'Ecole de faire revenir Henri à Valenciennes ; le Directeur refuse.

Dans ces cas de panique, beaucoup de bruits circulent :

> *"Imagine-toi que le peuple ne veut pas croire au choléra morbus, " écrit Henri à sa sœur. "Et, comme pour faire croire qu'il n'était pas dupe de ce bruit semé par le gouvernement pour se débarrasser de jeunes gens des écoles, dimanche dernier tout le peuple, pour ainsi dire, roulait dans les ruisseaux, ivre-mort. Ainsi y en a-t-il eu une grande partie moissonnée, les jours suivants, par le choléra. On a donc été obligé de reconnaître qu'en effet, il y avait beaucoup de monde qui mourait après ces douleurs d'intestin. Qu'ont-ils imaginé ? Qu'on les empoisonne, et les voilà criant à l'empoisonneur, mettant en pièces quelques suspects et les jetant dans la Seine. Au dire de certaines personnes, il paraît cependant que les soupçons du peuple ne sont pas dénués de fondement et que quelques hommes, pour soulever le peuple, ont empoisonné, ou fait mine d'empoisonner du vin d'un marchand."*

Les seuls échos que nous ayons à travers les récits d'Henri, de la vie parisienne, sont justement les moments forts et les émeutes A ce moment-là, leur résonance est telle, qu'Henri ne peut y rester indifférent. Autrement, nous avons l'impression que l'univers d'Henri reste confiné à l'Ecole ou aux études, et l'Ecole vit en vase clos.

Nous avons aussi, par cette analyse, quelques fondements des idées politiques d'Henri WALLON, qui sont une introduction nécessaire pour comprendre notre troisième partie : la carrière politique d'Henri WALLON.

Nous avons aussi quelques fondements de ses idées intellectuelles et morales, qui seront les bases de sa carrière littéraire, notre deuxième partie.

Avant de rentrer dans la vie de professeur et de savant d'Henri WALLON, rappelons-nous la réflexion de M. GERBOD qui parle, sous la monarchie de Juillet, d'une

> *"culture conservatrice qui se complaît dans la tradition d'auteurs grecs et latins. L'histoire est un exercice d'érudition et la critique littéraire universitaire n'en est qu'à ses balbutiements". "Ces caractères sont : la prudence et la mesure, le souci de la vérité (au risque de paraître tatillonne), la précision et les vertus morales".*

Le professeur Henri WALLON sera guidé par cette formation. Et, à propos des professeurs formés à l'Ecole Normale, GERBOD parle de *"l'élément aristocratique dont la mentalité et la carrière ne ressemblent pas à celles de l'ensemble des membres de l'Université".*

"WALLON aimait son école", nous dit PERROT, et il y resta fidèle toute sa vie ;

> *"Quand se fonda, pour secourir des misères imméritées, l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole, il fut un des membres les plus actifs de son conseil jusqu'à la dernière année de sa vie".*

Et il verra avec joie rentrer deux de ses fils et deux de ses petits-"fils à l'Ecole Normale.

En conclusion, nous pouvons dire :

en 1834 - Henri a 22 ans - à la fin de ses études, il demeure inébranlable dans sa foi, fondement de sa personnalité. Il n'a pas cédé aux idées de son père, ni à celles de son temps : scepticisme, etc. Il n'a jamais douté (comme l'avait fait à ce moment-là LACORDAIRE, par exemple).

2. SA CARRIERE LITTERAIRE

L'UNIVERSITAIRE

INTRODUCTION

Avant de connaître l'homme politique, suivons l'homme de lettres. Ses débuts dans l'enseignement, sa difficulté à "faire carrière" d'historien, nous sont connus grâce à la correspondance continue jusqu'en 1841.

Nous pouvons constater encore sa persévérance. Henri a eu quelques moments de désespoir, mais il maintiendra sa décision de faire carrière dans l'Université, décision mûrement réfléchie. Quand Henri voit sa carrière barrée par les "grands" universitaires à cause de ses convictions religieuses, il écrit à son père :

> *"Quant à moi, je ne puis me repentir d'avoir des idées arrêtées et je crois, mon cher Papa, que, lorsqu'on a une conviction, il y aurait lâcheté de la pallier, quoiqu'il en coûte ; je ne reconnais que la vérité. Je n'avancerai pas, soit, mais je regarderai maintenant comme une faiblesse de quitter ma carrière. Te resterai, étudierai et j'écrirai. Peut-être qu'un jour on ne m'étouffera pas d'un dédain. . .". Lettre de 1836.*

Etudier, écrire, voilà le schéma de la carrière qu'il envisage alors (il n'envisage pas la politique à ce moment-là).

Finalement, Henri WALLON s'est fait une réputation de savant à son époque et le dictionnaire universel des contemporains VAPEREAU nous dit :

> *"Agrégé d'histoire, il suivit avec éclat la carrière de l'enseignement".*

Nous avons dit que l'Ecole Normale était une porte d'entrée pour l'Université. Malgré tout, ce bagage ne suffira pas à Henri WALLON et nous verrons à quel prix il obtient son poste de Maître de conférences à l'Ecole Normale, de Suppléant de GUIZOT à la Sorbonne, puis de professeur titulaire. Nous aborderons par là l'organisation de l'Université à cette époque, et peut-être pourrons-nous mieux comprendre l'importance du monopole.

Après l'Université, quand nous aurons saisi le style de professeur que représente Henri WALLON, nous pénétrerons dans l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, autre institution à laquelle il donnera beaucoup de lui-même. Par l'étude de ses œuvres, leurs buts, nous approfondirons ses idées.

DIX ANS DE PROFESSORAT DANS L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Dégagé, nous l'avons dit, par l'Ecole Normale de tout service militaire, Henri WALLON doit, par contre, dix ans d'instruction à l'Etat considérés comme "service civil" ; de 1834 à 1846, il sera donc professeur dans deux collèges royaux secondaires : Louis-1e-Grand et Rollin.

Pourquoi Henri WALLON est-il nommé à Louis-le-Grand ?

Les procès-verbaux du concours de l'Ecole Normale font de son examen de sortie l'éloge le plus pompeux. Comme conséquence de cette supériorité, Henri WALLON obtient la place de professeur agrégé à Loui-le-Grand. Le 16 octobre 1834, il s'installe dans ce collège. M.PERROT souligne :

> *"Seul de sa promotion, Henri WALLON restait à Paris, les autres sont nommés en province."*

Quel avantage pour lui ! II pourra profiter des bibliothèques et faire de la recherche : c'est tout ce qu'il désire. En fait, un autre ancien agrégé aurait dû être nommé à ce

poste avant Henri WALLON, mais le ministre, qui avait à prendre la décision, l'a choisi à cause de l'intervention de MICHELET en sa faveur. Henri, à peine rentré, va rendre visite à celui-ci pour le remercier. MICHELET appréciait donc déjà Henri WALLON et envisageait de le faire participer à ses travaux. Ce poste serait commode pour cela, puisque voisin de l'Ecole Normale ; ils pourraient ainsi travailler ensemble. Nous verrons en effet combien la carrière d'Henri WALLON dépendra de celle de MICHELET.

Entrer à Louis-le-Grand est donc un privilège. Ensuite, pour entrer dans renseignement supérieur, il faut passer une thèse. Henri WALLON restera donc quatre ans professeur à Louis-le-Grand, de 1834 à 1838. Il dispose de plus de temps qu'à l'Ecole Normale, et pourra enfin se consacrer à un sujet particulier, lui qui y a tant aspiré.

Il dispose de plus de temps, nous dit-il, tout d'abord parce que la préparation de ses classes ne l'absorbe pas beaucoup ; il a tellement travaillé l'histoire à Normale qu'il en sait beaucoup plus qu'il ne faut pour faire la classe à des élèves des 4ème, 5ème, 6ème.

De plus, les professeurs du secondaire ont beaucoup plus de congé : Henri WALLON peut ainsi travailler. Il écrit à sa famille :

> *"Ne croyez pas que je m'ennuie, l'ennui est rayé de mon dictionnaire, et comme ces quatre jours de congé vont m'avancer dans mon travail".*

Si Henri WALLON parle beaucoup plus de ses travaux parallèles à son professorat, que savons-nous de son passage dans l'enseignement secondaire à Louis-le-Grand et plus tard à Rollin où il sera nommé en 1841 ?

Que nous dit M.GERBOD des professeurs de cette époque ?

> *"Jeunes professeurs, d'une gravité précoce, pleins d'autorité et de science, menant une vie austère, d'une conduite exemplaire et pour beaucoup, il s'agit bien de dévouement sincère."*

Etant donné le caractère de notre personnage, tel que nous l'avons décrit dans sa jeunesse, mous n'avons pas de mal à l'imaginer dans cette "représentation" de professeurs. N'est-ce pas d'ailleurs ce même portrait qui se dégage des comptes-rendus d'élèves ou d'inspecteurs sur ses cours, ou même de ce que dit Henri WALLON de lui-même ?

Avant de faire la critique du professeur, voyons ce qu'il enseigne.

« L'histoire » nous dit M.GERBOD. *"est une discipline récente, elle ne dispose en 1842 que d'un petit nombre de professeurs spéciaux".*

Aussi les professeurs d'histoire sont particulièrement inspectés. Et M.GERBOD ajoute :

> *"Les professeurs doivent surtout éviter tout ce qui pourrait appeler les élèves dans le champ de la politique et servir d'argument aux discussions de partis".*

Ce que nous pourrons constater dans les reproches faits à Henri WALLON sur sa façon d'enseigner : ses digressions sur la religion.

De l'évolution culturelle de cette époque, Henri WALLON fait-il partie ? En fait, quelle est-elle ?

M.GERBOD la caractérise ainsi :

> *"Foi dans l'homme, la raison et le progrès qui s' épanouissent dans trois cultes : le culte des Belles-Lettres, la fortune de l'éclectisme, le prestige de l'histoire."*

Nous avons tenté, dans notre première partie, de saisir la conception de l'histoire chez Henri WALLON, élève de MICHELET, et c'est bien cette foi dans l'homme, la raison et le progrès qui l'attirent dans l'étude de l'histoire. Mais il faut préciser, avec M.GERBOD :

> *"Si l'histoire conquiert le milieu universitaire, elle n'est pas livrée entièrement à MICHELET. Pour certains professeurs, l'histoire est avant tout une science d'érudition, soucieuse seulement d'exactitude et de précision. Pour d'autres, l'histoire ne peut cesser d'être chrétienne (fidèle à BOSSUET). Mais l'idée que l'histoire est avant tout au service de l'homme gagne du terrain. Cette science, comme la philosophie, doit contribuer aux succès des idées libérales et hâter l'avènement d'une société plus égalitaire et plus démocratique. L'histoire amorce un changement profond dans l'âme universitaire ; celle-ci, figée jusqu'alors dans son admiration pour les modèles de l'Antiquité gréco-latine, prend conscience, à son contact, de l'idée d'évolution et de progrès."*

Science d'érudition, chrétienne, au service de l'homme, admiration pour l'antiquité, mais idée de progrès, ne pouvons-nous pas déjà dire que l'histoire vue par Henri WALLON semble avoir tous ces caractères réunis. Henri WALLON n'est-il donc pas à la charnière entre les anciens et les modernes ? Nous le verrons, non seulement dans son enseignement, mais aussi dans ses œuvres, et dans son action politique en faveur de l'instruction.

SES COURS

Voyons, tout d'abord, les témoignages de ses cours de lycée. Pour la génération future, il passe pour un "universitaire à l'ancienne mode". C'est ce que nous dit le fils

d'un ami de la promotion de Henri WALLON, CROISET. Il donner aussi un témoignage d'un des anciens élèves de 4ème de Henri WALLON : "C'était un professeur consciencieux, clair, intéressant."

> *"C'est qu'il avait au plus haut degré les qualités professionnelles et personnelles qui formaient alors l'idéal du professeur de collège", ajoute CROISET.*

Et le rapport d'inspection générale pour l'enseignement de l'histoire en 1838-39[32] nous le fait paraître plutôt comme un érudit peu pédagogue :

> *"Etude trop vaste pour peu de temps et pour un profit réel. Point de lectures, point de réflexions, tout est reçu de la bouche du professeur, presque sous sa dictée, en sorte que l'exercice des élèves se réduit à un effort de dactylographe."*

Le rapport pour l'année 1841-42 au collège Rollin[33] :

> *"C'est un homme instruit qui ne demandait pas mieux que de réussir au collège, mais qui sent qu'il lui manque certaines qualités pour cela et qui cherche à se tourner ailleurs. "*

Ce qui lui manque, n'est-ce pas l'expérience, surtout la difficulté de se mettre à la portée des élèves si jeunes. Le rapport de l'année 1842 l'exprime nettement :

> *"II lui manque le don d'entraîner, de faire aimer le travail. La parole de M. WALLON, toujours sûre, toujours grave, est peu communicative : il est plus à sa place à l'Ecole Normale entouré de jeunes gens que le sentiment du devoir et les exigences de leur avenir attachent aux études sérieuses que dans un collège et au milieu d'élèves dont les plus grands ne sont toujours que des enfants."*

Le rapport insiste aussi sur :

> *"la science, les principes et le zèle de son enseignement. Il aspire à autre chose que cet enseignement inférieur. "*

Henri WALLON ferait-il partie alors de la vieille école d'historiens, ou ne sait-il pas communiquer ce que lui apporte l'histoire ?

Henri WALLON est-il satisfait de ses cours ? Les lettres n'en parlent pas beaucoup. Les travaux annexes l'intéressent plus. En fait, il semble que dans ce début de professorat, Henri WALLON ait été gêné par des problèmes de discipline. Ce ne devait pas

[32] Rapport d'Inspection générale : F°7 7646. A.N. dossier L. le G.
[33] Rapport d'Inspection générale : F°7 7663. Collège Rollin.

être le seul à avoir ce genre de problèmes à l'époque. Les professeurs d'histoire, peu nombreux, avaient donc des classes très nombreuses (plus de 70 élèves, en tout 250 élèves pour les trois classes !!!), aussi était-il fréquent d'avoir recours aux punitions.

Le professeur se plaint surtout des élèves de 4ème, indisciplinés, *"se croyant déjà des hommes"* et, bien malgré lui, Henri WALLON (il était plutôt indulgent), sur les recommandations du Proviseur et des professeurs plus anciens, se montre, dit-il, "*féroce*". Combien, en effet, les méthodes employées nous paraissent sévères et démodées. Il écrit, en novembre 1834 :

> *"Hier, en 6ème pendant que je disais la prière," (l'instruction publique gardait encore quelque aspect religieux : la prière du matin, par exemple), "j'en entends un donner le signal pour répondre Amen. Je m'arrête aussitôt et je le prive de sortie. Cela n'a pas empêché les autres de lâcher quelques "amen". J'envoyai encore deux élèves en prison" (l'expression en dit long), "et j'obtiens le silence. Voyant qu'ils étaient sages, j'interrompis un instant ma leçon pour leur lire quelques contes amusants d'Hérodote. Je crois qu'une bonne manière de les tenir, c'est de les intéresser. Ils sont d'ailleurs fort surpris que je ne lise point sur des cahiers pour faire ma leçon.II sait tout cela par cœur, disait un élève à un de ses camarades".*

Ce sont donc les connaissances qui importent plus que la réflexion.

Une autre lettre nous montre son indulgence, et toute sa sensibilité :

> *"Vous serez contente de moi, je l'espère, ma chère maman. Un élève que j'avais privé de sortie, m'ayant écrit ce matin de la lui lever parce qu'il devait voir sa Maman qu'il n'avait pas vue depuis un mois, je l'ai exempté pour ce seul mot, réfléchissant d'ailleurs que c'est une chose si douce de revoir sa Maman, quand on en est depuis longtemps privé. . .!"*

Henri WALLON, timide, ne devait pas être très à son aise devant les Inspecteurs, à en croire ce jugement qu'il porte dans une lettre :

> *"J'ai pu avoir une idée du ton avec lequel ces MM. les examinateurs, quels qu'ils soient, prétendent juger et caractériser un professeur, anatomiser ses connaissances d'une main aussi hardie que peu sûre. M. de SINNER m'a communiqué les notes qu'ils prenaient, ainsi que le rapport présenté au Conseil. On allait jusqu'à dire comment le professeur tenait sa classe et s'il savait rendre ou non son cours agréable".*

(Cela nous paraît à nous assez essentiel, pourtant).

> *"Tout cela, "ajoute H. WALLON "après une séance de deux heures ! J'en fis mes observations et il répondit, pour justifier ces observations, qu'il ne*

> *prétendait pas généraliser ces observations au-delà du temps qu'ils avaient passé dans la classe. ..Mais, je vous demande, si à l'Université on va apporter ces restrictions ?"*

Henri WALLON défendra toujours les cours de deux heures, même quand ils seront jugés beaucoup trop longs au moment des grandes réformes du début du XXème siècle.

Nous avons dit que les élèves étaient stimulés par le système des places qui comptait beaucoup, par les prix, et parmi ceux-ci le plus important, le concours général. Nous apprenons par les lettres de Henri WALLON combien les professeurs, vers la fin de l'année scolaire, étaient impatients des résultats et se glorifiaient du succès de leurs élèves. Une année, il raconte ainsi le succès remporté par le duc d'AUMALE au concours général :

> *"Nous n'avons lu encore que 9 copies et de ces 9 il y en a 8 très faibles. La 9ème, qui est la mienne, leur est supérieure de 10 places."*

(Henri WALLON prend à son compte la copie de son élève).

> *"Mais les meilleures copies du collège Charlemagne (le plus fort) ne sont pas lues ; la copie du duc d'AUMALE, qu'on dit assez fort, n'est pas lue non plus. Cependant vous verrez en moi un homme bien vexé, si cette copie n'a qu'un accessit. "*

Henri raconte la remise des prix :

> *"Le petit duc en avait un, en sorte que c'était presque une séance royale, au moins la Reine et ses enfants y étaient. Mais le Ministre ne s'est pas plus gêné. Ce fut une distribution comme toutes distributions de prix ; mais il y a eu un incident curieux. M. GUIZOT avait dernièrement écrit à M. GUILLARD, rédacteur de la Gazette des Ecoles et professeur de mathématiques à Louis-le-Grand, une lettre extrêmement sévère où il lui disait en propres termes qu'il ne savait rien, pas même tenir sa classe… GUILLARD n'eut rien de plus pressé que de faire imprimer cette lettre et de mettre un article dans son journal avec ce titre : "M. GUIZOT" (qui était ministre)" devient de plus en plus insolent". M. GUILLARD cherchait une justification à toute force, sollicitait les signatures de ses élèves, surtout ceux de l'Ecole Normale. Le hasard lui en fournit une autre plus éclatante : il obtient les deux prix de sa classe au grand concours. ("Je dis : il obtient, car il est généralement admis et reconnu de toute l'Université de Paris que, quand un élève d'une classe a un prix, c'est le professeur qui l'a obtenu - si bien que quand un professeur obtient trois fois le prix d'honneur, il a de droit la croix ! ")*

> *"M. GUILLARD a donc les deux prix. Au moment où on proclame ses élèves, il monte sur son banc : "Le rédacteur de la Gazette, professeur. . . " "Assis, assis, taisez-vous, partez. . ."C'est un brouhaha épouvantable. Le Ministre enfin obtient silence. N'ayant pu parler, M. GUILLARD fit un article encore sur ce texte : "M. GUIZOT devient de plus en plus Insolent. "*

Une fols de plus, nous voyons l'importance du Ministre dans l'Université, mais aussi l'importance, pour un professeur, d'obtenir sa popularité : obtenir des prix, la croix, est toute une gloire. C'est une façon d'entretenir l'émulation parmi les professeurs, ce qui engendre quelques querelles universitaires. Les distributions de prix ont de l'importance, non seulement pour cela, mais aussi pour les discours qui y sont prononcés, et qui indiquent l'état d'esprit des professeurs, et surtout l'essentiel des préoccupations des universitaires de l'époque. Un discours du 17 août 1843 de distribution des prix du collège municipal Rollin de Henri WALLON en témoigne.[34]

Nous pouvons donner à ce discours deux intérêts :

1. tout d'abord l'enseignement, tel que l'envisage Henri WALLON (et sans doute beaucoup de professeurs du 19ème siècle) :

   > *"L'Université vous a pris enfants à la famille pour vous rendre hommes à la société. "*

(Ainsi, pour lui Henri WALLON, le professeur est avant tout un éducateur).

> *"Elle s'est chargée d'orner votre âme, de régler vos instincts, de développer votre intelligence. "*

H. WALLON montre l'importance des vérités morales de l'éducation : guider l'âme.

> *"La vérité morale est de tous les âges et je ne sais si, par sa simplicité même, l'âge le plus tendre n'est pas le mieux préparé à en comprendre les beautés. Pourquoi, par exemple, cette vérité, sous sa forme divine, la religion, est-elle plus universellement aimée et pratiquée dès l'enfance ? C'est parce qu'elle est plus pure. L'éducation moderne est surtout religieuse."*

Ce discours est important à un moment où commence la campagne anti-universitaire. Les catholiques accusent l'enseignement d'être trop anti-religieux. M.GERBOD souligne :

> *"En 1842, les influences de la politique et de la religion s'exercent plus fortes que jamais sur le corps enseignant."*

---

[34] B.N..Rp WALLON 14033.

Henri WALLON tient donc à affirmer que son enseignement vise à développer le sens religieux de ses élèves.

2. L'autre intérêt de ce discours, étant donné la conjoncture politique justement, c'est le début de la campagne pour la liberté de l'enseignement. H. WALLON défend l'enseignement public comme l'enseignement privé et pour cela emprunte une comparaison à l'Antiquité.

Il décrit l'éducation prescrite par ARISTOTE en Grèce :

> *"L'Etat n'ayant qu'un même but, l'éducation doit être une et identique pour tous et rester dans les attributions de la communauté et non des familles."*

Puis H. WALLON parle de l'éducation à Rome :

> *"Jamais à Rome la cité n'effaça la famille. La puissance paternelle, élément premier du pouvoir, l'éducation resta donc dans le domaine privé, mais les censures publiques s'élevèrent contre les abus de l'autorité du père. "*
>
> *"Les sociétés modernes ont emprunté à Rome son respect pour le droit des familles, à la Grèce quelque chose de ses principes sur le droit de l'Etat et à côté de l'éducation privée qu'elles ont maintenue, elles ont fondé l'éducation publique."*

Henri WALLON défend les écoles publiques :

> *"On a donc voulu établir entre les membres de l'Etat un lien plus puissant et pour en former de bonne heure les premiers nœuds, on a fondé des écoles publiques où se cultivent en commun le sentiment national et l'amour du pays. "*

Henri WALLON maintient donc (face aux catholiques opposés à l'enseignement public) l'intérêt de celui ci, sa nécessité même pour faire l'unité nationale d'un pays (il défendra toujours l'université dans ce but).

Nous avons donc là le fondement de sa pensée dans la lutte contre le Monopole, les écoles privées existant pour défendre le droit du père de famille, s'il désire cette forme d'enseignement pour ses enfants.

Autre préoccupation universitaire de l'époque : la lutte entre les classiques et les modernes. Dans ce que nous avons dit des cours d'Henri WALLON, celui-ci nous paraît plutôt classique. Ce discours, par certains côtés, aussi : toute une partie de ce discours est consacrée à l'Antiquité, avec de nombreuses citations (d'ailleurs analyse bien compliquée et bien longue pour de jeunes élèves, et nous n'en citons que quel-

ques idées) ; mais l'Antiquité est vue, ici, comme modèle pour faire "progresser" l'éducation moderne et H. WALLON défend l'éducation moderne :

> *"qui ne néglige pas ce qui s'adresse au corps, initie aux mécanismes des langues . "*

Henri se montre favorable à l'enseignement des *« sciences qui tirent de quelques axiomes tant de vérités précieuses ou dérobent à la nature ses secrets les plus merveilleux ! »*

> *"Avec la philosophie, vous avez étudié l'homme, avec l'histoire l'humanité. L'histoire nous associe aux épreuves de l'humanité et nous en communique son enseignement. "*

II voit donc dans l'histoire l'idée moderne de progrès. Autre idée nouvelle, l'enseignement ne doit pas former seulement des théoriciens :

> *"Celui-ci," dit-il, "n'est pas seulement une théorie, mais une méthode qui conduit à l'action."*

Nous verrons ce que deviendront ces fondements pédagogiques de la conception de l'enseignement, quand H. WALLON sera bien placé dans l'Université et dans la politique pour agir sur l'organisation de l'Instruction Publique : former l'âme, développer l'intelligence, mais avec les idées modernes d'un enseignement plus pratique, avec des langues, des sciences, du sport.

SES AUTRES ACTIVITES

Nous avons vu H. WALLON avec ses élèves. Quelles sont ses autres activités ?

D'après les lettres, H. WALLON ne semble pas avoir beaucoup de contact avec le Proviseur :

"Un de mes grands désappointements, la semaine dernière, est d'avoir été à la soirée du Proviseur, croyant y trouver un concert tout organisé et de n'y avoir vu qu'une table de jeu ! J'aurais volontiers repris mon chapeau."

Il semble aussi que les contacts avec les parents qui existaient quand môme avaient, à cette époque, un côté plus mondain que pédagogique. C'était pour les professeurs un devoir de "savoir vivre" d'aller rendre visite aux mères de famille pour la nouvelle année. Préoccupé de ces visites (qu'il est obligé de faire) il prie Sophie de lui indiquer les règles de conduite à suivre vis-à-vis de ces dames *"car me voilà lancé dans cette maudite société qui me déplaît tant. . . "*

Quelles sont alors les distractions d'Henri WALLON ?

A part sa vie largement occupée par ses cours et son travail, II raconte quelques invitations, par exemple chez les GUIGNIAUT (son directeur à Normale), chez M. HACHETTE (relation de H. WALLON qui lui permettra de publier un petit ouvrage de géographie pour se faire de l'argent), chez d'autres amis professeurs, etc.

En outre, une fois par semaine, il va rendre visite à son confident, M. RARA.

II lui arrive d'assister à une séance à la Chambre. Il nous raconte aussi la réception de GUIZOT à l'Académie Française :

> *"En sortant de classe un de mes collègues m'offre un billet. Je me suis empressé de profiter de cette occasion si recherchée et je sors maintenant de la séance. Le discours était si grave, si beau, si digne, que cela fait du bien à entendre. "*

H. WALLON avait donc déjà un œil admiratif et plein d'envie sur la Chambre et l'Académie. Imaginait-il déjà qu'il siégerait à ces deux Assemblées, qu'il y prononcerait des discours importants ? Nous voyons qu'il y était préparé. Est-ce que cela ne représentait pas, pour ces jeunes professeurs pleins d'admiration pour leur modèle (GUIZOT etc.), le summum de la réussite ?

La distraction essentielle d'Henri WALLON est la musique. Dès qu'il le peut, il se rend à des concerts et il a un abonnement tous les quinze jours. Par exemple, il a entendu la Symphonie Héroïque de BEETHOVEN ; ce qu'il y a d'intéressant, c'est son jugement sur cette symphonie dont l'exécution en France représentait une nouveauté :

> *"Jamais morceau de musique ne me fit tant d'impression, au milieu de la vie et de la variété de ce grand tableau, cette phrase héroïque qui revient sans cesse, comme l'âme de tous les rangs, comme le sentiment de la valeur qui inspire cette bataille... "*

Aussi dans une lettre du 6 mars 1838, H. WALLON, voulant détourner ses parents de ses propres soucis (nous verrons lesquels), écrit :

> *"II faut pas croire non plus que je me refuse des distractions : deux concerts, un chez le Proviseur, un autre chez M. d'ESCHTAL "(il donnait des répétitions à sa fille), "où j'ai entendu CHOPIN. . .Je n'ai jamais rien vu de plus magnifique. . .*

En 1838, CHOPIN a 28 ans, depuis 1831 il s'est établi à Paris où il se lie avec G.SAND. C'est ainsi qu'on peut l'entendre dans des concerts publics ou privés et qu'Henri WALLON a la chance de l'entendre.

Cependant, même pendant ces années de professorat, l'essentiel pour H. WALLON est la préparation de grands travaux universitaires ses lettres en témoignent. Il prépare deux thèses, en outre travaille pour MICHELET et participe à l'élaboration de

manuels d'histoire dans la collection DURUY ; et c'est aussi l'époque où il présente le Prix de l'Institut, dont la réussite sera si importante pour sa carrière.

Mais si ces recherches savantes sont tout ce qu'il aime, il est obligé de faire ce qu'il appelle des "petits travaux", car, comme tous les enseignants à cette époque, il a besoin d'argent.

M.GERBOD parle de "traitements modiques" des professeurs. Seuls "les professeurs titulaires de l'enseignement supérieur et les professeurs agrégés célibataires s'estiment satisfaits de leur sort", nous dit-il.

Or, H. WALLON n'a pas de "titre". Nous le verrons d'ailleurs se battre pour l'obtenir, et il y tient d'autant plus qu'en 1839 il se marie avec Mlle Hortense DUPIRE, d'origine valenciennoise. S'il veut pouvoir continuer ses chères études, il a besoin d'argent. C'est pourquoi il s'inquiète de la dot de sa future femme. Des lettres amusantes nous font part de ses idées sur le mariage :

> *"Grâce à Dieu, je me crois le cœur trop haut placé pour faire jamais un mariage d'argent. Je ne fais pas, il est vrai, complète abstraction de la fortune. On se marie pour avoir des enfants. Or, si j'épousais une femme qui ne pourrait subvenir à son entretien et au leur, je compromettrais tout mon avenir. Ce temps que je veux donner à l'étude devrait être donné à des répétitions pour avoir à la fin du mois de quoi manger. Mais il y a des qualités que je juge bien préférables à la fortune. Il faut que je sois sûr de trouver dans une femme ce fond solide de sentiments pieux, garant de tous les autres sentiments, et pour cela, il ne suffit pas d'avoir été élevé dans une famille chrétienne. Ce fond bien assuré, je serais sûr alors d'y trouver cette affection à tous les devoirs, cette douceur de caractère, cet amour de l'intérieur. Cette simplicité de goûts qui répondent à mes goûts, cet amour de l'occupation qui me laisse également occupé quelques heures sans craindre d'avoir près de moi une femme qui s'ennuie. " "Pour les arts, j'y tiens peu, je l'avoue : c'est souvent un motif de distraction, mais, quoique je ne coure pas la société, je vois une société tout à fait choisie et je ne voudrais pas y mener une femme qui me ferait rougir par un ton commun. "*

Nous reconnaissons bien là le caractère d'Henri WALLON ; il désire une femme "pieuse", "de devoir", douce, pas trop mondaine, mais sachant vivre en société. Il est fier de vivre dans "ce milieu choisi", société plus intellectuelle que celle de Valenciennes. Et puis nous réalisons le rôle de la femme au 19ème siècle, tout au moins dans ce milieu : plus femme d'Intérieur qu'artiste.

Et le problème d'argent est important pour Henri WALLON. Les professeurs de cette époque étaient obligés de donner des "répétitions" ou de se donner à des "travaux de

librairie", nous dit M.GERBOD. C'est bien ce à quoi Henri WALLON a recours pour compléter son traitement. Il raconte à sa mère qu'on lui propose une répétition à 3F la leçon, mais il refuse :

> *"Je ne veux point interrompre mes études pour trop peu de choses".*

II lui écrit plus tard qu'il est très pris par ses classes et par les répétitions qu'il donne dans une institution de demoiselles. Et l'année suivante :

> *"A propos de mes occupations, je continue mes leçons chez M. d'ESCHTAL, mais je ne vais plus à l'institution MASSIN, cela m'arrange assez pour que je puisse travailler pour M. MICHELET sans abandonner mon droit que je pousse ferme en ce moment."*

C'est par nécessité qu'H. WALLON donne des répétitions, il préfère bien plus son droit ou les travaux avec MICHELET. Il a aussi recours aux travaux de librairie. Il refuse, cependant, un travail à M. HACHETTE :

> *"J'ai remercié de grand cœur M. HACHETTE d'un travail qu'il me proposait : c'était une petite histoire de France pour insérer dans une collection de livres destinés à l'éducation des demoiselles. Je ne me soucie pas de ce genre de travaux, quoiqu'il ait réuni pour cette collection des hommes auxquels j'aurais dû m'estimer fort honoré de me trouver associé. Je ne veux pas faire de l'histoire à l'eau de rosé. .. "*

Nous voyons se dessiner le portrait de Henri WALLON historien, dont les travaux sont plus d'érudition que de vulgarisation. Peut-être, en cela, est-il tout à fait du 19ème siècle, "*universitaire à l'ancienne mode*", comme dit CROISET.

En décembre 1837, il a décidé d'accepter les offres d'un éditeur pour faire une petite publication de géographie :

> *"Je tâcherai de la mener à bien. J'avoue que je regarde pourtant cette étude comme une étude détournée, c'est une chose dont je ne tirerai probablement que peu d'argent et si j'avais une place qui me permît de m'en passer, je me serais adonné à des études plus sérieuses qui pourraient mener plus loin. J'ai quelque grain d'ambition, je l'avoue, que mon attente soit trompée ou non par la suite... "*

Donc, H. WALLON a l'ambition de faire carrière parmi les historiens universitaires. Pour cela, il travaille énormément et nous verrons qu'Il met tout en œuvre pour y arriver. Les lettres suivantes donnent quelque précision sur ce travail de géographie ; au départ, il n'avait délaissé l'histoire que pour se faire de l'argent, mais finalement cela le passionne. Il s'agit d'un manuel de géographie ; et finalement il se réjouit de cette première publication, il écrit à ses parents :

> *"Pardonnez à votre ambitieux de fils ! Pour toute pâture à cette ambition, vous allez un de ces jours le voir vendre chez LEMAITRE, 2 francs les deux, les "Wallons", 20 sous la pièce ! Quel bonheur pour vous, mon cher Papa, quand vous verrez un élève allant au collège avec un "Wallon" sous le bras. On apprendra du Wallon et quand on ne le saura pas, 10 fois du "Wallon" à rapporter. . .Vous aurez dans votre bibliothèque un "Wallon" relié en veau. Je ne crois pas qu'on le cliche."*

Nous savons par une lettre à son beau-frère JANNET de quoi il s'agit :

> *"J'ai proposé à BURETTE "(son collaborateur) "de faire deux cahiers de géographie moderne au lieu d'un cahier pour ces temps modernes et un pour la France. Il m'a dit que j'en étais parfaitement libre, que je n'avais même pas besoin d'en parler au libraire à qui nous devons donner une géographie universelle en six cahiers, condition qui sera parfaitement remplie.*
>
> *Ainsi, j'en reviens à l'espérance d'avoir terminé pour Pâques, après quoi je pourrai me mettre à un travail non payé, ce que j'aime beaucoup mieux ; sans cet arrangement je serai vraiment désespéré d'avoir sacrifié une année entière à ce travail ingrat ! Le travail que je fais maintenant me déplaît parce que c'est de la marchandise ! "*

Plus tard, il écrit à son Père :

> *"Vous recevrez bientôt, mon cher Papa, mon cahier de géographie de la France. Je crois qu'il vous fera plaisir au moins dans sa partie contemporaine. "*

En effet, en 1838, H. WALLON a publié "La géographie politique des temps modernes" pour le cours de seconde (faisant partie de l'ensemble des cahiers de géographie historique faisant suite aux cahiers d'histoire universelle publiés par MM. BURETTE, DURUY et WALLON : BURETTE pour la géographie ancienne, DURUY pour le Moyen-Age, WALLON pour les temps modernes).

En 1839 a été publiée "La géographie politique de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution de 1789" (en collaboration avec V. DURUY, auteur de la première partie qui va jusqu'à la mort de Louis XI). Ce qu'il y a de nouveau justement, c'est cette période contemporaine, il traite la révolution et même un peu au-delà. C'est sans doute pour cette étude des temps modernes qui parle de la Révolution que le journal satirique. La Ménagerie Républicaine, dans sa notice biographique complémentaire à la mort de WALLON, dit de cet ouvrage :"Il fut très remarqué".

Si nous regardons ces ouvrages de géographie politique, ils nous paraissent bien insipides. Pratiquement sans aucune carte, or il s'agissait surtout de montrer l'évolution des frontières au cours de l'histoire, et on se demande comment des élèves de 6ème ou de 2ème s'y retrouvaient. D'autre part, dans les rapports d'inspection, Henri WALLON se plaint de n'avoir pas de cartes pour faire son cours ! Et, comme le dit M. GERBOD, les manuels n'évolueront qu'avec la nouvelle collection DURUY à la fin du second empire, plus clairs, etc...

> *"Refondus et réédités, les manuels de BURETTE ne perdront leur clientèle scolaire qu'au fur et à mesure de la publication de la collection Victor DURUY. "*

Ce sera les seuls manuels de H .WALLON. Il ne semble pas qu'il ait saisi l'importance pédagogique des manuels scolaires ou plutôt seuls les travaux de recherche l'intéressent. C'est le moyen qu'il envisage pour se faire une place dans l'université. Dans une certaine mesure, cependant, comme l'atteste une lettre de H. WALLON à DUPANLOUP du 27 août 1858, H. WALLON s'intéressait aux programmes scolaires. Répondant à la demande de Mgr DUPANLOUP de lui donner des renseignements sur le "Précis" de M. CHERUEL, H. WALLON l'assure du caractère modéré de son auteur et ajoute :

> *"II faisait partie avec moi et deux autres professeurs de la commission qui a été chargée de réviser les programmes pour les ramener à une forme plus simple. . . "*

(Sans doute s'agit-il de la réforme de SALVANDY de 1846 pour simplifier l'enseignement d'histoire et de géographie).

LES GRANDS TRAVAUX UNIVERSITAIRES

Le premier moyen de se faire un nom dans l'université est la collaboration avec MICHELET. PERROT nous dit :

> *"Parmi les anciens élèves de MICHELET, quelques-uns devinrent ses auxiliaires, ils lisaient pour lui les vieilles chroniques, transcrivaient les chartes, et autres documents originaux. Ils apportaient au Maître, en venant déjeuner avec lui, les textes qu'ils avaient transcrits à son intention. H. WALLON avait dû être un des plus laborieux et des plus exacts de ces secrétaires bénévoles".*

En effet, H. WALLON nous dit, dans une lettre datée de 1837 :

> *« M.MICHELET me propose de travailler avec lui cet hiver. Il doit s'occuper d'une Histoire du Consulat et de l'Empire jusqu'à Waterloo. Ce sujet*

d'étude m'intéresserait vivement. J'ai déjeuné ce matin avec M. MICHELET à propos de ce projet »

Le deuxième moyen de se faire connaître et de rentrer dans l'enseignement supérieur est de travailler avec ardeur à ses thèses :

"Mon sujet me dévore," écrit-il à ses parents, "il me mange la nuit, je le mange le jour et j'ai bien sur lui l'avantage de 3 contre l . "

En juillet 1836, H. WALLON écrit :

"Je songe de nouveau à mes thèses. Ma thèse latine est entre bonnes mains ; il faut dire à M. RARA que je suis si convaincu qu'il me dira franchement et sévèrement son avis qu'il me rendrait le plus mauvais service en ne le faisant pas car il me mettrait dans l'erreur. "

II est donc probable que si H. WALLON expose ses convictions dans sa thèse, ce n'est pas M. RARA qui lui en tiendra rigueur, mais nous verrons que ce sera bien plutôt des universitaires.

En août 1837, il est heureux d'annoncer à ses parents qu'il a passé avec succès ses deux thèses (latine et française).

Sa thèse latine : "Qualis fuerit apud veteres ante Christum de animae immortalitates doctrina", qui est une thèse de doctorat ; Henri WALLON a dû la mettre en latin.

Sa thèse de droit, qui est une thèse de licence : "Jus Romanum : le Droit d'Asyle".

Il en raconte la soutenance :

"Je n'avais que quatre professeurs pour juges : MM. LECLERC, VILLEMAIN, JOUFFROY et PATIN ; mais l'examen n'en a pas moins duré 3 heures. J'ai été violemment attaqué surtout par M. VILLEMAIN, qui a pris deux ou trois points de la thèse les plus accessoires, la page relative à Rome et s'en est donné à son aise sur l'Ecole historique dont elle portait l'influence. M. JOUFFRCY a été un peu plus franc et m'a dit nettement de me garantir de l'influence de M. MICHELET. Si, cependant, ils avaient lu ma thèse d'un bout à l'autre, ils auraient vu que ce n'était pas l'influence de M. MICHELET qui m'animait ;" (décidément MICHELET était mal vu dans l'université, pour ses idées trop libérales) ce qui m'inspirait, c'était l'idée qui était en même temps ma conclusion : la pensée que l'Eglise attachait au droit d'Asyle"(le titre de la thèse était : "Du Droit d'Asyle"), "l'abolition des peines sans remèdes, la mutilation et la mort. L'Antiquité, où je cherchais l'histoire du Droit d'Asyle, n'était que la base sur laquelle je voulais poser toute cette discussion plus importante. "

Et Henri WALLON ajoute :

> *"M. VILLEMAIN m'a aussi félicité de ce que M. COUSIN n'ait pas été là, car, me dit-il, M. COUSIN a autrefois soutenu les opinions théologiques et depuis il a changé ; il n'aurait probablement pas goûté votre partie théologique. "*
>
> *"De tout cela, il résulte que je.me serais mis mal avec les deux principaux membres du Conseil Royal, mais au moins je me suis fait connaître tel que je suis. "*

Par conséquent, H. WALLON essaye de se défendre de l'influence de MICHELET (qui n'est certainement pas nulle, par exemple ces idées d'abolition des peines, idées libérales, etc.) en donnant comme argument son raisonnement sur le rôle humanitaire de l'Eglise (raisonnement peu conforme aux idées de MICHELET). Mais ces deux tendances, libérale et religieuse, vont lui nuire, puisque les universitaires comme COUSIN refusent les raisonnements théologiques et encore plus l'influence de MICHELET. H. WALLON en a conscience, mais garde ses convictions.

En fait, il n'a pas communiqué avec MICHELET pour sa thèse.

> *"M. MICHELET," continue-t-il dans sa lettre à ses parents, "est aussi allé voir hier au soir M. LECLERC qui lui a dit qu'on l'avait mise en cause à mon occasion. Il en a été fort surpris, lui à qui je n'ai jamais communiqué mes idées sur le Droit d'Asyle, mais il a répondu à M. LECLERC qu'il acceptait d'avance la solidarité de mon travail."*

L'analyse faite par l'Echo de Paris[35] de cette œuvre de H. WALLON montre bien ces deux influences :

> *"Le Droit d'Asyle préfigure, aux yeux d'Henri WALLON, de la République, on peut le croire. Dès lors, en effet, la passion de la liberté l'a saisi autant qu'un MICHELET, mais cette liberté, il estime que l'Eglise peut doit seule en prévenir l'usage excessif. Remontant le cours des âges, après avoir montré dans le bois sacré du dieu Asileus ouvert à tous par ROMULUS, l'origine de l'Urbs, il écrit, parvenant à l'ère chrétienne : "Quand l'Eglise planta sa croix sur les temples païens, elle n'en chassa point les malheureux qui venaient y chercher refuge, mais elle ne prétendit pas en continuer les abus."*

[35] Echo de Paris, 27 février 1925, pour le 50ème anniversaire de la Constitution, retrace une biographie d'Henri WALLON.

> *Et l'on sent qu'au-delà des démocraties antiques sombrées toutes dans l'anarchie, sa pensée va à une démocratie moderne que le christianisme garderait de tomber en dissolution. "*

H. WALLON prend ainsi modèle dans l'Antiquité, , analyse ses erreurs, pour en dégager une idée de progrès, ici la notion de démocratie. Par là, il s'associe bien aux idées des catholiques libéraux : son œuvre peut être rapprochée de celle d'un MONTALEMBERT, qui demande à l'histoire de l'Eglise des lumières nouvelles. En 1852, celui-ci publie : "Intérêts catholiques au 19ème siècle", qui est un tableau des progrès de l'Eglise, l'œuvre de Dieu accomplie en faveur de la liberté politique.

Ne retrouverons-nous pas d'ailleurs cette idée dans d'autres œuvres de Henri WALLON ?

Normalement, les thèses permettent d'obtenir un poste dans l'enseignement supérieur.

Comme nous l'avons dit, le destin des fonctionnaires est lié à l'autorité du Conseil Royal et du ministre de l'Instruction Publique. Or, nous avons montré que Henri WALLON n'a pas la faveur des conseillers comme COUSIN, SAINT-MARC-CIRARDIN, VILLEMAIN. De plus, comme nous le dit M.GERBOD :

> *"D'ailleurs signe de cette souveraineté du Conseil, le bureau ministériel de 1839 à la fin de 44 est occupé par VILLEMAIN et V. COUSIN."*

Epoque où H. WALLON cherche à devenir titulaire à l'Ecole et à prendre la succession de GUIZOT à la Sorbonne. Nous verrons combien H. WALLON appréciera ensuite le changement de ministère avec SALVANDY en décembre 1845. L'analyse des critiques à la thèse de Henri WALLON nous a donné les deux raisons essentielles de ses difficultés :

2.1.1.1 SES CONVICTIONS RELIGIEUSES, SON ADMIRATION POUR MICHELET.

Première difficulté : obtenir la suppléance de MICHELET à l'Ecole Normale, puis, pour cette place, se faire titulariser et suppléer au Collège Royal Louls-le-Grand.

Deuxième difficulté : la succession de GUIZOT.

Nous verrons quels moyens doit prendre H. WALLON pour y arriver et nous pouvons une fois de plus insister sur la fidélité à ses convictions, son honnêteté et sa persévérance et, malgré des moments de désespoir où il se rebelle contre l'université, il n'en gardera pas rancune, puisque en 1850 il défendra celle-ci à la Chambre !

SA SUPPLEANCE A L'ECOLE NORMALE

Que savons-nous de sa suppléance à l'Ecole Normale ?

Tout d'abord, qu'il tient à cette place plus qu'à n'importe quelle autre (un poste en Faculté par exemple).

En octobre 1838, H. WALLON est chargé de conférences d'histoire ancienne à l'Ecole Normale Supérieure, mais au prix de quelles difficultés ! Ce sera une nouvelle très attendue dans la famille WALLON. Auparavant, que de préoccupations et d'inquiétudes dans la correspondance :

> *"Je n'aurai rien d'ici longtemps à vous annoncer relativement à cette place à l'Ecole qui me tient tant à cœur", écrit-il en mars 38, "rien ne se fera avant les vacances. "*

H. WALLON ne se laissera pas tenter par une chaire de Faculté. cela lui paraît trop facile, ou seulement une dernière solution. En juin 38, il écrit :

> *"A défaut de cette place, j'aurais bien un autre moyen d'avancement : ce serait de demander une autre place dans une Faculté et je pense que la chose ne serait pas si difficile ; c'est fort agréable, 4 à 5 mois de vacances dans l'année, deux leçons par semaine et un assez joli traitement ; mais il faudrait aller plus loin".*

S'il désire cette place à Normale, n'est-ce pas parce qu'il suit ainsi les traces de son cher M. MICHELET. Citons une biographie sur WALLON[36] :

> *"Quand en 1837, MICHELET, las de son enseignement à l'Ecole Normale, se chercha un suppléant parmi ses anciens élèves, il se souvint de H. WALLON et le présenta à M. COUSIN comme le plus capable et le plus digne de le remplacer : "H. WALLON a été reçu le premier à l'agrégation, écrivait-il au grand maître de l'Université. Il est docteur es-lettres et licencié en droit ; sa thèse sur les Asiles est certainement une des plus remarquables qui aient paru depuis longtemps. Son caractère m'inspire beaucoup de confiance. C'est un jeune homme religieux et grave : c'est vraiment le venerandus puer de Virgile. "*

Cette lettre est particulièrement intéressante à deux points de vue :

- le portrait de H. WALLON fait par MICHELET le situe bien parmi les érudits, "religieux et graves", disciples de Virgile, rigoureux, et loin du romantisme, pourtant il a la faveur du romantique MICHELET. Celui-ci met en honneur les diplômes de H. WALLON et particulièrement sa thèse, pensant que cet argument compterait.

[36] Journal des Facultés Catholiques de Lille, 1904.

- et justement, ce sont sa thèse et le soutien de MICHELET qui nuiront à sa carrière. Il faut reconnaître aussi que si MICHELET se lasse de l'Ecole Normale et sans doute de tous les ennuis que ne manquent pas de lui procurer la Direction et le Conseil Royal, Henri WALLON, lui, ne recule pas devant ce poste, pourtant conscient qu'il aura à faire face à des difficultés de même ordre.

Pour comprendre les préoccupations de H. WALLON, il faut connaître l'organisation du corps professoral universitaire, et le système de suppléances. M.GERBOD parle de ces difficultés à faire carrière dans l'enseignement supérieur et de ce système des suppléances. Il dit, à propos des chaires de Faculté :

> *"Pour la plupart, paisibles canonicats où peut s'achever sans heurts une carrière commencée dans l'enseignement secondaire. Mais les "vacances" sont rares et les postes peu nombreux, mais le système des suppléances dégage quelques postes de plus. "*

H. WALLON refusera, malgré les tentations, ce "canonicat" trop "paisible". Il préférera les heurts, et il se plaindra de ce système de suppléances.

MICHELET, trop occupé, voudrait que H. WALLON le "supplée" à Normale. Moyennant quoi il lui verse la moitié de son salaire. H. WALLON se plaint de ce système qu'il trouve mesquin. Une lettre de février 1841 - H. WALLON est alors à ce moment-là suppléant - nous montre que celui-ci tient à sa place plus qu'à un poste en Faculté, mais désire en être titulaire et obtenir un traitement plus important :

> *"J'ai consulté M.GUIGNIAUT sur ce point. Il m'a dit que mon but devait être de le remplacer à la Sorbonne dans peu d'années. .Je le remerciai de sa bienveillance et lui répondis que, dans cette perspective, je devais chercher à ne point me laisser absorber par mes occupations présentes, qu'il fallait que je me décharge du Collège et que si je ne le pouvais en obtenant la place de l'Ecole, je voulais le faire en demandant la place d'histoire à la Faculté de Dijon. Néanmoins, je lui ai dit que je préférerais rester à l'Ecole Normale avec un titre.*

II est possible qu'en voyant poser aussi résolument l'impossibilité de rester à l'Ecole avec de si minces avantages, cela fasse ouvrir les yeux au Ministre sur la mesquinerie de cette institution et qu'il la réforme ? "

Mme WALLON, sa mère, s'indigne au sujet des faibles traitements. Elle écrit le 23 janvier 1841 :

> *"J'ai vu qu'une commission allait proposer de voter des fonds pour un nouveau local pour l'Ecole Normale. On ferait bien mieux de voter des fonds pour en payer les professeurs. Une école qui forme ce qu'il y a d'hommes*

> *de plus distingués en France et ses professeurs en être si pauvrement payés, c'est une horreur ! Si j'avais, ce que je n'ai pas, de l'esprit et de l'instruction, je ferais certainement un article que je ferais insérer dans un journal. C'est honteux de voir le premier collège de France être le plus pauvre de tous les collèges. .. "*

H. WALLON envisagera même très sérieusement un poste dans une faculté de province ; il en voit l'obligation à l'approche de son mariage fixé le 26 août 1839 pour subvenir aux besoins de son futur ménage, ce poste étant mieux rémunéré que celui d'un suppléant à l'Ecole Normale. Les déboires de H. WALLON sont tels qu'ils lui inspirent un certain dégoût pour l'Université et sont l'occasion de moments de désespoir. Nous avons dit que ceux-ci sont surmontés, et s'il critique l'organisation de l'Université, il voudra plus tard maintenir les fondements de celle-ci. Cela lui inspire un profond désir de la "réformer". En décembre 1837, H. WALLON écrit :

> *"Quelle triste boutique que l'Université ! J'ai bien encore la tentation de faire faillite ! Si je tiens bon, c'est bien moins pour elle que pour l'étude de l'histoire ! "*

H. WALLON ajoute aussi une réflexion intéressante sur sa conception de l'histoire :

> *"L'histoire me retient par je ne sais quelle vocation et l'histoire positive, quoiqu'on die."*

H. WALLON se désespère lui-même d'autant plus qu'il ne peut profiter du système de suppléances. Chargé de conférences à Normale, qui lui donnent beaucoup de travail, il voudrait donc se faire suppléer à Louis-le-Grand où il est titulaire. Là encore, la réponse à sa demande se fait attendre. Il viendra à y renoncer d'ailleurs, puisqu'il perdrait la moitié de son traitement ; une lettre de septembre 1840 le révèle bien pessimiste sur son sorte ce sujet : il n'espère même plus pour son avancement dans la réussite d'un concours à l'Institut.

> *"Si je ne réussis pas, je n'ai rien à attendre de nouveau dans ma position. Si je réussis, peut-être pas davantage ? II n'y a pas d'avancement dans le Collège (Louis-le-Grand) et à l'Ecole Normale, on peut dire qu'il n'y a pas d'argent ! Et quand on m'y donnerait 3000 francs, est-ce qu'avec un enfant déjà, je peux dire que je puis quitter ,1e collège. . . Tout ce que je puis désirer maintenant, c'est de porter ma chaîne avec résignation. "*

A certains moments, H. WALLON envisage même de charger de carrière. Il écrit quand il travaille sa thèse de droit :

> *"Encore un examen et une thèse (qui n'est pas si sérieuse que l'autre) et je suis avocat. Cela tente ! "*

ou encore :

> *"J'avoue que je me sens quelquefois l'envie de pousser plus avant cette étude : la toque rouge de l'Ecole de Droit me paraîtrait bien séduisante. Mais je repousse cela comme une mauvaise tentation. . . "*

Dans un entretien avec VILLEMAIN, H. WALLON explique en octobre 1837 la raison de cette tentation :

> *"II me demanda, je ne sais pourquoi, si je comptais rester dans l'enseignement. Je lui répondis que l'accueil fait à mes thèses m'avait un instant donné l'idée de suivre mon autre étude, ,1e droit, mais que, tout bien considéré, je restais attaché d'affection aux études historiques. Il ajouta que je pouvais y avoir une belle carrière, des compliments sur mon érudition, etc."*
>
> *"Il s'est agi de vous dernièrement pour l'Ecole Normale, me dit-il. J'avoue que j'aurais voulu pour vous un autre antécédent que votre thèse. . . "*

La porte de l'Université n'est pas grande ouverte pour Henri WALLON, loin de là ; il envisage même une autre issue de secours. Mais nous verrons que, perspicace il fera tout pour ne pas en arriver là.

Voyons, étapes par étapes, les freins imposés à H. WALLON à son avancement.

Dans une lettre d'octobre 1837, H. WALLON annonce la première attaque de COUSIN à propos de la suppléance de MICHELET :

> *"II est bien certain que je ne l'aurai pas. D'abord, M. COUSIN s'est prononcé très hautement contre le principe des suppléances, ainsi que je vous l'avais déjà dit. Il veut que les professeurs fassent leur cours - en quoi il a grandement raison. li a tort de ne pas commencer, lui et M. VILLEMAIN, par remonter en chaire ! M. MICHELET a eu avec lui la discussion la plus vive : il lui a signifié qu'il ne ferait pas son cours et qu'il ne donnerait pas sa démission ; quant à moi personnellement, M. COUSIN lui a dit que M. VILLEMAIN lui avait dit beaucoup de mal de ma thèse. Celui-ci sent toujours, en effet, renaître à mon nom toute sa fureur ! Quand M. MICHELET lui a parlé de moi, il a repris toute sa discussion de la Sorbonne sur les mêmes points, comme il l'avait fait aussi auprès d'Augustin THIERRY[37], que j'avais des idées beaucoup trop arrêtées, etc.etc.*

Les universitaires se liguent décidément contre sa thèse.

[37] C'est la seule fols où H. WALLON parle d'Augustin THIERRY.

En février 1838, H. WALLON n'a toujours pas plus d'espoir :

> *"M. MICHELET sera sans doute nommé au Collège de France ; quant à la place de l'Ecole Normale, il la quittera, mais je crains bien qu'elle me passe sous le nez."*

Et il en donne une fois de plus l'explication :

> *"M. LECLERC, avec qui je causais à la soirée de M. ROUSSELLE, témoignait qu'il était fort étonné que M. COUSIN prenait aussi mal mes thèses. Il m'a dit que je n'avais pas lieu de regretter ce travail : qu'après tout, il ne pouvait être qu'une fort bonne note et qu'il engagerait M. COUSIN à le lire. . . "*

Alors, M.COUSIN ne l'avait même pas lu !!

Suit, dans cette lettre, une opinion intéressante sur ce que les universitaires reprochent à MICHELET et par voie de conséquence à H. WALLON.

> *"Ce ne sont pas, mon cher Papa les opinions politiques ni religieuses de M.MICHELET qui lui mettent tant de monde à dos, ce sont ses opinions littéraires, son système de sym-bolisme historique, dont on me croit à tort bien plus qu'à raison un adepte déclaré. . .Et je conçois très bien qu'avec cette idée on ne veuille pas de moi pour l'Ecole Normale ; un professeur qui aurait ses vues bazardées, sans avoir un talent, serait vraiment funeste. Si on savait en conscience comment j'entends ce cours-là !"*

Une lettre de novembre 1838 annonce qu'H. WALLON est enfin admis comme suppléant. Il est néanmoins peu satisfait, c'est alors la deuxième étape de ses réclamations qui ne sont pas écoutées.

En voilà la raison et voyons la réaction de H. WALLON vis-à-vis de l'Université :

> *"M. COUSIN a fixé à 1000 francs le traitement que je dois avoir à l'Ecole Normale ; c'est une économie de 500 fr. qu'il fait sur sa parole, car il avait promis à M. GUIGNIAUT de me donner l 500 fr. Je n'ai point caché au Directeur des Etudes, non point le mécontentement, mais le mépris que m'inspirait cette vilenie. . . (encore un tour de M. COUSIN !) "Je veux lui rappeler sa promesse", m'a-t-il dit, mais je le priais de n'en rien faire ; ce serait m'abaisser que de faire à ce sujet la moindre démarche et ce serait me mettre trop bas que de me mettre au-dessous d'un être comme cela ! Je veux le voir pourtant, car je ne veux pas qu'il croie que je me trouve encore trop heureux de son choix… je ne m'en sens point honoré ! C'est un professeur à bon marché qu'il a pris en moi. . .Je veux insister pour qu'il me*

> *donne ma nomination officielle, car M. COUSIN fait en sorte qu'aucun professeur n'ait de titre pour que tous soient mieux dans sa main ! "*

Autre frein à sa carrière H. WALLON raconte qu'il est enchanté du cours d'histoire ancienne dont il est chargé à l'Ecole, mais c'est un travail trop important pour qu'il puisse continuer en même temps ses leçons à Louis-le-Grand. Aussi a-t-il fait une pétition pour obtenir un remplaçant au collège. COUSIN évitera de faire passer cette pétition, en prétendant, pour ne pas faire intervenir le Ministre, que H. WALLON peut très bien mener de front les deux et qu'il n'a qu'à se débrouiller pour y arriver ! S'il n'obtient pas d'être remplacé, il "tirera sa révérence à M. COUSIN et quittera l'Ecole." "Combien sont plus heureux ceux qui, nommés aux Facultés, n'ont plus rien à démêler avec tout cela…" II ajoute qu'il s'est décidé à aller voir M. COUSIN "car la langue me démange... Mais on m'a répondu qu'il ne pouvait recevoir encore avant huit jours… ma bile aura bien le temps de se rasseoir… "

La deuxième étape à franchir pour H. WALLON est d'obtenir un titre et un traitement, mais celui-ci doute d'être en bonne position auprès de COUSIN.

> *"Je suis pourtant curieux de savoir si M. COUSIN dira encore de moi ce qu'il disait, en me chargeant du cours, à SIMON*[38] *l'un de mes camarades qui est son intime : "n'est jeune, WALLON, fort jeune, mais je le respecte, à cause de son caractère. . . " Ceci, du reste, ne peut que vous donner une idée de sa façon de parler quand il est favorable à quelqu'un ; quand on connaît M. COUSIN, on sait dans quelle mesure il faut prendre ses expressions. "*

Cette lettre entre ce "jeune. . .fort jeune" professeur et le grand Maître de l'Université ne manque pas de piquant. H. WALLON y met une ténacité qui prouve, en effet, qu'il a du caractère. Il ne craint pas de défendre son droit (et nous verrons que ce ne sera pas la dernière fois, non seulement dans l'Université, mais en politique). En fait, il est stimulé par le vrai motif qui lui faisait rechercher si (ardemment cette place et la raison pour laquelle il serait heureux de la conserver ; son souci d'enseigner l'histoire comme il entend qu'elle soit enseignée : nous pouvons dire "en apôtre" :

> *Si je dois quitter l'Ecole, je ne suis pas fâché de ce retard, car j'avais à traiter encore plusieurs questions auxquelles je tenais beaucoup, sur l'Histoire Sainte et sur Moïse. . . "*

Cette préoccupation fondamentale pour lui de ne pas séparer l'idée religieuse de son enseignement lui fait encore adresser à son Père une exhortation :

[38] II s'agit de Jules SIMON.

> *"Je voudrais, mon cher Papa, que vous soyez parmi les élèves de l'Ecole Normale, vous y verriez comme toutes ces questions sont prises au sérieux et quel retour il y a dans ces esprits réfléchis vers les opinions religieuses. Je voudrais que vous y voyiez comment les leçons où je démontre l'authenticité de la loi de Moïse, la nécessité des miracles comme grand moyen de démonstration de la providence pour établir le culte parmi les hommes sont reproduites et enrichies d'observations venant de l'Elève même. . .! "*

Nous remarquons aussi l'importance donnée aux miracles au 19ème siècle.

En 1838, H. WALLON était loin de se douter du bouleversement que devait apporter dans la formation intellectuelle des élèves de l'Ecole Normale, au cours de la deuxième moitié du 19ème siècle, la négation des principes auxquels il était resté si fermement attaché par tradition. Cette lettre sur l'opinion religieuse de l'Ecole ne manque pas d'intérêt.

Finalement, H. WALLON aboutira aussi dans sa 2ème réclamation : se faire suppléer au collège, mais tout comme la première fois, il n'est qu'à demi satisfait.

> *"Quant à mon remplacement au collège, je vais avoir un élève de l'Ecole qui fera la leçon à ma place pendant un mois, pour deux classes par semaine."*

Au bout de ce temps, nous le verrons, Henri, en octobre 1841, annonce à ses parents sa nomination à l'Ecole Normale :

> *"Si ma nomination n'est pas faite, c'est comme si elle l'était.. Ainsi, plus d'inquiétude de ce côté. "*

Pour en arriver là, il avait d'abord compté sur ses diplômes, il s'est vite rendu compte que cela ne suffisait pas, qu'il n'arriverait pas au but seul. Quels autres moyens a-t-il employés ? N'a-t-il pas été influencé par sa mère, qui est toujours sa grande conseillère ?

> *"Tu devrais demander une audience à M. VILLEMAIN ; tu devrais bien le lui demander, mon bon ami, il faut importuner les gens pour obtenir. Cette délicatesse te nuira toujours. Si son secrétaire est ton ami, demande qu'il sollicite pour toi, car ce n'est pas le mérite seul qui obtient, autrement il y a bien longtemps que tu aurais ce que tu demandes. "*

H. WALLON va avoir recours aux recommandations :

> *"Vous m'avez fait rire, quand vous me dîtes de faire quasi des démarches auprès de Ch.MIOT, et pour qu'il parle à son père, pour qu'il parle à M. BEAUVAIS, pour qu'il parle à Monsieur je ne sais qui, pour qu'il parle à M. MARTIN, pour qu'il parle à M. COUSIN. . . J'aurai ici M.*

ROUSSELLE, M. GUIGNIAUT et M. HASE qui parleront à M. COUSIN en temps convenable. Je désire aussi que M. MARTIN[39] *soit bien disposé en ma faveur et pouvoir obtenir une lettre de lui. "*

Une lettre d'août 1838 nous apprend qu'il va même jusqu'à faire une visite à M. MARTIN, au sujet de la place à l'Ecole Normale. MARTIN du NORD est, nous dit H. WALLON, une "protection politique" de son beau-frère JANNET.

"M. MARTIN du NORD, par sa position au Ministère des Travaux Publics, aurait certainement beaucoup d'influence sur M. COUSIN qui ne serait sans doute pas fâché. M. MARTIN du NORD ayant bien des chances de rester longtemps au cabinet du Ministre, d'y entrer à côté de lui. . . Enfin, je ne négligerai rien quand il sera temps."

H. WALLON s'est même décidé à aller voir COUSIN au Ministère. Malgré les promesses données par COUSIN, "peut-être pour le mois d'août", il né paraît guère se fier à. . . "cette eau bénite de cour. .. " Et il renonce à ce genre de démarches ; il ne lui reste plus qu'à espérer un changement de ministère, qui amènera aussi un nouveau budget. A ce propos, il fait une remarque importante sur les rapports entre l'Université et l'Etat et montre qu'à ce moment-là, le Conseil était plus puissant que le Ministre :

"II faut reconnaître qu'il est bien fâcheux pour l'Université que M. SALVANDY s'en aille maintenant. Il commençait par faire ce par quoi il aurait dû commencer : de véritables améliorations, et, s'il a commencé par des vétilles, on ne pourra pas dire jusqu'à quel point ce n'est pas l'influence du Conseil royal qui l'a entravé dans ce qu'il voulait faire de plus important. Si nous avons un Ministre qui donne dans le Conseil royal, adieu les gros traitements ! "

Finalement, VILLEMAIN devient Ministre et H. WALLON n'est pas plus optimiste et, pour comble de malheur, celui-ci annonce plus tard, en mars 1840, que COUSIN devient Ministre, c'est encore pire.

LE PRIX DE L'INSTITUT.

Si H. WALLON a eu beaucoup de moments de découragement, pour lui ce qui devrait compter aux yeux des membres du Conseil qui décident de sa carrière, c'est la valeur de son travail ; et pour cela, MM. GUIGNIAUT et OZANAM l'encouragent vivement à écrire un mémoire à lire à l'Institut. Conseil que H. WALLON suivra, et qui sera non sans importance pour lui ! Voire même, ce sera le point de départ de

[39] MARTIN du NORD

l'homme de lettres comme de l'homme politique. Une lettre particulièrement intéressante de mai 1838 nous renseigne sur ce prix, et la motivation d'H. WALLON à y concourir :

> *"le vous avais dit que je voulais concourir pour un prix de l'Institut... Au sujet que je me proposais de traiter : les Historiens du siècle d'Auguste, j'en ai substitué un autre, celui de l'Académie des Sciences Morales : "De l'abolition de l'Esclavage". . . Ce sujet entre davantage dans la direction que je veux donner à mes études, et c'est là, après tout, la première considération. Aussi, j'ai sacrifié l'espoir d'une récompense aussi flatteuse qu'un prix à l'Institut, car je ne puis songer au prix pour ce sujet. Il est mis au concours depuis trois ans ; plusieurs mémoires très volumineux ont été déposés dès l'an dernier et l'Académie en a rendu le compte le plus avantageux tout en ajournant à l'année prochaine la récompense de leur travail afin de leur donner le temps d'y retoucher un peu. . Or vous comprenez que moi qui commence, je n'aurai pas fini au mois de décembre prochain, en huit mois, ce que les autres ont eu quatre ans pour faire ! Cependant, j'y travaille et je désire pouvoir présenter quelque chose. "*

H. WALLON ne recule pas devant sa peine ! Quelle est donc la direction qu'il veut donner à ses études ? L'analyse de son travail nous permettra de l'envisager.

Cette préoccupation ne l'empêche pas de glisser dans sa lettre une petite note enjouée :

> *"Je marcherais carrément dans les salons de l'Université, il faudrait voir ! ... En attendant, mon affaire est toujours dans le même état."*

Il ne se considère pas encore dans le corps professoral universitaire ; c'est cependant son plus grand souhait.

Les résultats approchent et nous remarquons encore l'intérêt que représente pour H. WALLON une séance à l'Institut :

> *"Si nous avions quelque chose, j'aurais bien voulu que vous fussiez présente, ma chère Maman, à la séance publique où la mention en sera faite. Vous aviez tant d'émotions et de plaisirs aux distributions de prix ! N'eussions-nous qu'un accessit, c'est assez beau ici. "*

Très vite ce travail, par sa valeur ethnologique, ouvre des portes à H. WALLON, d'abord dans un autre cadre que l'Université :

> *"Je viens d'être interrompu par M. EDWARDS*[40] *membre de l'Institut, qui venait me proposer de faire partie d'une société ethnologique qu'il veut fonder. C'est lui qui, par son insistance au mois d'octobre dernier, m'a déterminé d'entreprendre ce mémoire. Il paraissait fort content du résultat et pour parler franchement, j'espère que nous aurons le prix."*

Dans une lettre de novembre 1841, H. WALLON annonce qu'il accepte cette proposition :

> *"Je vous annonce, mon cher Papa, que je viens d'être nommé membre d'une société ethnologique dont font partie des hommes assez distingués, membres de l'Institut." "Je vous prie de n'en point parler, car toutes ces sociétés-là fourmillent dans Paris. Aussi n'aurais-je certainement pas demandé d'en faire partie, mais je ne pouvais répondre par un refus à l'honneur qu'on m'avait fait de m'inscrire spontanément. "*

Ce n'est pas encore un premier pas vers l'Université, mais un premier pas vers l'Institut ; il s'est fait "un nom" parmi ses membres, et parmi d'autres personnalités.

H. WALLON a obtenu le prix en 1839. Pourtant, pour lui, II manque quelque chose à "un travail si hâtif" auquel il s'était vivement intéressé, aussi il le remania à loisir et en fit, après plusieurs années (1847), "L'Histoire de l'Esclavage de l'Antiquité", qui aura une certaine célébrité, et dont nous reparlerons dans l'étude de ses œuvres.

L'AGREGATION DES FACULTES

Nous avons vu que H. WALLON est très occupé. En plus de tout cela, il doit passer des examens à nouveau : il se présente à l'Agrégation des Facultés, créée par COUSIN, alors Ministre, qui lui permettait d'accéder directement à une chaire de Faculté. Voyons ce qu'il en pense :

> *"II faut que je me présente au concours d'agrégation des Facultés," écrit-il en mai 1840. "M.COUSIN m'a adressé une lettre officielle et personnelle en ces termes - comme du reste à tous les directeurs - mais les expressions ne me laissent point de doute sur la portée de cette lettre : "Je désire vivement que vous vous y présentiez et ne crains pas de faire appel, en cette circonstance, au zèle dont vous vous' êtes toujours montré animé pour le progrès des hautes études historiques . . . etc.. "*
>
> *"Cette invitation amorçante était un ordre formel, je le savais bien, et M. GUIGNIAUT, à qui l'étais allé demander conseil hier m'en a d'ailleurs donné le commentaire. . . II avait vu M. COUSIN vendredi et il a eu beau*

[40] MILNE-EDWARDS (Henri), 1800-1885. Naturaliste français, directeur du Muséum.

> *me défendre, à cause de tout ce que j'ai à faire, M. COUSIN n'entend rien. Il a, m'a dit M. GUIGNIAUT, besoin de moi pour qu'il y ait un concours, car pour l'Histoire, il n'a guère trouvé encore de concurrents. Or, que serait-ce si personne ne se présentait ? Ce serait un mépris public pour une institution à laquelle il rêvait depuis plusieurs années... Du reste, il me fait les plus belles promesses si je réussis : "Dès le lendemain qu'il sera agrégé, a-t-il dit, il quittera le collège ; l'Ecole Normale et un cours à la Faculté. . . " Je croirais avoir assez gagné si J'obtenais un titre à l'Ecole Normale, mais, je l'avoue, en me présentant, je compte moins réussir que prévenir par ma présentation simple, la malveillance de M. COUSIN. . . "*

Cette lettre montre bien que COUSIN se sert de H. WALLON, au départ seul candidat pour l'Histoire, pour mettre à exécution sa loi - en lui faisant espérer un poste. L'arrêté créant cette agrégation dit bien : "L'agrégation donne le droit exclusif à suppléer les professeurs qui délaisseraient momentanément leurs chaires, si une chaire devient vacante, il l'occupe jusqu'à ce qu'un vote de la Faculté appelle un titulaire. "

II semble qu'H. WALLON doute du résultat, pourtant sa réussite sera pour lui cette fois-ci enfin déterminante. Il faut dire qu'il ne fait pas seulement acte de présence, comme il l'avait prétendu, il y met toute son ardeur habituelle, il sacrifiera d'ailleurs la plus grande partie de ses vacances. Voici ce qu'il nous dit de cet examen passé la veille :

> *"J'ai appris hier que huit heures étaient bien peu de chose ! Je tâcherai de ne pas perdre une minute. Nous ne somme.s que trois candidats : M. BASY, M.WEISS et moi. Si je ne suis pas reçu, je l'avoue, ce sera bien humiliant. J'ai soutenu aujourd'hui ma thèse d'argumentation, bien plus j'ai soutenu celle de mon adversaire, M.BASY -trop fatigué. On m'invita à exposer si je le voulais. Je demandai grâce pour mon défaut de préparation, puis je me suis mis en route et parlait 1 h ½ . Ainsi je ne me tire pas trop mal de mes deux leçons ; j'espère un peu. Cela a été pour moi une bonne fortune."*

Le résultat est attendu avec impatience à Valenciennes ; le 28 septembre 1840, il annonce sa première place :

> *"On n'a donné qu'une seule place pour l'Histoire, M. WEISS n'a pas obtenu la seconde. Tu tâcheras de voir le rapport dans le Moniteur ou dans le Journal de l'Instruction Publique pour y voir les détails. "*

H. WALLON SUPPLEE GUIZOT A LA SORBONNE

H. WALLON est à ce moment-là titulaire à l'Ecole Normale et six ans après avoir passé cette fameuse agrégation, il en voit le résultat effectif dans sa carrière. Ainsi, comme nous le dit PERROT :

> *"H. WALLON était le seul agrégé d'Histoire que le concours de 1840 eut attaché à la Faculté par application de l'ordonnance - au moment où GUIZOT, trop pris par la politique, s'était fait remplacer, et où des désordres avaient forcé son dernier remplaçant, Ch.LENORMAND, à se retirer."*

Deux lettres à J.SIMON[41] non datées, parlent de cette suppléance de GUIZOT ; son ami est alors maître de conférences à l'Ecole Normale, comme lui, et H. WALLON est content de lui annoncer qu'il espère aussi bientôt devenir son collègue à la Sorbonne ; ces lettres montrent assez la gêne d'H. WALLON : "*ses croyances catholiques*" risquent toujours "*de le rendre suspect*", comme il le dit lui-même ; d'autre part, il ne veut pas qu'on le juge uniquement sur son titre d'agrégé (qui en fait par l'ordonnance "un candidat nécessaire et fatal", comme il le dit), mais aussi sur sa valeur personnelle .

D'autre part, nous voyons toutes les précautions qu'H. WALLON est obligé de prendre. Déjà suspect dans le corps universitaire, il ne veut pas avoir l'air "de se jeter sur la place".

Lettre du 23 janvier à M. J. SIMON, maître de conférences, à l'Ecole Normale :

> *"Mon cher ami,*
>
> *J'ai suivi très scrupuleusement tes conseils. J'ai vu M. LECLERC lundi et lui ai annoncé ma candidature, qu'il attendait et il a bien compris les raisons de convenance qui ne me permettaient pas de me jeter sur la place. J'ai vu aussi MM. LETRONNE et GUINlAUT, j'ai tenté de voir M .ST MARC GIRARDIN que je n'ai pas rencontré. Enfin, j'ai écrit à M.GUIZOT. Ayant appris par MM. LECLERC et GUIGNIAUT qu'il paraissait assez mécontent du choix un peu restreint qu'on lui laissait, je lui dis que je ne prétends pas m'imposer à lui par privilège et que, s'il se croit gêné dans sa liberté de choisir, je résigne mon droit, ne voulant obtenir cette mission que de la confiance. Cette lettre a été lue et approuvée de M. GUIGNIAUT. Je tiens, en effet, par dessus tout à ne point être un candidat nécessaire et fatal qu'il faut subir. J'y tiens d'autant plus que mes croyances catholiques*

[41] 87 AP 7 dossier J.SIMON

pourraient quelquefois me rendre suspect à ceux qui ne me connaissent pas. Je veux que toutes ces répugnances puissent se satisfaire sans même les contraindre à s'avouer publiquement.

J'ai cru devoir écrire un mot à M. COUSIN pour lui faire entendre que je ne veux point déserter l'ordonnance de 1840. Me trouvant seul, j'aurais trop l'air de défendre mes propres intérêts en la défendant. J'en fais toujours mon principal titre ; mais si l'on jugeait qu'elle est mon seul titre, si l'on ne me donnait pas confiance, alors je me retire en bonne forme. Dès lors, il n'y a plus d'agrégés sur les rangs, il n'y a plus que des docteurs. On peut choisir sans violer l'ordonnance.

Adieu, mon cher ami, je te remercie de ton zélé pour ma cause. Tu vois que cette dernière démarche, que tu ne m'as pas conseillée, n'en aura pas moins ton approbation. . . "

Une autre lettre montre qu'avant d'obtenir la place, on lui impose une condition : donner sa démission à Rollin ; H. WALLON est ennuyé financièrement une fois de plus. En outre, cette lettre nous apprend la raison du délai entre la réussite à son agrégation et la perspective d'obtenir un poste : le temps que l'agrégation soit admise auprès des universitaires ; lettre du 17 avril :

"Je m'empresse de t'annoncer que je vais être nommé suppléant de M. GUIZOT. M. de SALVANDY m'a fait appeler hier à ce sujet. Il y a mis une condition, c'est que je donne ma démission de l'une de mes deux places : condition un peu dure puisque je quitte un titre définitif pour une éventualité, comme on me le disait en langage de chemin de fer. Entre les deux places, je ne pouvais pas hésiter. Je quitte donc Rollin, quoique j'y trouve plus d'argent et moins de peine. Me voilà donc doublement ton collègue.

Permets-moi de rectifier un mot que tu as dit à M. LECLERC, et qui change de sens en changeant de domicile. Ce n'est pas M. GUIZOT qui m'aurait dit : il faut du temps pour raffermir les principes, mais M. de SALVANDY, qui m'expliquant pourquoi il ne pressait pas M.GUIZOT de se décider, ajouta : le temps est bon à l'affermissement des principes. Il s'agissait, tu le vois, de l'ordonnance de 1840 qu'Il espérait avec le temps maintenir sans effort. Adieu, et mille remerciements pour ton concours affectueux."

Ce problème de suppléance lié à son diplôme d'agrégé, H. WALLON n'est pas le seul à en connaître les vicissitudes. A en juger les lettres d'OZANAM[42] : celui-ci a passé l'agrégation pour les Lettres en 1840 et espère obtenir la succession de FAURIEL, deux ans avant H. WALLON celle de GUIZOT : l'ordonnance de COUSIN est cependant mal vue des professeurs qui se voient limités dans leur choix et des élèves qui n'aiment pas être jugés comme des candidats nécessaires. Ils sont solidaires pour défendre leurs droits.

Lettre du 28 juillet 1844 d'OZANAM à sa femme :

> *"Dans l'Université, les Agrégés qui voient leurs intérêts menacés en ma personne font cause commune ; EGGER est admirable de zèle. J'en dis autant d'H. WALLON."*

Et le 31 juillet [43]:

> *"Je ne pense point qu'il y ait moyen de décider l'élection avant les vacances ; M.GUIGNIAUT que WALLON vit hier, est très opposé à cette idée et il importe de ne pas indisposer les gens en leur forçant la main. "*

Le 3 août 1844, dans une lettre à M. et Mme SOULACROIX :

> *"Patience… c'est dans ce sens que parlent mes amis, c'est-à-dire, MM. AMPERE, EGGER, WALLON, qui me secondent avec beaucoup de zèle et mes collègues les agrégés qui font naturellement cause commune avec moi. "*

OZANAM distingue parmi le groupe des agrégés ses amis : AMPERE, EGGER, WALLON ; OZANAM et WALLON se voyaient donc et s'appréciaient.

Ces lettres nous renseignent donc sur les problèmes suscités par la création de "cette agrégation spéciale" donnant directement accès à l'enseignement supérieur - distincte de celle qui menait à l'enseignement secondaire des collèges royaux. Comme H. WALLON pour l'histoire, OZANAM fut reçu premier pour les lettres. H. WALLON sera donc suppléant de GUIZOT en 1846.

Que savons-nous de la réputation et de la vie de professeur d'Henri WALLON à la Sorbonne ?

---

[42] J.CARON: OZANAM

[43] Note importante, d'après Mgr Baunard. Frédéric OZANAM. Correspondance. Cette année-là, le séjour d'OZANAM à Ferney fut abrégé par une lettre qui le convoquait à une réunion de la Faculté pour donner un successeur à M. GUIZOT. " Ma présence pouvait décider de la candidature de mon ami Wallon. Amitié à part, il s'agissait de mettre un catholique, en même temps qu'un excellent professeur, dans la chaire d'histoire moderne. Mon devoir était donc de partir, par le chemin le plus court. Le jeudi, j'étais à Paris. Le lendemain, nous avons élu Wallon."

Sa carrière de professeur est liée à celle de l'écrivain. Le Larousse du 19ème siècle écrit : *"WALLON n'a pas jeté comme historien un vif éclat. Les cours d'histoire qu'il fit à la Sorbonne étaient dépourvus de tout intérêt, absolument insipides et pour cette raison très peu fréquentés. Ce professeur de faculté faisait des leçons qui étaient à la hauteur d'une bonne classe de 7ème" ;* rapport pour le moins peu élogieux.

Comme nous l'avons fait pour ses cours de collège, examinons les rapports d'inspecteurs qui nuancent quelque peu le jugement du Larousse : les traits essentiels dégagés par les inspecteurs ou les auditeurs[44] des cours d'histoire moderne de WALLON ne nous étonnent pas outre mesure : beaucoup de sérieux, de l'érudition, peu de romantisme, une interprétation morale de l'histoire, une certaine "froideur" :

1. grave et bienveillant (rapport pour l'année 1870) :

   caractère : honnête, doux, respectable, l'honneur et la bonté même (rapport de 1862) ;

   élocution : claire, nourrie, aisée, froide, correcte (rapport de 1870) ;

   enseignement : en 1869, peu d'animation, toujours puisé aux meilleures sources. Savant : donne preuves, exemples. Ses leçons n'ont point un succès brillant, mais inspirent à ses auditeurs le goût de recherches savantes et d'une bonne méthode historique (rapport 1867). Ame religieuse, esprit tolérant (1861).

2. en quoi excelle-t-il ? à rechercher les matériaux de l'histoire et à apprécier sainement les faits (rapport 1862). Il dit le bien là où il s'est rencontré et où il n'a point surmonté le mal (1855). Professeur modéré, impartial (1867).
3. occupations étrangères à ses fonctions ? Tout entier à ses travaux historiques.
4. conduite privée et publique : très bonnes.

Et le rapport de 1869 dit :

> *si ce professeur exerce peu d'actions sur le public, il donne aux esprits sérieux le goût de l'histoire exacte et impartiale.*

Ce qui confirme ce que nous avons dit : WALLON a fait œuvre d'historien érudit, plus que doué à rendre l'histoire facile à comprendre par tous ; par conséquent, il a écrit moins d'œuvres de vulgarisation ou pédagogiques que d'œuvres d'érudition.

Déjà, dans un rapport de 1857, H. WALLON a cette réputation. L'inspecteur dit :

> *"J'ai assisté à la leçon d'histoire moderne de M.WALLON : nombre d'auditeurs pas très grand, mais qui semblent fidèles et sérieux."*

[44] A.N. dossier 21. 880.

Mais H. WALLON continue à être mis en cause pour ses croyances religieuses qui le poussent à insister en "théologien" plus qu'en historien sur l'histoire de l'église :

Rapport du 17 février 1855 : "*Digressions sur le christianisme, sur les systèmes qui ont nié le caractère divin de cette religion, sur les épîtres de St Paul, etc. Salle pratiquement pleine, ce qui suppose plus de 100 auditeurs." "Cours très exactement fait".*

Quel qu'en soit le nombre d'auditeurs, important en 1855, faible en 1857, les inspecteurs remarquent quand même le niveau de recherches des cours de H. WALLON. Il semble que Larousse fasse erreur en disant qu'ils sont tout juste du niveau de la classe de 7ème. Ils pèchent plutôt par leur trop grande précision.

Le rapport continue en ces termes :

> *"WALLON intéresse son auditoire même avec des digressions."*

Pourtant, en mars, un nouveau rapport du même inspecteur, M. DANTON, signale que WALLON exagère dans ce sens :

> *"J'ai déjà signalé la voie où M. WALLON s'engage en dehors de son programme qui est la formation des peuples modernes. Les trois dernières leçons, ont été employées à commenter St Luc. . . tout cela pour démontrer la vérité des Saintes Ecritures. Si M. WALLON traçait à grands traits la vie de St Paul, ou les premiers développements du christianisme, il n'y aurait pas trop à se plaindre de ses digressions ; elles intéresseraient le public ; mais quand ce professeur prend un verset du nouveau testament, pour discuter longuement, avec une érudition de Bénédictin, les objections faites sur tel ou tel mot du texte, cela n'est ni conforme au programme du cours ni profitable au public.. . 45 ou 50 auditeurs, dont aucun ne prend des notes."*

Jules CLARETIE, journaliste démocrate, dans ses portraits des hommes de la IIIème République, nous livre son propre témoignage : celui d'un des anciens élèves de WALLON professeur à la Sorbonne :

> *"Longtemps il a fait partie de jurys d'agrégation pour l'histoire, de bureaux d'examens à l'Ecole Normale, et sa bienveillance était proverbiale," nous dit-il, "même pour des candidats très hostiles à ses opinions ; grande preuve de libéralisme à propos des différences de doctrines, très fréquentes entre lui et ses jeunes collègues de l'Université !"*

II nous fait retenir cette qualité de tolérance attribuée à ce professeur, car ce qui est vrai pour les querelles universitaires le reste-t-il aussi pour les querelles littéraires ou politiques ?

Et J. CLARETIE continue en nous donnant une image de WALLON tout à fait vraie ; beaucoup des contemporains de WALLON le voyaient de la même façon :

> *"Je me rappelle M. WALLON, " dit-il, "tel que je le vis quand je suivais son cours, vers 1857, une certaine raideur corrigée par une véritable bonhomie : rien de pédant, tout du savant, quelque chose aussi de patriarcal et d'honnête."*

Comme nous le dit M. GADILLE :

> *"PERRAUD avait été l'élève de WALLON à l'Ecole Normale Supérieure et avait obtenu l'agrégation d'histoire. La proposition des titulaires de grades universitaires dans l'épiscopat explique les quelques relations existant entre l'université et plusieurs prélats, parmi les plus modérés. Par exemple, WALLON avec PERRAUD, DUPANLOUP. . . N'est-ce pas le résultat aussi de cet enseignement religieux ?"*

H. WALLON est très fier de voir ce que donnent certains de ses élèves plus tard. La Revue de l'Instruction Publique du 3 mai 1866 écrit :

> *"H. WALLON et DUBOIS assistaient au cours d'ouverture de'" M. PERRAUD (leur ancien élève) sur l'histoire ecclésiastique et se réjouissaient de la voie ainsi fidèle à l'Eglise."*

Ces notes sur les cours de H. WALLON nous donnent une idée de l'enseignement de celui-ci.

1848 : WALLON PERD SA CHAIRE A LA SORBONNE .

En possession, en 1846, de cette chaire à la Sorbonne, Henri WALLON pourrait se croire enfin au bout de ses peines. Pourtant, la révolution de 1848 arrive, avec elle CARNOT comme ministre de l'Instruction Publique et la valse du personnel. CARNOT est contre l'ordonnance de COUSIN et H. WALLON est jugé trop peu républicain.

Les dossiers du ministère de cette époque nous permettent de mieux comprendre les raisons de cette destitution et les réclamations de H. WALLON montrent qu'une fois de plus il tient à défendre ce qui est son droit, et il donne aussi des indications intéressantes sur ses cours. Ces lettres adressées au ministère et les lettres du républicain SCHŒLCHER le défendant nous permettent de le situer par rapport aux républicains.

Son droit ? Celui d'agrégé, donc de pouvoir exercer la profession de suppléant en faculté - droit qu'il défend contre les protégés politiques (importants à l'époque).

Le 1er mars 1848, H. WALLON écrit au ministre :

> *"l'ai été nommé par mon titre alors que divers personnages politiques poussaient en avant un assez grand nombre de candidats.*
>
> *Je n'ai donc point recherché ces fonctions et pour les prendre, j'abandonnai un titre définitif qui me rapportait davantage, celui de premier professeur d'histoire au collège Rollin."*

Le 12 juillet 1848, WALLON renouvelle sa demande de réintégration comme chargé de cours à la Faculté :

> *"Ma réclamation se fonde sur un droit sacré : le droit du concours, ..malgré les influences politiques, "répète-t-il, "qui s'agitaient autour de cette chaire, le droit du concours fut respecté alors. Qui eut pu croire qu'il dût l'être moins sous un ministre de la République ? II en fut ainsi pourtant et dans cette mesure rien n'a pu être allégué qui me fût personnel.. . .Le ministre, je le reconnais, a été induit en erreur sur la portée de l'ordonnance de 1840, avant que sa décision ne fut rendue publique, les agrégés de la faculté, dans une démarche qu'ils ont faite près de lui pour défendre leur droit commun menacé dans ma personne, et la faculté elle-même, par son doyen, faisaient surtout valoir mon titre comme suppléant, la chaire n'était pas encore déclarée vacante, elle l'a été depuis ; et le secrétaire général, en se fondant sur cette raison, disait dans son rapport : "La suppléance étant un titre conféré par le professeur (c'est une erreur, mais peu importe) expira naturellement en même temps que le titre dont elle procède. " En conséquence, il proposait de confier la chaire à M. H.MARTIN, non plus comme suppléant, mais "comme chargé provisoirement de cours. "*

Suit une note intéressante de H. WALLON : son opinion sur les concours qu'il considère comme une sélection "démocratique". A une époque où les pressions politiques jouaient tant dans le "cursus honorum", ce souhait d'un jeune professeur de voir cette institution se généraliser est assez révélateur.

> *"C'est l'institution des agrégés qui périt si l'on voit qu'un grade obtenu par de si difficiles épreuves est sans valeur aux yeux du pouvoir, c'est le droit du concours, droit démocratique que la révolution de février a sans doute pour mission d'étendre. "*

Une note du ministère, envoyée à H. WALLON, explique la destitution de GUIZOT- comme pouvant "passer pour un acte de dictature légitimé par les circonstances, par la nature même du gouvernement provisoire" et par conséquent celle de WALLON, son suppléant.

A ce moment-là, H. WALLON participe justement au gouvernement de 1848 indirectement comme le secrétaire de la Commission d'Abolition de l'Esclavage, dont SCHŒLCHER est le Président (c'est lui qui a demandé à H. WALLON d'en faire partie). H. WALLON, une dizaine d'années après son prix de l'Institut dont nous avons parlé, avait remanié cette étude qu'il publia en 1847 sous la forme de son ouvrage intitulé : "Histoire de l'Esclavage dans l'Antiquité", très remarqué, qui lui a valu de jouer ce rôle politique.

SCHŒLCHER le soutiendra dans sa lutte pour obtenir à nouveau sa chaire. En septembre 1848, H. WALLON lui écrit, toujours à propos de son droit dû à la loi de 1840 (juriste et plus tard légiste, il défendra toujours le respect des lois) :

> *"En fait de politique, la meilleure est de maintenir fermement l'application des lois."*

Lettre de H. WALLON à SCHŒLCHER :

> *"Mon droit n'est pas contesté ; seulement on dit : "c'est un acte politique", un coup d'état au petit pied. Cela sort des règles de la justice ordinaire et de la compétence de l'administration. C'est la théorie si commode des faits accomplis. . . .On dira au ministre : la loi est pour le réclamant, mais la révolution vous permet de vous élever au-dessus de la loi. Eh bien ! Cela me paraît une insulte à la révolution qui est venue pour confirmer la loi et non pour la détruire."*

Finalement, H. WALLON, n'obtenant rien, change de tactique. Celle-ci est indiquée dans une note pour le ministre du 18 novembre 1848.

"Les instances ayant été jusqu'ici sans résultat, H. WALLON demande que la question soit portée devant le Conseil de l'Université. "

WALLON signale que l'affaire est grave, non seulement pour lui, mais aussi pour l'Université (les épreuves pour l'agrégation vont avoir lieu) et pour les candidats il s'agit de savoir si elle a quelque valeur.

> *"La Faculté se plaît à rendre à M.WALLON un témoignage qu'il a rempli avec le plus honorable succès les fonctions qui lui avaient été confiées. Son enseignement pendant deux années a porté sur l'histoire de l'esclavage dans les premiers siècles de l'ère moderne et a été marqué par un caractère constant d'élévation et d'indépendance. "*

Y sont apposées les signatures de VILLEMAIN, COUSIN (sans doute moins favorable à WALLON qu'à son ordonnance), ST MARC GIRARDIN, GUINIAUT, OZANAM, etc.

Ces documents du ministère[45] nous donnent aussi une certaine idée des cours donnés par H. WALLON à la Sorbonne.

Dans une lettre de mars 1848, H. WALLON essaye de prouver son Indépendance d'esprit et montre qu'il n'est pas un opposant à l'esprit républicain. Il parle d'abord de ses ouvrages :

> *"Permettez-moi de vous soumettre," écrit-il au ministre, "des titres écrits : une petite géographie politique de la France où, contrairement à l'usage reçu qui limite l'enseignement des collèges à 1789, je continuai l'exposé des révolutions et des progrès de la France jusqu'en 1815, cherchant à fortifier dans le cœur des élèves le sentiment national par le tableau que la grandeur de la république et de l'Empire ont assuré à notre patrie. Et cette Histoire de l'Esclavage de l'Antiquité, que je viens d'achever, travail auquel j'ai consacré 10 ans dans l'espérance de contribuer pour ma part à la grande œuvre de l'émancipation dont le succès est désormais assuré. Ces ouvrages disent clairement ce que je suis et, si mes sentiments avaient besoin de quelque répondant, j'en trouverais un dans M.MICHELET dont j'ai été l'élève et dont je reste l'ami. "*

Dans une autre lettre de juillet 1848, H. WALLON écrit qu'il ne voit pas de reproches à faire à son cours :

> *"Le secrétaire général du ministère a bien dû en convenir : M. WALLON, dit-il, s'est acquitté aussi convenablement que possible de cette suppléance. La condition de prendre son suppléant parmi les agrégés de faculté limitait heureusement M.GUIZOT, et l'on peut dire que les circonstances particulières qui l'ont obligé d'agréer celui-ci ont été des plus favorables à l'Université. Aussi me paraît-il que M.WALLON est tout à fait digne. Monsieur le Ministre, de vous être signalé." (Moniteur du 6 avril 1848).*

Dans les dossiers du ministère, les lettres de V.SCHŒLCHER, président de la commission d'abolition de l'esclavage, témoignent en faveur de H. WALLON. Il montre que celui-ci, par ses cours et ses fonctions, est d'idées libérales. Ce n'est pas un républicain de la veille, mais tout de même un "modéré", réflexion qui nous oriente déjà donc sur la carrière politique de H. WALLON. Il donne aussi des précisions intéressantes sur ses cours.

Dans une lettre du 18 juillet 1848, SCHŒLCHER écrit :

> *"Son cours était uniquement renfermé dans la défense historique du principe de liberté… qui triompha par l'abolition de l'esclavage. Ce coup lui a*

[45] Dossier pl7 21 880.

été porté (destitution de sa chaire), au moment même où il remplissait les fonctions de secrétaire de la commission de l'abolition de l'esclavage ; il a rendu les plus grands services. La destitution n'a réellement été qu'un acte de faveur pour son remplaçant. M.WALLON n'a pas voulu discuter dans les journaux. C'est un homme modéré, il a mieux aimé attendre le jour de la justice et il espère l'obtenir de vous. "

Dans une lettre du 20 juillet 1848, SCHŒLCHER précise bien :

"II n'est pas plus républicain de la veille, je suis forcé de le dire, que H. MARTIN, mais il est aussi parfait honnête homme, il a autant de talent et de plus il a le bon droit ! "

WALLON RETABLI DANS SES FONCTIONS A LA SORBONNE.

A la demande de la Faculté, H. WALLON sera rétabli dans sa chaire en novembre, il l'avait quittée en avril, et ce sera cette fois-ci pour une longue durée : 38 ans ! En novembre 1849, il en deviendra professeur titulaire sur la présentation de la Faculté et du Conseil Académique.

H. WALLON PAR RAPPORT AUX EVENEMENTS DE L'EPOQUE.

Nous avons voulu montrer les rapports de H. WALLON avec l'Université. Par quelques lettres et, comme nous l'avons fait quand il était à l'Ecole Normale, nous pouvons essayer de le situer par rapport à l'époque, par rapport à quelques mouvements comme le catholicisme social, par rapport aux agitations politiques : changements de ministère ou événements parisiens : la translation des cendres de Napoléon, par exemple.

H. WALLON PAR RAPPORT AUX CATHOLIQUES

M. GERBOD indique 3 tendances dans l'Université :

1. les spiritualistes, qui s'efforcent de concilier foi et raison, et nous avons vu qu'Henri WALLON n'appartient pas à cette tendance.
2. les catholiques "sociaux", qui militent dans les œuvres, par exemple la Société de Saint Vincent de Paul.
3. les ultras, qui appartiennent au passé ; nous pouvons déjà dire qu'Henri WALLON n'est pas de ceux-là.

MM. LATREILLE et REMOND, dans l'Histoire du Catholicisme en France, distinguent :

> *"Les ultras ou intransigeants : pour l'absolutisme en politique ; et les libéraux : pour une idée de démocratie ou au moins de régime représentatif. Ce qui a préoccupé ces derniers, c'est de voir la pensée philosophique glisser du traditionalisme au positivisme et au rationalisme, la littérature et l'art d'un romantisme imprégné de religiosité à la recherche de la sensualité et au réalisme. Témoins d'une transformation intellectuelle et morale, ils ont trop pensé à l'attribuer à des influences anti-chrétiennes et non à un développement matérialiste."*

Nous verrons que toute la vie de H. WALLON sera la défense de la religion pour faire régner les vertus morales, mais pour la liberté religieuse et non pour un état catholique.

H. WALLON, comme les leaders du catholicisme : DUPANLOUP, MONTALEMBERT, VEUILLOT etc., atteint l'âge mûr à la fin de la Restauration et connaît la Monarchie de Juillet, la IIème République, et le Second Empire. Nous verrons les contacts qu'il a pu avoir avec ceux-ci : très nombreux avec DUPANLOUP, il s'affronte avec MONTALEMBERT à la Chambre des Députés en 1848 et nous verrons aussi en quels termes "l'Univers" de VEUILLOT parle de lui.

De plus, H. WALLON rencontre LACORDAIRE à Notre-Dame et OZANAM à la Sorbonne. Il ne rencontrera pas LACORDAIRE particulièrement, mais, comme nous l'avons vu, il fut un ami d'OZANAM.

Situons-le d'abord par rapport à LACORDAIRE, puis par rapport à OZANAM et enfin par rapport à DUPANLOUP. Mais cette ébauche de ce que nous pouvons dire de H. WALLON catholique libéral sera complétée par l'étude de l'action de celui-ci, en ce qui concerne la liberté de l'enseignement.

Nous pouvons aussi déjà noter que H. WALLON écrira dans le "Correspondant", comme DUPANLOUP, l'Abbé GERBET, LACORDAIRE, le Vicomte de MELUN, MONTALEMBERT, OZANAM, VEUILLOT, etc.

Alors a-t-il des affinités avec le "catholicisme social", ou bien garde-t-il, dans ce domaine aussi, son indépendance ?

Nous savons par la correspondance de famille que H. WALLON en mars. 1835, suit les conférences du Père LACORDAIRE à Notre-Dame et nous voyons combien LACORDAIRE, à peine connu, "fait sensation" auprès de la jeunesse des écoles, c'est réellement un événement. En effet, en 1835, l'archevêque de Paris offre à LACORDAIRE la chaire de Notre-Dame.

Le succès remporté par ces prédications enthousiasme Henri WALLON qui, à ce moment là du 19ème siècle, croît sincèrement à un renouveau du christianisme devant

tant de ferveur. En mars 1835, H .WALLON suit les conférences du Père LACORDAIRE ; II écrit :

> *"Aujourd'hui, je vais vous quitter pour aller entendre un sermon, mais un fameux sermon ! Les vastes nefs de Notre-Dame, grandes comme des rues et ordinairement désertes, ne suffisent plus pour contenir la foule qui s'y presse. C'est un jeune prêtre (autrefois associé à LAMMENAIS), LACORDAIRE, qui y fait, pendant le Carême, des conférences pour les jeunes gens. Il y a bien aussi quelques femmes curieuses, mais elles ne sont pas admises dans la nef principale. Cette foule de 5 à 6000 personnes, ce sont tous des jeunes gens des Ecoles de Paris.*
>
> *Promenez-vous le samedi soir après dîner dans les allées du Luxembourg (et les promenades commencent à devenir délicieuses), vous n'entendez que jeunes gens parlant de LACORDAIRE et se promettant d'aller à Notre-Dame entre 11h et 12h, parce que plus tard il n'y a plus de places, le sermon commençant à l heure. Je finirai donc afin de ne pas être aussi mal placé que la dernière fois ! "*

II décrit encore celle-ci, en avril 1841, à propos des conférences à Notre-Dame :

> *"Mais si vous aviez sous les yeux, mon cher Papa, le spectacle qu'offre Paris : 4 à 5 000 hommes (tous des hommes), se pressant tous les dimanches dans les nefs de Notre-Dame pour entendre les conférences de M.de RAVIGNAN, vous pourriez dire, ce ne sont pas là autant de croyants ; et, en effet, des protestants, des rabbins juifs, tout comme des indifférents, et venus entendre ces démonstrations de la vérité catholique.*
>
> *Que dites-vous de cette affluence d'hommes de tous âges, mais généralement de classes éclairées ? Que Paris est une ville d'obscurantisme ?"*

II est important de noter que H. WALLON insiste sur le public de Notre-Dame :"gens éclairés". M.VIGIER[46] dit, à propos de ces conférences :

> *"Le public cultivé cesse de voir dans la religion romaine un amas de superstitions destiné aux gens incultes."*

Quant à OZANAM, quelles ont été exactement les relations de H. WALLON avec celui-ci ? Nous pouvons dire, d'après la correspondance, qu'ils étaient amis. Dans une lettre à sa femme du 4 août 1842, OZANAM écrit :

[46] Que Sais-je ? La Monarchie de Juillet

> *"Tout ce que Je vois ici d'honnêtes gens veut être mentionné dans mes lettres pour t'offrir de respectueux compliments : ce sont M.WALLON, M. RENDU, M. AMPERE, M. FAURIEL, etc."*

Le 23 juillet 1844, il lui écrit :

> *"être triste de n'avoir pas trouvé : EGGER, WALLON et DALEMBERT qu'il souhaitait voir. "*

Et le 26 juillet 1842, il raconte à sa femme le déjeuner chez H. WALLON :

> *"Pendant le déjeuner, point de cérémonie, peu de convives, un oncle, un cousin, deux amis. Impossible de refuser. Et, quand tu me croyais seul à ma table en présence de mes tristes pensées, je m'asseyais à un repas, modeste, mais animé par une conversation vive et une pointe de vin de Bordeaux. Cependant, ce qui me charmait le plus, étaient les deux petites filles qui étaient, l'une sur sa maman, l'autre à côté, se faisant mille enfantines caresses. "*

Ont-ils poursuivi leur relation ? Pour le savoir, il faudrait continuer à dépouiller la correspondance d'OZANAM aux Archives. Et surtout, a-t-il participé à l'œuvre d'OZANAM ? H. WALLON, en tout cas, (d'après le livre de Mgr BAUNARD sur OZANAM) n'a pas été un des premiers membres de la Conférence St Vincent de Paul. Pourtant, ce mouvement, né d'une conférence d'histoire à la Sorbonne, aurait pu le toucher, et les points communs avec OZANAM sont évidents. Dans son introduction sur celui-ci, Mlle CARON cite OZANAM :

> *"Je suis de l'Eglise et de l'Université tout ensemble," écrit-il. "Je leur ai consacré sans hésitation une vie qui sera bien remplie, si elle honore Dieu et qu'elle serve à l'Etat. Je veux concilier ces devoirs quelle qu'en semble la difficulté. "*

N'est-ce pas l'ambition et la vie de H. WALLON ? Mais les moyens seront différents : H. WALLON, comme professeur et écrivain, homme politique, OZANAM dans un engagement plus social.

Parmi les correspondants d'Henri WALLON, après ses chers parents et son maître spirituel et ami l'abbé RARA, il faut citer Mgr DUPANLOUP. Les quelques lettres que nous conservons aujourd'hui (14 dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, 22 au séminaire de St Sulpice), nous permettent de croire que les deux hommes se rencontraient souvent. Etaient-ils amis ? Pas vraiment, leurs rapports étaient chaleureux, mais H. WALLON garde toujours dans son estime pour lui un profond respect et le considère comme son supérieur, étant donné sa position dans l'Eglise - à en juger par les formules que H. WALLON emploie à la fin de ses lettres :

"Je prie votre grandeur d'agréer l'assurance de mon profond respect. "

Ou encore, dans une lettre du 14 février 1860 :

"plus que Jamais je puis dire avec fierté combien Je m'honore d'être, Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très dévoué serviteur. "

Les nombreux points communs entre les deux hommes sont :

- hommes de lettres et même hommes d'académie,
- hommes de loi et théologiens,
- hommes d'Eglise avant tout, dont toute action dans la vie publique est guidée par la foi catholique.

Nous plaçons ici une de ces lettres[47] relatant un événement important de l'époque : le Syllabus et le Concile qui suivit et le rôle important de DUPANLOUP à ce moment-là. Comme les catholiques libéraux, H. WALLON est très inquiet de voir l'opposition du Pape à tout esprit de tolérance, de liberté, etc.. DUPANLOUP, comme chef du parti catholique libéral, présente le Syllabus comme destiné à combattre seulement la Révolution et les abus de la liberté moderne. Son interprétation recueillit l'adhésion de 630 évêques. Dans ce contexte, la lettre de H. WALLON à DUPANLOUP s'explique et la position de H. WALLON s'éclaire ; il écrit de Paris, le 24 décembre 1868 :

"J'ai lu avec une bien vive émotion, votre lettre pastorale sur le prochain concile, que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Le Concile a déjà provoqué bien des hostilités. Il a fait naître aussi des inquiétudes que vous dissipez, et comment partager ces alarmes ? Votre lettre nous fait entendre une des voix qui y seront les plus écoutées, et le Saint-Esprit sera là."

Admirateur de ces grandes personnalités du catholicisme libéral, écrivain au "Correspondant", défenseur, nous le verrons, de la liberté de l'enseignement, H. WALLON peut donc être classé dans ce groupe. Dans une lettre à Mgr LAGRANGE[48], non datée, il écrit :

"Pour moi. Gallican je suis. Gallican je resterai comme mes frères, et toujours tout à Dieu, bien à vous. . . "

H. WALLON n'est donc pas, pour le moins, du côté ultra.

[47] Correspondance DUPANLOUP - St Sulpice.
[48] Lettre à Mgr LAGRANGE : A.N.XIX 527

H. WALLON PAR RAPPORT AUX EVENEMENTS POLITIQUES.

Si H. WALLON a effectivement joué un rôle dans la question de la liberté de l'enseignement, en 1850 pour l'enseignement secondaire (il défend l'université), et en 1875 pour l'enseignement supérieur (la loi passe sous son ministère), il avait déjà son opinion pour l'instruction primaire : loi GUIZOT 1833. Nous l'apprenons dans une lettre de H .WALLON à son beau-frère de février 1836. Il lui demande s'il en est toujours aussi fâché ?

> *"Mais vraiment je ne vous conçois pas. N'est-il pas bien juste que chacun puisse élever ses enfants comme il le veut ? Car enfin, c'est la base de la base des libertés, de la liberté de conscience ! De là sans doute pourront naître bien des abus et c'est une des prédictions les plus sûres de ce beau rapport dont M. GUIZOT faisait précéder sa propositions; mais plus une chose est féconde en avantages, plus elle peut aussi produire du mauvais. . . II y a bien des choses que le Ministre se réserve encore, et après tout cette loi n'est vraiment qu'un germe de réforme : elle contient tout. . . "*

H. WALLON aurait souhaité que GUIZOT continue assez longtemps son ministère pour achever son œuvre.

> *"Mais voilà qu'une question de finances fait partir le Ministre de l'Instruction Publique. . . Je crois vraiment que je vais devenir ministériel depuis que les ministres n'y sont plus !"*

H. WALLON est donc pour la liberté de l'enseignement avec certaines limites : il a peur des abus et c'est dans ce sens qu'en 1850 il va œuvrer pour le maintien des grades nécessaires pour ouvrir une école.

Nous avons aussi son opinion sur GUIZOT : il n'approuve pas le changement de ministère avec un second ministère MOLE : hommes dévoués à Louis-Philippe. Il dit du futur ministre de l'Instruction Publique :

> *"Le portefeuille que M.GUIZOT gérait si consciencieusement va passer au premier apprenti ministre. "*

II s'agit de M. de SALVANDY, peu apprécié des universitaires, nous dit H. WALLON, dans une lettre d'octobre 1837 :

> *"II veut tout faire par lui-même et passe outre à l'avis du Conseil."*

M.VILLEMAIN n'appelle ce ministre que "M. de Chose". . .: "c'est absurde, mais M. de Chose le veut ainsi."

H. WALLON, lui, changera d'avis à l'égard de celui-ci, parce que, sous ce ministère, beaucoup de réformes ont été accomplies.

Autre événement politique raconté par Henri WALLON. Au cours d'un sermon de LACORDAIRE, l'opposition que celui-ci manifeste à l'Empire. Comme universitaire et catholique libéral, H. WALLON s'associe pleinement à ces idées. M.REMOND dit :

> *"Sous l'Empire, la domestication de l'Université, le mépris où l'on tient l'intelligence blessent les universitaires."*

Et avec LACORDAIRE, H. WALLON reproche le manque de liberté. Nous avons retrouvé, dans les archives de famille, un commentaire de H. WALLON de ce sermon de LACORDAIRE du 12 février 1859 à l'église St Roch :

> *"Vous savez qu'il a été fortement question d'exiler le Révérend Père LACORDAIRE. Ce sermon est certainement l'acte d'opposition le plus vigoureux et le plus beau qui ait été fait en France depuis que nous sommes sous le règne du coup d'Etat. J'y étais. Je ne puis vous peindre quel effet merveilleux produisaient ces sublimes paroles tombant comme une pluie de feu sur cet auditoire où l'on remarquait un si grand nombre de courtisans du nouvel empereur. Mgr DONNET et Mgr SIBOUR courbaient la tête comme devant un juge envoyé d'en haut pour prononcer leur arrêt. 3000 personnes étaient là : les hommes d'Etat, les écrivains, les généraux étoiles de plaques d'ordres, des femmes du monde et des femmes de cette cour, une foule de gens venus là comme on va au spectacle, et qui ne pensaient pas, à propos d'un sermon de charité, qu'ils allaient se retremper aux sources de la vie et de la liberté. M. LACORDAIRE improvise ses discours. De là cette vie ardente qui est une des beautés de son éloquence. "*

Et H. WALLON cite LACORDAIRE :

> *"Dieu conduit ces choses : II permet qu'il y ait les empereurs et les bourreaux pour qu'il y ait les saints et les martyrs. Il élève des empires pour qu'il y ait des larmes."*

Et H. WALLON continue:

> *"Je n'ai pas besoin de vous dire quelle sensation ce magnifique discours a produit aux Tuileries. Les ministres se sont assemblés, M. MAUPAS et M. FOULT étaient surtout d'une colère extrême ; ils voulaient sévir ; ils voulaient que le Révérend Père LACORDAIRE fut immédiatement exilé. M. de ST ARNAUD, M. FOURTOUL, M. BINEAUX, M. MAGNE et M. DUCOS appuyaient leur avis. M. de PERSIGNY était pour les moyens moins violents, II voulut qu'on se contentât de l'interner. L'Empereur était fort irrité, et bien certainement, s'il n'eut écouté que sa colère, le hardi prédicateur prêcherait actuellement en Belgique. Mais il a compris que pour un tel*

homme, comme pour tout défenseur de la liberté, la persécution est une gloire et, qui plus est, une gloire utile à la cause que l'on défend. M. de LACORDAIRE est dans le département de la Côte d'Or, dans une maison de son ordre. On se sent fier d'être de l'opposition, lorsqu'on s'y trouve avec des hommes comme LACORDAIRE et comme tous les nobles esprits que l'exil a chassés de la patrie. "

Pourtant, avant le coup d'Etat de Napoléon III, H. WALLON raconte quelques événements parisiens : l'érection de l'obélisque de Louxor et la translation des cendres de Napoléon 1er ; il semble en apprécier le faste et, en tout cas, il est admiratif de Napoléon 1er : il écrit, le 26 décembre 1833 :

"J'étais allé lundi pour voir le Roi se rendant au milieu de son Etat-Major à l'ouverture des Chambres. Au moment où il entrait à la Chambre, arrivait l'obélisque de Louxor sur le vaisseau qui, dit-on, l'alla chercher en Egypte. Ces bons Parisiens finiront par croire que Louis-Philippe a rendu Paris port de mer, sans qu'il lui ait fallu pour cela réaliser les gigantesques projets de Napoléon ! Du reste, je ne blâme pas du tout cela et je ne manquerai pas d'assister à l'érection de ce monument ; on dit que ce sera une merveille de mécanique ! "

Et dans une lettre du 15 décembre 1840 :

"Les restes. J'aurais bien voulu, mon cher Papa, que vous eussiez été à Paris pour la translation des restes de Napoléon ramenés en grande pompe de Ste Hélène par le Prince de JOIN-VILLE ; elles furent déposées sur le dôme des Invalides. Depuis l'Arc de Triomphe, tout le long des Champs-Elysées jusqu'aux Invalides, il y avait, de distance en distance, des colonnes portant le nom d'une victoire et surmontées de l'Aigle doré, puis des statues colossales tendant une couronne, puis une énorme cassolette de 4 pieds carrés au moins où on brûlait des parfums. C'était un moment d'une bien vive émotion, quand passait devant vous le char portant ces glorieuses dépouilles. . . Je ne puis retenir mes pleurs en lui présentant les armes (Henri WALLON faisait partie de la Garde Nationale mobilisée pour la cérémonie). Jamais la foule n'avait été plus considérable malgré le froid, jamais la garde nationale plus nombreuse. .. II fallait 3 ou 4 heures pour défiler. On défilait en faisant suite au cortège, l'arme baissée sur l'épaule gauche et on suivait ainsi jusqu'à la grille des Invalides, mais, comme vous pouvez bien le penser, on n'y entrait pas. J'y suis allé hier visiter la chapelle ardente et le tombeau avec le Collège Louis-le-Grand qui y était admis et, aujourd'hui, j'y ai conduit Hortense avec ma médaille - elle dispense de faire la queue et par 8° de froid et 2 pieds de neige, cela n'est pas

agréable. La cour intérieure est décorée de la manière la plus imposante des trophées d'armes surmontés d'un aigle entre chaque fenêtre, des noms de généraux et de batailles tout à l'entour, des draps mortuaires entre chaque trophée. Au-dessus deux immenses amphithéâtres où on n'avait été admis qu'avec des billets et où on eut le privilège de geler sur place de 10h à 2h au moment de l'arrivée du cortège."

Enfin, l'intérieur de la chapelle . . . , même genre de description :

"Sous le dôme, un cercueil en ébène avec le chiffre de Napoléon en argent. Devant, sur un coussin, la couronne impériale, la même que Napoléon déposa sur la tête de Joséphine à son Sacre. Autour, des drapeaux pris à l'ennemi, détachés de la voûte, puis de vieux invalides, débris vivants de notre gloire passée ... "

RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE

Cette carrière universitaire de l'étudiant et du professeur va s'acheminer vers la responsabilité administrative et politique qui seront son couronnement.

CONSEIL SUPERIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

En 1873, H. WALLON est nommé membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, en 1875 ministre de l'Instruction Publique et des Cultes et en 1876, Doyen de la Faculté des Lettres[49].

Comme défenseur de l'Université, dans son indépendance par rapport à l'Etat, WALLON considère le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique comme essentiel.

M. GERBOD nous dit, en parlant de l'Université sous l'Empire

"Les réformes de FORTOUL ont fait de l'université une armée dont les recteurs sont les chefs de corps et dont le Ministre est le généralissime. . . et, pour les universitaires, il faut rétablir le Conseil de l'Université, car celle-ci n'a pas pu remplir sa mission parce qu'elle avait perdu son importance. Cette idée chemine vite et paraît comme une revanche sur l'oppression de 1848 jusqu'à 1863 ; à l'Assemblée Nationale, une proposition de loi tendant à rétablir le Conseil Supérieur sur les bases de la loi de 1850 a été déposée. "

[49] Remarque : sous l'Empire, WALLON écrit, mais avant d'étudier l'Ecrivain, nous parlerons du rôle de WALLON dans l'université pendant qu'il était ministre, et son action par rapport au Conseil de l'Université. Et nous expliquerons dans notre 3ème partie le cheminement de sa carrière politique : député en 1871, ministre en 1875, puis sénateur.

Cette proposition est signée par le duc de BROGLIE, de COR-CELLES, WALLON alors député, et ST MARC GIRARDIN. Déjà, cette proposition avait été déposée à l'Assemblée par WALLON lui-même le 21 avril 1871.

Le 8 janvier 1873, H. WALLON parle à la tribune en ces termes :

> *"II est nécessaire qu'il y ait un Conseil Supérieur. Le projet dont s'occupe la commission dont je fais partie n'a trait qu'à une seule question, à savoir la liberté de l'enseignement. Or, c'est surtout pour préparer une loi sur l'organisation de l'Instruction Publique que nous aurions besoin qu'un Conseil de l'Instruction Publique fut établi, car c'est là que cette grande question peut être la mieux étudiée. "*

WALLON s'intéresse donc à l'organisation de l'Instruction Publique ; il en donne les raisons dans un discours de mars 1873 : depuis 1871, WALLON n'avait pas pris la parole souvent, comme il le dit lui-même, mais quand il s'agit de l'Université, et nous verrons en 1875 de droit constitutionnel, il tient à se faire entendre :

> *"Depuis deux ans et plus que je fais partie de cette Assemblée, je n'ai point parlé une heure en tout. Lorsque je viens vous parler d'une question que je connais peut-être un peu, depuis 40 ans que je suis dans l'Université, j'aurais peut-être droit à être écouté ! "(Parlez, parlez ! On vous écoute.)*

Et WALLON donne son point de vue quant à l'organisation de l'Instruction Publique : il faut éviter les erreurs de l'Université du Second Empire :

> *"Le ministre seul, avec ses bureaux, ou pour parler plus exactement, les bureaux seuls avec leur ministre : c'est l'autocratie des bureaux établie par le prince-président que vous consacreriez. Si vous supprimiez la section permanente du Conseil, c'est revenir au régime de l'Université au Second Empire. "*

Et WALLON rappelle que J. SIMON et lui en avaient été les fondateurs dans l'Assemblée Constituante de 1848. Le débat se termine, WALLON reprend la parole :

> *"Monsieur le Ministre," (il s'agit justement de J. SIMON) me donnant plus que je demandais, je n'insiste pas davantage". (Il s'agit de l'élargissement du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique).*

Sénateur, WALLON fera de vains efforts pour conserver la représentation des grands Intérêts de la société et de l'Etat dans la composition du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, réduit à la seule représentation du corps enseignant par la loi du 27 février 1880.

WALLON, Ministre, présidera ce Conseil, qu'il réunira, alors que ses prédécesseurs n'avaient pas tenu compte de l'avis de celui-ci :

> *"Ce n'est qu'en 1875 que le Conseil Consultatif est rétabli dans ses prérogatives par WALLON". Arrêté du 23 mars 1875.*

Son discours, à l'ouverture de la session de ce Conseil le 7 juin 1875, montre cette intention :

> *"Messieurs, la session qui s'ouvre me retrouve parmi vous, mais désormais dépouillé du titre qui me donnait pour 6 ans le droit de prendre part à vos travaux. Si j'ai reçu, en échange l'honneur passager de vous présider, je veux au moins user des pouvoirs qui s'y rattachent pour assurer une prompte exécution à vos sages avis. "*

Et WALLON continue :

> *" La commission spéciale, nommée par vous, en vertu des pouvoirs que la loi vous donne, vous aura préparé son rapport sur l'état général de l'enseignement. Mon administration est mise à sa disposition pour ce qui regarde l'Instruction Publique et je me propose de faire servir au bien de l'Université ce que votre commission pourra m'apprendre sur l'enseignement libre, je suis de ceux qui, au sein de l'Assemblée Nationale, ont eu pour première pensée de rétablir le Conseil Supérieur dans son indépendance et dans sa force, comme une garantie pour les écoles libres, dont il est le patron naturel, et pour les écoles publiques qui devront être, pendant longtemps, vu leur nombre, le principal objet de ses soins. "*

Ce passage de discours nous indique déjà quel sera l'essentiel de l'œuvre de WALLON, Ministre : rendre au Conseil Supérieur, son indépendance et sa force, et surtout la loi de la liberté de l'enseignement supérieur et son application : WALLON défend les écoles libres et les écoles d'Etat.

WALLON est donc nommé Ministre en mars 1875 dans le premier ministère constitutionnel, celui de BUFFET : hommage rendu au "Père de la Constitution", comme en témoigne la caricature du Journal, ci-joint : M.WALLON vivement touché de cette première marque d'affection de la part de la République à son Père ; celle-ci lui remet le portefeuille. Quel portefeuille ? WALLON, comme universitaire et défenseur de l'Université, comme il se doit, reçoit celui de l'Instruction Publique et plus précisément, celui de l'Instruction Publique et des Cultes.

WALLON MINISTRE

Que savons-nous de WALLON, Ministre des Cultes ?

Par la correspondance de WALLON à DUPANLOUP, nous apprenons par exemple que la nomination des évêques dépend de l'Etat, et de son ministère plus particuliè-

rement. Il est intéressant de voir que WALLON suit les conseils de DUPANLOUP à ce sujet.

Lettre du 3 août 1875:

> *"Je viens de soumettre à la signature de M. le MARECHAL" avec l'assurance que ces choix seraient accueillis à Rome, la nomination de Mgr l'évêque de Grenoble au siège de Besançon, de M. l'abbé BESSON à Nîmes, de M. l'abbé CORTET à Troyes et de Mgr FAVRE (évêque de la Martinique) pour remplacer l'évêque de Grenoble. Vous voyez que j'ai écarté, selon votre avis, plusieurs noms qui étaient fort appuyés ailleurs. "*

De même, dans une lettre du 13 février 1876, au sujet de la nomination de Mgr l'évêque de Perpignan au siège d'Albi :

> *"La chose était-elle si entièrement acceptée à Rome ? II ne le paraît pas... Une lettre du Saint Père a été transmise et l'invite à rester dans son diocèse. Les intentions du gouvernement n'ont jamais été d'ouvrir un conflit avec Rome à ce sujet. Si vous êtes encore à Rome, veuillez voir M. FRANONI et faire ce que vous croirez utile pour que ce que j'ai proposé de faire au Président de la République, en me conformant à vos conseils de point en point, soit confirmé."*

C'est encore au Ministre des Cultes, WALLON, que s'adresse DUPANLOUP en lui envoyant une lettre pastorale.

Lettre du 3 décembre 1875 : WALLON répond à Mgr DUPANLOUP

> *"J'ai à vous remercier de l'envoi de votre lettre pastorale sur l'adoption du rituel romain, lettre où vous unissez si bien le sentiment d'affection que vous avez pour l'Eglise des saints évêques dont vous êtes le successeur et la vénération pour le siège suprême autour duquel toutes les églises sont une seule église.*

Des dossiers[50] des Archives Nationales nous avons une lettre intéressante de 1876. H. WALLON, Ministre de l'Instruction Publique, envoie une lettre à l'évêque du Puy donnant des indications qu'il avait eues au sujet des membres du clergé de ce diocèse qui, au moment des préélectorales, auraient distribué des bulletins en faveur des partis qu'ils souhaitaient voir triompher. H. WALLON demande à l'évêque de dire à son clergé de rester en dehors de tout parti politique.

[50] Dossier F 19 - 5591 - Ministère des Cultes.

Après l'envoi de cette circulaire, nous dit M. GADILLE, l'archevêque de Paris avait finalement décliné la suggestion que le Pape, poussé par DONNET et DUPANLOUP, lui avait faite de lancer un appel à l'union des catholiques français.

WALLON catholique, mais ministre, exécute-t-il les ordres du gouvernement contre son gré ? ou est-il réellement contre l'union des catholiques français ? En fait, WALLON a toujours été contre l'autorité temporelle du Pape, et cette union pourrait être un argument.

Pour avoir une idée du ministère WALLON, voyons quelques jugements portés sur lui dans cette fonction même.

Le Larousse du 19ème siècle n'en relève que la déception des républicains de voir le "Père de la Constitution" faire le jeu du parti clérical :

> *"Dans le remaniement ministériel, M.WALLON succède à M. de CUMONT à l'Instruction Publique. Dans un discours du 3 avril aux sociétés savantes, il osa affirmer hautement la République, ce qui lui acquit un instant une certaine popularité. Mais l'attitude qu'il prit dans la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur fit tomber toute illusion. M. WALLON se montra l'instrument docile du parti clérical et ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit le Grand Maître de l'Université se tourner contre elle et se prononcer, au nom de l'Etat, pour le jury mixte contre le jury de l'Etat (la loi sur l'enseignement supérieur et son application occupèrent à peu près exclusivement M.WALLON pendant son passage au Ministère)."*

Nous reparlerons dans notre Troisième Partie - quand nous verrons les idées politiques de WALLON - de ce discours aux Sociétés Savantes, à la Sorbonne, et aussi de la liberté de l'enseignement.

La liberté de l'enseignement est du ressort de WALLON à double titre : Ministre des Cultes et Ministre de l'Instruction Publique. Et puis n'est-elle pas aussi une de ses préoccupations depuis le début de sa vie ? Nous l'avons vu s'en préoccuper déjà, lors de la loi GUIZOT pour l'enseignement primaire.

Mais le Larousse ne parle pas du rôle administratif pour l'organisation de l'Instruction Publique. Voyons ce qu'en dit le Dictionnaire Universel des Contemporains de G.VAPEREAU :

> *"WALLON prit, dès le début, quelques mesures administratives utiles et justes, créa un certain nombre de chaires dans diverses facultés des départements, éleva le chiffre des places d'agrégés des Sciences et des Lettres."*

Le Dictionnaire parle aussi de la loi de juillet 1875 :

> *"Son attitude lors de la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur ne parut point conforme au rôle d'un grand Maître de l'Université : il abandonna, sur la question de la collation des grades, le droit absolu de l'Etat et soutint, en faveur des Universités catholiques libres, l'institution du jury mixte. "*

Le jugement de PERROT, dans sa notice, est à peu près identique :

> *"Dans le premier cabinet de M. MAHON, avec BUFFET et DUFAURE, WALLON tenta de rétablir l'agrégation des Facultés (dont il avait été un des premiers candidats). Il obtint des crédits pour la Faculté de Droit de Lyon, de Médecine de Lille, mais si ces mesures libérales lui valurent une approbation universelle, dans la liberté de l'enseignement supérieur, beaucoup lui reprochèrent de ne pas avoir défendu avec plus d'énergie les droits de l'Etat. On lui en voulut pour les jurys mixtes (supprimés l'année suivante). "*

Dans La France Contemporaine de Cl.DELTOUR[51], nous apprenons que WALLON avait pensé aux professeurs titulaires (il s'est souvenu de ses propres difficultés) en supprimant l'éventuel produit des examens, en compensant largement par l'accroissement du traitement fixe. A la mort de WALLON, la plupart des journaux ne parleront, au sujet de WALLON ministre, que de la loi de 1875. Comme le Petit Journal l'écrit en ces termes :

> *"Ministre de l'Instruction Publique le 10 mars 1875, il fit voter la loi le 10 juillet sur l'enseignement. Il quitta le ministère le 10 mars 1876."*

Voilà en quoi se résume pour les contemporains ce ministère qui n'a duré qu'un an.

CROISET nous livre un témoignage important qui explique, en partie, le peu d'intérêt suscité par l'action de WALLON, ministre, pour les contemporains : elle représente peu de chose par rapport aux grands bouleversements futurs, mais WALLON, et son équipe, représente bien l'Université d'alors, et fut respecté pour cela.

> *" Au ministère, son passage fut court, nous dit-il, et bien qu'il y ait fait d'excellentes choses, la trace s'en est un peu effacée par l'importance des réformes qui suivirent. Mais je me souviens encore de l'impression produite dans l'Université d'alors par le choix des collaborateurs immédiats dont il s'entoure : M. JOURDAIN comme secrétaire général et M. DELTOUR comme chef de cabinet : deux hommes à son image, d'une hon-*

[51] Cl. DELTOUR, ami de WALLON, devient sont adjoint pendant son ministère. L'information est donc de bonne source.

> *nêteté et d'une modestie à toute épreuve : l'Université se reconnaît en eux. "*

Pour le journal "L'Univers", ou pour le journal "Le XIXème siècle" cette constatation s'accompagne d'un jugement de valeur assez virulent. M. GERBOD, dans un paragraphe intitulé : "Qui défend l'Université ?", à propos d'un article du "XIXème siècle" sur WALLON, dit :

> *"Le XIXème Siècle" assume la défense quotidienne du corps enseignant. Ce journal dénonce inlassablement les traîtres qui, élevés dans l'Université, l'abandonnent ou la combattent. Et les traîtres, inconscients, sont les plus funestes ou les plus grotesques. WALLON, un grand universitaire pourtant, devenu ministre de l'Instruction Publique, a fait, sans le savoir, beaucoup de mal aux universitaires et à l'Université. N'est-il pas destiné, affirme ABOUT, à être aussi impropre qu'un FALLOUX, FORTOUL ou un CUMONT" (article du "XIXème Siècle" du 21 octobre 1875 : WALLON jugé par ABOUT).*

Par contre, l'Univers, dont le "XIXème Siècle" "*relève les erreurs au jour le jour"*, nous dit M.GERBOD, dénonce les adversaires de l'Eglise et de l'enseignement libre : SARCEY, E. ABOUT, Ch. BIGOT, universitaires de la presse radicale, WADDINGTON parce qu'il veut supprimer les jurys mixtes, et même M. WALLON, ce bon catholique, dévoué aux intérêts de l'Eglise, n'échappe pas aux critiques. *« Il a reconnu, en 1875, son hérésie scientifique, mais avec quel embarras, quelle timidité. »*

"L'Univers" reproche donc à WALLON toutes ses prises de position avant celle de la loi de 1875 et encore il considère que WALLON a été "trop timide" dans sa participation à cette loi.

Nous voyons ici, une fois de plus, et portée à son maximum, l'ambiguïté de WALLON à cette époque, catholique et universitaire ; catholique. II veut le développement du catholicisme ; universitaire, II veut le développement de l'Université. Pour lui, les deux sont conciliables, il appartient à cette minorité, à la fois louée et honorée et mise en accusation par chaque clan. Comme dit ABOUT, "*il désire réconcilier des éléments Inconciliables."*

Nous avons situé WALLON, ministre, par rapport à différents jugements portés sur lui ; l'étude du contexte historique permet aussi de mieux le situer dans cette fonction. M.GERBOD dit :

> *"Du 25 mai au 12 décembre 1877, les ministres se succèdent à un rythme rapide à la tête de l'Instruction Publique... "*

II parle pour les premiers de "réaction anti-universitaire" avec BATBIE, FOURTOUL et surtout CUMONT. Puis il signale :

> *"H. WALLON, du 10 mars 1875 au 9 mars 1876 s'efforce de ramener la paix et la confiance dans le corps des universitaires. "*

Voilà encore un autre jugement porté sur WALLON, peu conforme à celui des catholiques de "L'Univers" et des républicains du "XIXème Siècle".

Et M. GERBOD ajoute :

> *"En 4 ans et demi, sept fois l'Instruction Publique change de Grand Maître. Dans cette instabilité ministérielle, les ministres, liés étroitement aux partis qui les ont installés au pouvoir, font, à la tête de l'Instruction Publique, la politique imposée par ceux-ci. "*

WALLON fait-il exception ? Nous avons parlé de la position de WALLON, entre les catholiques et les universitaires, c'est le problème de la liberté de l'enseignement. Il faut aussi parler, pour l'Instruction Publique, de la position de WALLON entre les classiques et les modernes en pleine opposition. En juillet 1874, l'arrêté de CUMONT donne victoire au clan DUPANLOUP : avec le développement de la philosophie, et pour les programmes d'histoire, surtout histoire contemporaine, écarter avec soin "tout ce qui pourrait soulever des controverses". Or, DUPANLOUP et WALLON ne sont pas tout à fait du même bord. D'ailleurs, à la nomination de WALLON à l'Instruction Publique, DUPANLOUP a trouvé celui-ci peu "orthodoxe" pour succéder à M. de CUMONT, autrement dit pas assez classique.

Ce jugement situe une fois de plus WALLON entre les classiques et les modernes. Mais, sous son ministère, aucune mesure n'est vraiment prise en faveur de l'un ou de l'autre. Nous rattacherons donc l'œuvre essentielle de WALLON, la liberté de l'enseignement à une question politique, donc nous la traiterons dans notre troisième partie.

Mais auparavant, nous pouvons noter aussi que WALLON, ministre, est sollicité par des recommandations ; par exemple, le choix du personnel en dépend. Nous avons déjà vu, quand H. WALLON lui-même était professeur, que c'est avec les lettres de recommandations que les bureaux et le Conseil choisissaient leurs candidats aux chaires et à la direction du collège ; WALLON, ministre, n'échappera pas à la coutume. Par exemple, une lettre de DUPANLOUP du 24 juillet 1875 nous apprend que WALLON tiendra compte des recommandations de son ami :

> *"Votre Grandeur a bien voulu me recommander M.SEIGNIER, chargé de la classe de 3ème au collège de Falaise, qui désirerait être nommé principal d'un collège communal. . . Je me féliciterai de pouvoir lui tenir compte de l'intérêt que votre Grandeur veut bien lui porter. . . "*

Les nominations n'excluent pas la faveur politique ; ainsi, DELTOUR, inspecteur de l'Académie de Paris, devenu en mars 1875 chef de cabinet du ministre, H. WALLON, remplace le 18 février 1876 (WALLON étant encore ministre), l'inspecteur général GARSONNET. Par contre, l'inspecteur général BOUILLER, disgracié parce que libéral, est réintégré par l'arrêté du 1er avril 1875 par WALLON. A Mont-de-Marsan, Laurent BARJAN a osé prononcer quelques paroles injurieuses à l'encontre du Maréchal MAC-MAHON, en octobre 1875 il est remplacé par DEBIDOUR. Ainsi, de simples propos, des relations suspectes, une rumeur hostile déclenchent les persécutions. WALLON ose même, en octobre 1875, écarter LACHELIER et FOUILLEE, maîtres de conférences à l'Ecole Normale et les remplacer par OLLE-LAPRUNE et CHARPENTIER ; OLLE-LAPRUNE en 1875 est membre du jury de l'agrégation de philosophie et rédacteur au "Français".

WALLON DOYEN

A la chute du ministère, WALLON n'est pas abandonné des hauts lieux de l'Université ; dès mars 1876, il est nommé Doyen de la Faculté des Lettres. Nous pouvons citer à ce sujet un article du journal "Le Temps" du 29 mars 1876 :

> *"M. WALLON, nommé au décannat de la Faculté des Lettres."*

Il est intéressant de voir que WALLON a été choisi par les Facultés et non nommé par l'Etat ; les universitaires n'ont donc pas été si mécontents de son ministère et reconnaissent en lui un universitaire honorable ... et le "Temps" ajoute dans son article :

> *"Hâtons-nous d'ajouter que M. WALLON n'a pas à se plaindre : sénateur inamovible, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Doyen de la Faculté ; il n'aurait pu raisonnablement prétendre à un nouvel emploi de ses aptitudes. Ministre, il a su proposer et défendre la loi que l'on sait, sans que ses collègues universitaires eussent le mauvais goût de lui en garder rancune ; bien plus, il a reçu d'eux un témoignage éclatant de confiance, il a inauguré le principe de la présentation au poste de doyen par les facultés et sa bonne fortune a voulu que ce principe, qui n'a d'ailleurs rien que de sage et de légitime en soi, tournât précisément à son profit. Nul ne s'étonnera donc que le ministre, après avoir obéi, comme il le devait, aux indications de la Faculté, se soit préoccupé de titres parallèles dus à des services purement universitaires, et que son décret, en partie double, ait fait leur part aux longs et loyaux services d'un concurrent qui ne compte pas moins de 36 années d'enseignement. "*

Une lettre à V. DURUY de 1855[52], celui-ci étant ministre, nous apprend que WALLON aspirait déjà à ce poste dont le choix dépendait alors du gouvernement.

> *5 novembre 1865 : "Mon cher Duruy, Ce début de ma lettre te dit assez qu'elle n'est point officielle et pourtant j'ai à te parler de la Faculté. On dit que notre Doyen, qui a été frappé, comme tu sais, songe à se démettre de ses fonctions. MM. PATIN et ST MARC GIRARDIN sont là pour recueillir sa succession sans trop de déchéance, mais, s'ils ne l'acceptaient pas, permets-moi de te rappeler que je viens immédiatement après eux sur la liste des professeurs. Ce n'est pas toi qui estimeras qu'un professeur d'histoire ne puisse, tout aussi bien qu'un autre, présider une faculté des Lettres et il me serait pénible que tu m'en juges personnellement moins capable qu'aucun de ceux qui me suivent par ordre d'ancienneté. J'éprouve le besoin de te le dire. Si la question en vient là, le Ministre avisera : mais quoiqu'il fasse, sa décision n'altérera point au fond les sentiments que j'ai toujours eus pour l'ancien camarade.. "*

H. WALLON sera Doyen du 17 mars 1876 au 18 novembre 1881. CROISET prête le même jugement sur le décanat d'H. WALLON que celui relatif au Ministère WALLON : le dernier décanat de la vieille université dont celui-ci est le symbole :

> *"Après lui," nous dit-il, "s'opèrent des changements dans la faculté sous le décanat HIMLY. H. WALLON a été le dernier doyen de l'ancienne faculté des Lettres, la faculté des V. LECLERC et des PATIN, où quelques savants de premier ordre n'avaient qu'un petit nombre d'auditeurs réguliers, et où des orateurs illustres s'adressaient à des auditoires composites et changeants. "*

WALLON, sénateur, intervient aussi dans les débats sur l'université : d'abord pour défendre la loi de 1875, mais aussi dans les discussions de lois relatives à l'enseignement (plans d'études secondaires, réforme du baccalauréat, etc.). Par exemple, dans un débat, le 24 mars 1893, sur l'enseignement classique moderne :

> *"C'est une très bonne idée que d'étendre davantage l'étude des langues modernes. Mais c'est l'erreur de croire que l'on puisse remplacer, dans le cours des études, les langues anciennes par les langues modernes."*

Pour WALLON, il faut maintenir les deux :

> *"Les langues anciennes sont synthétiques, les langues modernes sont analytiques. Et c'est cette différence qui fait de leur traduction de l'une en l'au-*

[52] A.N. : 114 AP l

tre cette gymnastique intellectuelle où réside la véritable force de l'éducation. . . Mais donnerez-vous à vos nouveaux docteurs en droit et en médecine cette forte éducation classique qui a fait l'honneur de notre barreau et de notre corps médical ? Impossible de rien comprendre à la langue de la médecine ou des sciences naturelles aujourd'hui si on n'a pas recours au Grec ! "

Des réflexions comme celle-là font réaliser combien l'enseignement et la science ont pu évoluer depuis le 19ème siècle ; aujourd'hui, il ne paraît pas indispensable à un médecin de connaître le latin !

WALLON regrettera toujours *"l'abandon si inconcevable des études latines"*.

L'HOMME DE LETTRES

L'HISTORIEN

L'étudiant et le professeur WALLON sont aussi hommes de lettres. Nous avons déjà parlé de ses travaux de jeunesse, ses thèses et son prix pour l'Institut. Sous l'Empire, WALLON agit comme les "Orléanistes" dont parle R. REMOND[53],"*qui restent à Paris et, rendus par l'inactivité politique à leurs chères études, consacrent leurs loisirs forcés à des recherches érudites, de savants travaux et de vastes ouvrages historiques*. "

En étudiant H. WALLON universitaire, nous avons vu que sa grande motivation était la recherche historique ; recherche pour ses études personnelles, mais aussi travaux pour des professeurs (MICHELET), et, plus tard, pour la publication d'œuvres assez nombreuses. Nous n'allons pas étudier les œuvres pour elles-mêmes, ni pour en faire une analyse détaillée, mais essayer d'en dégager le fil conducteur et les motivations de WALLON dans ses sujets. Cela et les documents critiques que nous avons nous permettrons de mieux connaître notre personnage.

Député sous la lIème République, il se retire de la politique sous l'Empire. Les électeurs du Nord le rappelleront en 1871. En attendant, pendant ces 21 ans, la science et l'enseignement allaient l'occuper tout entier. Professeur à la Faculté des Lettres et, depuis 1850, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; il avait 38 ans. En 1873, il en sera le secrétaire perpétuel.

Le goût de WALLON pour la recherche ne s'applique pas seulement à l'histoire qu'il aime tout particulièrement, mais aussi à la théologie, qui lui tient tant à cœur.

En Introduction à l'étude de l'homme de Lettres, ne pouvons-nous pas dire qu'il appartient à ce type d'érudit du 19ème siècle ?

[53] La Droite en France.

Le dictionnaire Larousse du 19ème siècle donne comme définition du mot érudit :

> *"Savant, instruit de ce qui a été écrit, ou de ce qui s'est fait dans les temps anciens."*

WALLON s'inspire pratiquement toujours de l'antiquité qu'il a étudiée avec passion. Le dictionnaire souligne aussi l'importance qu'a prise dans le "19ème siècle l'érudition et l'estime que méritent ces esprits lumineux qui éclairent, à l'aide de l'exégèse, les points les plus obscurs de l'histoire, de la philosophie et de la religion, surtout en Allemagne, mais aussi en Angleterre, en Italie et en France. "

Avant de parler plus spécialement de chaque œuvre, œuvres qui peuvent se regrouper en deux rubriques : les œuvres historiques et les œuvres théologiques, voyons les différents jugements prêtés par ses contemporains :

> *"Dans ses œuvres, "* dit CROISET*, "WALLON aime remonter aux sources, la recherche scrupuleuse, s'effaçant volontiers pour laisser parler les documents. "*

Et il ajoute : *"Un souci de précision poussé à outrance."*

Ce jugement sera le même plus tard pour G.HANOTAUX (Histoire de la IIIème République) ; il dit, en parlant des travaux historiques de WALLON :

> *"Remarquable par la solidité, sinon par l'éclat."*

Dans la correspondance de REMUSAT, on peut lire au sujet de WALLON :

> *"Ses ouvrages ne sont qu'estimables."*

Dans ses Mémoires, le duc de BROGLIE cite WALLON en ces termes : *"Ce littérateur distingué. Doyen de la Faculté des Lettres. . . "*

Le Larousse du 19ème siècle n'a pas plus de considération pour WALLON, homme de Lettres, que pour le WALLON professeur :

> *"Dans ses ouvrages, où manque totalement l'esprit critique, on chercherait vainement des vues nouvelles ou profondes. Il n'a pas fait faire aux sciences historiques un pas en avant et s'est constamment traîné dans l'ornière."*

M. FALLIERES, Président du Sénat, à la mort de WALLON, dit, dans son éloge funèbre :

> *"Soit qu'il exalte les plus prodigieuses manifestations de la fol, soit qu'Il flétrisse les plus odieux forfaits de la violence, II ne transige ni avec la vérité, ni avec la Justice,"*

FALLIERES, dans son jugement, relève les intentions humanitaires, voire même morales et religieuses, de WALLON écrivain. Nous essayerons de voir s'il a raison et,

en donnant des exemples parmi ses œuvres, de saisir les intentions réelles de WALLON.

Qu'ont-elles *d'"estimables, de distinguées*" ? WALLON n'a-t-il jamais montré "d'esprit critique, exprimé de vues nouvelles ou profondes"? Comment le situer par rapport aux sciences historiques ? S'est-il "traîné dans l'ornière" ? Nous essayerons de nuancer ces jugements.

Voyons d'abord les Œuvres Historiques. Quoique celles-ci aient quelquefois une intention religieuse, elles ne peuvent être appelées "théologiques".

Nous avons déjà parlé, par exemple, de la thèse du Droit d'Asyle de WALLON ; PERROT, dans sa biographie, dit à ce sujet :

> *"Les préoccupations religieuses s'accusent : il oppose au vague des théologies et des philosophes de l'antiquité les certitudes qu'apporte l'Evangile."*

Et pour "Jeanne d'Arc", PERROT dit :

> *"De sévères critiques regrettent d'y trouver plutôt les allures de l'hagiographie que le ton de l'histoire."*

Pour son "Histoire de Saint Louis", il lui sera fait reproche de parler de Saint Louis comme Saint et non comme Roi. WALLON historien doit subir les mêmes critiques que WALLON universitaire pour son catholicisme. MICHELET lui-même trouve qu'il insiste sur la sainte avant la patriote, pour Jeanne d'Arc.

WALLON MOTIVE PAR CERTAINS EVENEMENTS

Le 28 juin 1851, WALLON perd sa femme et reste seul avec six enfants (il se remariera et aura de sa seconde femme, Pauline BOULAN, trois autres enfants). Il cherche dans l'étude des livres sacrés le soutien moral de son affliction. C'est à ce moment-là que WALLON écrit, pendant environ une dizaine d'années, des œuvres théologiques :

- la Sainte Bible, résumée dans son histoire et dans ses enseignements ; 1ère édition, 1854, pour l'Ancien Testament.
- les Saints Evangiles, traduction tirée de Bossuet avec des réflexions prises du même auteur. 1ère édition, 1853.
- de la Croyance due à l'Evangile : examen critique de l'authenticité des textes et de la vérité des textes évangéliques. 1ère édition, 1858.

Autre exemple : le contexte historique cette fois-ci inspire à WALLON plusieurs livres : c'est celui de la Terreur, de la Commune. Il lui rappelle 1792, le Tribunal Ré-

volutionnaire et la Journée du 10 août. Analogie avec la Révolution de 1789 et œuvre contre la violence.

Nous avons donc regroupé les œuvres de WALLON en quatre groupes :

- Ses œuvres de jeunesse déterminantes pour sa carrière" avant l'Empire.
- Sous l'Empire :

1. ses œuvres théologiques,
2. ses œuvres historiques : grandes figures populaires du Moyen-Age : Saint Louis Jeanne d'Arc

- Ses œuvres postérieures à la Commune, qui ont pour thème la Révolution.

SES ŒUVRES DE JEUNESSE : MOTIVATIONS SOCIALES.

De 1837 à 1847, ces dix années furent remplies par la préparation d'une Histoire de l'Esclavage de l'Antiquité. Ceci en trois étapes :

1. Pour le concours de l'Institut, WALLON travaille avec YANOWSKI. Le résultat n'est pas satisfaisant d'après WALLON car c'était l'œuvre de quelques mois. Il en obtint néanmoins le prix académique (1839).
2. Il retravaille le sujet et publie, en 1847, l'Histoire de l'Esclavage dans l'Antiquité.
3. Les trois volumes de l'ouvrage venaient de sortir des presses de l'Imprimerie Royale quand, au cours de la même année 1847, il jugea opportun et nécessaire d'en préciser la portée pour l'actualité, dans une introduction publiée à part dans une brochure :"De l'Esclavage dans les Colonies."

L'ouvrage de WALLON sur l'Antiquité montre les bienfaits de son abolition ; son intention n'est pas seulement d'ordre historique, mais aussi d'ordre humanitaire : comme LAMARTINE qui vient d'écrire et va publier trois ans après son "Toussaint Louverture", il est partisan résolu de l'émancipation.des esclavages dans les colonies.

L'Histoire de l'Esclavage dans l'Antiquité est dédiée en ces termes au duc de BROGLIE :

> *"Au sage défenseur des droits de l'homme à la liberté."*

WALLON dit : l'esclavage est un crime de "lèse-humanité" et la conclusion de son livre est celle-ci :

> *"II n'y a, "* dit-il, *"qu'un seul moyen de faire cesser les abus de l'esclavage, c'est de l'abolir."*

L'intention de WALLON n'est-elle pas de développer l'idée que l'Eglise a joué un rôle humanitaire, dans l'histoire, pour dénoncer les abus de cet état contre nature, et

c'est en chrétien qu'il en réclame l'abolition. La revue agricole et littéraire du "Courrier du Nord" résume l'œuvre de son compatriote en ces termes :

> *"Moïse, après avoir limité la durée de l'esclavage pour le Juif, abolit un droit antérieur dont l'inhumanité révoltait sa paternelle bonté, il punit de plus le maître qui a tué son esclave, il garantit enfin ce dernier contre l'outrage et l'odieuse mutilation inventés par le despotisme oriental. On est heureux alors de trouver aux mains si sûres de M. WALLON le flambeau de la science et l'on éprouve une sorte de joie confiante à se laisser guider aux clartés qu'il prodigue. En Orient, comme en Grèce, à Athènes comme à Rome, l'esclavage fut une usurpation du droit naturel commise par les vices de l'homme, un outrage permanent à la divinité ; l'auteur le démontre par la philosophie et par l'histoire. "*

L'intérêt que WALLON porte à cette question de l'esclavage lui valut d'entrer en relation avec Victor SCHŒLCHER, l'apôtre de l'abolition de l'esclavage, très populaire alors par ses publications, sa propagande active et ses voyages relatifs à l'émancipation des noirs. WALLON attribuait la plus grande part d'influences au christianisme ; il travaillait à démontrer que c'est à celui-ci qu'on doit la fin de l'esclavage.

"SCHŒLCHER, qui n'est point catholique, qui n'est pas même déiste, ne pouvait guère s'entendre sur ce point avec M.WALLON", nous dit CLARETIE dans son portrait des hommes de la IIIème République.

Et celui-ci, journaliste démocrate qui écrit dans le "Rappel", continue :

> *"Mais il est un terrain commun où se rencontrent sans peine les hommes de cœur, c'est celui de l'humanité, du dévouement au droit et de la charité. "*

Cet ouvrage a valu à WALLON des reproches virulents d'un de ses amis de l'Ecole Normale Supérieure, Ernest HAVET[54]. Celui-ci traite WALLON de "dévot" pour avoir insinué que VOLTAIRE était antiesclavagiste. En fait, WALLON dit ceci dans son livre, à propos de l'esclavage :

> *"Cet usage, longtemps jugé innocent, que VOLTAIRE qualifiait de bonne action, a été déclaré crime."*

Et WALLON répond à son ami :

> *"Je ne doute pas qu'il soit libéral (en parlant de VOLTAIRE), je n'en ai pas moins le droit de lui reprocher un mot, qui est toujours un fort mauvais jeu de mot sous tous les rapports, et plus la parole avait d'autorité, plus il avait le devoir d'en contrôler l'usage... "*

[54] Correspondance E.HAVET : dossier 24.480. B.N. -ANF.

HAVET et WALLON échangèrent trois lettres à ce sujet. Le ton de HAVET n'est pas toujours très aimable pour WALLON, à en croire ce qu'il en dit :

> *"Je ne relève pas dans ton billet les reproches de mauvaise foi, de déloyauté, de méchanceté, de malhonnêteté qui y fourmillent. "*

Cette petite querelle mise à part, les critiques des contemporains de WALLON sont pour la plupart très élogieuses quant à cette œuvre :

- pour les libéraux, par cet ouvrage, WALLON faisait en quelque sorte cause commune avec eux pour la défense de la liberté ;
- pour les historiens : a-t-il fait progresser les sciences historiques ? CROISET nous répond, dans son Mémoire pour l'Ecole Normale Supérieure en 1905 :

> *"Cette œuvre a vieilli assurément, comme il arrive à toutes les œuvres de science, et les inscriptions grecques, en particulier, nous ont appris sur l'esclavage antique bien des choses qu'on ne pouvait savoir il y a 60 ans. "*

Les retours aux sources, s'ils paraissent fastidieux aujourd'hui, CROISET reconnaît que *"ce travail était une découverte à l'époque, et non dénué d'intérêt. "*

Comment le public a-t-il accueilli cette œuvre ? PERROT livre pour nous ses souvenirs :

> *"Cet ouvrage provoque des colères dont profite l'écrivain."*

Nous pouvons citer encore une notice sur cet ouvrage dans un extrait de la Revue Agricole et Littéraire du Courrier du Nord :

> *"Pas trop apprécié du public parce que ce progrès social n'avait pas encore cheminé dans les esprits."*

On pourrait croire le contraire pour le Nord, région où les fabricants de sucre, très influents, sont antiesclavagistes, mais la raison en est économique. L'article du Courrier du Nord indique bien l'état d'esprit réel d'une grande partie de la population :

> *"Que dire des conclusions pratiques et applicables à l'esclavage moderne que M.WALLON a déposées dans son introduction ? Pour être conséquent avec le savant plaidoyer dont nous venons d'essayer de donner une faible idée, l'historien n'a-t-il pas dû proclamer la nécessité de l'abolition immédiate de l'esclavage dans les colonies ? Sans doute, la logique le commandait, mais n'a-t-il pas négligé les sages lenteurs de la prudence ? "*

WALLON jugé trop d'avant-garde, manquant de prudence ? Ce sera la seule fois qu'on le lui reprochera. Toutes ces affirmations ou démarches seront préparées avec la précaution et la prudence d'arriver au bon moment pour ne pas "choquer".

Une lettre de WALLON à DUPANLOUP[55] du 21 avril 1862, bien plus tard donc, révèle combien WALLON se préoccupe de la mise en application des principes qu'il développe dans ce livre, et pour cela, il compte justement sur le cheminement de ceux-ci dans les esprits, et notamment dans ceux du clergé de France et surtout d'Amérique. Quant à Monseigneur DUPANLOUP, il fut un grand soutien ; la lutte contre l'esclavage est une de leurs idées libérales communes :

> *"Je vous remercie de l'envoi de la belle lettre sur l'esclavage que Votre Grandeur vient d'adresser au clergé de son diocèse, écrit WALLON. "Cette lettre ne se renfermera pas dans la limite de votre diocèse et en montrant, avec l'autorité qui vous appartient, quel est, sur cette grave question, l'esprit évangélique et l'esprit de l'Eglise, elle entraînera les membres du clergé américain à concourir plus efficacement au but où vous aspirez dans la prière jointe à cette lettre pour en servir de conclusion. "*

L'intention de WALLON, dans ce livre, est bien une prise de position politique et sociale et, comme dit PERROT :

> *"Cet ouvrage prépare la réforme effective de 1848."*

WALLON rappellera lui-même, à la tribune de l'Assemblée, dans un discours d'avril 1873 :

> *"L'honneur du 19ème siècle sera d'avoir aboli l'esclavage. D'abord l'Angleterre, puis la France, l'Amérique, etc."*

Non seulement WALLON participera au décret d'abolition d'avril 1848, mais il se préoccupe aussi de l'application de celui-ci. Comme dans l'Antiquité, pense-t-il, l'Eglise a un rôle à jouer.

Dans ce but, il est membre de la Société antiesclavagiste de France, écrit dans sa revue trimestrielle, et dans le numéro de juin 1902 - alors président de cette Société - il fait un rapport de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, réunie dans la grande salle du Cercle catholique du Luxembourg, à peine suffisante pour contenir l'affluence considérable, le Président prend la parole pour porter le deuil du grand désastre : l'éruption volcanique qui engloutit Saint-Pierre (Martinique) et la statue de SCHŒLCHER qui s'y trouvait :

> *"Les sympathies de la France pour la liberté des Noirs ne pouvaient pas s'arrêter à la simple exécution du décret du 27 avril 1848", dit M. WALLON. "Ce qu'on n'avait plus à faire dans nos anciennes colonies, il y avait à le poursuivre dans le vaste continent d'où elles avaient jadis tiré*

[55] Archives de St Sulpice.

> *leurs esclaves. Pas plus en France qu'en Angleterre, on n'avait désarmé. Aux Victor de BROGLIE, aux de TOCQUEVILLE, aux Hippolyte PASSY, avaient succédé les LABOULAYE, les KELLER, les Augustin COCHIN. Mais il fallait plus que des efforts individuels pour aboutir, il fallait une association. Ce fut l'œuvre du Cardinal LAVIGERIE. Il la prêcha, non seulement en France, mais dans les pays voisins ; il lui suscita des ouvriers sur les lieux mêmes en instituant la congrégation des Pères Blancs."*

La ville qui s'appelle aujourd'hui BOUAKE en Côte d'Ivoire fut baptisée à ce moment-là WALLONVILLE, sans doute par les missionnaires, en hommage au rôle de WALLON dans l'abolition de l'esclavage. Ce rôle humanitaire de WALLON ne lui fut pas contesté par les libéraux du 19ème siècle qui reconnaissent même dans son livre, "L'Histoire de l'Esclavage de l'Antiquité", la valeur sociale, en dépit de la forme littéraire trop chargée, trop "érudite", et du caractère "trop chrétien" de l'œuvre (ce sont pratiquement toujours les deux principaux reproches adressés à WALLON en tant qu'homme de Lettres et historien).

Le Larousse du 19ème siècle écrit :

> *"La pensée mère de ce livre remarquable qui a exercé une heureuse influence sur la réforme du régime civil de nos colonies est celle-ci : les défenseurs intéressés de l'esclavage moderne invoquaient, à l'appui de leurs thèses sophistiquées, l'autorité des temps anciens ; or, cette autorité est précisément favorable aux idées d'affranchissement. Sans adresser à M.WALLON des critiques de détails, par exemple sur le trop grand développement donné à certaines matières (ou sur l'appareil philologique de la discussion en plusieurs chapitres), il convient de lui reprocher l'abus de l'érudition ; mais la science de l'auteur est toujours solide, son exactitude est rarement en défaut et d'ailleurs, en un si grave problème, ce qu'il importe d'examiner c'est le fond de l'ouvrage plutôt que la forme littéraire. La doctrine de WALLON :"La restauration de l'esclavage, dans les temps modernes, a été un acte de violente réaction contre l'esprit de l'Evangile, une révolte contre les tendances que le christianisme développe dans la société, un pas brusquement rétrograde. Les peuples modernes ont beaucoup à réparer. "*
>
> *Le livre de M.WALLON fait la part beaucoup trop belle au christianisme qui a toujours et partout toléré l'esclavage, comme il le tolère encore dans quelques colonies espagnoles.*

Cet ouvrage entraîne donc WALLON très loin : à la politique, de 1848 à 1851 (trois ans) ; mais son rôle politique ne fut pas négligeable, nous le verrons.

LES ŒUVRES "THEOLOGIQUES"

Recherches sur l'Ecriture Sainte et motivations apostoliques.

Sous l'Empire, retiré de tout engagement politique, WALLON consacre de nombreuses années à la réflexion, dans un premier temps, il fait œuvre, pour ainsi dire, de théologien.

Recherche sur l'Ecriture Sainte : la foi fut chez lui approfondie, puisée aux premières sources, celles des Saintes Ecritures et en particulier de l'Evangile dont il fut plus tard le traducteur, le commentateur, à l'école des grands maîtres de la doctrine, tels que BOSSUET, dont il s'impose la lecture de tous les ouvrages.

Fondement des œuvres théologiques de WALLON : la Bible et les Evangiles :

Dans une lettre de WALLON à son père du 23 mai 1838, celui-ci parle des textes sacrés en ces termes :

> *"Lisez l'Evangile en recherchant surtout le caractère moral, ces signes divers de bonté et de simplicité qui l'entourent. . . II est facile de faire de la morale après l'Evangile, mais grandir ces deux caractères, c'est ce qui n'a été réservé à aucun autre livre.*
>
> *La Providence a bien voulu que la morale se répandit sous toutes ses formes, par tous les canaux, pour relever un peu l'humanité, mais elle leur a refusé ces deux caractères distinctifs de la vraie religion.*
>
> *Je crois que vous aviez commencé la lecture de la Bible ; ce . n'est point par là qu'on doit commencer ; croyez-vous qu'un homme, qui voudrait savoir l'Histoire de France, devrait, sans autre étude préliminaire, dépouiller les cartulaires de la Bibliothèque Royale, l'une après l'autre déchiffrer ces millions de pièces des Archives ? Non, sans doute ! II faut commencer par avoir une opinion nette de l'ensemble. D'ailleurs en lisant la Bible, sans aucune préparation, on est sujet à de grosses erreurs. Il faut distinguer soigneusement ce qui est "de la loi", de ce qui est "de l'histoire", car c'est là une des choses qui prouvent, irrécusablement à tout esprit attentif, la divinité de la Bible, c'est que la loi la plus pure et la plus humaine a paru chez le peuple le plus sensuel et le plus atroce. La Bible, qui est en partie l'histoire, raconte ces faits avec sa haute et rigoureuse vérité ! Quand à chaque instant, elle s'élève contre cette conduite, quand elle montre le châtiment des Juifs, on est sous l'influence d'une horrible équivoque et on le voit perpétuer par ceux qui intitulent l'histoire des Juifs : l'Histoire Sainte ! Vous êtes, mon cher Papa, avouez-le, de ceux qui disent : "Donc, on nous*

> *donne pour saint tout ce qui est raconté ! " Ouvrez les yeux. . .Est-ce raisonnable ?"*

Devant cette œuvre de théologien, la notice de PERROT dit :

> *"Devant ces livres d'édification," dit-elle en bloc, "nous nous inclinons respectueusement, sans prétendre, ni critiquer ni juger. "*

Cette édification fut, dans la vie de WALLON, une consolation, PERROT le sent et le dit :

"Ces livres nous aident à comprendre quelles ont été, chez notre confrère, les sources de la vie morale ; dans quelles pensées et dans quelles espérances il a trouvé le secret de supporter les épreuves . . . "

Nous avons parlé du deuil de sa femme.

Un article[56] du Journal des Facultés Catholiques de Lille de 1905 critique cette notice de PERROT et, à propos de ce passage de la notice, remarque ceci :

> *"De cette solide reconstruction des fondements de la foi, non plus que des publications scripturaires qui la préparent ou la complètent, la notice académique se déclare Insouciante Elle n'en parle que pour s'excuser de n'en pas parler."*

Et l'auteur de l'article parle de cette œuvre :

> *"A côté de l'œuvre proprement historique de WALLON, s'en place une autre que l'on peut et doit appeler son œuvre apologétique. Elle est considérable."*

Il se souvient de l'émotion qu'il a ressentie à la lecture de l'ouvrage "De la Croyance due à l'Evangile", alors qu'il était jeune prêtre : c'est un véritable témoignage :

> *"Je tiens cet ouvrage comme une démonstration évangélique de tout premier ordre. La méthode en est puissante autant qu'originale. L'auteur prend pour point de départ deux écrits desquels l'authenticité demeure incontestée autant qu'incontestable : les Actes des Apôtres signés de Saint Luc, et les Epîtres de Saint Paul qui y sont dans chaque ligne. M. WALLON y retrouve, y fait voir en substance toute la doctrine et toute la vie de Jésus, telle qu'elle se déploie harmoniquement et identiquement dans les quatre évangiles. Après quoi, de l'authenticité incontestée des premiers livres, il conclut à bon droit et péremptoirement à l'authenticité incontestable des seconds. Je le déclare irréfutable ; et je me souviens avec reconnaissance*

[56] Article non signé. Nous savons seulement que son auteur est prêtre.

> *combien autrefois mon esprit de jeune prêtre s'en trouva éclairé, saisi et affermi. "*

De ce témoignage et de la réflexion de PERROT, nous ne pouvons conclure que cet ouvrage fut beaucoup lu ; en tout cas, il était connu et reconnu "avec respect" comme une œuvre "sérieuse", peu "facile", voire même difficile à réfuter ; tout argument avancé était vérifié dans les détails.

Une biographie valenciennoise nous indique mieux les intentions de WALLON dans cet ouvrage : lutter contre les méfaits des "sceptiques", rationalistes du siècle passé et du 19ème siècle pour le catholicisme, de défendre l'authenticité de l'Ecriture face à ces critiques .

Cette biographie nous explique la démarche de WALLON dans son livre "De la Croyance due à l'Evangile" :

> *"Si l'on montrait à l'égard des livres anciens ou nouveaux les exigences qu'on a pour le nouveau testament, l'histoire serait encore à faire, faute de témoins dûment constatés, et nous en serions toujours à l'époque mythologique. L'histoire est vieille pourtant, et nous laissons sans regret cette controverse pour reprendre les études que nous lui avons consacrées ; mais, en vérité, quand on a parcouru le cercle entier de cette discussion, on devient si difficile en matières de preuves qu'on serait tenté de ne plus croire à rien qu'à l'Evangile.*
>
> *Et la conclusion de WALLON dans cet ouvrage est le résultat de toute "cette discussion".*

L'article du Journal des Facultés Catholiques de Lille continue et l'auteur caractérise ensuite "Les Saints Evangiles" traduits par BOSSUET de "laborieuse compilation de l'œuvre de BOSSUET".

C'est cette traduction que la plus grande librairie de Paris, la maison Hachette, adoptera pour produire, à l'Exposition Universelle de 1867, "un chef d'œuvre de typographie, illustré de gravures de BIDA (l volume in folio)".[57] Ce choix peut être un hommage à la qualité de la traduction. D'autant plus que cette exposition, que le journal "L'Univers" qualifiait "d'exposition sans Dieu", faisait surtout honneur aux manuels scolaires.

D'après une biographie valenciennoise, nous apprenons ceci, au sujet des "Saints Evangiles" :

[57] Clément DELTOUR : La France contemporaine, tome III. ** Fd Saint Sulpice

> *"BOSSUET, dans ses nombreux écrits, a traduit à peu près toute la Bible, en la citant ; M. WALLON a réuni tous ces fragments épars et en a composé un ouvrage précieux à plus d'un titre. Il a dû y mettre un peu du sien. Ses additions s'y trouvent entre crochets. "*

Nous savons, d'après la correspondance DUPANLOUP-WALLON[58] que WALLON envoyait toujours à DUPANLOUP ses œuvres pour avoir le jugement de cet éminent membre du clergé qu'il estimait. N'avaient-ils pas les mêmes opinions religieuses (sinon politiques) et une bonne appréciation de DUPANLOUP était pour WALLON signe qu'il était dans la bonne voie.

Dans une lettre du 20 juillet 1857, WALLON écrit à DUPANLOUP :

> *"Je suis heureux d'obtenir de Votre Grandeur cette expression publique de l'estime qu'elle a bien voulu témoigner à ce travail."*

Et même DUPANLOUP demande des explications à WALLON : la traduction de BOSSUET des Evangiles était contestée, et, dans une lettre du 28 février 1866, WALLON répond à une demande de Monseigneur au sujet de l'authenticité des traductions de BOSSUET :

> *"Certains disent que ce sont les éditeurs de qui ont traduit et que BOSSUET ne citait l'Evangile qu'en latin, ce n'est vrai que pour certains passages.. "*

Motivation apostolique :

Nous avons parlé de la portée "sociale" de son livre sur l'esclavage, une lettre à DUPANLOUP de 1864 indique pour ces ouvrages une intention que l'on pourrait nommer "apostolique" :

> *"Si par là je pouvais ramener plus de personnes à la lecture réfléchie de nos saints livres, je croirais avoir fait ce qu'il y a de plus efficace à combattre les livres où l'on nous a si étrangement défiguré l'image sacrée de Notre Sauveur. "*

On peut même associer l'œuvre théologique de WALLON à sa campagne pour la liberté de l'enseignement : proposer à la jeunesse des ouvrages clairs et attrayants pour qu'elle puisse trouver son idéal en toute liberté d'opinion. WALLON pense que seuls les livres irréligieux font parler d'eux. Nous pouvons citer comme ouvrages pour l'éducation de la jeunesse : "La Sainte Bible résumée dans son histoire et dans ses enseignements". En 1867, WALLON écrit à DUPANLOUP pour lui demander l'approbation de ce livre :

58

> *"où j'ai voulu, " écrit-il, "réunir dans un cadre historique les plus beaux morceaux des deux testaments et répondre aux objections tant par l'autorité des faits exposés dans leur suite et dans leurs rapports avec les prophéties que par la grandeur incomparable de cet ensemble de Livres si divers où se manifeste constamment la même inspiration."*

De même pour sa "Petite Histoire Sainte", dont il envoie le manuscrit à DUPANLOUP :

> *"Car tout ce qui est fait en vue de l'éducation vous touche", lui écrit-il en 1869.*
>
> *"Je me suis attaché encore à garder les plus beaux récits et les traits les plus touchants des Livres Saints en ne sacrifiant que les faits qui servent le moins à l'édification."*

"La vie de Jésus et son nouvel historien" :

Mais, nous l'avons vu, WALLON écrit aussi pour les adultes des livres d'un haut niveau théologique pour répondre aux attaques : celles de RENAN, par exemple ; dans une lettre à DUPANLOUP de 1864, il écrit :

> *"J'ai toutefois voulu, après beaucoup d'autres, dire aussi ce que je pense de l'ouvrage de M.RENAN et j'ai l'honneur de vous envoyer ce petit livre qui vient de paraître, désirant qu'il ait l'agrément d'un juge aussi compétent que vous à tous les titres."*

Peut-on parler de polémiques entre RENAN et WALLON ? CROISET, dans sa notice de l'Ecole Normale Supérieure, nous écrit :

> *"polémiques avec RENAN, très vives, mais toujours courtoises, comme il convenait entre confrères d'une même académie. "*

Pour CROISET, cela représente deux siècles, deux moments de la pensée humaine qui s'opposent. Les personnes n'étaient pas en jeu.

PERROT lui-même témoigne de cette courtoisie :

> *"Il n'y a pas une seule violence dans cet écrit, pas une insinuation blessante, mais une discussion courtoise de part et d'autre, etc."*

De même J. CLARETIE, dans ses portraits contemporains :

> *"Lorsque M. RENAN publia sa Vie de Jésus, M. WALLON se trouva au premier rang des critiques qui combattirent l'œuvre nouvelle du philosophe. Mais il est juste d'ajouter que sa polémique avec M. RENAN, œuvre d'exégèse, est aussi éloignée des diatribes religieuses qui accueillirent la*

libre étude de M. RENAN que peut l'être, je suppose, une satire de M. de LAPRADE d'une épître vadéique de M. VEUILLOT."

Et J.CLARETIE généralise même cette qualité dans cette œuvre pour toute la vie de WALLON :

"Le talent et le caractère de M.WALLON s'opposent l'un et l'autre aux violences. "

MM. LATREILLE et REMOND, dans leur Histoire du Catholicisme en France, signalent cet ouvrage critique de WALLON : après la parution de La vie de Jésus de RENAN en 1863, l'indignation des croyants éclata. WALLON participe à cette indignation :

"L'inventaire critique des réfutations de RENAN resterait à faire pour en apprécier la qualité. Certaines d'entre elles ne manquent pas de pertinence : celle d'Henri WALLON. "

A propos de pertinence, nous pouvons en donner l'exemple par la conclusion de WALLON dans son ouvrage :

".. . ne croyez pas. Monsieur (il s'adresse à RENAN), ne croyez pas vous donner avantage vis-à-vis du public en faisant de l'apostasie la condition d'une histoire sincère ; et surtout, n'annoncez pas un cinquième Evangile ! Un Evangile qui parlerait de la naissance de Jésus-Christ, pour supprimer sa divine génération et profaner la virginité de sa mère, qui exposerait ses miracles pour y montrer l'œuvre d'un charlatan ; ses prédictions pour affirmer qu'elles ont été convaincues de mensonge.., qui décrirait enfin l'agonie de Jésus pour y chercher un doute sur sa mission, et sa mort pour nier sa résurrection : ce cinquième Evangile n'aurait qu'un nom dans toutes les communions chrétiennes : "l'Evangile selon Judas ! "

Donc dans son livre, WALLON signale un danger pour les catholiques à croire RENAN ; parce qu'il prêche une religion qui dispense et de la foi et du baptême, disant au peuple :"Vous êtes des saints", et WALLON écrit en conclusion :

"Le peuple ne se laissera pas conduire par ces flatteries."

Dans un article de la "Revue du Monde catholique" de 1862, WALLON est révolté de voir que la presse, à ce moment-là (il s'agit du Journal des Débats), s'intéresse plus à RENAN qu'à l'Evangile. Il est d'autant plus révolté que ses principaux rédacteurs font profession de catholicisme. Nous avons relevé un passage de cet article :

"Les bons catholiques de l'endroit n'ont pas eu l'air de joindre à cette note un mot de réserve, M. WALLON a pensé que, si le Journal des Débats

n'avait rien dit, il permettrait à d'autres de parler. Il lui a donc demandé la permission de relever les assertions de M. RENAN... On lui a fait savoir que sa lettre ne paraîtrait pas. M. WALLON s'est adressé ailleurs sans mieux réussir. "

"J'ai pu apprendre, " dit WALLON, *"que, pour plusieurs journaux, il y a une chose plus sacrée que le texte de l'Evangile, c'est un article de M. RENAN. Ils tolèrent bien qu'on attaque l'un, mais pas l'autre."*

La revue rappelle aussi la "savante érudition" de M. WALLON quand l'Evangile dans sa traduction est contestée.

L'Histoire du Catholicisme en France parle de cet ouvrage en termes élogieux et cite WALLON :

"La Vie de Jésus et son nouvel Historien qui relève avec précision les entorses données aux textes, et sans se dessertir d'une très ferme modération, flétrit le ton équivoque des hommages rendus par RENAN au Christ :" "II est des cas où l'effusion de la louange peut n'aboutir qu'à blesser tout le monde : c'est quand on vante ainsi Jésus en se réservant de n'y pas croire. On n'apprécie point, parmi les fidèles, ce qu'Il peut y avoir de sincérité dans ce mélange d'admiration et d'incrédibilité. On ne se figure pas que l'éloge puisse aller sans l'adoration ou le blasphème sans l'injure."

Et l'Histoire du Catholicisme en France continue en ces termes

"Si la critique catholique avait su maintenir la discussion à ce niveau, elle aurait eu assez beau jeu, mais plutôt que de prendre la peine de discuter la méthode ou les affirmations du livre, on se contenta le plus souvent, soit de flétrir le renégat, soit de déclarer l'ouvrage sans valeur : or, on pouvait dire beaucoup, sauf qu'il fût négligeable. RENAN donna à la France le premier récit fondé sur des recherches critiques."

On peut dire que WALLON, lui, réfute chaque argument et justifie sa pertinence à la différence des autres critiques de RENAN. WALLON participe, par ce livre, au début de la critique historique.

LES ŒUVRES HISTORIQUES.

Il est rare, cependant, que les œuvres de WALLON soient dépourvues de leurs intentions chrétiennes. Par exemple, à propos de "Jeanne d'Arc", M. PERROT écrit :

"La Jeanne de WALLON était un livre d'histoire, mais c'était un acte de foi. . . S'il avait choisi ce sujet, ce n'était pas seulement parce que Jeanne, "émue de la grande pitié qui était au royaume de France", a donné sa vie

> *pour son pays, c'était parce que, dans l'héroïne du patriotisme, il voyait une sainte dont il aurait voulu hâter la canonisation : suprême honneur qui lui semblait dû par l'Eglise à la victime que la lâcheté d'un évêque avait livrée au bourreau."*

Autre chose : PERROT trouve que WALLON a été bien osé de se décider à écrire une Jeanne d'Arc, en présence et en concurrence avec l'admirable récit de son maître MICHELET. L'article du Journal des Facultés Catholiques de Lille, répondant toujours aux attaques de PERROT, dit :

> *"La raison, la voici : c'est que, après le récit de MICHELET, un poème, il restait à faire autre chose, l'histoire ; M. WALLON l'a faite."*
>
> *Connaissant sa foi religieuse et son patriotisme, il n'est pas étonnant, en fait, que WALLON se soit intéressé aux deux figures qui ont honoré tout ensemble la foi chrétienne et la France : Jeanne d'Arc et Saint Louis. Son intention n'est-elle pas de montrer que l'on peut être catholique et engagé politiquement et même que tout catholique doit accomplir ses devoirs de citoyen. Ces deux grands personnages lui serviront d'exemples pour accomplir fidèlement ces devoirs de catholique et de Français.*

D'autre part, WALLON ne voulait-il pas, en parallèle à l'Histoire de Jeanne d'Arc de MICHELET, d'Henri MARTIN ou même de VOLTAIRE, sanctifier la patriote ? C'est pourquoi l'édition de 1875 lui valut un bref pontifical. Soixante cinq ans après, un journaliste de "L'Echo de Paris", André de PONCHEVILLE, prétend même, dans un article sur WALLON, le mettre en analogie avec PEGUY :

> *"Peu d'hommes ont cru en lui autant que WALLON. Il faut arriver jusqu'à cet autre esprit religieux, PEGUY, pour trouver pareil exemple d'une invincible foi en ses destinées. N'est-il pas remarquable que tous deux se soient attachés à cette figure de la Pucelle d'Orléans, inséparable de Dieu, inséparable du peuple français ! "*

Cette intention de WALLON : insister sur la sainteté de Jeanne d'Arc, est clairement exprimée dans une lettre à DUPANLOUP où il demande à celui-ci de lui donner l'approbation et les observations de l'Académie Française quand elle décerna le prix GOBERT. Il dit à propos de son livre :

> *"Ouvrage sans notes, ni appendice, afin de combattre, sous une forme accessible à tous, les idées fausses qu'on veut répandre dans le peuple sur cette pauvre et sainte figure. Il est vraiment trop fort que les ennemis de l'Eglise mettent Jeanne d'Arc de leur côté. "*

PERROT signale que :

> *"Jeanne d'Arc" de WALLON eut auprès du grand public un vif succès de lecture."*

Et, même après MICHELET et H. MARTIN, la "Jeanne d'Arc" de WALLON obtint le grand prix GOBERT de l'Académie Française. Au sujet de ce prix académique, nous avons deux lettres de WALLON à GUIZOT. Il lui avait sans doute demandé son avis sur son livre "Jeanne d'Arc" et s'il avait quelque chance pour le prix. Sans doute GUIZOT lui avait répondu que s'il y était favorable, il estimait que WALLON attachait trop d'importance aux miracles, au "merveilleux" dans l'histoire de Jeanne d'Arc, en fait à la légende. Et WALLON, dans une lettre à GUIZOT d'avril 1860, s'en défend :

> *"Je viens de parcourir mon livre sous l'Impression des objections de détails que vous m'avez signalées, tout en me disant qu'elles ne vous avalent point frappé et Je demeure convaincu moi-même qu'elles tiennent à quelque malentendu. A propos du passage de la Loire, les eaux s'enflant miraculeusement pour faire aborder les bateaux, que raconte Jeanne d'Arc devant ses juges, je dis : l'eau, qui était basse, parut sous l'impulsion du vent, contraire au courant, s'enfler pour en rendre plus facile l'abordage... La plupart de ces traits divers du merveilleux, de fantaisie que l'on trouve généralement disséminés dans les Histoires de Jeanne d'Arc, J'ai pris soin de les séparer du récit et de les donner pour ce qu'ils sont : le travail de l'imagination populaire sur un fait dont le merveilleux était tout autre chose."*

Et WALLON explique sa véritable intention en parlant de l'expulsion des Anglais :

> *"Là n'est pas le miracle ; ce qui est merveilleux dans cette histoire de Jeanne, c'est ce qu'elle dit elle-même quand on connaît, par toute sa vie, la fermeté de son intelligence et-. la simplicité de son cœur, et c'est pour que l'on en juge en toute vérité que nous avons retracé avec tant de détails les scènes où elle a paru."*

C'est ce même reproche : "livre superstitieux", qui lui sera fait à la séance d'Académie où il fut débattu. Une lettre[59] très intéressante de GUIZOT à Mme de GASPARIN raconte cette séance qui donne l'état d'esprit des académiciens à l'époque, et confirme le fait que chez WALLON le chrétien fait tort à l'historien :

> *Paris, 2 juin 1860 : "J'ai eu avant-hier à l'Académie Française une petite bataille que j'ai gagnée et qui m'a amusé, tant j'y ai rencontré de malice sournoise et obstinée en même temps que timide. Je proposais au nom*

[59] Lettres.à Mme de Gasparin. Corr. de GUIZOT, B.N. 8°

d'une commission de donner le grand prix GOBERT à une nouvelle Histoire de Jeanne d'Arc de H. WALLON. Je me suis trouvé en face de quelques hommes d'esprit qui n'ont de goût, ni pour Jeanne d'Arc, ni pour M. WALLON ; l'héroïne est une quasi sainte, l'historien est chrétien et catholique. On a contesté mes conclusions ; on a traité le livre de superstitieux. Tout-à-coup s'est posée la question de l'ordre surnaturel dans l'histoire humaine. Je l'ai posée moi-même nettement. Alors mes adversaires ont battu en retraite, embarrassés, mais entêtés. On a été aux vois et "Jeanne d'Arc" a été couronnée par 19 voix contre 4. Quand les grandes questions sont dans l'air, elles se produisent dans les plus petites occasions."

Autre conséquence de l'Histoire de Jeanne d'Arc, WALLON participe à la canonisation de celle-ci. Nous l'apprenons par une lettre du 19 février 1895 à DUPANLOUP :

"J'ai préparé par écrit ma déposition dans le procès commencé par votre initiative et sous vos auspices pour la béatification et la canonisation de Jeanne d'Arc. Je serais à la disposition du tribunal, le premier jour où les travaux de l'Assemblée me permettraient de me rendre à Orléans."

Et dans d'autres lettres encore, par exemple le 2 janvier 1876, DUPANLOUP s'apprête à partir pour Rome pour la canonisation, WALLON lui écrit qu'il lui envoie une lettre pour le Saint Père et il ajoute un paquet : un exemplaire de son livre pour Mgr MERCURELLI, et un pour le Saint Père, et une reproduction du tableau contemporain de Jeanne d'Arc, comme pièce à l'appui de sa déposition :

"Je vous renouvelle, Monseigneur, tous mes vœux pour votre heureux voyage et le succès de l'entreprise dont vous êtes le plus ferme et le plus éloquent promoteur."[60]

GUIZOT, lui-même protestant, disait de cette canonisation :

"J'admire la veine intarissable de Monsieur l'Evêque d'Orléans. Je souhaite sincèrement qu'il réussisse dans la canonisation de Jeanne d'Arc. Elle y a plein droit, et il est digne d'être son patron. "

Saint Louis.

Si tous les critiques reconnaissent une valeur dans la "Jeanne d'Arc" de WALLON, l'ouvrage sur Saint Louis fut moins estimé à ce qu'il semble d'après le jugement de PERROT :

[60] Correspondance DUPANLOUP - St Sulpice.

> *"Le "Saint Louis" n'est pas placé haut, malgré le mérite sérieux qu'on lui reconnaît. "*

Quel est son tort ? Toujours celui d'être trop saint et pas assez roi.

> *"A peine a-t-il le courage de blâmer la croisade de Tunis", nous dit PERROT.*

Ces deux ouvrages. Saint Louis et Jeanne d'Arc, étaient savamment illustrés par les soins des maisons DIDOT (1875 - in 4°) et MAME (1878 - in 4°).

L'opinion de J.CLARETIE est plus élogieuse :

> *"Cet ouvrage ressuscite le 13ème siècle : l'art, le genre de vie, etc, comme pour l'Histoire du Moyen-Age de MICHELET, et avec une sûreté d'informations plus complètes."*

Pouvons-nous conclure de ce jugement que ses recherches sur le 13ème siècle ont fait alors progresser les connaissances, même si maintenant cet ouvrage et le nom de son auteur, à côté d'un MICHELET, sont oubliés ?

En quoi Saint Louis a-t-il passionné WALLON pour le motiver à en écrire son histoire ?

Dans son livre, ce qui apparaît essentiel pour lui ce sont les qualités de ce saint roi pour faire régner la justice. Un passage de l'ouvrage résume bien cette idée chère à WALLON : contre le pouvoir absolu pour la défense de la liberté, par le respect des droits. Nous avons là déjà un aperçu de ses idées politiques :

> *"Saint Louis avait montré que, pour être fort à l'intérieur, le pouvoir royal n'avait pas besoin d'absorber en soi tous les droits, de supprimer toutes les franchises : il les avait consacrées jusqu'à reconnaître le droit de prendre les armes contre lui. Il avait montré que pour faire de la France la première puissance de la terre, il n'était pas besoin de l'esprit de conquête : c'était assez de désintéressement et de l'équité. Saint Louis n'avait qu'à choisir entre les dépouilles de la maison des HOHENSTAUFEN, soit en Allemagne, soit en Italie II n'en prit rien et sa voix fut l'arbitre du monde. "*

Richard II

C'est ce même amour de paix, opposé à tout esprit de conquête. qui incite WALLON à écrire l'histoire de Richard II et le désir de le revaloriser dans l'Histoire.

C'est l'histoire émouvante du fils du Prince de Galles, le vainqueur de Poitiers, petit-fils d'Edouard III, le vainqueur de Crécy, Richard de Bordeaux qui périt victime, du rapprochement tenté par lui entre l'Angleterre et la France.

A ce sujet, WALLON écrit à Mgr DUPANLOUP le 15 juin 1865 :

> *"Si Monseigneur a le temps de lire, vous ne serez pas insensible aux efforts que j'ai faits pour en appeler devant le public de la sentence unique portée par l'esprit de parti sur ce noble et malheureux prince et Inscrite, comme ayant force de chose jugée, dans une histoire."*

Pour cette œuvre, comme pour les autres, posons nous les questions suivantes :

1. WALLON parle-t-il en chrétien ?

II semble que cette œuvre fasse exception, "pratiquement le seul parmi tous les ouvrages de l'auteur, "nous dît PERROT,"où ne se trahisse pas une autre préoccupation que celle de la vérité historique. "

2. WALLON a-t-il, par cette œuvre, fait progresser les sciences historiques ?

PERROT répond ceci :

> *"Cette histoire de l'Angleterre est celle où SHAKESPEARE a trouvé tant de tragédies toutes faites. Ce livre, à son heure, eut un autre mérite : l'histoire de l'Angleterre du Moyen-Age finissant sous les Tudor, n'avait pas encore tenté chez nous la curiosité. Nous avions la conquête de l'Angleterre par les Normands d'Augustin THIERRY et la Révolution d'Angleterre de GUIZOT, mais rien pour l'intermédiaire. Elle a profité aussi aux historiens anglais."*

ŒUVRES SUR LA REVOLUTION : POSTERIEURES A LA COMMUNE.

Partialité ou impartialité de l'historien WALLON? Les critiques semblent encore moins d'accord pour les œuvres plus tardives, celles relatives à la Révolution Française, inspirées par les événements de la Commune.

Pour mieux comprendre, cette fois-ci, les intentions de WALLON, il nous faut situer le contexte historique. C'est bien dans ce contexte qu'elles se situent, comme dit WALLON lui-même dans un discours aux comices agricoles de Valenciennes en 1872. WALLON n'oublie pas qu'il s'adresse à des électeurs : il est question de dissolution de l'Assemblée de Bordeaux ; WALLON n'y est pas favorable. Il veut leur signaler le danger d'une nouvelle prise de pouvoir par la gauche républicaine : WALLON reproche aux républicains de citer en exemple les journées révolutionnaires du 10 août et du 14 juillet et veut, devant les électeurs, en prévenir les dangers :

> *"L'ordre règne dans la rue. L'opposition s'efface devant l'Assemblée. Pourquoi ? C'est quelle est dans la pensée que le pouvoir lui ménage la place et qu'elle compte lui succéder incessamment. Il est bon de savoir qui sont ceux qui se portent comme les héritiers immédiats du pouvoir et à quel régime ils convient. Je suis peu rassuré, si j'en dois croire les dates qu'eux-*

mêmes inscrivent sur leur drapeau. Ils mettent le 14 juillet, le 10 août. Or, qu'est-ce que le 14 juillet ? Ce n'est pas seulement la prise de la Bastille (et que de Bastilles élevées, non seulement à Paris, mais dans tous les départements par les destructeurs de la Bastille !), couvents, maisons de refuge, hôpitaux, hôtels, palais, tout, en 3 ou 4 ans, devient bastille et suffit à peine aux lettres de cachet ou mandats d'arrêt des comités révolutionnaires ; le 14 juillet, c'est le droit à l'insurrection avec l'impunité de l'assassinat, introduit au sein d'une révolution qui voulait être réformatrice et pacifique. Qu'est-ce que le 10 août ? Ce n'est pas seulement le renversement de la royauté... c'est l'avènement de la commune insurrectionnelle de Paris, en face d'une Assemblée qui lui laissera forcer les prisons aussi bien que les Tuileries et le verra pendant 2, 3 ou 4 jours, procéder aux massacres de septembre, sans dire un mot, sans faire un geste pour les arrêter. Qui donc invoque ces journées laisse à d'autres, même sans le vouloir, la faculté de s'en prévaloir sans réserve. Il nous donne à nous le droit de nous tourner vers le passé pourvoir l'avenir qu'on nous prépare. Messieurs les Jacobins sont toujours là. "'

WALLON est-il pour ou contre la révolution ? L'allocution de WALLON et d'un autre député valenciennois à ces comices avaient recueilli les vivats, disait-on. Elles avaient été sans doute moins chaleureusement accueillies dans le milieu républicain, à en juger par un article de "L'Impartial" du Nord :

"M.WALLON, professeur d'histoire, n'a pas appris à aimer la révolution."

WALLON n'allait pas laisser cet article sans réponse. Elle paraîtra dans "L'Impartial" quatre jours plus tard ; il se défend d'attaquer la révolution de 1789 :

"Je l'ai toujours défendue, et serai toujours prêt à la défendre pour ses réformes sociales, et la restauration de nos libertés politiques, mais. . . , en ce qui concerne le 14 juillet et le 10 août, je les considère comme les plus funestes. Je réprouve toutes les journées où se mêle impunément l'assassinat. "

Et il concluait *: "Si vous voulez que la république dure, ne lui choisissez pas d'autre date que celle du jour où elle sera proclamée par la libre représentation du pays."*

Nous avons là, rassemblées, les idées politiques chères à WALLON : la République, mais contre la violence et pour le suffrage universel. L'historien et le politicien ne sont pas deux hommes séparés et ce sont bien là les intentions de l'historien quand il écrit :

- La Terreur : étude critique sur l'histoire de la Révolution française. 1870, in 8°. Deux volumes chez Hachette.
- Histoire du Tribunal Révolutionnaire de Paris avec le Tournai de ses actes. 1880-82. Six volumes in 8° chez Hachette.
- Le Tribunal Révolutionnaire, 10 mars 1793 - 31 mai 1795. Nouvelle édition, 1899-1900. Deux volumes, chez Pion. (C'est un résumé de l'ouvrage précédent).
- La Révolution du 31 mai et le Fédéralisme en 1793 ou la France vaincue par la Commune de Paris. Paris 1886. Deux volumes In 8° chez Hachette.
- Les Représentants du Peuple en mission et la Justice révolutionnaire dans les départements en l'an II, 1793-1794. 1889-1890. 5 volumes in 8°. Hachette l édition.

Œuvres abondantes : 15 volumes en tout, consacrés à l'Histoire de la révolution. Dans cette image de la révolution, il y avait plus qu'un souvenir du passé, il y avait un avertissement pour l'avenir :

> *"On pourrait revoir ces temps-là, prenons garde"* dit WALLON.

Georges PERROT dit :

> *"Après les épreuves de la guerre et de la Commune dont les crimes avaient dans la presse leurs apologistes attitrés, notre confrère sentit très vivement la nécessité d'éclairer l'opinion et de la convaincre des vices et des dangers de la violence érigée en méthode d'action et de gouvernement. "*

C'est de cette patriotique pensée que sont nés tous les ouvrages parus de 1880 à 1900.

Tout d'abord. La Terreur, écrite en 1870 avant la Commune : il faut placer aussi cette œuvre dans un contexte littéraire car c'est un recueil de morceaux critiques, inspirés par les publications relatives à la révolution française, par les histoires de M. Edgard QUINET, L. BLANC, MORTIMER TERNAUX et qui, réunis, forment un livre. La conclusion fera mieux que tout autre passage connaître l'esprit même dans lequel ce travail est conçu :

> *"Qu'on ne cherche pas, dit WALLON, à réhabiliter la Terreur au nom du Salut Public, qu'on ne cherche pas à la réhabiliter au nom de la liberté. La liberté, elle ne l'a pas connue ; elle l'a violemment supprimée et jamais la nation n'a tremblé sous un plus honteux et plus sanglant despotisme. Qu'on ne l'accuse pas davantage au nom de la République qu'elle prétendait défendre en supprimant la liberté. Car elle l'a noyée dans le sang, elle lui a laissé une tache dont n'a pu la laver l'essai tout pacifique tenté de ce régime en 1848. Quelque vertu que la République ait puisée dans le suffrage universel, quelque modération qu'elle ait montrée dans ses assemblées, II a suffi, pour la faire crouler, que l'on montrât, dans un avenir douteux, ce*

> *spectre rouge, dont pourtant elle avait bien su triompher, quand II avait fait mine de se produire. . . Appliquons à l'histoire les prescriptions de la morale qui est universelle et ne souffre pas d'exception. Tout régime qui attente à la liberté avoue que le bon droit lui manque. Tout régime qui ne peut vivre qu'en répandant du sang est un régime contre nature. "*

Le Dictionnaire Universel replace aussi cette œuvre dans son contexte littéraire ; tout du moins la rattache à une littérature orientée dans une certain sens : la littérature antidémocratique ou même contre-révolutionnaire :

> *"Suite de comptes rendus et d'analyses de divers travaux sur la période révolutionnaire. Cela dispense de recourir à des originaux qui eux-mêmes ne sont pas de premier ordre. C'est comme une espèce de selecta et de réduction de quelques unes de ces compilations indigestes dont la littérature antidémocratique accable le public depuis 20 ans et plus, une manière de thésaurus et d'anthologie contre-révolutionnaire. "*

Le Dictionnaire continue à décrire l'œuvre, et l'attaque avec virulence et partialité :

> *"M. WALLON prend partout tout ce qui peut diffamer la révolution, hommes et choses, recoud tant bien que mal ces lambeaux sans avoir fatigué son génie et son imagination. . . Fatras presque tout en citations, sans méthode, sans critique, sans impartialité. Il n'a voulu que raviver les haines contre la Révolution, il y a mis toute la passion cléricale et réactionnaire et il n'a fait que l'œuvre d'un sectaire et d'un écrivain de parti. "*

Peut-être WALLON avait-il senti cette erreur une fois l'ouvrage achevé ; les autres ouvrages n'ont pas reçu de telles critiques, bien au contraire, l'Histoire du Tribunal Révolutionnaire est appréciée des républicains, voire même jugée impartiale. Sans doute en 1870, WALLON écrit La Terreur au moment où la patrie est en danger, il met toute sa fougue tant il craint le pire. N'est-ce pas preuve de prévoyance si peu de temps avant la Commune ?

L'Histoire du Tribunal Révolutionnaire de Paris n'en a pourtant pas moins la même intention : citons H. WALLON dans sa préface, pensée qui domine son livre :

> *"L'institution du Tribunal Révolutionnaire a été le crime et l'erreur de la révolution. On s'imagine que pour le fonder solidement, il fallait détruire ses ennemis. On fit donc des lois d'après lesquelles tout écrit, toute parole, toute pensée contraire à la révolution devint crime capital. On appliqua sans sourciller la peine de mort comme peine de simple police. Mais une révolution, qui ne peut vivre qu'à ce prix, se condamne elle-même."*

Mais le Larousse du 19ème siècle souligne :

> *"II s'est efforcé de ne pas sortir de l'impartialité que lui imposait son devoir d'historien. Il reconnaît notamment que • la Conventionné s'est pas jetée de gaieté de cœur dans les excès du Gouvernement Révolutionnaire, que Robespierre et Saint-Just n'étaient pas "des scélérats de naissance", etc."*

Son livre ainsi entendu mérite d'être consulté et même d'être médité par les hommes de tous partis, même par les panégyristes de la Terreur.

Et même Le Journal des Débats parle de cet ouvrage, sans doute pour cette raison : WALLON était plus impartial que dans les autres : nous l'apprenons par une lettre de WALLON à J. SIMON du 30 novembre 1886 :

> *"Je te remercie vivement du grand article que tu as bien voulu insérer dans le Journal des Débats sur mon Histoire du Tribunal Révolutionnaire. C'est la première fois que le Journal des Débats, je ne sais pourquoi, parle de mes ouvrages. Jeanne d'Arc, Saint Louis, l'Histoire de l'Esclavage dans l'Antiquité, que tu as eu la bonté de mentionner, lui étaient absolument inconnus. Quant au Tribunal Révolutionnaire, tu en as parlé en politique et en maître. Je t'en suis infiniment obligé. Henri WALLON."*

Ce journal de grande renommée littéraire ne mentionnait pas les œuvres de WALLON ? Une fois de plus, WALLON est renié par son catholicisme.

La motivation réelle de WALLON dans ces œuvres est son horreur de la révolution. Le Larousse insiste bien : WALLON s'attache surtout à montrer ce qu'eut de violent et d'arbitraire la justice jacobine, soit à Paris par le fameux Tribunal Révolutionnaire, soit en province par les représentants en mission. Nous retrouvons donc toujours les mêmes idées morales et humanitaires, et aussi le même souci de recherche scrupuleuse.

Nous avons relevé les intentions de WALLON liées au contexte historique. L'ouvrage La Révolution du 31 mai, est un exemple inspiré par la Commune : WALLON avait souligné les horreurs de la violence à ce moment-là, II souligne ici le danger de la domination de Paris sur la province. Le Larousse du 19ème siècle approuve WALLON quant à cette Idée. :

> *"Voilà la vérité sur ce mouvement fédéraliste, calomnié par les jacobins, dans lequel les historiens n'ont vu qu'une tentative séparatiste, et que M. H. WALLON remet, pièces en main, dans son véritable jour. Ce mouvement, très républicain, avorta, faute de vues communes, d'ensemble, trois mois après. Paris avait subjugué les départements. Le triomphe de la Convention sur le Fédéralisme, c'est-à-dire de Paris sur les départements, est célébré par les historiens de la Révolution. H. WALLON en indique, au*

> *contraire, les funestes conséquences et on peut se demander ce que le Fédéralisme, s'il l'eût emporté, eût amené de pire. "*

PERROT nous donne une idée de l'ampleur de ce travail, il nous dit que, pour ses Histoires du Tribunal Révolutionnaire et de la Révolution du 31 mai, WALLON a dépouillé aux Archives Nationales pas moins de 600 cartons, et a cherché en province les documents ou des actes des proconsuls envoyés en mission par le Comité de Salut Public. Dans l'Histoire du Tribunal Révolutionnaire, on y trouve jour par jour la liste des victimes avec le résumé des principaux procès. Livrer aux lecteurs toutes ces sources est fastidieux pour eux, souligne PERROT :

> *"Ce sont moins des histoires composées avec un souci d'art que des recueils de pièces."*

Il peut témoigner sur l'homme qu'il a connu, dit-il, *"toujours actif, toujours des livres sous les yeux, la plume aux doigts, il avait beaucoup vu, beaucoup observé, beaucoup réfléchi."*

REDACTEUR D'ARTICLES DANS QUELQUES JOURNAUX

L'œuvre de WALLON historien ne s'arrête pas là. WALLON publie aussi des articles historiques et se fait journaliste, principalement dans le Journal des Savants et dans Le Correspondant. Il publia quelques extraits de ses livres, mais aussi ses recherches sur des sujets divers. A partir de 1863, WALLON est un des rédacteurs ordinaires du Journal des Savants, et la liste de ses articles est longue et variée ; ceux-ci concernent beaucoup d'époques : l'Antiquité (l'Orient, la Grèce, Rome), le Moyen-Age, les Temps Modernes, la Révolution, le XIXème siècle, les contemporains de WALLON (la correspondance de M. de REMUSAT) dont il analyse les ouvrages, par exemple :

- Dernier bienfait de la Monarchie, du duc de BROGLIE ;
- Les Mémoires de Saint Simon ;
- et aussi' l'Histoire de l'Europe et l'Histoire de l'Eglise.

Deux lettres de WALLON nous donnent une petit aperçu de l'activité littéraire de ce journal : une lettre adressée à DURUY où WALLON propose à celui-ci de parler de son livre dans un article de ce Journal et une lettre de la correspondance BRUNETIERE qui montre le mouvement en sens Inverse : WALLON insiste auprès de celui-ci pour qu'un de ses articles paraisse.

> *1er janvier 1889 : "Mon cher DURUY, J'ai reçu le dernier volume de ton histoire de la Grèce. Je t'en remercie et te félicite d'avoir pu élever un pareil monument à l'antiquité classique, l'histoire romaine complétant ton*

> *œuvre. Dès qu'on pourra me donner une place au Journal des Savants, j'en profiterai pour en rendre compte."*
>
> *Lettre du 19 juillet 1900 : "Mon cher confrère, Je comptais vous demander aujourd'hui des nouvelles de mon simple aperçu de la Constitution actuelle des Etats-Unis et de la France. Je voudrais savoir si vous ne lui trouverez pas incessamment la très petite place qu'il pourra tenir ! "*

Comme de nombreux catholiques libéraux, WALLON appartient au groupe du Correspondant : DUPANLOUP, Vicomte de MELUN, MON-TALEMBERT, etc. Il publie des extraits de ses œuvres historiques, mais aussi de nombreuses notices sur ses ouvrages religieux ou sur d'autres livres parus sur l'Histoire de l'Eglise.

> *"Par les COCHIN, les FOYSSET, les LACOMBE, les MEAUX, les DUPANLOUP, la tradition catholique et libérale commencée aux environs de 1830 par LACORDAIRE, MONTALEMBERT, OZANAM, continue,"* nous dit D.HALEVY[61], et celui-ci continue :
>
> *"étroitement unis, trop peut-être, trop séparés de la multitude par le charme grave et l'intimité de leur union et nullement gênés d'être séparés d'elle, ils se réconfortaient par cette union même et par un sens élevé des traditions dont ils s'étaient constitués les gardiens. Le nom du régime politique est d'importance secondaire, mais il fallait s'attacher à rendre fortes les institutions conservatrices."*

WALLON, certes, défenseur de la religion et de l'ordre, pour la stabilité politique, oui, mais cependant n'est-il pas encore un peu à part dans ce groupe : son rôle de Père de la République, par exemple, le montrera.

Nous avons parlé de l'homme de Lettres WALLON, écrivain et journaliste ; le couronnement de cette carrière fut l'honneur de l'Académicien. Ce couronnement s'est limité cependant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nous verrons que WALLON s'est vu plusieurs fois refuser l'Académie Française.

WALLON A L'ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

En 1850, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'élit comme membre titulaire : il avait 38 ans. En 1873, il en fut le Secrétaire perpétuel. C'était sur Edouard LABOULAYE qu'il l'emportait dans ce scrutin académique le 24 janvier 1873. Deux ans plus tard, c'est à la Chambre que les deux hommes s'affronteront en proposant

[61] De HALEVY : La fin des notables.

chacun un amendement pour les lois constitutionnelles. Celui de WALLON, peu différent de celui de LABOULAYE, l'emportera pourtant.

C'est comme Secrétaire perpétuel que WALLON avait l'honneur d'habiter un appartement de l'aile gauche du Palais Mazarin à l'Institut.

Que représente cette Académie ?

Nous pouvons donner la définition du Larousse du 19ème siècle :

> *"L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres est l'arbitre de la critique et de l'érudition appliquées à l'histoire et l'archéologie. Depuis 1717 elle publie de précieux mémoires. Elle a 40 membres et 10 membres libres."*

Par conséquent, WALLON a, comme de nombreux savants historiens et archéologues, lu, voire même critiqué leurs ouvrages, encouragé le progrès de la connaissance historique en gratifiant certains ouvrages, avec ses confrères de l'Académie, de récompenses par des prix, par l'éloge de ceux-ci dans ses notices, etc.

De plus, WALLON, à l'Académie, survécut à tous ceux qui l'avaient élu en 1850.

> *"Il a donc fréquenté dans la libre familiarité du commerce académique,"* nous dit PERROT, *"pratiquement tous les savants de la deuxième moitié du dernier siècle, tenu au courant jour par jour de leurs recherches, par ce qu'ils disaient à l'Académie, les concours, etc. dont il était souvent le rapporteur."*

Une lettre de la correspondance de WALLON à J. SIMON[62] nous montre aussi que les Académiciens encourageaient les chercheurs grâce à l'octroi de subventions : il s'agit d'un jeune archéologue :

> *"Je t'écris de l'Institut pour t'annoncer que l'Académie accorde une subvention de l 200 francs à M. IMBERT, doublant ainsi la somme qu'il avait reçue du Ministre de l'Instruction Publique pour sa mission. La commission des Ecoles d'Athènes et de Rome a donné un avis favorable si les renseignements à prendre étalent bons. J'ai fait cette enquête et je suis heureux de pouvoir user des pouvoirs qui m'ont été laissés. Je m'applaudis que ce soit en faveur d'une personne à laquelle tu portes intérêt."*

L'article commémoratif de l'Echo de Paris du 27 février 1925, au cinquantenaire de la mort de WALLON, s'étonne que celui-ci ne figure pas parmi les membres de l'Académie Française :

[62] Correspondance J.SIMON -A.N. 87Ap7.

> *"Dans ces œuvres, à défaut de l'éclat du style, la sûreté de documentation et décomposition est une qualité assez maîtresse pour qu'on s'étonne que, seule, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ait accueilli un écrivain auquel l'Académie Française fût honorée en ouvrant ses portes."*

Quelles sont les raisons des difficultés de WALLON à parvenir à cette élection ? Le manque d'éclat de son style ? Ou alors, dans un tout autre ordre d'idées, ses idées politiques, son catholicisme ?

Pour essayer de répondre à cette question, il faut situer cette élection dans son contexte. Nous savons que WALLON a posé ou aurait aimé poser sa candidature à l'Académie plusieurs fois par la correspondance entre WALLON et DUPANLOUP[63]. Ses lettres se situent dans les années 1869-1870-1871-1875-1878-1884. Or, on assiste, à ce moment-là, à un grand changement de l'état d'esprit des académiciens.

Pour WALLON, figurer à l'Académie à côté d'hommes comme de BROGLIE, de FALLOUX, GUIZOT, V.HUGO, SAINTE-BEUVE, DUFAURE, J.FAVRE, DUPANLOUP, MONTALEMBERT, d'HAUSSONVILLE, REMUSAT, entre autres, aurait été l'honneur suprême.

La première lettre de WALLON à DUPANLOUP au sujet de son élection académique que nous ayons est du 6 mars 1869 :

> *"Vous me verriez volontiers un jour dans votre Académie. . ."* écrit WALLON.

Si plus tard l'occasion se présente, il lui demande de soutenir sa candidature.

De nombreuses fois, il se présentera candidat et échouera. Il ne se décourage pas pour autant. Quelles sont les raisons de son échec ? Son manque d'envergure, "d'éclat", dans le domaine littéraire ? Ses opinions politiques, religieuses ?

Pour l'Académie, la Monarchie de Juillet représente (nous dit M. R. REMOND dans La Droite en France) :

> *"le début d'une intimité entre le régime et l'Institut qui va faire, pour un demi siècle, de l'Académie Française et plus encore de celle des Sciences Morales et Politiques des salons orléanistes.*

WALLON serait-il trop républicain à leurs yeux ? Une autre lettre de la correspondance de DUPANLOUP[64] nous indique que le 6 novembre 1871, WALLON désirerait se présenter, mais il apprend que M.LITTRE a quelque chance. Il se demande si

[63] Correspondance DUPANLOUP - archives de St Sulpice.
[64] B.N. - NAF dossier 24.709.

cela est possible : il s'agit de prendre le fauteuil de MONTALEMBERT ! Aussi WALLON fait-il appel au groupe catholique de ses amis : DUPANLOUP, etc.

> *"Il m'est très utile de savoir",* écrit WALLON à DUPANLOUP, *"avant de pousser plus loin mes démarches, si vos amis n'ont d'autres vues, et s'ils se montrent assez décidés en ma faveur pour entraîner ceux qui n'en sont encore qu'à des sentiments de bienveillance. Il importe du reste qu'ils prennent un parti quel qu'il puisse être, car les nouveaux choix que va faire l'Académie peuvent avoir beaucoup d'influence sur sa composition dans l'avenir."*

De plus, nous apprenons par cette lettre que DUPANLOUP est favorable à l'élection de WALLON à l'Académie et WALLON ajoute :

> *"De mon côté, j'ai trouvé des sentiments favorables parmi les membres de l'Université et de l'Assemblée qui en font partie. "*

Une fois de plus, l'intention de WALLON, entre autres, est de défendre le catholicisme ici à l'Académie Française. A nouveau, le 19 février 1875, WALLON informe DUPANLOUP de sa candidature et lui demande le soutien de son groupe :

> *"J'ai besoin de votre avis et, dans le cas où il me serait favorable, de votre appui auprès de ceux qui pourraient trouver important de ne pas laisser tomber les catholiques dans une minorité d'où ils ne se relèveraient plus de longtemps."*

WALLON nous apprend aussi dans cette lettre qu'il s'agit de remplacer le fauteuil de GUIZOT. Il espère l'appui des catholiques, puisqu'il explique à DUPANLOUP avoir écrit, à "M. de FALLOUX". Ce dernier lui aurait demandé de s'assurer de l'avis de la famille de GUIZOT. WALLON écrit que des membres de la famille "*lui ont témoigné qu'ils seraient contents de me savoir chargé de l'éloge funèbre de notre illustre confrère."*

On sait toute l'admiration de WALLON pour GUIZOT, mais, s'il a remplacé ce dernier à la Sorbonne, il ne lui succédera pas à l'Académie Française.

WALLON n'hésite pas à retirer sa candidature quand il est sûr de n'avoir pas la chance d'être élu.

> *"Mon titre de secrétaire perpétuel d'une Académie ne me permet pas de la compromettre jusqu'à un certain point en ma personne dans une démarche dont le succès serait douteux."*

Ou alors, une autre fois (lettre non datée), il ne se présentera pas pour laisser à un autre candidat toutes ses chances : il s'agit du duc d'AUDIFFRET PASQUIER, ami de

WALLON, qu'il admire beaucoup. De même, à l'annonce de la candidature de F. de LESSEPS en février 1884 :

> *"Cette candidature a si bien dérouté tout le monde que Père renonce aujourd'hui à la sienne. J'en suis affligé pour Père dont le succès paraissait assuré, mais je ne puis qu'approuver son désintéressement et sa prudence", écrit Henri WALLON à son frère Paul*[65]*, "car je serai plus peiné pour lui d'un échec que je ne me serais réjoui de son élection. J'écris d'ailleurs un mot à Père à ce sujet. "*

Après un certain nombre de tentatives sur presque 20 années, en 1884, WALLON était-il vraiment assuré d'un succès. Avant 1884, par exemple, le 5 avril 1878, WALLON écrit à DUPANLOUP pour lui demander conseil au sujet de sa candidature à l'Académie :

"Le moment ne serait-il pas favorable à ma candidature ?"

WALLON, à ce moment-là, est devenu une personnalité politique.

Et finalement, en juin 1878, WALLON est en concurrence avec RENAN ; nous avons vu déjà ces deux hommes s'opposer sur La Vie de Jésus-Christ ; quant à la lutte "académique", nous en avons un écho par un article du Temps du 13 juin 1878 :

> *"Le succès de M.RENAN n'est point douteux. L'inoffensive honorabilité de son concurrent n'est vraiment pas de nature à balancer les mérites du plus souple, du plus brillant, du plus merveilleux des écrivains contemporains. Savant sérieux, penseur profond, prosateur exquis, M.RENAN est de ceux que l'Académie ne saurait exclure lorsqu'Ils se présentent sans s'abaisser dans l'estime du public. La lutte entre M. RENAN et M .WALLON est pour ainsi dire décisive. "*

3. SA CARRIERE POLITIQUE

SON CHEMINEMENT DANS LA CARRIERE POLITIQUE

COMMENT HENRI WALLON ARRIVE-T-IL A LA POLITIQUE ?

Si WALLON a laissé son nom à la postérité, c'est que celui-ci est lié à son rôle politique. Notre étude sur WALLON concerne jusqu'à présent l'historien. N'est-ce pas d'ailleurs sa vocation première ? Pour être plus juste, nous pourrions dire que sa vo-

[65] Correspondance d'Henri Wallon (fils d'Henri Alexandre WALLON) à son frère Paul concernant leur Père.

cation est avant tout celle d'un honnête homme, homme de devoir. Sa conception de l'histoire, celle de l'enseignant et de l'écrivain répondent à un souci moral.

SECRETAIRE DE LA COMMISSION D'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE SOUS LA IIEME REPUBLIQUE.

Le chemin qui le mène à la politique est directement lié à ce souci de "faire le bien". Nous avons insisté, dans notre deuxième partie, sur son ouvrage "L'Histoire de l'Esclavage dans l'Antiquité." L'aboutissement de son développement était d'éveiller les esprits à ce grand problème social de l'époque. Le résoudre était un problème politique. WALLON ne pensait sûrement pas en l'écrivant prendre part à son dénouement. En 1848, pourtant, Victor SCHŒLCHER, président de la Commission d'abolition de l'esclavage, frappé par la hardiesse du livre, le fait nommer secrétaire de cette commission. Nous pouvons dire avec L.HAVET, dans son discours :

> *"L'esclavage semble loin de nous par le nombre des années ; en réalité, il est tout proche, puisque le loyal Français qui vient de s'éteindre l'a connu en vigueur, a contribué à le détruire, et l'a vu disparaître non avec les cris de triomphe d'un jouvenceau, mais avec le contentement sévère d'un homme déjà mûr."*

DEPUTE SUPPLEANT DE LA GUADELOUPE EN AOUT 1848.

Il dut à cette fonction de secrétaire de la Commission d'abolition de l'esclavage son entrée dans la vie publique. Ses publications sur l'esclavage le signalèrent aux électeurs de la Guadeloupe qui lui conférèrent à l'Assemblée Constituante en août 1848 le mandat de député suppléant avec 11582 voix sur 33 734 votants. WALLON ne connut sa candidature que par l'élection même. Il aurait dû remplacer le titulaire (SCHŒLCHER élu aussi à la Martinique), à l'Assemblée comme premier suppléant, ce qui n'eut pas lieu, par suite d'une fausse interprétation de la loi : le résultat des votes, tenant compte du vote des militaires autres que ceux nés à la Guadeloupe, qui ont voté contre les antiesclavagistes comme WALLON, ce qui n'était pas légal. Louisy MATHIEU, candidat des grands propriétaires, a donc siégé à la place de WALLON à l'Assemblée. Fort de son droit, WALLON a fait une demande de réclamation au président de l'Assemblée Nationale, qu'il se voit refuser, survenue trop tardivement[66].

Cette intervention politique de WALLON témoigne de l'intérêt qu'il portait à cette élection pourtant inattendue. Cet intérêt répond-il à sa volonté de satisfaire les élec-

[66] Tous ces renseignements ont été obtenus dans les dossiers : C 1329 - élections générales Guadeloupe - A.N. Dossiers Intéressants : détails sur premier vote des anciens esclaves ou Nouveaux libres, émeutes, etc.

teurs qui l'ont choisi, de satisfaire donc son devoir d'accomplir la tâche qu'ils lui ont confiée, ou à un réel désir d'entrer dans la carrière politique ?

WALLON, CANDIDAT POUR LE NORD EN MARS 1848

Mais rayé de la liste pour les élections d'avril par le comité démocrate.

Méfions-nous, en effet, de faire de WALLON un homme qui se laisse porter à la politique, comme l'écrivent de nombreux journalistes. Un document d'archives de famille semble prouver son choix délibéré d'être candidat à la députation dans le Nord. Il s'agit du texte d'un discours de WALLON le 15 mars 1848 à ses concitoyens de Valenciennes. Ce texte nous apprend que de lui-même il se serait présenté à la députation du Nord pour l'Assemblée Constituante, en mars 1848. Sur le plan national, une journée populaire retarde les élections au 23 avril. Ce document nous indique ce qui s'est passé entre temps à Valenciennes.

Dans un premier discours aux citoyens de l'arrondissement de Valenciennes, WALLON s'indigne devant l'ostracisme du comité démocrate qui a frappé de suspicion la liste où il était inscrit, jugée par le comité trop royaliste. Nous réalisons, grâce à ce récit, l'atmosphère passionnée, révolutionnaire, des comités électoraux. Un jour sa candidature est accueillie avec faveur, puis soudain repoussée, Puis *les "nominations sont emportées dans le tumulte",* dit WALLON. Il faut se battre pour prendre la parole.

> *"On me permit, grâce à l'appui du citoyen MARTIN, de parler pour un fait personnel ; et le peuple répondit à ma paroleindignée par des acclamations universelles de sympathie. Cet exemple de ce que peut l'accent d'une âme ardente et convaincue sur les âmes honnêtes et sincères de nos ouvriers effraya sans doute le bureau. On avait ajourné toute explication sur ma candidature."*

WALLON fut donc acclamé des Valenciennois : dans quel milieu ? Ouvrier, nous dit-il. Quel est donc son programme électoral ? Quelle idée les Valenciennois peuvent-ils se faire de sa personne ?[67]

Royaliste, dit le comité central démocrate. A cela, WALLON répond :

> *"Je fais appel à ceux qui veulent sincèrement la République. . , et il ajoute :"avec la liberté."*

[67] Note Importante ; d'après Mgr BAUNARD : Frédéric OZANAM, Correspondance. 25 mars 1848, OZANAM écrit à son frère, à propos des élections du Nord : "Au lieu de faire alliance avec la bourgeoisie vaincue, II vaudrait mieux s'appuyer sur le peuple, qui est le véritable allié de l'Eglise, pauvre comme elle, dévoué comme elle. . . J'apprends une candidature excellente à Valenciennes, celle de mon ami WALLON, suppléant actuel de M.GUIZOT à la faculté. C'est un républicain sincère et un catholique solide, membre de la Conférence de St-Vincent de Paul et très zélé pour le bien des pauvres."

Il met en opposition cette liberté à la république des démocrates : *"minorité violente"*.

> *"Je me retirais d'un lieu où l'on n'était plus libre, "(puisque les candidats sont désignés par le comité et non élus par les Valenciennois).*
>
> *"C'est à la ville de Valenciennes, c'est à tous les arrondissements du département du Nord de dire s'ils entendent accepter ce mode de représentation à l'Assemblée Nationale."*
>
> Et pour lui *"le jour du suffrage universel est proche. J'y convoque tous ceux,"* dit-il, *qui n'accordent pas à une minorité exclusive le pouvoir de confisquer, à son profit, les droits de la majorité de tout un département."*

WALLON parle aussi des autres candidats de sa liste et explique aux Valenciennois qu'ils n'ont rien de royalistes :

> *"Une liste de six noms qui comprenaient les citoyens HURE et CORNE, nommés procureurs généraux par le gouvernement provisoire, DELEBECQUE, le rédacteur républicain du Libéral du Nord et Anthony THOURET, ce vétéran de la liberté !"*

Idées politiques de WALLON.

WALLON joint à cette protestation la déclaration de principe qu'il avait adressée à l'Impartiale du Nord, avant d'être exclu par le comité :

"Voici ma profession de foi" . II s'adresse ici "aux citoyens du département du Nord."

Retenons deux principes essentiels de son programme :

> *"La République : non par ce qu'elle est, mais pour ce qu'elle est."*
>
> *"C'est la souveraineté du peuple : L'égalité est étendue au droit politique. .. La république est la chose de tout le monde. "*

Par conviction personnelle et pour rassurer tous ceux pour rassurer tous ceux pour qui la république engendre l'anarchie, il souligne :

> *"Son nom effraie ceux qui ne se rappellent que les déchirements du passé".*
>
> Mais *"cette conscience de ses droits donnera au peuple du calme dans sa force, et à mesure que la vérité pénétrera plus avant dans les masses, elle les détournera de ces protestations tumultueuses qui frappent l'ouvrier avant d'atteindre le maître, et qui, atteignant le maître frappe plus dangereusement encore l'ouvrier. "*

WALLON accepte donc, par conviction, la République, et voit avec enthousiasme les mouvements à l'étranger :

> *"Sans porter nos armes au-dehors, nous nous répandrons dans le monde par la lumière de nos idées. Déjà le mouvement est donné ; les gouvernements s'empressent de le suivre.*
>
> *"Notre force au dehors dépendra uniquement du développement de notre révolution intérieure."*

Il désire donc un changement de régime : il parle lui-même de révolution intérieure, tout en se défendant d'être rangé au côté des démocrates-socialistes ; il défend les principes de liberté, égalité, fraternité ; mais *"Egalité"* dans le respect et dans la protection de tous les droits légitimes : *"droit de la propriété, droit du travail."*

Nous avons vu les réactions politiques de WALLON, alors étudiant, sous la Monarchie de Juillet, pour la république en théorie, mais à ce moment-là, il a peur de la forme de *"république qui menace"* disait-il. Nous constatons donc la continuité de ses Idées politiques, son souci d'ordre, mais républicain convaincu, même si ce n'est pas un *"républicain de la veille"*, déjà engagé.

Dans ce document, WALLON se présente ensuite comme candidat. De même que dans ce qui précède, il faut tenir compte des circonstances dans lesquelles tout ceci est dit, ou écrit : en pleine révolution, et dans un but électoral.

> *"J'ai rencontré vos sympathies à chaque pas que le droit du concours m'ont permis de faire dans la carrière de l'enseignement. Aujourd'hui, c'est à vos suffrages que je demande l'honneur d'entrer dans la carrière politique*" (WALLON avait donc bien l'intention de faire carrière politique) . *"Homme nouveau, j'appartenais pourtant au parti populaire et, par je ne sais quel vieux levain de famille et par des convictions raisonnées, que vous n'avez jamais vues se démentir, que si, exclu des droits de citoyen, comme la plupart d'entre vous, je n'ai pas pu encore appuyer de mon vote la cause de la liberté ; j'ai du moins essayé de la servir par mes écrits et tout récemment par mon Histoire de l'Esclavage ; travail auquel je sois l'honneur d'être nommé par le gouvernement provisoire secrétaire de la commission instituée pour préparer l'acte d'émancipation immédiate des Nègres. Salut et fraternité. H. WALLON. "*

Etant donné ce que nous connaissons de sa jeunesse, son milieu familial et universitaire : goût pour la politique, désir de justice et de liberté, WALLON nous paraît sincère. Homme nouveau en 1848, oui : exclu du droit de vote (son origine sociale l'explique) ; mais le vocabulaire et le style qu'il emploie outrepassent l'homme que nous connaissons : II prend la terminologie d'un "quarante-huitard":

> *"J'appartenais au parti populaire. "*

Nous pouvons nuancer cette affirmation. Il termine enfin son article, *"salut et fraternité"*, formule qui n'a pas l'emphase de son style habituel : II s'identifie à son public.

DEPUTE DU NORD POUR L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE EN 1849

En 1848, WALLON manque donc deux occasions de rentrer dans la politique, mais II s'est fait connaître de ses concitoyens ; en mal 1849, lors des élections à la Législative, II est élu cette fois-ci, un des plus jeunes députés pour le Nord, Il a 37 ans.

Sous quelle étiquette ? Certains documents l'associent à la majorité contre-révolutionnaire, d'autres conservatrice (le Dictionnaire des Parlementaires de ROBERT et COUGNY, eto), d'autres aux républicains modérés.

WALLON est un des 15 élus parmi les universitaires peu nombreux (100 à se présenter) aux côté de J. SIMON, E. QUINET, Barthélemy SAINT-HILAIRE, H.MARTIN, et le seul conservateur : ROUX-LAVERGNE. Le Moniteur Universel cite WALLON parmi les modérés. Or M. GOSSEZ le place aux côtés des légitimistes et catholiques avec de MELUN… Mais il explique que, dans le Nord, la liste ca-tholique, n'ayant qu'un nombre restreint de candidats personnels s'est jointe aux royalistes. WALLON est élu 9ème sur 24 avec 92 290 suffrages[68], et nous croyons pouvoir dire que, parmi les groupes qui constituent l'Assemblée, WALLON n'est ni dans celui des légitimistes, ni dans celui des orléanistes, ni dans celui des catholiques conservateurs, mais plutôt avec quelques républicains modérés qui ne vont pas aux réunions de la rue de Poitiers ; par contre, il se défend d'être rangé parmi les candidats montagnards : nous le savons par une lettre qu'il écrit au directeur du Journal des Débats : lettre de protestation. En octobre 1849, l'Assemblée eut à discuter la proposition faite par M. CRETON, tendant à abolir les lois d'exil contre les deux branches de la maison des Bourbons : le Journal des Débats fait erreur :

> *"M.WALLON fut l'un des 100 membres qui votèrent pour l'abrogation de ces lois. Ces 100 membres appartiennent aux différents partis de la Chambre qui s'étaient divisés sur l'opportunité d'adopter ou de repousser la proposition. "*

Le Journal des Débats, dans un classement des votes, l'a rangé par nous ne savons quelle inadvertance parmi ceux des montagnards favorables à la proposition.

Voici la lettre de WALLON répondant au Journal :

> *"Monsieur,*

[68] A.N. - dossier G 1333 -Elections générales du Nord.

> *A propos de mon vote pour la proposition de M.CRETON, vous me rangez parmi les montagnards… C'est un titre que démentiraient mes votes, y compris celui-ci."*

Il vota souvent avec la majorité conservatrice, par exemple quand il s'agit d'être pour l'expédition de Rome, mais d'une grande indépendance de conscience, WALLON n'hésite pas à se séparer de ses amis conservateurs à deux moments importants :

- lors du vote de la loi FALLOUX,
- lors de l'abolition du suffrage universel.

Son esprit chrétien suscitera chez lui un grand intérêt à la loi FALLOUX, mais son libéralisme l'entraînera à défendre l'université.

Contrairement à ce que disent certains journaux, WALLON ne vota pas la loi, il s'abstint : "*C'était se séparer de presque tous ses amis politiques",* nous dit PERROT. Nous verrons, en suivant les débats à la Chambre, dans le Moniteur Universel, sur cette question, que, si WALLON se prononce par principe pour la liberté de l'enseignement, il est contre les trop grands privilèges accordés à l'Eglise dans les propositions de loi. Nous le verrons intervenir souvent par des discours pleins de verve et d'audace. Nous pouvons dire avec CROISET[69] :

> *"Dans sa courte apparition à l'Assemblée, il a eu le temps de marquer sa peine, à côté de SCHŒLCHER, parmi les destructeurs de l'esclavage, et de défendre l'Université contre certaines attaques de la droite ; quelques mois lui avaient suffi pour se montrer républicain et libéral, comme il le fut jusqu'à sa mort. Vingt et un ans plus tard, les électeurs du Nord devaient s'en souvenir."*

EN 1850, WALLON DONNE SA DEMISSION.

En effet, autre idée libérale de WALLON, le suffrage universel. Le 31 mai 1850, la loi du "domicile", qui le restreint, lui paraît réactionnaire ; il ne se contente pas de refuser son vote à cette loi, il donne même sa démission de représentant du peuple.

Pendant tout l'Empire, il reste à l'écart de la vie politique et comme le dit CROISET, il sera réélu en 1871 dans le Nord.

Sa lettre au Président de l'Assemblée du 17 juin 1850 explique les raisons de cette prise de position : il estime que l'Assemblée, issue du suffrage universel, outrepassait les pouvoirs qu'elle avait reçus. Par cette loi, deux tiers des inscrits sont supprimés

[69] Archives de l'Ecole Normale Supérieure.

pour le département du Nord ; il y eut 20 000 signatures de protestataires, nous dit GOSSEZ[70] :

> *"C'est au Nord que revient l'honneur de flétrir le premier la loi du suffrage restreint, avec la démission du représentant WALLON et la campagne d'abstention lors de la candidature du successeur."* (Les protestations viendront d'ailleurs des ouvriers).

Les journaux de Lille réagissent différemment à cette démission. Le Messager du Nord l'approuve :

> *"Une démission inattendue confia à notre département la charge de blâmer positivement la loi, un modéré, M.WALLON, se sépara sur cette loi de la majorité, homme honnête et scrupuleux, il démissionna de sa fonction."*

Un journal de droite, sans doute l'Echo du Nord, annonce, en d'autres termes, cette démission :

> *"Une mauvaise nouvelle est arrivée hier à Valenciennes : M .H. WALLON, notre compatriote, représentant à l'Assemblée Nationale pour l'arrondissement de Valenciennes, vient de donner sa démission. Son vote, dicté par sa conscience, n'était pas, ce nous semble, de nature à rendre nécessaire le parti extrême qu'il a dû devoir prendre."*

La décision de WALLON répond bien à un souci d'honnêteté, de conscience, puisque quelques personnes ayant cru voir dans son geste, un appel aux électeurs, il écrit que celle-ci n'est point une protestation contre la majorité :

> *"Ma réélection," ajoute-t-il, "en serait une, ou pourrait en avoir l'apparence ; c'en est assez pour que je ne me représente pas au suffrage de mes concitoyens."*

Le trombinoscope de Touchatout (revue de satire politique) dit, au sujet de WALLON :

> *"Le 31 mai 1850, fidèle à son système d'opinions et de principes panachés, il donna sa démission, ne voulant pas s'associer à la loi électorale restrictive du suffrage universel que, selon lui, l'Assemblée n'avait pas le droit de voter. M. WALLON, qui n'était pas le moins du monde républicain, pensait néanmoins qu'élu lui-même, il n'avait pas mandat pour faire sauter, derrière lui, le pont sur lequel il avait passé."*

[70] Le département du Nord sous la Seconde République.

Est-ce uniquement par honnêteté ? Non, contrairement à ce que dit cet article, nous pensons que WALLON, s'il n'est pas républicain (tant que la République possible n'amènera pas l'ordre), accepte les principes républicains: le suffrage universel. Par opposition aux députés de droite (la coalition monarchiste et catholique de la rue de Poitiers) qui est contre le suffrage universel, il ne conçoit pas un régime dont celui-ci soit le fondement. Le 29 septembre 1872, il écrira dans L'Impartial du Nord :

> *"Si vous voulez que la république soit accueillie et qu'elle dure, ne lui choisissez pas d'autre date que celle du jour où elle sera proclamée par la libre représentation du pays. "*

SOUS L'EMPIRE : PAS D'ACTIVITE POLITIQUE.

Nous pouvons seulement parler par exemple d'un de ses sujets d'Inquiétude : la prise de position des catholiques, pour suivre Pie IX dans sa politique absolutiste, son Syllabus.

LE SYLLABUS

Nous savons, par la correspondance entre WALLON et DUPANLOUP, que WALLON soutient celui-ci au concile de Rome en 1870, tout comme BROGLIE et ses amis du Correspondant, où DUPANLOUP s'est prononcé contre le Syllabus. Mais, comme nous le dit D. HALEVY :

> *"DUPANLOUP et ses amis n'étaient pas l'Eglise. Loin de là ; ils y faisaient figures de vaincus et de suspects. "*

Nous voyons, par cette prise de position de WALLON, une certaine continuité dans ses idées : son intérêt porté à son catholicisme libéral : c'est-à-dire acceptant les principes de la société moderne (WALLON était déjà en marge des catholiques au moment de la loi Falloux) .

PENDANT LA GUERRE DE 1870

> *"L'année terrible devait le faire sortir de cette paix des études", nous dit Cl. DELTOUR*[71].

Pas d'action 'politique pour WALLON, c'est vrai, mais paix de l'esprit toute relative, donc, et activité littéraire uniquement (très laborieuse).

En effet, à Paris, dès le mois de décembre 1870, sur 528 fonctionnaires de l'Instruction Publique. 470 participent à la défense nationale dont 225 dans la garde nationale. WALLON est des leurs : revenu des "Petites Dalles" à Paris pour être, pendant le

[71] Cl.DELTOUR : La France contemporaine, tome III.

siège, auprès de son second fils, garde mobile au fort d'Issy, il prend lui-même, pendant le bombardement, sa place aux remparts dans une compagnie de l'Ecole Polytechnique.

Depuis 1870, il s'est fait suppléer à la Sorbonne, mais reste à Paris pour être à son poste de citoyen.

A 58 ans, il prend les armes comme artilleur. Nous le savons par une lettre de sa fille Jeanne à son fiancé, le capitaine PETIT. Lettre du 7 septembre 1870 :

> *"Papa vient de nous quitter, craignant que demain il ne fut plus possible de regagner Paris*

II envoie sa famille en Normandie. A un moment donné, il envisage même de lui faire gagner l'Angleterre, si l'invasion de la Normandie par les Prussiens se faisait trop menaçante. Ce temps de séparation est dur pour lui, il attend avec anxiété les nouvelles qui arrivaient par pigeons-voyageurs. Il écrit à son fils Paul au fort d'issy :

> *"Mon cher Paul,*
>
> *On ne t'a pas trompé ! Je suis canonnier, mais rassure-toi, mon service n'est pas très rude. Je désirais prendre ma petite part, comme les autres, à la défense de Paris. Qui n'a pas la force de charger peut apporter la charge, ou mettre le feu. Un de mes collègues m'offrit de me présenter à sa batterie et il se trouve que c'est celle de l'Ecole Polytechnique. Je m'y trouve donc en très belle compagnie. "*

En janvier 1871, Mme WALLON écrit à ses enfants :

> *"Votre cher Père a bien besoin de se reposer de toutes les fatigues dont il a généreusement pris sa part, trop généreusement même. Il va vous apprendre la vérité et j'espère que vous le gronderez bien fort, comme cependant je n'ai guère osé le faire moi-même, tellement je trouvais beau et excusable son sacrifice. . . II vous avouera donc que, sans s'en vanter, sans vous avoir demandé votre avis, il s'est fait artilleur et montait sa garde comme le plus humble soldat à l'un des bastions de Paris !"*

Entre ses heures de service, WALLON continue ses travaux historiques, publie, dans le Correspondant, des articles sur les Prisons de Paris et le Tribunal Révolutionnaire. Il écrit le 26 octobre à sa femme :

> *"Rien ne te servirait de te tourmenter à mon sujet puisque d'ailleurs nous n'avons pas d'autres raisons (à part le malheur public qui prime tout), de nous tourmenter que de notre séparation.Pour moi ici, je travaille beaucoup sans me fatiguer, parce que j'emploie bien mon temps sans distractions. Je ne fais pas plus de visites que si ma propre maison était investie.*

> *Je m'y tiens comme campé : point de rideaux aux fenêtres, les tapis restent plies... . J'achève tranquillement mon travail. On ne le publiera dans toute sa suite au Correspondant ou, si l'interruption de la revue ou la longueur du travail ne le permettaient pas, on se bornerait à joindre aux articles que j'ai déjà réunis pour la composition sur les Prisons de Paris et le Tribunal Révolutionnaire, la conclusion qui devait s'y joindre et que je n'aie réservée qu'en vue de l'addition sur les Provinces et puis, je publierai en volume ces mêmes articles sous ce titre : "Les Prisons et les Tribunaux de la Terreur. . . "*

Nous savons qu'il a pu réaliser son premier projet.

ELECTION A L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE.

Nous savons, par la correspondance entre le capitaine PETIT et sa fiancée, Jeanne WALLON[72]*, que, dès le mois de septembre à Valenciennes, on s'occupe très activement des élections pour l'Assemblée Constituante :

> *"II est grandement question d'y porter votre Père parmi les 4 représentants que doit y envoyer Valenciennes. . . "*

WALLON accepte d'abord, le capitaine PETIT explique pourquoi, en février 1871 :

> *"Monsieur votre Père veut défendre encore les Intérêts de notre pays dans la prochaine Assemblée et, à mon avis, c'est faire acte de patriotisme, car les destinées de la France ont été trop longtemps entre les mains de gens incapables ou malhonnêtes . . . "*

Puis finalement WALLON voudrait décliner cette candidature. Jeanne WALLON explique la réaction de son Père et dit ce qu'elle en pense :

> *"On conçoit que Père recule à la pensée d'avoir à signer une paix aussi désastreuse. . . Mais, si les hommes aussi sages, aussi intelligents, et je pourrais dire aussi bons politiques (car n'a-t-il pas montré combien il l'était dans toutes des tristes circonstances ?), si ces hommes, dis-je, se retiraient, comment la France serait-elle conseillée et ensuite gouvernée ? "*

Mme WALLON va consulter Ernest BOULAN, puis un M. DIDIER, puis leur ami M. ROUSSEAU. Elle pense qu'ils sont tous -les trois d'avis - la liste étant déjà arrêtée - qu'il ne conviendrait pas de retirer le nom de WALLON de la liste et "*qu'il serait*

[72] Correspondance qui était toujours communiquée à M. WALLON par raison de convenance. . . et qui nous donne des détails intéressants sur la Commune.

d'un très mauvais effet de retirer dans un moment aussi critique une candidature qu'on avait laissée poser dans des circonstances moins difficiles."

Et Mme WALLON ajoute : "II *ne faut pas l'abandonner aux rouges.* "

Finalement, WALLON ne retire pas sa candidature.

Comment se déroulent les élections à Valenciennes ? Mme WALLON écrit, début février, à ses enfants :

> *"Je vous enverrai bien volontiers les numéros de l'Echo qui parleront des élections et de la candidature de votre Père, mais c'est seulement celui de ce soir qui publiera la liste des candidats patronnés par ce journal et aussi je crois par le Courrier du Nord. On espère fortement à Valenciennes que c'est cette liste qui passera, car l'esprit n'y est nullement à la République avancée et encore moins à la continuation de la guerre que tout le monde juge tout à fait impossible maintenant ; on a dû mettre sur cette liste quelques noms qu'on aurait bien voulu voir remplacer par d'autres, mais qu'on s'est résigné à accepter dans la crainte d'une scission qui aurait pu faire trop de tort à la cause commune"* (II s'agit sans doute des légitimistes).

Mme WALLON continue :

> *"J'ai su que, dans un comité de Fabricants de sucre de l'arrondissement de Valenciennes, réuni samedi dernier, pour arrêter le choix des candidats, le nom de votre Père avait été accueilli à l'unanimité ; or, vous savez que les fabricants de sucre n'ont pas une petite importance dans ce pays. . . "*

WALLON donc, comme la majorité des Français, est pour l'ordre et la paix ; la question du régime n'est pas soulevée, il est inscrit sur une liste de droite. Quant à la remarque de Mme WALLON sur les fabricants de sucre, nous pouvons dire que, peut-être pour ceux-ci, WALLON est avant tout "antiesclavagiste" comme eux (pour eux, l'esclavage aboli dans les colonies sera la ruine du sucre de canne, favorisera donc leur sucre de betterave).

Autre anecdote racontée par Jeanne WALLON sur le déroulement des élections qui montre vraiment, comme dit le capitaine PETIT, que *"beaucoup de députés ont brigué cette position comme un honneur. M.WALLON l'a acceptée comme un devoir."*

A cette date, leur "bon Père" est arrivé à Valenciennes où il apprend son élection possible (après des mésaventures) :

> *"Nous passions toutes nos journées dans l'attente," écrit Jeanne à son fiancé,". . .aussi comme nous l'avons embrassé, entouré et pressé de mille questions. . . ; que nous étions heureuses de le retrouver toujours le même, nous avions si peur de le voir changé et vieilli. . . " Nous sommes mainte-*

nant en pleine élection," continue-t-elle ; depuis hier soir, on procède au dépouillement du scrutin, on y a passé toute la nuit ; le résultat n'est pas encore connu. Que de questions vont être traitées et combien il est important que nos représentants soient sagement choisis. La candidature de mon Père est fortement appuyée. Elle aurait certainement passé avec une grande majorité s'il n'y avait eu, comme mon Père l'expliquait à Paul dans sa lettre d'hier, cette erreur sur le nombre de candidats. Un décret portait le nombre à 29, tandis que le département n'avait droit qu'à 28. Un deuxième décret, paru la veille des élections, annule le premier, mais alors que les listes étaient imprimées et distribuées depuis longtemps et, dans le cas où on aurait laissé 29 noms, le 29ème devait être annulé. Mon Père, grâce à son W, se trouvait le dernier, donc grande chance en moins. Il s'en réjouissait en pensant que cela le délivrerait de cette lourde responsabilité, mais il paraît qu'il est presque sûr qu'Il sera nommé quand même et Valenciennes en particulier a voulu témoigner, par son vote, de l'estime qu'Il lui inspire. Nous serions heureux et fiers si sa candidature réussissait, mais nous n'osons désirer un tel sujet d'inquiétude. "

Nous pouvons dire, cette fois-ci, par le cheminement de sa carrière, que WALLON s'est bien laissé porter sur les listes par les Valenciennois. PERROT dit :

"Les électeurs avaient été convoqués, à très bref délai, pour nommer leurs députés ; l'Assemblée avait seule qualité pour trancher les questions de paix. L'heure n'était donc pas aux réunions électorales et aux programmes ambitieux. Dans chaque département, il se forma des comités qui dressèrent leurs listes, où ils cherchèrent à grouper les noms d'hommes connus et estimés dans leur pays. WALLON était tout désigné par les souvenirs de 1849 et sa réputation de professeur et d'historien. Quand il arriva à Valenciennes, ses amis l'avaient déjà mis sur la liste de droite. "

WALLON fut élu avec 181 217 voix[73], 26ème sur 28. L'étude par régions des élections générales du 8 février 1871 de M. GOUAULT[74] est bien conforme pour le Nord à ce que dit Mme WALLON sur l'état d'esprit des électeurs de Valenciennes. M. GOUAULT dit :

"Le Nord : riche région agricole, en plein essor industriel, demeurée conservatrice et catholique ; listes républicaines partout battues même. La liste de paix menée par THIERS et composée essentiellement d'orléanistes et de légitimistes passe tout entière avec une grosse majorité."

[73] C 3453 - Elections générales du 8 février 1871.
[74] GOUAULT : Comment la France est devenue républicaine.

M.GOUAULT signale un fait important :

> *"Plusieurs des élus du Nord devaient se distinguer, de façon très différente d'ailleurs bien que colistiers à l'Assemblée Nationale ; citons le général CHANGARNIER, E. de MARCERE et le futur "Père de la Constitution": WALLON."*

Nous reparlerons d'eux dans notre étude de la questions constitutionnelle (CHANGARNIER évoluera vers la droite, de MARCERE vers le centre gauche).

Cette liste est celle présidée par A. de MELUN et qui se présente comme une "Association des libertés publiques"[75] ; l'adhésion de WALLON à cette liste ne nous étonne pas, le manifeste électoral est bien conforme à ses idées :

> *"Ni contre-révolution, ni anarchie, adhésion franche, loyale, à la République : une république libérale et non despotique. Liberté individuelle, Droit de la propriété, Liberté de travail, Liberté des capitaux, Liberté de la presse, Liberté de conscience et de culte, Liberté et indépendance dans une Eglise catholique, Liberté sincère d'enseignement comme conséquence de la liberté de conscience, Liberté d'association pour tous les intérêts civils, religieux, politiques et commerciaux. La loi et non pas l'arbitraire, Le droit au-dessus de la force, L'ordre et la liberté par la république, Le drapeau tricolore et non pas le drapeau rouge."*

Manifeste conforme à l'homme politique WALLON, au catholique WALLON et aussi à l'universitaire WALLON : l'Université, comme en juin 1848, se range aux côtés des défenseurs de l'ordre. «

D'autre part, ce que nous avons dit du déroulement des élections à Valenciennes montre bien que "jamais les élections ne furent plus libres, moins adultérées par la pression administrative ou les manœuvres partisanes", comme le dit D. HALEVY.

WALLON, élu député du Nord à l'Assemblée Nationale, se rend à Bordeaux pour siéger, le II février, avec des députés qui ne lui sont pas inconnus, puisque, parlant des chefs de cette Assemblée, D.HALEVY dit : ceux de la gauche comme ceux de la droite sont des "hommes du passé, Louis BLANC, E. QUINET, J.SIMON et BROGLIE, DECAZES, AUDIFFRET, PASQUIER, et THIERS, leur chef."

Comme en 1849, il est difficile de situer politiquement WALLON. Le Dictionnaire des Parlementaires[76] le place au centre droit, c'est-à-dire parmi les orléanistes parlementaires acquis à la souveraineté nationale. (Nous savons que WALLON tient au suffrage universel, c'est pourquoi il s'oppose sur ce point aux orléanistes, tels que de

[75] Manifeste électoral imprimé (se trouve à la B.N.).
[76] Robert et Cougny.

BROGLIE, etc., qui sont méfiants depuis l'expérience de l'Empire). II serait donc plutôt de la tendance du duc d'AUDIFFRET-PASQUIER et du duc DECAZES.

Il serait même plus juste de dire avec D. HALEVY :

> *"L'Assemblée est au début de son pouvoir une masse indistincte. Les partis ne l'avaient pas formée et il leur fallut du temps pour enfin se dégager d'elle. Entre la droite blanche et la gauche rouge, environ 100 hommes cherchaient leurs aîfinités, nobles et bourgeois plus ou moins libéraux, plus ou moins favorables à la religion, mais tous conservateurs, d'ailleurs instruits, cultivés, véritable élite, mais aucun chef éprouvé. "*

Sans doute WALLON se range-t-il parmi eux. D. HALEVY dit, de cette Assemblée :

> *"La multitude novice, confusément parlante par les voix des DUPANLOUP, des MEAUX, des ERNOUL, des WALLON, des Lucien BRUN, des BELCASTEL encore et des FRANCSLIEUX, chevaliers de la tiare et des lis."*

HANOTAUX dit plus précisément :

> *"Comme toutes les Assemblées, celle de 1871 comprenait un certain nombre d'indépendants qui oscillaient de droite à gauche. C'était le futur centre gauche" et il cite : BAZE, BETHMONT, Casimir PERIER, DUFAURE, WALLON, Léon SAY, de TOCQUEVILLE, WADDINGTON.*

Cette classification est peut-être encore trop catégorique ; nous verrons, dans notre étude de la question constitutionnelle, que, si WALLON évolue vers le centre gauche, il n'obéit à l'ordre d'aucun groupe, sauf exception, et, au moment des lois de 1875, il crée lui-même un groupe qui porte son nom.

PENDANT LA COMMUNE.

Avant de trancher sur des questions constitutionnelles, WALLON et l'Assemblée de 1871 eurent à subir l'épreuve de la Commune.

L'Assemblée est à Versailles, WALLON est pessimiste, et le capitaine PETIT l'écrit à sa femme fin mars 1871 :

> *"Votre Père souhaiterait que la Chambre soit mise plus souvent en congé car ces 750 députés discutant avec passion, dans des circonstances aussi délicates, n'aboutissent à aucun résultat. M. THIERS se donne bien du mal pour contenir les passions extrêmes qui divisent la Chambre comme le pays. "*

Et en avril :

> *"Je puis vous dire tout ce que nous souffrons ici et combien votre Père a besoin d'être entouré d'affection et d'être consolé en ce moment, je lui montre donc vos lettres et vais le voir le plus souvent possible, presque tous les matins, et chaque jour je sens davantage combien il est digne d'être aimé comme vous l'aimez. . . "*

Connaissant son amour de l'ordre, nous comprenons le désarroi du député WALLON. En mai 1871, ayant entière confiance en THIERS, il est l'auteur d'une proposition pour la reconstruction de la maison de celui-ci. Dans son discours, WALLON fait un réquisitoire contre l'anarchie. L'Assemblée l'applaudit. Son gendre l'écrit à sa fille dans une lettre du 26 mai :

> *"Je n'ai pas le temps de lire les journaux. J'ai lu seulement le rapport de Monsieur votre Père à l'Assemblée sur la reconstruction de la maison de M. THIERS. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle justesse, quelle netteté d'appréciation ce rapport est écrit et pensé ; ce rapport a valu à M. WALLON une lettre très flatteuse de M. THIERS. Monsieur votre Père a très bien montré que des doctrines partant du néant ne pouvaient aboutir qu'à la destruction et, en cet endroit du rapport, il a été salué par les applaudissements de toute la Chambre. . . "*

Le retour de la famille est prévu pour le 15 juin. La vie de famille va reprendre, WALLON reste attaché à sa région du Nord. Par exemple, en février 1872, à Valenciennes, un comité pour la libération du territoire s'est formé et Valentine nous apprend que son Père a bien voulu adhérer par lettre à ce comité :

> *"Malheureusement cette œuvre, "*nous dit-elle*, "n'est soutenue que par les bourgeois et les ouvriers. Les familles les plus riches ne donnent guère, voulant savoir, avant de se risquer, comment cette œuvre marchera et doutant beaucoup du résultat."*

Nous étudierons, dans notre partie constitutionnelle, le rôle de WALLON député dans cette Assemblée, nous pouvons dire que c'est l'apogée de sa vie politique : il se fait un nom dans l'histoire.

ELECTIONS SENATORIALES,

L'Assemblée se sépare le 31 décembre 1875. En mars 1875, nous l'avons vu, WALLON a reçu le portefeuille du Ministère de l'Instruction Publique, reconnaissance due à son rôle de "*Père de la Constitution*". Nous verrons que dans les propositions de loi relatives à la Constitution, il est l'auteur de l'institution de 75 sénateurs inamovibles. Pendant son ministère, en décembre 1875, il est élu lui-même pour cette fonction, pourtant celle-ci a bien failli lui échapper.

Le Dictionnaire des Parlementaires dit :

> *"WALLON fut porté sur la liste des droites, il ne passa qu'au 9ème tour de scrutin, le 18 décembre 1875, 72ème sur 75.*

Que savons-nous au sujet de cette élection ?

"*Election retardée par les rancunes de la droite",* nous dit PERROT. Celle-ci reproche à WALLON d'institutionnaliser la république,

Pour l'élection des sénateurs inamovibles, on assiste à un "*antagonisme des deux droites monarchistes",* nous dit R. REMOND. Pour désigner les 75 sénateurs inamovibles prévus par la Constitution, plutôt que de laisser élire des hommes du centre droite, une fraction de légitimistes préfère s'entendre avec la gauche et faire passer 57 républicains. Le centre droite n'est représenté que par 8 députés.

De plus, comme nous dit CAPERAN :

> *"Par un mauvais coup des monarchistes et la défection complice de II légitimistes, un accord patronné par ROUHER et GAMBETTA s'était conclu chez T.SIMON pour évincer les orléanistes."*

Ces accords expliquent la victoire des républicains. Mais, lors des derniers scrutins, un peu de flottement se produit. Quelques radicaux se refusent à voter pour des drapeaux blancs. Quelques légitimistes, honteux de l'opération à laquelle on les a entraînés, changent de camp. C'est ainsi que sont élus : le Général de CISSEY, l'amiral de MONTAIGNE, Mgr DUPANLOUP, et H .W ALLON.

Mais il est trop tard pour changer le sens des élections. Les républicains ont 60 sièges. Ainsi, une fois de plus, le destin de WALLON rejoint celui de DUPANLOUP. Les Français l'associent à un même type d'homme : catholique libéral.

Une lettre de la correspondance d'Henri WALLON, fils d'Henri Alexandre WALLON, à son frère Paul, concernant leur père, relate le déroulement de cette élection sénatoriale. Tout d'abord il dénonce cette coalition "contre-nature".

> *Rouen, 17 décembre 1875 : "Le marché que les légitimistes ont consenti à passer avec les gauches, leur vaudra peu de gloire. Il y a là quelque chose qui répugne à l'honneur. D'autre part, la situation faite par là au centre droite et à la droite me paraît tout à fait méritée. Ils se sont crus maîtres du terrain et ont prétendu introduire au Sénat une majorité hostile aux institutions qu'on a tant de mal à fonder. L'événement a trompé leurs espérances et les voilà tous exclus. "*

Dans la famille WALLON, on ne souhaitait pas une victoire de la droite. L'amendement d'H. WALLON le place au centre gauche : pour le maintien de la République et

de la constitution. Nous apprenons par Henri WALLON fils que son père aurait voulu être sur la liste des gauches :

> *"Quant à Père, j'aurais pensé qu'il eût été porté sur les deux listes et qu'il eût passé dès les premiers jours avec le président de l'Assemblée nommé par la grande majorité de la Chambre Un malentendu, d'après ce que tu me racontes, ne lui a pas permis de laisser son nom figurer sur la liste des gauches. La condition que lui faisait J. SIMON était inacceptable et il est étonnant que, connaissant notre Père comme il le devait connaître, il ait même eu la pensée de tenter une pareille démarche."*

Est-ce parce que H. WALLON était contre l'accord ROUHER-GAMBETTA, ou bien est-ce que la condition était de renoncer à la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement : pour WALLON c'était renoncer à son œuvre et à une idée chère. J. SIMON, son grand ami, sera sénateur inamovible et les deux hommes garderont quand même des relations très amicales ; cette lettre nous apprend encore que WALLON fut finalement élu par les gauches départis de la liste initiale :

> *"On a dû terminer aujourd'hui cette fameuse élection. Les journaux laissaient pressentir que, pour les 5 derniers sièges des sénateurs, les gauches pourraient bien se départir de la liste sur laquelle ils ont voté jusqu'ici et porter certains noms modérés du centre droite. On citait même le nom de Père. Si on fait pour lui en finissant ce qu'on aurait dû faire au début et qu'on le nomme par 5 ou 600 voix, soit. "*

(A ce moment de sa vie, WALLON est un homme mieux considéré par les gauches que par les droites. L'évolution de la IIIème République vers le radicalisme et l'anticléricalisme lui fera prendre une position autre, et on assistera pour WALLON à un revirement vers la droite.)

Par Henri WALLON, fils, nous voyons aussi que son père avait la considération de son département :

> *"S'il n'est pas nommé avec un nombre de voix important, il faudra attendre le vote des départements,"* continue-t-il. *"Ce vote, on peut le pressentir, car on ignore tout à fait ce que seront les délégués des communes. Mais, pour le département du Nord, en particulier, où la liste des sénateurs à élire a été déjà discutée et où on la faisait commencer par le nom de Père, je serais bien étonné si le scrutin de Lille ne l'envoyait pas à la tête de sa députation siéger au futur Sénat."*

Quant au déroulement de l'élection de WALLON sénateur, et de sa place dans un groupe politique, il est intéressant aussi d'avoir l'opinion d'un journal républicain. Le XIXème Siècle, dans un article du 20 décembre 1875, 9ème journée des élections :

Cet article situe WALLON entre deux hommes, DUPANLOUP et BUFFET, ce qui nous donne bien une idée de la position politique de WALLON pour ce journal. Le XIXème Siècle parle pour ce jour et pour les républicains :

- d'un échec : c'est la nomination de M. DUPANLOUP ;
- d'un demi-succès : c'est celle de M. WALLON ;
- d'une victoire : c'est la non élection de BUFFET, vice-président du conseil, ministre de l'Intérieur.

DUPANLOUP était, à la différence de WALLON, sur la liste de droite et du centre droit. Sa nomination est un échec pour les républicains parce qu'ils le considèrent comme un légitimiste, comme un catholique de Rome qui n'a pas rejeté le Syllabus (DUPANLOUP avait seulement essayé d'en atténuer les conséquences).

BUFFET, pour le XIXème Siècle, était le chef de la politique réactionnaire, cléricale, anti-constitutionnelle. Et Le XIXème Siècle déplore que WALLON soit trop proche de BUFFET (WALLON a fait partie de son ministère et a fait voter la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur). Cependant, les deux hommes s'éloignent pour la question constitutionnelle :

> *"L'honorable M. WALLON de la liste de gauche, du centre droit et de la droite modérée, a eu la bonne fortune d'attacher son nom à la Constitution qui nous régit. Sa place était donc toute marquée au Sénat conservateur. "*

Mais Le XIXème Siècle reproche à WALLON sa tiédeur, son manque d'envergure, il fait voter la république, une constitution, puis s'efface, il ne revendique pas le rôle d'un chef de parti républicain pour poursuivre son œuvre. WALLON a peur de la droite :

> *"Dès le premier jour, il eût été porté sur les listes de gauche si les républicains n'avaient eu à lui reprocher son peu de tendresse paternelle."*

En fait. Le XIXème Siècle reproche à WALLON de rester affilié à la droite. Il est vrai qu'il n'est ni de gauche, ni de droite, mais pour l'union des Français pour une république. . . une république conservatrice :

> *"II y a quelques jours, encore, M. WALLON, après s'être laissé porter, pendant trois scrutins consécutifs, sur la liste des droites, s'avisait de décliner toute candidature, sous prétexte qu'il eut voulu devoir son mandat à l'Union de tous les groupes constitutionnels. Ainsi, M. WALLON avait mis trois jours à s'apercevoir que la liste des droites, patronnée par son collègue M. BUFFET, contenait 36 départements ayant voté contre la constitution du 25 février. Quoiqu'il en soit, l'œuvre constitutionnelle se personnifie dans Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et on peut dire,*

> *qu'en votant pour lui, une partie des gauches a entendu voter pour la constitution. A ce point de vue, nous doutons fort que Monsieur le vice-président du Conseil éprouve une bien grande joie du succès de son collègue et cette considération suffit à nous y faire applaudir. "*

WALLON est élu sénateur, en 1896 il en sera le doyen.

Il partagera son temps entre le Sénat et l'Institut. Il écrit en octobre 1878 à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique :

> *"Mes devoirs de sénateur ne me permettent pas de reprendre mon cours cette année. Je vous prie de bien vouloir continuer ma suppléance à Monsieur L. LACROIX."*

Au Sénat, WALLON, nous l'avons dit, évolue vers un certain conservatisme dû à l'évolution politique de la IIIème République. Il s'efforce de lutter contre une révision de "sa constitution" et contre la montée du radicalisme anticlérical.

SON INDEPENDANCE DE CONSCIENCE.

Finalement, pour toute sa carrière politique, nous pouvons dire que ce qui la caractérise, c'est son indépendance de conscience par rapport aux partis. Reprenons le discours de L.HAVET, président de l'Institut, dans sa notice nécrologique :

> *"Dans l'action M.WALLON a eu cette originalité de combiner deux éléments souvent séparés l'un de l'autre : l'esprit chrétien et l'esprit de 1789. "*

Et L. HAVET continue en ces termes :

> *"De cette dualité d'inspiration sont venues, pour parler le langage des partis, ses "contradictions politiques" ; cela veut dire l'indépendance de sa conscience à l'égard des pressions amies. "*

Son esprit de 1789 le dissocie de la droite modérée en 1850, quand il se prononce pour le maintien du suffrage universel, quand il se prononce, par exemple, aussi pour le retour de l'Assemblée à Paris après la Commune, etc. . . . et surtout quand il fonde un groupe politique entre la droite et la gauche en 1875 pour faire passer son amendement constitutionnel.

Enfin, son esprit chrétien le pousse à la liberté de l'enseignement et à lutter contre l'anticléricalisine. Il combattit les divers projets de loi sur l'enseignement de MM. BARDOUE et J. FERRY (la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur), celle de l'organisation du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique ; il proteste contre la transformation des écoles congréganistes en écoles laïques à Paris, etc.

Cependant indépendant des catholiques, il refuse de voter la loi Falloux, etc. Indépendance de conscience donc, mais à une exception près: le 24 mai 1873, il vote l'ordre du jour ERNOUL, tendant au renversement du Président de la République (dont il repousse la démission), mais il ne l'avait pas souhaitée, et propose de la repousser (sans doute vote dû à ses liens avec le groupe catholique).

D'après PERROT, on l'avait persuadé que M.THIERS, en cherchant son point d'appui à gauche, risquait de "livrer la France à un parti qui méditait la ruine de l'Eglise."

Mais WALLON regrette d'avoir participé à la chute de THIERS.

Il soutient le ministère de BROGLIE[77] et après sa chute évolue vers le centre gauche.

Le Larousse du 19ème siècle, en examinant les différents votes de WALLON, souligne bien cette qualité de WALLON "que n'aveuglait pas l'esprit de parti" D'abord en 1848,

> *"M. WALLON vota presque constamment avec la parti réactionnaire : pour l'état de siège, pour la suppression des clubs, etc.. .Toutefois, le 30 juin 1849, il repoussa l'autorisation de poursuite demandée contre MARTIN BERNARD".*

Et en 1874 :

> *"Parle sur la proposition PERIER, demandant la mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles et se prononça contre la proposition de dissolution faite par M. de MALEVILLE (29 juillet). A cette époque, M. WALLON avait constaté, parmi tous les hommes que n'aveuglait pas absolument l'esprit de parti et de réaction qu'il était devenu impossible de faire la monarchie. Le 23 juillet 1874, il déposa une proposition qui devait devenir fameuse et dit :*
>
> *"A mes yeux, il n'y a que trois formes de gouvernement : la royauté, la république ou l'empire. La royauté, vous n'avez pu la faire, l'empire vous n'en voulez pas, il ne reste donc que la république."*

Et le Larousse souligne bien ce qu'a ajouté WALLON : *"Ma proposition cherche à en conjurer les dangers. "*

C'est bien ce qu'exprime, dans la notice biographique complémentaire de son article satirique, La Ménagerie Républicaine, qui résume assez bien les idées de WALLON et qui se termine par une conclusion très élogieuse :

[77] Remarque : la famille de Broglie, amie de la famille WALLON. Les deux hommes s'opposeront pourtant à propos des lois constitutionnelles.

> *"WALLON est le prototype du républicain conservateur, défenseur des principes sans lesquels il n'y a pas de société possible, adversaire résolu de l'anarchie et du désordre et partisan de la République comme forme de gouvernement, mais d'une République honnête, modérée, tolérante, protectrice de la religion. Si tous les républicains étaient comme M. WALLON, le régime qui est l'objet de ses préférences verrait bientôt le désarmement de tous ses adversaires. "*

Désarmer ses adversaires, tel sera bien le but de WALLON quand il instituera la République. Jugé, souvent, à cause de ses votes, avec la droite comme monarchiste, et comme catholique. En fait, nous pouvons dire avec M.CHASTENET[78] :

> *"Plus catholique que monarchiste, il a fini par se rallier dans son cœur à la République conservatrice. "*

Conséquence de son indépendance par rapport à l'esprit de parti : le rôle de conciliateur qu'il pourra mener. C'est ce rôle que souligne Le Trombinoscope dans son article satirique sur WALLON :

> *"Fidèle à la toquade de toute sa vie, il travailla avec ardeur à rechercher les moyens de cimenter cette incestueuse alliance entre les gens qui chérissent la République et ceux qui l'abhorrent. "*

Quant à son opinion politique donc, nous pouvons dire que WALLON suit l'évolution des universitaires :

> *"L'Université, c'est une mosaïque d'opinions",* nous dit A.PROST et il parle de libéralisme dans l'université *:*
>
> *"Ce libéralisme tend à constituer une société idéale où toutes les opinions et tous les cultes se rencontraient, non seulement sans se combattre, mais avec une parfaite bonne grâce. En fait, les conflits idéologiques sont seulement feutrés. Un climat de politesse et de bonne compagnie évite qu'ils dégénèrent. La tolérance est une entente entre individualismes qui se' respectent mutuellement. L'esprit de la société moderne, l'esprit laïc sont aussi naturellement de l'esprit universitaire et le corps enseignant se trouve inévitablement situé au centre gauche. "*

Voyons plus précisément les évolutions des idées de WALLON dans les deux grands rôles politiques qu'il a menés :

Pour la liberté de l'enseignement. Pour la question constitutionnelle .

[78] L'Enfance de la IIIème République.

POUR LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT

C'est une idée chère à WALLON... et de longue date : nous l'avons vu souhaiter son avènement, déjà quand il était étudiant à Normale.

D'ailleurs, comme nous le dit A.PROST[79] :

> *"La question scolaire est celle qui passionne le plus l'opinion, la seule, ou presque, qui suscite des débats parlementaires et des débats longs et mouvementés."*

Et il ajoute :

> *"Pas plus à la tribune de la Chambre que dans les colonnes des journaux, on ne met en question l'enseignement lui-même.*
>
> *La question débattue est uniquement celle de la liberté de l'enseignement et il n'est pas du tout question de pédagogie :*
>
> *"Les Français vont attribuer, pendant tout un siècle une grande importance au problème de la formation des esprits par l'école avec ou contre l'Eglise."*

Une fois de plus dans les débats, WALLON appartient à une minorité, celle qui soutient qu'il faut maintenir les deux formes d'enseignement : laïc et religieux. Avec le groupe des catholiques "libéraux", MONTALEMBERT, LACORDAIRE, il pense que la liberté de l'enseignement rentre dans le cadre des "idées libérales", pour la défense des "libertés" : liberté de l'enseignement, mais aussi de la presse, liberté d'association (surtout des congrégations), le suffrage universel, liberté régionale (décentralisation).

En 1833, WALLON, encore étudiant, applaudit à la loi GUIZOT

> *"Le développement intellectuel quand il est uni au développement moral et religieux est excellent, mais le développement intellectuel tout seul, séparé du développement moral et religieux, est un principe d'orgueil, et par conséquent, un danger pour la société."*

Cette loi se poursuit, en 1850, par la loi FALLOUX pour l'enseignement secondaire, et en 1875 pour l'enseignement supérieur. A ces deux dates de la vie politique française au 19ème siècle, WALLON appartient lui-même à cette vie politique. En 1850, c'est son entrée politique : il prend la parole pour défendre l'université :

[79] A. PROST : L'Enseignement en France.

> *"avec plus de verdeur et de verve que dans les discours de vieillesse", nous dit PERROT.*

En 1875, c'est l'apogée de sa carrière, après l'amendement, son ministère, nous l'avons vu, se résume à l'accomplissement de la loi de liberté de l'enseignement. Son attitude est alors très différente.

LA LOI FALLOUX

Quel fut donc son rôle comme homme politique, tout d'abord pour la loi FALLOUX ?

Quelle est alors la situation ? Nous avons vu toutes les difficultés qu'ont les catholiques à obtenir une place dans l'université : l'opposition de COUSIN à WALLON, étudiée dans notre deuxième partie, en témoigne. Mais les catholiques y accèdent. Nous avons parlé de WALLON, mais aussi d'OZANAM. WALLON, malgré les attaques de certains universitaires, ne garde pas rancune, il a profondément désiré son entrée à l'Université et considère son enseignement comme valable : son admiration pour JOUFFROY, MICHELET, outrepasse leur peu de faveur à l'égard d'un enseignement religieux.

Il n'est donc pas étonnant que WALLON soit de ceux qui estiment que l'Université mérite plus de considération que ne l'admettent ceux qui lui déclarent une guerre d'extermination. MONTALEMBERT et ses compagnons de lutte sont très décidés à ignorer tous les ménagements :

> *"II faut maintenant en finir et reprendre notre bien",* dit-il au nom de l'Eglise.

Tel n'est pas l'avis de WALLON qui est plutôt conforme à celui de GUIZOT :

> *"Faire bénéficier les nouveaux de l'Université du droit commun libéral : plus d'autorisation préalable pour la fondation de nouveaux établissements, la concurrence permise à tous, laïques ou prêtres, sous condition seulement de grades identiques pour le directeur d'établissement. "*

L'originalité du député WALLON, quand il prendra la parole sur le sujet (en même temps que COUSIN, DUBOIS, THIERS défendent l'université, MONTALEMBERT, DUPANLOUP défendent la cause catholique) est qu'il appartient aux deux parties.

Nous savons que, finalement, la discussion de la loi aboutit à un compromis. Les défenseurs des deux causes se rejoignent pour le salut public et votent la loi du 15 mars 1850. WALLON s'abstiendra de la voter pour la raison suivante : il peut y avoir des écoles libres, l'instituteur doit posséder le baccalauréat, mais les religieux peuvent y

suppléer par une simple lettre d'obédience de leur supérieur (pour WALLON, c'est leur accorder trop de privilèges).

L'opposition de WALLON n'est donc pas à rapprocher de celle des catholiques intransigeants qui reprochent à la loi de ne pas faire face à la situation prépondérante de l'université, mais il faut plutôt la rapprocher de ceux qui critiquent la situation privilégiée des congréganistes, dispensés de la production de grades et qui accusent les catholiques de ne pas avoir loyalement voulu le droit commun.

WALLON, dans ses discours, est défendu par les démocrates ; en fait, comme le dit REMUSAT[80] :

> *"Ils le défendirent moins qu'ils n'invectivèrent la réaction et l'Eglise."*
>
> *"Celle-ci, par la voix de MONTALEMBERT, se faisait moqueuse et satirique, et par celle de BEUGNOT, brève, peu solide*," continue-t-il.

WALLON montre déjà moins "*d'esprit de parti*" et tâche de concilier "*église*" et "*université*".

LES INTERVENTIONS A LA TRIBUNE

Quelles sont donc les interventions de WALLON à la Tribune ?

Dans son discours à l'Assemblée Nationale à la séance du 19 janvier 1850, WALLON commence par se situer dans cette Assemblée comme un universitaire (peu nombreux à cette Assemblée), et encore plus original, un universitaire appartenant à la majorité. Il s'étonne, de ce fait, d'être le seul à parler en universitaire :

> *"Vous avez entendu, messieurs, de bien vives, de bien implacables attaques contre l'université, et vous auriez le droit de regarder comme un aveu accablant le silence du peu de membres qu'elle compte dans cette enceinte.. ." "J'espère que votre bienveillance me soutiendra contre la défaveur qui semble s'attacher, sur les bancs même où je siège, au corps auquel j'appartiens."*

Puis WALLON se situe par rapport aux orateurs : MONTALEMBERT et THIERS ; devant des personnages si éminents, demande l'indulgence du public . . .

> *"Je me trouve en présence de l'honorable Monsieur de MONTALEMBERT et de l'honorable Monsieur THIERS : cette attention que ces deux éminents orateurs commandent par leur talent, je la sollicite au nom de mon inexpérience à la Tribune et de ma faiblesse."*

[80] Mémoires de REMUSAT.

> *"Assurément, M.de FALLOUX et de MONTALEMBERT,"* continue WALLON, *"sont, par le talent comme par le cœur, tout à fait dignes d'être aux côtés de M .THIERS. Ils y seront toujours quand il s'agira de combattre, dans l'intérêt de l'ordre social et je demande la permission de me placer à distance convenable derrière eux* (mais pour la question de l'enseignement, c'est autre chose. . .)*"*

Donc WALLON, vis-à-vis des différents partis de l'Assemblée, sur cette question ne paraît logique avec lui-même. Mais il s'en explique :

> *"Quand j'entends ces grands mots d'ordre social menacé, de salut public, apportés à cette tribune, je me sens, moi qui suis tout à la fois de la majorité et de l'université, quelque peu interdit, et je me prends à me tâter avec inquiétude pour voir si je suis en effet un aussi grand ennemi de moi-même qu'on le dit autour de moi. "*
>
> *"M. de MONTALEMBERT a attaqué le socialisme et le scepticisme : à cet égard, je serai bien mal venu d'y répondre, puisque comme lui je combats pour la cause de l'ordre social et que je suis catholique comme lui. Mais à ce double monstre, il a voulu donner un même corps, c'est le corps enseignant."*

Et il n'est pas d'accord avec lui pour affirmer que :

> *"si la jeunesse a été libérale sous la Restauration, républicaine sous la monarchie de Juillet, si elle est, dit-on, socialiste aujourd'hui, c'est la faute de l'université..."*
>
> *"D'accord avec M. de MONTALEMBERT sur le mal, je ne le suis donc pas sur la cause du mal. D'accord aussi avec lui sur le remède, je ne le suis pas précisément sur les moyens de l'appliquer. "*
>
> *"Moi aussi, messieurs, je crois que le remède est surtout dans le progrès de l'influence religieuse ;. .. " "A ces fins, M. de MONTALEMBERT demande la liberté de l'enseignement et la réorganisation de l'enseignement public, je les demande aussi."*

Et WALLON dit nettement :

> *"J'attaque en effet la loi. .. Je l'attaque au nom des droits de l'Etat. . . au nom de la liberté de l'enseignement et des intérêts religieux, qu'elle compromet en croyant les servir."*

Il s'oppose au privilège accordé aux écoles libres : les subventions :

> *". . .11 est dit qu'il y aura des lycées et des collèges communaux et dans les articles suivants, on donne les moyens de supprimer les internats des lycées nationaux, de supprimer les collèges communaux eux-mêmes, en les remplaçant par des établissements privés subventionnés."*

En effet, le 18 février, WALLON critique à la Chambre le mode de recrutement des Inspecteurs Généraux et des Inspecteurs d'Académie et s'efforce d'obtenir que l'inspection des établissements libres porte aussi sur l'état de l'enseignement et la discipline, comme dans l'enseignement public. Et le 25, il suggère d'ajouter à l'article 74 que les subventions aux établissements libres ne pourront pas dépasser le dixième de leurs dépenses ordinaires.

Mais tous ses efforts en faveur de l'université sont dispersés et sans grands résultats : la majorité passera outre et adoptera le projet de la commission.

"Où est la condition demandée pour entrer dans les collèges d'Etat ?" demande WALLON. "Où sont les garanties assurées à ceux qui font partie de cet enseignement ? Je le demande, dans une loi organique, quand on montre si peu de souci des écoles de l'Etat, représente-t-on véritablement l'intérêt de l'Etat ?"

Et il s'oppose au privilège accordé aux membres du clergé pour l'inspection :

> *"Ces agents, -pris dans les écoles libres... qui ne pourraient pas aspirer aux derniers rangs du professorat, pourront étendre leur inspection sur tous les détails de l'administration de l'enseignement de nos écoles, voire même sur les professeurs de l'enseignement supérieur."*

L'enseignement privé à la part trop belle et WALLON s'adresse aux catholiques :

> *"Que voulez-vous donc dire quand vous demandez une part spéciale pour l'enseignement privé dans l'administration publique ? Tout lui est ouvert, tout est à sa disposition ; il n'a qu'à prendre. "*

II ne modère pas ses paroles :

> *"La loi, en ouvrant la carrière librement à tout le monde, doit repousser le privilège, de quelque nom qu'il se couvre, et les incapables quel que soit leur habit. "*

On peut vraiment parler de l'esprit "universitaire" de WALLON. Que représente l'Université pour lui ?

> *"L'Université n'est pas née des convulsions de la Terreur, elle ne procède pas de ROBESPIERRE ; elle est le fruit des idées libérales de la révolution de 1789, avec toutes nos grandes institutions civiles ... "*

WALLON en apprécie l'esprit de tolérance :

> *"Au point de vue de la doctrine catholique, je ne craindrais pas qu'un professeur de philosophie fût juif ; je craindrais plutôt qu'il ne le fût pas assez (mouvements divers à droite et WALLON n'hésite pas à répéter ce qu'il vient de dire)". "M. l'Evêque de Langres dit que c'est un corps irréligieux et il traduit par anti-chrétien ; je dis, moi, que c'est un corps non religieux, et je traduis par laïque. "*

Cette idée de laïcité est importante au 19ème siècle et WALLON y adhère ; c'est même sa façon de concevoir la liberté de l'enseignement. Connaissant ses convictions personnelles et les déboires qu'il a eus dans l'université pour celles-ci, nous ne pouvons que reconnaître son esprit de tolérance, sa sincérité.

Que souhaite-t-il du point de vue de la liberté de l'enseignement ?

> *"Je veux donc que la liberté existe, non pas seulement en droit, mais en fait ; qu'il y ait beaucoup d'écoles libres, par respect pour le droit des pères de famille qui peuvent n'avoir pas confiance dans les écoles d'Etat ; je le veux aussi pour les écoles publiques, parce que je trouve dans cette liberté le plus sûr stimulant des réformes qui peuvent y être accomplies. "*

Comme l'écrit un article de la Biographie valenciennoise sur WALLON ;

> *"II conclut à la liberté et à la réorganisation de l'enseignement en y étendant l'influence religieuse sans aliéner les droits de l'Etat. "*

Comme le dît M. GERBOD : *"M. WALLON se porte au secours de l'université"* à côté des accusations d'un MONTALEMBERT ou d'un THIERS qui défendent le clergé contre les instituteurs par peur de leur socialisme. Mais WALLON va évoluer quant à sa prise de position sur la liberté de l'enseignement.

Son rôle en 1849 (qui marque son début dans la vie politique) est jugé très différemment dans la presse. La notice de PERROT l'approuve, par contre le Journal des Facultés catholiques de Lille s'en étonne. Ce dernier écrit :

> *"Un des actes les plus remarqués du député de Valenciennes à l'Assemblée Nationale fut l'opposition qu'il fit à la loi FALLOUX, en 1850. Demeuré toute sa vie très universitaire, le Professeur reprochait à cette loi transactionnelle tout ce qu'elle enlevait au monopole sacré de son Alma Mater."*

En fait, cet article exagère : WALLON a toujours été contre le monopole, mais il ne veut pas le remplacer par un monopole de l'Eglise. Une harangue de lui, en cette occasion, *"raillait ces grands mots d'ordre public menacé et du salut public qui, dans l'exposé des motifs et la discussion de loi avaient été apportés à la tribune".* Et l'on s'en étonne. L'orateur avait-il eu le temps d'oublier les sanglantes journées de juin, le

socialisme de L. BLANC, l'athéisme de PROUDHON, l'anarchisme de BLANQUI, et le communisme des clubs ?"

Nous avons vu l'attitude de WALLON en 1848, républicain, mais pour l'ordre, et nous savons ce qu'il pense des doctrines socialistes et communistes, et sa prise de position en 1850 en est d'autant plus intéressante. WALLON était conscient de ce qui représente pour la majorité "un danger menaçant", mais il ne réagit pas comme elle, il n'a pas de réactions de peur, il est loin d'en faire un péril éminent, comme le pensait THIERS... II est encore jeune et c'est là toute la différence avec son attitude 25 ans plus tard vis-à-vis de la liberté de l'enseignement supérieur.

Comme l'écrit le journal des Facultés catholiques de Lille :

> *"Ce fut sous son ministère, avec son assentiment, sinon avec son concours, que passa la loi de la liberté de l'enseignement supérieur. Dans cet intervalle, le flot de l'impiété avait monté ; RENAN, TAINE, HAVET, etc, avaient semé le vent duquel allaient sortir de nouvelles tempêtes. L'évêque d'Orléans écrivait son "Avertissement aux pères de famille' et son "Athéisme et le péril social". M. WALLON avait traversé la Commune et reconnu l'arbre à ses fruits. Il signa donc la loi qui, cette fois, lui parut être une loi de salut : le libéral et le chrétien s'étaient donné la main. "*

Le jugement de PERROT sera opposé : pour lui, WALLON agit en libéral en 1850 et en conservateur en 1875. II est certain que, plus WALLON vieillit, plus il est inquiet du développement de l'impiété en France alors que, jeune, il croyait que le 19ème siècle serait un siècle de renouveau de la religion (nous l'avons vu dans les lettres de l'étudiant à son père), il avait confiance. Cependant, comme le dit l'article, il faut bien préciser que la loi de 1875 passa "avec son assentiment" plus qu'avec "son véritable concours".

Par conséquent, en 1850, WALLON est acclamé par les libéraux. La Notice de PERROT lui fait un éclatant mérite pour son opposition à la loi FALLOUX ; mais, en 1875, ils s'en attristent :

> *"Certains,"* dit PERROT, *"regrettèrent que le ministre n'eut pas défendu avec plus d'énergie les droits de l'Etat. . . Si WALLON s'y résigna, ce fut par déférence pour les chefs de l'épiscopat français, promoteurs de cette loi, c'est parce qu'il ne croyait pas, en son âme et conscience, porter ainsi atteinte aux intérêts de l'université."*

Il faut souligner aussi que l'œuvre de WALLON ne se borne pas à la discussion de la loi du 15 mars 1850, mais aussi dans l'Assemblée, du 15 mars au 2 décembre 1851, quand la discussion de l'université est abordée. En fait, elle ne l'est qu'à l'occasion du vote du budget de l'Instruction Publique. Comme le dit M. GERBOD :

> *"A trois reprises, la commission du budget s'efforce d'obtenir des réductions de crédits. Elle vise ainsi à mettre en jeu l'existence et l'avenir de l'Ecole Normale et des collèges communaux, elle menace la prospérité des lycées, elle s'attaque aux traitements de l'administration académique et aux pensions de retraite, portant un coup sérieux aux sources même du recrutement des fonctionnaires de l'université. Cette tactique insidieuse se heurte à la résistance des députés universitaires, comme WALLON et B. SAINT-HILAIRE, et aux sursauts de la gauche. Devant les accusations que font peser sur elle les défenseurs de l'université, la droite n'ose pas préciser ouvertement le démantèlement de l'enseignement secondaire public, elle n'en affirme pas moins son hostilité à l'égard de celui-ci. "*

WALLON souligne, le 1er avril 1850, le danger d'augmenter le prix de la pension :

> *"Cela ne vise qu'à supprimer en masse les collèges au bénéfice des grandes maisons étrangères à l'université, comme Juilly, Pontlevoy et Vaugirard."*

Le 16, il prend la parole pour déplorer les réductions que la commission propose au sujet des traitements des recteurs et inspecteurs d'Académie. Ironique, il constate qu'avec de tels traitements, les recteurs sont voués au célibat (WALLON se souvient de ses difficultés à lui) :

"II faut les choisir exclusivement dans le clergé, " dit-il, "*et ils sont réduits à la position de chefs de bureau dans une préfecture. "*

Amer, il souligne que l'on aura toujours des recteurs et des inspecteurs, mais en aucun cas à la hauteur des fonctions si importantes que leur confère la nouvelle loi :

> *"Vous avez voulu 86 académies, vous avez voulu que le recteur fût le président du Conseil académique, à côté du préfet et de l'évêque : faite lui une position digne, une position convenable, ou vous ôtez le moyen de confier ces fonctions aux hommes les plus capables de les remplir. "*

II dépose un amendement pour augmenter les crédits de 57 000 francs. La Chambre ne le suit pas.

Par conséquent, WALLON réalisait bien que ce que désiraient certains catholiques, n'était pas la liberté de l'enseignement, mais peu à peu limiter l'influence de l'enseignement universitaire en lui supprimant ses moyens d'existence. WALLON, lui, a toujours été pour la libre concurrence des deux enseignements et pour donner aux deux leurs chances de subsister légalement.

Son action en 1850, même après en 1875, WALLON ne la reniera pas, bien au contraire ; il l'explique dans deux discours à la Chambre le 7 juillet 1896, et le 10 décembre 1901. Dans son discours au sujet "de la constitution des universités", le 7

juillet 1896, WALLON explique bien sa position, étant donné le contexte de 1850, mais aussi atténue les conséquences de cette loi et montre ce qu'il lui trouvait de bien :

> *"L'université fondée en 1808 a-t-elle été détruite en 1850 aussi absolument que l'a prétendu Monsieur COMBES ? Les adversaires de la loi de 1850 ont pu dire dans la chaleur de la discussion : "Mais vous détruisez l'université !" M. FLANDIN l'a dit ; j'aurais pu le dire, mais je ne l'ai pas dit ; j'étais partisan de la liberté de l'enseignement, mais je voulais en même temps maintenir l'université forte devant l'enseignement libre, comme je l'ai voulu en 1875. Pa conséquent, j'ai voté contre la loi qui avait pour effet de l'affaiblir ; je n'ai pas dit que l'université était détruite. . . L'université, en 1850, n'était pas en bonne odeur devant l'Assemblée Législative... On a aboli le monopole universitaire mais nullement l'université. L'université subsiste... dans son administration et fort amoindrie, amoindrissement qui a été bien amplement réparé par la loi du 14 juin 1854. "*

WALLON aura connu, tout au long de sa vie, l'évolution sur la liberté de l'enseignement, la loi GUIZOT, 1833, la loi de 1850 et celle de 1875 et même l'abrogation de la loi : en 1901, WALLON a alors 89 ans ; il se fait alors un honneur d'avoir connu toute cette élaboration :

> *"J'ai pu prendre la parole dans cette discussion au titre que personne d'entre vous ne m'enviera : c'est que je faisais partie de l'Assemblée Nationale en 1850", proclame-t-il alors à la tribune.*

Et WALLON se trouve une fois de plus dans une situation paradoxale, il parle pour défendre la loi qu'il n'a pas voté :

> *"J'ai un autre titre que plusieurs des 91 signataires de la proposition pourraient m'envier au contraire ; c'est que j'ai voté alors contre la loi dont ils demandent aujourd'hui la suppression ". (Très bien, acclame la gauche). "Je n'ai pas seulement voté contre la loi. Dès la première lecture dans la discussion générale, j'ai pris la parole pour la combattre. J'ai fait un assez long discours, trop long peut-être. C'est que j'avais à faire à forte partie. Je parlais après M. THIERS, qui avait justifié la loi, et contre M. de MONTALEMBERT. Universitaire, simple agrégé ou doyen de la Faculté des Lettres de Paris, j'ai toujours été partisan de la liberté.' "*

En effet, la situation universitaire de WALLON a changé, et son attachement à l'Université reste le même.

"J'ai toujours eu la confiance que l'Université, pour accomplir sa tâche, n'avait pas besoin d'interdire aux autres le droit d'enseigner." (Très bien, acclame la droite).

"J'ai défendu ce qui ne touchait que la liberté. Ce que j'ai combattu, c'est ce qui, à mon avis, était dirigé contre l'université ; et j'ai voté contre, parce que, à l'établissement de la liberté, la loi joignait la désorganisation de l'université. Toute cette dernière partie de la loi est depuis longtemps abolie. "

"Ce que les auteurs de la nouvelle proposition veulent détruire, ce ne sont plus les entraves que la loi de 1850 imposait à l'université, c'est ce qui restait de la loi, après la suppression de ces entraves, c'est-à-dire la liberté de l'enseignement.

"D'après l'article 2, si je veux fonder un établissement d'enseignement secondaire, j'aurais besoin d'une loi spéciale.

Si tel autre veut faire la même chose, il lui faudra aussi sa loi. Qu'est-ce qu'un droit ainsi concédé à titre privé ? Un privilège. "

LE DEVELOPPEMENT DES ECOLES LIBRES

WALLON favorise aussi le développement des écoles libres en tant que catholique. Comment ?

Avant d'étudier ce rôle de WALLON en 1875, il est à souligner que, si WALLON refuse que les écoles d'Etat perdent de leurs droits, et veut leur développement, il est aussi partisan du développement des écoles libres ; par exemple, il s'intéressera au développement de celles-ci en Orient; et en 1856, il est secrétaire général de l'œuvre des Ecoles de l'Orient fondée en 1855[81]. Le but de cette association est de travailler, dans la mesure de ses ressources, à entretenir et à multiplier en Orient les écoles catholiques, placées sous le patronage de l'Archevêque de Paris.

WALLON ET LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

En 1850, WALLON s'était donc montré à la fois ferme et modéré, face aux partisans d'un enseignement dominé par les catholiques. La loi FALLOUX a pour conséquence d'augmenter les écoles libres jusqu'en 1860 et la conquête des écoles publiques par les religieux (les conseils municipaux les préférant aux instituteurs).

[81] Rapport fait au Conseil général de l'œuvre des Ecoles de l'Orient sur les travaux de la société pendant l'année 1856.

Mais, dans l'enseignement supérieur, l'obligation pour le clergé d'envoyer ses étudiants et de demander des grades à l'université subsiste. Or, l'esprit critique gagne du terrain. Aussi, en 1863, l'idée est lancée d'un mouvement pour la "liberté" de l'enseignement supérieur. DURUY, alors ministre de l'Instruction Publique, y est favorable, mais la proposition est repoussée par le Sénat impérial en 1868.

En 1871, WALLON appartient à la commission parlementaire chargée de l'organisation de l'Instruction Publique.

Cette question lui paraît grave. Déjà, en 1871, il exprime, dans sa correspondance avec DUPANLOUP, l'intérêt qu'il porte à la question. Il termine une lettre à DUPANLOUP en disant :

> *"J'espère, Monseigneur, que vous aurez commencé éprendre, depuis la séparation de l'Assemblée, un repos dont vous aviez tant besoin et que nous vous retrouverons, après la prorogation, au rang qui vous appartient dans la discussion des lois de l'Instruction Publique. "*

WALLON se range bien, à ce moment-là, aux côtés des "catholiques libéraux", mais nous verrons que ceux-ci évoluent dans un sens .plus conservateur.

Et il écrit à DUPANLOUP dans une autre lettre du 6 octobre :

> *"Je vous remercie de votre lettre. Elle nous promet de vigoureux discours dans la lutte parlementaire qui ne pourra manquer de s'engager sur ces graves questions."*

Déjà en 1871, WALLON, DUPANLOUP et les autres sont engagés dans la lutte pour la liberté de l'enseignement supérieur.

Finalement, ce n'est qu'en 1875, WALLON alors ministre de l'Instruction Publique, qu'il n'est véritablement question d'une loi sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Suivons les débats parlementaires :

Nous voyons que l'attitude de WALLON est finalement de céder cette loi au parti que GAMBETTA appellera "clérical", plutôt que d'en prendre l'initiative. Comme en 1850, il essaye de nuancer les extrêmes.

Comme en 1850, il intervient, le 9 juin 1875, dans les débats pour demander davantage de garanties, c'est-à-dire la nécessité de stages et de grades pour les professeurs de l'enseignement libre. On sait de plus que deux jours avant l'intervention de WALLON, l'amendement KOLB-BERNARD, demandant que les diocèses soient habilités à fonder des universités libres à côté des communes et des départements, voté le 7 juin, fut retiré du texte de la loi après avoir fait l'objet des plus expresses réserves de WALLON.

Et, comme en 1850, mais avec plus de modération, WALLON défend l'université, et qui plus est, à la demande de J. FERRY lui-même : dans un débat qui oppose Mgr DUPANLOUP et J. FERRY en juin 1875, Mgr DUPANLOUP s'élevant violemment contre le fait que des affirmations matérialistes contre l'existence de Dieu aient été prononcées lors de soutenances de thèses à l'université, Mgr DUPANLOUP attaque l'université sur ce sujet. J. FERRY demande l'aide de WALLON :

> *"Monsieur le Ministre, défendez l'université, défendez vos professeurs."*

Position délicate pour WALLON : ministre, à la tête de l'université, il parle au nom de l'Etat, il se doit de défendre l'université.

Profondément universitaire, nous le savons, il n'y serait pas opposé. Mais profondément attaché à la lutte pour la liberté de l'enseignement et du parti de DUPANLOUP, il lui est difficile de contredire un si éminent membre du clergé, et, de plus, son ami. Avec délicatesse, il répond à DUPANLOUP, pour nuancer son attaque contre l'université, il ne se gênera pas pour autant pour la défendre sincèrement :

> *"Je partage le sentiment de réprobation de Mgr d'Orléans et je regrette profondément que les thèses qui contenaient ces doctrines aient pu être admises à l'examen. Mais ce que je tiens à affirmer c'est que de pareilles doctrines ne sont ni professées dans les chaires de l'Etat, ni acceptées dans les examens. Du reste, je puis dire que les thèses où elles s'étaient glissées ont été cassées dès qu'elles se sont produites. "*

Cette dernière parole souleva des mouvements dans l'Assemblée : "Ah ! Ah ! très bien ! très bien ! "

Le 15 juin 1875, WALLON reprend la parole pour défendre à nouveau l'impartialité de l'université, il est acclamé par la gauche :

> *"Je regrette qu'une discussion commencé dans l'esprit de bon accord ait abouti, dans la séance dernière, à une polémique contre l'université. Je crois que, pour établir la légitimité de l'enseignement libre, il n'était pas nécessaire de s'attaquer à l'enseignement public." (Très bien ! Très bien ! à gauche.)*
>
> *"Le dictionnaire de médecine qui a été apporté à la tribune et qui a fourni à Mgr d'Orléans tant de tristes citations, ce dictionnaire n'est pas l'œuvre de la faculté de médecine, il ne résume pas son enseignement, c'est un livre qui est livré au public et dont, peut-être, les élèves des facultés libres se serviront comme ceux des facultés de l'Etat." (Rires approbatifs et applaudissements à gauche).*

"Dire que ces thèses résument l'enseignement d'une faculté, c'est encore quelque chose d'excessif. Je dois dire que, depuis ces thèses cassées, les ministres de l'Instruction Publique ont recommandé une surveillance beaucoup plus rigoureuse à l'égard des thèses et, moi-même, quand je suis arrivé au ministère, mon premier soin a été de renouveler cette prescription.

Pour la collation des grades : quand un diplôme doit avoir des effets publics. II prend un caractère public et il doit être conféré par l'autorité publique". (Approbation à gauche).

Je crois. Messieurs, que le soupçon est injuste et je m'associe complètement à ce que Monsieur J. FERRY a dit, avec tant d'éloquence, en faveur de l'impartialité des professeurs de faculté pour les examens." (Très bien ! Très bien ! à gauche).

Après avoir, dans une première partie de son intervention, pris la défense de l'université, comme il se doit, selon sa bonne habitude, WALLON essaye de jouer le rôle de conciliateur. Dans la deuxième partie de son discours, il fait une proposition au parti catholique : "les jurys mixtes". Dans sa façon de l'exprimer, nous nous voyons que c'est une concession de sa part. La commission parlementaire, composée d'hommes de droite, avait décidé que les facultés libres auraient droit de délivrer des diplômes à ses étudiants. WALLON essaye de maintenir un contrôle de l'université sur ces facultés par les jurys mixtes, composés, mi-partie de professeurs de l'université de l'Etat, mi-partie de professeurs de l'université libre et choisis par le ministre. Voici la suite de son discours :

"Mais il importe, pour la dignité même des professeurs de nos facultés, de les élever au-dessus de toute suspicion. Ce qui fait que je ne réclame pas exclusivement pour eux le droit de conférer les grades et que je cherche, pour les facultés libres, quelque moyen de leur donner satisfaction."

Puis WALLON reprend les projets de loi :

"Les facultés d'Etat sont maintenues dans leurs droits, elles font seules leurs examens. Elles y admettent, avec leurs propres étudiants, les étudiants qui auront pris leurs inscriptions dans les facultés libres et c'est déjà, pour ces facultés, un premier avantage.

Mais il y a l'objection : les examinateurs sont en même temps des professeurs, et les étudiants des facultés libres trouveront-ils, auprès d'eux, les garanties d'impartialité qu'on doit chercher dans des juges ? Mais comment composer le jury ? Puisqu'on ne peut s'adresser uniquement aux professeurs d'Etat, il faut leur adjoindre des professeurs des facultés libres.

> *Dans ce système, l'Etat garde toujours son droit ; c'est, comme l'a fait remarquer tout à l'heure Mgr DUPANLOUP, le ministre qui désignera pour ce jury, et les professeurs des facultés d'Etat, . . . et les professeurs des facultés libres, tandis que, dans le système de la commission, le principe de la collation des grades par l'Etat est complètement sacrifié."*

Finalement, la proposition de WALLON aboutit : le problème de la collation des grades fut résolu par l'institution des jurys mixtes, et le ralliement de DUPANLOUP à l'amendement PARIS qui les prévoyait.

Toujours soucieux d'égalité entre l'enseignement public et l'enseignement religieux, WALLON parlera encore le 18 juin 1875 pour demander la même juridiction pour les professeurs des facultés libres que pour ceux des facultés d'Etat quant à la discipline.

QUEL EST L'ETAT D'ESPRIT DANS L'UNIVERSITE A CE SUJET EN 1875 ?

C'est alors que nous constatons pour WALLON une évolution dans son point de vue. Lorsqu'il était jeune, il croyait à un renouveau de la religion, maintenant il voit, au contraire, un retour en arrière, le développement de l'irréligion à l'université.

A en juger par la façon dont WALLON, ministre, est accueilli à la Sorbonne, après son discours pour la distribution des prix du concours général, l'état d'esprit à l'université est peu favorable à la religion. Cette séance nous est racontée par L'Univers, dans un article du 11 août 1875 :

> *"M. le Ministre WALLON a insinué que la religion et la science s'éclairaient au lieu de se combattre. Mais il y a une vraie science et par contre une fausse science, qui s'aveugle par son orgueil et se tue par ses négations insensées. Loin d'en nier l'existence, M.WALLON l'a constatée, il est allé plus loin, il y a une science hérétique, a-t-il dit. Et nous le félicitons de l'avoir dit en présence de l'Université et des familles :*
>
> *"Plus de fleurs, plus de chants, plus de poésie, plus d'amour, plus d'idéal, plus d'aspirations, plus rien que des blasphèmes essoufflés...*
>
> *Rappelons vite la religion dans les études, si nous voulons revoir un nouveau printemps. "*
>
> *Telle est la conclusion du discours de l'honorable M. WALLON. Et nous le félicitons de son courage car si, nous en croyons certains comptes rendus de la cérémonie, les jeunes auditeurs ainsi que plusieurs de leurs profes-*

> *seurs auraient témoigné d'une vive répulsion quand l'orateur a insisté sur ce point capital. "*

WALLON ne craint donc pas, même en qualité de ministre, d'affirmer devant un auditoire pourtant hostile, ses convictions religieuses, et s'élève contre le peu d'esprit religieux dans l'université.

Il est intéressant de voir pourtant que cette prise de position de WALLON est jugée "trop timide" par L'Univers :

> *"Le discours que le grand maître de l'Université a prononcé à la distribution des prix du grand concours général n'a sans doute ni l'allure vigoureuse, ni l'intrépidité doctrinale qu'exigent tous les temps, mais particulièrement le nôtre. La vérité y est timide, embarrassée, cherchant à se dissimuler dans de petits coins obscurs ; mais elle y est ; elle y est voilée, mais non trahie. Tout ce que nous avons dit de la décadence et de la corruption de l'enseignement supérieur et de la nécessité de le vérifier, de le purifier, M. le Ministre de l'Instruction Publique l'a murmuré à l'oreille de son nombreux auditoire."*

L'article se termine quand même par un reproche adressé au catholique et Ministre WALLON :

> *"Ce qui apparaît surtout dans les harangues universitaires, qu'elles soient faites par le Vice-Président, M. MARTEL, ou M. le grand Maître, en personne, c'est le mélange singulier et pour tout dire, la confusion des idées de l'orateur. Ainsi M. WALLON, voulant plaider les circonstances atténuantes en faveur de l'enseignement contre lequel se sont élevées tant de protestations, n'en est-il pas venu à professer une sorte d'indifférence pour le caractère même de cet enseignement dont il rapporte aux élèves exclusivement les bons et les mauvais fruits. . . "*

Ensuite, L'Univers porte la responsabilité sur les maîtres de l'Université et conclue :

> *"M.WALLON, lui-même, sera contraint d'en faire l'aveu au bout de quelques années. "*

QUELLES ETAIENT LES MOTIVATIONS DE WALLON EN INSTITUANT LES "JURYS MIXTES " ?

Trop timide, selon les catholiques de L'Univers, dans la question de la liberté de l'enseignement, WALLON est aussi attaqué par les républicains qui lui reprochent d'avoir sacrifié les droits de l'Etat et d'avoir défendu l'institution du jury mixte favo-

rable aux universités catholiques libres. PERROT, cependant, dans sa notice, l'excuse :

"Si WALLON s'y résigna par déférence pour les chefs de l'épiscopat français promoteurs de cette loi de 1875, c'est qu'il ne croyait pas porter ainsi atteinte aux intérêts de l'Université. "

WALLON dira lui-même plus tard, dans un discours au Sénat le 23 octobre 1902, au moment de l'abrogation de la loi du 12 juillet 1875 :

> *"J'ai participé à la loi comme membre de la commission depuis 1871 et Président, puis comme Ministre". "On avait hâte d'en finir. "*

La loi est donc bien, comme en 1850, un compromis.

COMMENT FUT APPLIQUEE LA LOI PAR LE MINISTRE WALLON ?

WALLON envoya aux recteurs une circulaire sur l'application de cette loi, fit un rapport devant le conseil supérieur sur la composition du jury d'examen.

Déjà le 17 juin, à l'ouverture du conseil supérieur, WALLON dit dans son discours[82] :

> *"La commission spéciale nommée par vous, en vertu des pouvoirs que la loi vous donne, vous aura préparé son rapport sur l'état général de l'enseignement.. Mon administration est mise toute entière à sa disposition pour ce qui regarde l'Instruction Publique et je me propose de faire servir au bien de l'Université ce que votre commission pourra m'apprendre sur l'enseignement libre."*

La première tâche, pour WALLON, était donc de développer les deux enseignements. Le 26 octobre 1876, la loi votée, WALLON insistera davantage pour que les deux formes d'enseignement soient également considérées ; il ne veut aucune différence, mais une libre concurrence :

> *"Le vote de la loi sur la liberté de l'enseignement nous met en présence de deux grands intérêts auxquels il faut également satisfaire : je veux parler de l'enseignement public et de l'enseignement libre."*

Citons quelques passages importants de ce discours :

> *"Si l'enseignement libre a besoin des règlements pour l'exécution de la loi qui le concerne, l'enseignement public ne réclame pas moins instamment des mesures qui lui permettent de tenir dignement son rang dans la situation nouvelle où il est placé. "*

[82] Recueil des lois et actes du Ministère de l'Instruction Publique.

II faut donc revaloriser l'enseignement universitaire pour qu'il ne soit pas délaissé par les étudiants :

> *"La loi n'exige, pour les facultés libres, que des docteurs ; nous voulons, nous, pour nos facultés, des agrégés, c'est-à-dire l'élite des docteurs triés au concours. . .Plus l'enseignement universitaire est mis en question, plus il convient que l'université rallie ses forces, dispersées, et en tire ce qui peut donner plus de puissance et d'éclat à ses cours."*

WALLON craint les querelles, une concurrence "agressive" :

> *". . .Pour attirer les familles aux établissements qu'on veut fonder, on ne se borne pas à donner pour soi de bonnes raisons, on est tenté d'en chercher contre les autres. On fait des comparaisons. Mais avant d'établir une parallèle, laissons à l'enseignement libre le temps de naître. Pour le moment ce que nous devons souhaiter, c'est que les deux modes d'enseignement se développent en paix l'un après l'autre. "*

Donc, conséquence de la loi : on assiste à la création de facultés d'Etat, sous le ministère WALLON, on l'a vu, à Lille, à Lyon. Et très vite "devant la peur d'une élection des républicains aux élections de la Chambre des Députés prévue par la nouvelle constitution," nous dit M. DANSETTE[83], les évêques se hâtent d'ouvrir à Paris, Lille, Angers, Lyon, Toulouse, des facultés catholiques.

RIVALITE ENTRE LA FACULTE D'ETAT ET L'UNIVERSITE CATHOLIQUE A LYON.

Cela ne se fait pas sans susciter quelques réactions sous le ministère WALLON, à Lyon par exemple. Il se trouve qu'à Lyon, une commission formée de l'évêque avait décidé de créer une université catholique pour l'enseignement du droit. Or, dans un article pour la Revue Catholique des Institutions et du Droit sur le rôle des universités catholiques dans l'enseignement du droit, un avocat, membre de cette commission, Ch. JACQUIER, y recommandait la lutte contre les principes révolutionnaires. Par contrecoup, en septembre 1875, le Conseil Municipal de Lyon votait la création d'une Faculté d'Etat de droit, demandée en vain par les Lyonnais depuis longtemps. D'après M.GADILLE[84] :

> *"L'intention était évidente de contrecarrer le projet catholique et l'organe bonapartiste de Lyon, Le Salut Public, s'en fit l'écho dans plusieurs articles : l'enseignement du droit par les catholiques ne visera-t-il pas à "provo-*

[83] DANSETTE : Histoire du catholicisme en France.
[84] L'épiscopat français au 19ème siècle.

quer la réforme de toutes celles de nos lois qui sont en désaccord avec le Syllabus ?"

De son côté, à la séance du Conseil supérieur de l'Instruction Publique du 26 octobre, l'évêque d'Angers, FREPPEL, protestait contre les créations envisagées de facultés d'Etat à Lyon pour le droit, à Lille pour la médecine (toutes deux créées sous le ministère WALLON) "N'étaient-elles pas une preuve de mauvaise volonté de l'administration à l'égard des catholiques et le ministre WALLON n'avait-il pas pris à son compte les vœux des municipalités de Lyon et de Lille ?"

Finalement, la rivalité cesse, comme l'explique M.GADILLE[85] :

"Entre temps, DUPANLOUP dut recommander à THIBAUDIER la plus grande prudence ; en effet, la réponse de ce dernier est très curieuse. C'est bien à contrecœur, écrivait-il qu'il avait dû créer des embarras à un ministre aussi chrétien que M. WALLON et agir contre le gré de nombreux amis qu'il comptait dans les milieux universitaires de la ville. . . "

Quoiqu'il en soit, la polémique avec Le Salut Public cesse ; les évêques décidèrent de se substituer à la commission laïque où ils regrettaient de voir apparaître les tendances excessives. La cérémonie d'ouverture de la nouvelle faculté eut lieu le 20 novembre. Mais les autorités administratives et universitaires étaient présentes et le nouveau doyen, BRAC de la PERRIERE, un ami du cardinal DONNET, prononça un discours. . . d'apaisement que Le Salut Public lui-même se plut à reconnaître. Il y faisait l'éloge de WALLON, et déclarait qu'entre les deux futures facultés de droit, il ne pouvait y avoir qu'une saine émulation. L'Eglise s'abstenait de toute politique de parti.

WALLON avait-il agi au nom de l'Etat ? ou par conviction personnelle ?

Voyons comment le journal Le XIXème Siècle parle de cette affaire dans un article du 22 octobre 1875. Cet article nous donne aussi le jugement des catholiques de L'Union sur WALLON. Il est intitulé : M.WALLON et les Cléricaux, par E. ABOUT.

"Cet honnête homme a indisposé, de parti pris, le parti libéral. Il risque fort de partager, dans une certaine .mesure, l'impopularité qui s'attache au nom des FALLOUX, des FORTOUL, FOURTOU et de CUMONT. Obtiendra-t-il, au moins, par compensation, la reconnaissance des cléricaux qu'il a trop bien servis ? II est permis d'en douter quand on voit L'Union lui chercher querelle à propos d'un hommage rendu timidement aux principes de la société moderne."

[85] L'épiscopat francals au 19e siècle.

"La municipalité de Lyon," continue E. ABOUT, "avait émis un vœu tendant à la création d'une faculté de médecine au chef-lieu du département du Rhône ; ce vœu sanctionnait un rapport où L'Union a relevé le passage suivant :

"Quand on se rappelle les attaques dirigées contre le code civil par certaines écoles, quand on lit ces prétentions de faire passer la doctrine du Syllabus dans les lois futures, il est nécessaire que l'état laïque soutienne énergiquement son droit et affirme hautement les principes de la société moderne qui eut été défendus en France par tous les gouvernements même par celui de la Restauration. "

"Quelle audace ! Un conseil municipal n'a pas craint de défendre le code civil contre les agressions de VEUILLOT ! Quelques scélérats, honorés de toute la confiance de leurs concitoyens, ont signalé à l'état laïque les folies subversives du Syllabus. Ils demandaient, ces impudents, que la République française se montrât aussi libérale que Louis XVIII et Charles X! Etonne les a pas fourrés en masse à la Bastille... On a laissé dormir la théorie si neuve et si originale de M. le Ministre. Que dis-je ? Monsieur WALLON a écrit au préfet du Rhône :

"J'apprécie les motifs qui ont déterminé les votes du Conseil et je serai heureux pour ma part de contribuer à la réalisation de ses vœux."

"Il apprécie !" continue E.ABOUT ! Il adhère ! II réalise ! II a parlé une fois dans sa vie comme un Français du 19ème siècle et les plafonds du ministère ne se sont pas écroulés sur sa tête ! L'Union est scandalisée à tel point qu'elle ne peut pas croire au témoignage de ses yeux. Il faut, dit-elle, que M. WALLON ait signé sa lettre sans la lire. Voilà le père putatif de la Constitution passé au rôle de Géronte !"

Comment situer WALLON dans la lutte entre cléricaux et anticléricaux ?

Dans l'affaire de Lyon, les cléricaux de l'Union lui reprochent d'avoir défendu la faculté d'Etat contre l'université catholique. Mais DUPANLOUP, comme WALLON (les catholiques libéraux), n'approuve pas qu'on fasse passer la doctrine du Syllabus contre la société moderne dans cette université. Par contre les anticléricaux du 19ème siècle apprécient sa décision dans l'affaire de Lyon et de Lille, mais lui reprochent sa défense de la religion tout au long de sa vie.

E. ABOUT, dans son article, reproche à l'universitaire WALLON d'avoir mal défendu l'université, rejette le catholique tout en reconnaissant sa sincérité, et ajoute que,

sans être aimé, WALLON est respecté. Ce jugement est intéressant et résume l'originalité de notre personnage :

> *"Pour la première fois depuis longtemps, nous possédons, au Ministère de l'Instruction Publique," écrit ABOUT, "un chrétien pratiquant, un vrai dévot que ses adversaires eux-mêmes respectent, sans l'aimer, ni l'approuver, parce qu'ils le savent convaincu. M. WALLON a fait beaucoup de mal aux universitaires, énormément à l'université ; chargé de deux grands intérêts publics, il ne s'est pas fait scrupule de sacrifier l'un à l'autre, et il peut dire avec Chimène : "La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau. "*

Même polémique au sujet de WALLON entre cléricaux et anticléricaux, quand WALLON intervient pour un changement de personnel. Comme le dit M. A. PROST[86] :

> *Au 19ème siècle, "chaque membre de l'université demeure comptable envers elle de tous ses actes sans distinction." "Et quel que soit le gouvernement, un universitaire risque de perdre son poste, s'il commet un acte contre la politique du gouvernement. "*

Nous avons vu WALLON chassé de sa chaire sous la IIème République, parce que pas assez républicain, et WALLON, à son tour ministre, fera quelques changements de personnel qui susciteront des réactions dans les journaux. Le XIXème Siècle n'apprécie pas, par exemple, la destitution de deux libéraux.

On lit, dans Le XIXème Siècle, le 9 octobre 1875 :

> *"Deux libéraux sincères, de grand talent : FOUILLER et LACHELIER, professaient la philosophie à l'Ecole Normale. Ils seront remplacés par un Directeur du "Français", M.OLLE-LAPRUNE et par un autre clérical, M. CHARPENTIER, qui ferait bonne figure à la rédaction du "Français".*

Mais selon la bonne habitude de WALLON de surprendre, il donnera aussi de l'avancement à des libéraux. Le journal La Gironde signale :

> *"Un acte de réparation qui fait honneur à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique. On se souvient que M. J. FABRE, professeur à la Faculté de Bordeaux, a été mis en congé par M. de CUMONT, au grand scandale de l'université. M. WALLON l'a intégré, il lui a confié l'un des postes d'honneur de l'enseignement secondaire, la chaire de philosophie du Lycée Louis-le-Grand. "*

L'Univers n'admet pas cet acte de WALLON :

[86] *Histoire de l'enseignement en France au 19ème siècle.

> *"Donner de l'avancement à M.OLLE-LAPRUNE et le remplacer par un professeur qui avait dû frapper M.de CUMONT, n'est-ce pas pousser un peu loin l'éclectisme ? Etant donné le caractère du prédécesseur de M. WALLON, si M. FABRE avait été mis d'office en congé, c'est qu'il l'avait largement mérité.*

WALLON sénateur : considéré comme un "clérical".

En 1850, WALLON défend l'université, refuse d'accorder des privilèges aux catholiques, son acte est apprécié des libéraux ; en 1875, il demande que les deux formes d'enseignement soient mises en libre concurrence, avec égalité de chances, il institue les jurys mixtes, ce qui lui vaut la faveur des catholiques ; par son action au ministère, nous voyons qu'il est pour la coexistence des deux enseignements. Puis, comme sénateur inamovible,

> *"il se signale surtout par son ardeur à défendre les privilèges de l'enseignement clérical, il devait rester jusqu'à la fin de sa vie fidèle à cette attitude et, juste avant sa mort, il monte à la tribune protester contre la suppression de l'enseignement congréganiste."*[87]

Cette évolution vers le parti "clérical" conservateur de WALLON à la fin de sa vie déçoit les libéraux qui le considéraient comme un des leurs ; pour WALLON, il ne s'agit pas de contredire son action passée, mais d'une évolution motivée par l'évolution même du catholicisme en France, amoindri par la montée de l'anticléricalisme. Pour WALLON, il faut faire renaître la foi par l'enseignement religieux, Jusqu'en 1875, nous l'avons déjà dit, il était resté optimiste quant au renouveau du catholicisme en France ; il défendait même l'esprit "tolérant" de l'université. L'anticléricalisme de la fin du siècle est d'autant plus difficile à accepter pour lui (d'où son virement vers une lutte en faveur de la religion),

- qu'il s'oppose à la laïcisation des écoles congréganistes de Paris (en 1879),
- se plaint (en janvier 1880) de l'exclusion systématique des évêques du conseil supérieur de l'Instruction Publique,
- propose (en juin 1881) pour la loi sur la gratuité de l'enseignement, un amendement autorisant les ministres des cultes, non munis de brevet de capacité (lui qui en 1850, le réclamait), à ouvrir des écoles dans les communes sans écoles professionnelles (l'amendement sera rejeté),
- se prononce souvent contre les projets de la loi Ferry sur l'enseignement supérieur.

[87] Aurore, 15 novembre 1904.

AVENIR DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Comme le dit M. CAPERAN[88] au ministère :

> *"le remplacement de M.WALLON indiquait à lui seul la nouvelle orientation politique. "*

Le 14 mars, une déclaration ministérielle promit la révision de la loi sur l'enseignement supérieur touchant la collation des grades et les jurys mixtes. Le 23 mars, WADDINGTON (successeur de WALLON à l'Instruction Publique) dépose le projet ; les jurys mixtes n'avaient pas encore fonctionné. L'ensemble du projet fut voté le 7 juin.

Une série de lettres épiscopales furent adressées aux membres des deux assemblées de la fin mai à juillet. DUPANLOUP et ses amis - dont WALLON - rejoignent les cardinaux de Rouen et de Paris, décidés à ne pas faire un pas de plus contre la liberté de l'enseignement et rallient les sénateurs hésitants. Le projet WADDINGTON est écarté au Sénat.

CHALLEMEL-LACOUR, à la tribune, oriente le débat sur une accusation contre une politique de domination cléricale dont les protestations épiscopales sont pour lui l'argument. Puis il évoque "les figures de TOCQUEVILLE et de MONTALEMBERT et les inquiétudes fondées des catholiques libéraux pendant le concile du Vatican", il regrettait "ce temps révolu où tout homme éclairé, fût-il religieux, tenait à l'honneur de se déclarer en même temps libéral." DUPANLOUP, WALLON, pouvaient se voir désignés ainsi.

> *« Embarrassé par le tour que prenait le débat »*, nous dit CAPERAN, *"DUPANLOUP céda la parole à WALLON, LABOULAYE et BROGLIE. Tous trois se portèrent garants de la largeur de vues des évêques, de leur désir de se placer sur le terrain de la loi, de se séparer de ce que BROGLIE appelait : ces faiblesses humaines, ces ambitions excessives dont l'Eglise n'a jamais prétendu qu'aucune infaillibilité dogmatique ait préservé tous ses membres. Ils insistaient surtout sur le risque considérable que prenait le jeune républicain en s'engageant dans une lutte avec l'Eglise, dans cette voie dangereuse où la première République et le premier Empire ont péri... "*

L'évolution de WALLON est celle même des catholiques libéraux : il se défend d'être du parti "clérical" pour une domination de l'Eglise, mais voit l'histoire de l'Eglise ar-

[88] Histoire contemporaine de la laïcité française.

rivée à un moment dangereux où il est temps d'intervenir contre une politique de déchristianisation. Leur optimisme dans le catholicisme fait place à la peur.

C'est ainsi qu'en 1902, dans un discours du 7 novembre au Sénat, WALLON défend les universités catholiques, son rôle en 1875 dans la liberté de l'enseignement, sans nier pour autant celle-ci : "*celle-ci n'a pas nuit aux facultés d'Etat,"* dit-il avec insistance alors que l'on discute l'abrogation de la loi de 1875 qui sera finalement votée.

Plus nettement qu'en 1875, WALLON prend parti pour les universités libres (on pourrait mettre en parallèle ce discours de WALLON avec celui, 50 ans plus tôt, où il défend les facultés d'Etat) :

> *"Comment donc évoquer encore le fantôme de ces universités catholiques soutenues par toutes les richesses de l'Eglise et menaçant d'écraser l'université, en présence de ces 4 ou 5 instituts catholiques de Paris, Lille, Lyon, Toulouse, Angers, qui ont d'excellents professeurs, mais qui, pour vivre, ont besoin de recourir à une quête annuelle. Devant elles aujourd'hui, 15 ou 16 universités de l'Etat, - dûment inscrites au budget et légalement ouvertes aux largesses publiques."*

Et WALLON répond aux attaques qui lui sont adressées en tant qu'universitaire pour la loi de 1875 :

> *"Et comment oser dire que la loi de 1875 a été funeste à l'enseignement public ! C'est de cette loi, au contraire, que date le développement de l'enseignement supérieur et je ne crains pas de dire qu'à cet égard j'y ai contribué (Très bien ! à droite)... J'ai voulu préparer les facultés de l'Etat à soutenir la lutte. en augmentant le traitement fixe des professeurs, l'accroissement des chaires, l'établissement de conférences et, avec le concours des villes, en créant des facultés nouvelles sur les points où la concurrence était imminente : médecine à Lille, droit à Lyon. . . L'enseignement libre, loin de nuire à l'université, lui a donc servi ; donc, même comme universitaire, je la défends."*

Dans tous ces débats sur la liberté de l'enseignement, ou plutôt sur son abrogation, on retrouve, pour défendre les universités catholiques, non seulement l'épiscopat, mais aussi Albert DURUY, WALLON, tous deux anciens élèves à Normale, Francisque BOUILLER, membre de l'Institut et ancien directeur de l'Ecole Normale. Mais le plus frappant, en prenant l'exemple du débat de mars 1879 sur les jurys mixtes, comme le signale M. CAPERAN, ce fut que le ministre J. FERRY et deux anciens ministres, J. SIMON, H. WALLON, de l'Instruction publique, *"évoquèrent par leur langage et leur seule apparition à la tribune l'évolution accomplie de l'Assemblée Nationale à la République des républicains."*

> *"Je demande au Sénat républicain de 1880, "* dit J. FERRY, *de ne pas rester au-dessous du programme du ministère DUFAURE en 1876 et d'en finir avec les jurys mixtes."*
>
> *"Je le répète,"* insista J. SIMON, *"moi qui ne consentirais pas à diminuer de quoi que ce fût la liberté de l'enseignement, c'est avec une sécurité complète que je vous demande de maintenir à l'Etat la collation des grades . "*

Tandis que H.WALLON, au contraire, continua de préférer le plein jeu de la liberté de l'enseignement au supplément de réglementation qui venait la diminuer :

> *"La loi de 1875," conclut-il, "considère l'enseignement libre comme une force rivale, mais non pas contraire, travaillant au même but, et qu'il faut surveiller pour l'empêcher de s'en écarter. La loi nouvelle le considère comme un ennemi qu'il faut écraser ; plus tard, on examinera sans passion ces deux lois, on les jugera dans leur esprit et dans leurs effets. Je suis tranquille sur le résultat du jugement."*

Nous avons ainsi situé WALLON dans la querelle : suppression ou maintien d'un enseignement libre. Même situation pour WALLON quand il s'agit du conseil supérieur de l'Instruction Publique, de sa composition ; J. FERRY veut en réduire le nombre au profit des enseignants de l'université (excluant le clergé).

Aussi WALLON atteste-t-il, pour l'avoir présidé comme ministre, l'impartialité du Conseil de 1873 : la création à Lille d'une faculté de médecine et de droit à Lyon, avait obtenu l'unanime avis favorable, les 4 évêques étant présents et Mgr DUPANLOUP soutenant énergiquement le projet : WALLON, tout comme BROGLIE, CHESNELONG, PARIS, fait ressortir "*la dommageable infériorité à laquelle le projet FERRY réduit l'enseignement libre*."

Quelques lettres de famille entre les enfants de H.WALLON, prouvent que le rôle de celui-ci dans la défense du catholicisme est considéré comme très important, témoigne non seulement de l'intérêt que l'on porte à ce sujet chez les WALLON (dont une des filles est religieuse), mais aussi que c'est un grand débat à l'époque. Dans une lettre du 8 janvier 1879 de Sœur Thérèse de Sales à Jeanne PETIT, filles de WALLON, on peut lire :

> *"Vous avez eu, sans doute, connaissance," dit-elle à sa sœur, "du discours de notre bon et digne Père au Sénat contre la mesure Inique qui fait supprimer plus ou moins partout les Frères et les Sœurs dans les écoles communales. Je ne l'ai su d'abord qu'Indirectement par l'éloge que m'en ont fait Monsieur Notre Supérieur et M. l'abbé BOURBONNE, mais ensuite notre digne aumônier a eu la bonté de m'envoyer le numéro de la semaine*

religieuse qui l'a reproduit. Je l'ai lu avec bonheur en remerciant Dieu d'avoir si bien inspiré notre bon Père. . . "

Et dans une autre lettre d'Adèle GUIBERT (une autre fille de WALLON) à sa sœur Jeanne PETIT :

"Je te parlais du Sénat où j'ai été deux fois. Nous en avons été très contentes, mais comme on est attristé de voir comment les choses se passent et comme les meilleurs arguments ne sont même pas écoutés ! Voici depuis hier la discussion de la deuxième loi qui a commencé. Que va-t-il en advenir ? Je serais bien heureuse d'entendre M. DUFAURE ou quelque autre . . . "

Et Marguerite WALLON écrit le 27 février :

"A la dernière séance du Sénat où Papa a parlé, il a été très complimenté de son discours et plusieurs de ces messieurs lui ont dit qu'ils préféraient encore celui-là."

Plus WALLON vieillit, plus il est conscient de la gravité de la lutte contre la religion - lutte entre cléricaux et anti-cléricaux. WALLON se défend d'être clérical, déplore que ce terme soit confondu avec celui de catholique. Dans un discours de 1901, il décrit assez bien l'atmosphère et dénonce ce véritable cri de guerre lancé aux catholiques (par GAMBETTA) :

"On a commencé par dire :"le cléricalisme, voilà l'ennemi", dit-il le II juin 1901 dans un discours relatif au contrat d'association ; "on n'a pas dissimulé longtemps que, par cléricalisme, on entendait le catholicisme. Le seul fait d'aller à la messe rend suspect de cléricalisme, c'est une note qui a sa place aujourd'hui dans les statistiques officielles et, si je puis dire, dans les casiers extrajudiciaires de chacun de nous"(C'est vrai ! s'exclame la droite).

Et WALLON maintient ce qu'il a toujours pensé :

"Le gouvernement s'est appelé gouvernement de défense républicaine. La République est par définition la chose du peuple, or le peuple en France est en très grande majorité catholique. Les catholiques ne réclament pour leur église aucune faveur mais, puisqu'ils sont reconnus majoritaires, ils ont bien le droit de demander qu'elle ne soit pas l'objet de mesures d'exception."

Ce discours de WALLON pour l'avenir de la liberté de l'enseignement est résumé en ces termes par PERROT dans sa notice :

> *"On le connut surtout, dans ses dernières années, à chaque fois que, en sa qualité de doyen d'âge, il eut à présider la séance d'ouverture de la session ordinaire du Sénat. Il saisissait cette occasion," écrit M. PERROT, "pour donner à ses collègues des conseils de modération qui, s'ils ne furent pas toujours suivis, étaient toujours écoutés avec une respectueuse déférence. M. WALLON rencontrait bien dans le Parlement des dispositions qui l'alarmaient et l'affligeaient. Elles lui paraissaient menacer la liberté religieuse, compromettre l'université sous couleur de la servir. Il les combattit, sans se laisser décourager par des échecs répétés."*

Quant au Journal des Facultés catholiques de Lille, dans son article critique de la notice de PERROT, il prête à WALLON une voix beaucoup plus forte pour défendre le catholicisme. On trouve cette description de WALLON dans le Journal des Facultés catholiques de Lille :

> *"Du vénérable protestataire, qui, de sa poitrine défaillante, exhala jusqu'à la fin des cris de douleur indignée, il ne reste plus dans la notice de PERROT qu'une manière de Nestor, dolent, attardé, verbeux. Ce n'était pas cela ; et bien plutôt, ce père plaintif, puisque père il y a, je me le représente comme le vieux Lusignan du poète qui, après 60 ans de combats pour la gloire de son Dieu, se refuse à reconnaître une fille de Zaïre apostate et qui pousse vers le ciel le cri déchirant que l'on sait :"Et quand je la retrouve, elle est ton ennemie ! "*

Ce jugement est exagéré : nous savons que, de par son caractère même, WALLON dit ce qu'il pense avec fermeté, mais avec paix et modération (il paraît même manquer de vigueur aux yeux de certains).

LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

Jusqu'ici, l'homme que nous avons étudié est surtout un universitaire et un catholique, qui s'intéresse à la recherche historique personnellement et, sur la plan national, à l'enseignement en France, à la défense de la religion catholique, etc.

"Illustration académique", mais aussi "député, sénateur, ministre, il eut son heure de célébrité politique."[89]

Nous l'avons vu se passionner pour l'étude du droit. Et certaines notices biographiques, pour situer WALLON, le définissent comme un "jurisconsulte". C'est bien pour avoir donné son avis sur des questions de droit (de droit constitutionnel) qu'il fut

[89] Journal des Facultés catholiques de Lille.

connu dans l'histoire. Pour tout le monde, WALLON c'est le Père de la IIIème République, et non l'universitaire ou le catholique. Pourtant, comme le dit HAVET :

> *"Nul n'a moins cherché la notoriété que Monsieur H. WALLON."*

Quel a été son rôle précisément ?

Robert ARON, dans son livre "Les Grandes Heures de la IIIème République", présente ainsi le fameux amendement :

> *"On cherche un conciliateur en la personne d'un député modéré, membre de l'Institut, WALLON, que la fréquentation de l'Antiquité grecque n'empêche pas de trouver une solution à un conflit parlementaire. "*

Nous allons essayer de commenter cette citation en nous posant un certain nombre de questions.

Quelle sera la position de WALLON dans toute l'évolution politique de la IIIème République ?

De 1871 à 1879, la république naît. WALLON en est considéré comme le "père". Pourquoi ?

Les monarchistes sont très influents. Jusqu'en 1899, la République reste dominée par le centre et après elle sera dominée par les radicaux.

L'évolution de WALLON ira en sens contraire. Au début, il tente de rallier les monarchistes à la république, puis il devient de plus en plus "conservateur".

- Pourquoi en 1875 l'amendement WALLON est-il rendu possible ? Ici rentrent en jeu : toute la conjoncture politique, éclatement des structures, etc. celle-ci entraîne tout un cheminement de faits politiques dont l'amendement sera l'aboutissement.
- Nous pourrons étudier le rôle de WALLON : celui de conciliateur. Pourquoi WALLON ; pourquoi ce rôle lui convient-il particulièrement ; comment en arrive-t-il lui-même à rentrer sur la scène politique ?
- Comment se discute l'amendement à la Chambre ? Mécontentements et approbations au cours des débats.
- Quelle est la réaction suscitée par celui-ci, dans les différents partis, dans la presse, etc.
- Quel est son intérêt constitutionnel ? etc.
- Comment de l'amendement WALLON on arrive au vote de la Constitution de 1875 ?
- Comment WALLON est-il jugé par ses contemporains pour son rôle constitutionnel ? Ce rôle est-il contesté ou approuvé ?

- Et enfin, quel sera l'avenir de cette constitution ? Comment WALLON lui-même voit-il son évolution ?

Donc, c'est au cours de la discussion de la première loi constitutionnelle que WALLON propose l'amendement devenu fameux, dont une voix de majorité détermine l'adoption. Il tranche la question du provisoire en définissant le mode d'élection, la durée et l'étendue des pouvoirs du Président de la République. Pour la première fois, le mot République est inscrit dans un texte de loi :

> *"Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée Nationale. Il est nommé pour 7 ans : il est rééligible. "*

Nous essaierons de voir d'abord comment l'idée de République a pu cheminer dans l'opinion et dans la pratique constitutionnelle en général, puis dans l'esprit de WALLON en particulier : comment le rôle d'institutionnaliser le fait accompli lui revient.

Tout d'abord, pour WALLON, comme pour beaucoup de députés de l'Assemblée de 1871, comme le dit D. HALEVY[90] :

> *"Le souvenir de 1849 (république gouvernée par les grands bourgeois, nobles et prêtres, l'institution parlementaire), occupait fortement les esprits et les bourgeois libéraux des Débats et les catholiques libéraux du Français, divisés sur la question religieuse, d'accord sur la politique sociale, pensaient qu'il faudrait recommencer cette expérience. "*

Nous savons combien WALLON lui-même tient au suffrage universel. Nous l'avons vu en 1850. Mais aussi le 24 avril 1872[91], WALLON fait une intervention à la Chambre : il propose même une loi sur le vote obligatoire dans les élections municipales, départementales ou politiques. Et, pour faire contrepoids au pouvoir du chef de l'Etat, il tient particulièrement à l'institution parlementaire.

ECLATEMENT DES STRUCTURES.

Quand l'Assemblée se réunit en février 1871, les monarchistes pensent qu'il y a avantage à laisser une république provisoire signer le traité qui consacrerait la défaite. Telles sont les raisons du pacte de Bordeaux. Celui-ci laisse en suspens le choix du nouveau régime, pour le moment un état de fait existe : la République. Puis THIERS est chef du pouvoir exécutif de la République française : c'est la loi RIVET du 21 août 1871 : il y avait "un Président provisoire", il y a maintenant "un président de la

[90] D.HALEVY : Le Fin des Notables.
[91] J. 0., 25 avril 1872.

République provisoire" .[92] La droite exige cependant que le texte même de la résolution comprenne la réserve que l'Assemblée ne délègue à THIERS ses pouvoirs attendant qu'il fût statué sur les institutions de la France".

La loi RIVET, néanmoins, marque le point de départ du long travail législatif qui, en février 1875, aboutit au vote des lois constitutionnelles.

A Versailles l'on travaille beaucoup. Le gouvernement de THIERS réussit à conclure la paix, à réprimer la Commune, etc ; donc la République, peu à peu, apparaît comme aussi capable de gérer les Intérêts nationaux. En juillet 1871, 100 députés républicains rentrent à l'Assemblée.

Mais en 1872, lors de son message présidentiel, THIERS outrepasse ses pouvoirs : le pacte de Bordeaux est rompu : il ose affirmer, sans le consentement de l'Assemblée :

"La République existe.. .elle est le gouvernement légal du pays. "

C'est la rupture entre THIERS et l'Assemblée ; le 24 mai 1873, après une interpellation de BROGLIE, puis une réponse de THIERS qui avait mis au défit les royalistes de s'unir, l'Assemblée fait prévaloir une politique résolument conservatrice. THIERS démissionne ; MAC-MAHON devient président. La république n'est toujours pas institutionnalisée. Pour sauver l'avenir, le duc de BROGLIE fait voter le septennat (août 1873).

Le 20 novembre 1873, l'Assemblée Nationale, en nommant M. le Maréchal de MAC-MAHON Président de la République pour une durée de 7 ans, avait prescrit, en même temps, la formation d'une commission de 30 membres pour l'examen des projets de lois constitutionnels. A partir de ce jour jusqu'à sa dissolution, fin 1875, l'existence de l'Assemblée ne fut guère "*qu'un combat toujours renouvelé sur le terrain de la constitution à faire, c'est-à-dire de la République à abolir ou à fonder. "*[93]

Le 19 février 1873, l'Assemblée avait adopté l'article qu'elle ne se séparerait pas avant d'avoir statué sur l'organisation des pouvoirs, la création et l'organisation d'une deuxième chambre, et sur la loi électorale. Les Orléanistes, déçus par la réponse du Comte de CHAMBORD et le nouvel échec des partisans de la fusion (fin janvier 1873 nouvelle démarche de DUPANLOUP), adoptent la solution : gagner du temps et supprimer l'action directe de THIERS. Ainsi s'établissent très lentement les premières assises de la future constitution républicaine.

Pourquoi une telle lenteur ? Les républicains sont pour introduire le mot république dans la constitution, les monarchistes sont contre.

[92] Histoire de la Chambre des Députés.
[93] La Revue de Paris : article de De MARCERE : "La Constitution de 1875 et M.WALLON"

Dès 1873, DUFAURE présente un projet à la Chambre, au nom du gouvernement de THIERS. Sur beaucoup de points, il se rapproche des lois qui, votées en 1875, sont devenues la Constitution de la France. Si ce projet, très pondéré pourtant eût été adopté, le régime républicain aurait été, dès 1873, organisé sur des bases solides. La proposition ne laissait prise à aucune équivoque.

Par conséquent, nous pouvons déjà dire que si la proposition DUFAURE (THIERS, en fait), n'a pas abouti, alors que l'amendement WALLON aboutira, les deux textes présentent peu de différence.

ALORS POURQUOI L'AMENDEMENT WALLON SERA-T-IL POSSIBLE ?

En 1873, il est trop tôt, en 1875 la République sera-t-elle le seul gouvernement possible ? Les Français sont "*las du provisoire*", dira WALLON ; l'Amendement survient-il au bon moment ? ou bien les nuances dans le texte rendent-elles celui-ci plus acceptable ? ou bien celui-ci est-il rendu possible par la personnalité même de WALLON ?

En 1873, THIERS a perdu l'estime de l'Assemblée. Il représente le pouvoir personnel, et le duc de BROGLIE défend le droit de l'Assemblée, le régime parlementaire. De plus, en août 1873, un accord semble devoir intervenir entre le Comte de CHAMBORD et les Princes d'ORLEANS. Pour ces motifs surtout, la droite renverse THIERS le 24 mai 1873. A ce moment-là, WALLON, nous l'avons vu, participe à la coalition du 24 mai, avec ses amis du centre droit.

Mais en octobre 1873, quand la lettre du Comte de CHAMBORD met fin aux illusions qu'avait fait renaître la réconciliation, "plus factice que réelle", des deux branches BOURBON, le sentiment d'un grand nombre de membres de l'Assemblée Nationale se modifie : la Monarchie leur apparaît désormais comme impossible. J. GREVY publie, pour la défense de la république, une brochure sous le titre : "Le gouvernement nécessaire : la République."

EVOLUTION DE WALLON LUI-MEME VERS LA REPUBLIQUE.

C'est à ce moment-là ou un peu plus tard que WALLON, devenu convaincu lui-même que la république est le seul gouvernement possible, qu'il faut en finir avec le provisoire, réalise l'union des Français, par l'union des deux centres et "se rapprochant du centre gauche, il fonde un groupe intermédiaire qui porte son nom : le Wallonat."[94] Nous savons peu de choses sur ce groupe si ce n'est par ce qu'en dit HANOTAUX (sans doute s'agit-il d'une réunion d'hommes politiques mis d'accord pour voter ensemble et faire avancer la constitution Nous ne pouvons réaliser l'exis-

[94] L'Eclair, 14 novembre 1904..

tence de ce groupe qu'en juin 1874. Certains membres du centre droit, en étaient venus à penser que, puisqu'il n'était plus possible d'éviter la République, il n'y avait pas de solution meilleure que de faire de celle-ci une sorte de monarchie constitutionnelle, moins le monarque, et d'en conserver la république. Telle est l'évolution du duc de BROGLIE. WALLON, lui, évolue plus à gauche, ce qui confirme qu'il soit sincèrement républicain à ce moment-là ; c'est son intervention en juin 1874. Il est alors soutenu par son groupe (LAVERGNE - TARGE).

INTERVENTION DE WALLON A LA CHAMBRE.

Le 15 juin 1874, un manifeste de 116 députés du centre gauche, Casimir PERIER en leur nom, demande à la Chambre de mettre un terme au provisoire. Le 16 juin 1874, PERROT dit :

> *"Comme s'il eut attendu et entendu cet appel, WALLON dépose un projet très bien étudié sur l'organisation des pouvoirs du Président de la République et sur le mode de révision des lois constitutionnelles. "*

La proposition est repoussée à une énorme majorité.

Proposition de loi sur les pouvoirs du Président de la République et le mode de révision des lois constitutionnelles, présentée par M.WALLON[95], séance du 16 juin 1874 :

> *Article 1er - Le Président de la République est élu à la pluralité des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée Nationale. Il est nommé pour 7 ans. Il est rééligible.*
>
> *Article 2 - Le titre et les pouvoirs du Président de la République conférés à M. le Maréchal de MAC-MAHON parla loi du20 novembre 1873 lui sont continués sans autre forme d'élection jusqu'à terme de 7 ans à partir de la promulgation de la présente loi, aux conditions ci-après définies.*
>
> *Article 3 - Les droits et les devoirs du Président de la République sont réglés par les articles 44-49 à 57 et 60 à 64 de la constitution de 1848. Il peut, en outre, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration légale de son mandat. En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois.*
>
> *Article 4 - En cas de décès du Président de la République, les Chambres élisent un nouveau Président de la République.*

[95] Dossier 1640 -A.N. -C 3137.

Article 5 - Les lois constitutionnelles peuvent être révisées sur la demande, soit du Président de la République, soit de l'une des deux Chambres.

Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le Maréchal, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du Président de la République.

Article 6 - Quand le Président de la République propose la révision de la Constitution ou que l'une des deux Chambres l'a révolue, les deux Chambres se réunissent dans la huitaine en une même assemblée sous la présidence du Président du Sénat pour en délibérer ; si la proposition est rejetée, elle ne peut être reproduite avant un an ; si, ce terme expirée, à nouveau rejetée, elle ne peut plus être représentée avant le renouvellement de la Chambre.

Article 7 - Si la proposition est votée par les deux Chambres, les deux Chambres réunies en Assemblée Nationale procèdent à une révision de la Constitution.

Article 8 - Le Président de la République est tenu de promulguer et de faire exécuter les nouvelles lois constitutionnelles dans les délais fixés par l'Assemblée Nationale.

Dans les votes favorables à la proposition, on peut reconnaître les noms de certains membres du "Wallonat".

En fait le Wallonat, selon les explications de G. HANOTAUX, est formé en partie de l'ancien groupe LAVERGNE, auquel WALLON aurait donné- une nouvelle ligne de conduite, et devenant le groupe LAVERGNE-WALLON. Quel était ce groupe LAVERGNE ?

"Le centre droit peu à peu donne un sous-groupe dont les origines remontaient à l'ancien groupe TARGET, qui s'était manifesté par son énergie libérale dans les négociations avec le Comte de CHAMBORD et, dès juin 1874, avait pris position pour la déclaration du centre droit dissident et par le discours d'HAUSSONVILLE, au moment de la discussion de la loi électorale. La première proposition WALLON avait été déposée le 16 juin 1874, au moment même où le discours d'HAUSSONVILLE avait affirmé la rupture des droites modérées avec l'extrême droite. Il comprend : LAVERGNE, BOCHER, d'AUDIFFRET-PASQUIER ; le duc de BROGLIE ne l'ignorait pas, le duc d'AUMALE, le prince de JOINVILLE et le Comte de PARIS étaient en contact avec lui. LAVERGNE avait dit au Temps que, faute d'une autre issue, il se rallierait à la République. Il avait déclaré

dans une autre lettre au Journal des Echos que le suffrage universel lui apparaissait comme une puissance opposée au socialisme. Or, M. WALLON ne pouvait rencontrer un plus utile auxiliaire."

Une lettre de Henri WALLON (fils d'Henri-Alexandre WALLON) à son frère concernant leur père et datée du 20 juin 1874 relate ce fait :

"Le dernier vote de Père m'a fait bien plaisir, ainsi que le dépôt de sa proposition constitutionnelle. Je pensais bien que les idées libérales qui n'ont cessé de l'animer finiraient par le séparer d'un parti et d'un ministère avec lequel la France risquerait de tomber dans le régime impérial. C'est une bien grande jouissance de se retrouver en communauté d'idées et de sentiments avec son Père. "

Les débats sont donc passionnés entre les fils WALLON. Ils se réjouissent de voir leur père se séparer du parti conservateur, et apprécient son vote soutenant la proposition de loi réclamant l'urgence des lois constitutionnelles et sa proposition instituant la République .

En juillet 1874, le projet Casimir PERIER est repoussé par 369 voix contre 341. WALLON intervient à la Chambre[96] pour défendre son amendement à la proposition, il n'est pas écouté :

"La proposition de M.Casimir PERIER est censée proclamer la république, elle ne la proclame pas," dit WALLON. *"Quand on proclame une chose on le dit tout haut. Quand on plante un drapeau sur un édifice, on ne le laisse pas dans sa g i on le fait flotter au vent. "*

WALLON reproche à Casimir PERIER de ne pas faire avancer la proclamation des lois constitutionnelles ; elle n'en demande que l'urgence et le septennat :

"Ma proposition ne la proclame pas non plus, elle l'a fait, parce qu'elle ne procède pas de l'enthousiasme. Elle n'a pas la prétention d'établir la meilleure forme de gouvernement qu'on puisse rêver, elle cherche à établir la meilleure forme de gouvernement possible...

Ce septennat est un mode de pouvoir exécutif, ce n'est pas une forme de gouvernement ; la royauté, vous n'avez pu la faire, l'empire vous n'en voulez pas, reste la République.

(Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur).

[96] J. 0.1874.

> *Si l'Assemblée avait bien voulu prêter attention à mes développements, j'aurais essayé de lui montrer comment, en acceptant cette forme de gouvernement, je cherchais à en écarter les dangers, mais comme je vois que l'Assemblée a un parti pris et que tout développement est inutile, et comme je n'ai pas l'habitude de parler pour le plaisir, je descends de la tribune. "*

C'est l'échec complet pour WALLON. Pourtant, six mois plus tard, il reprendra la même proposition avec les mêmes arguments, avec succès cette fols. En 1874, il est encore trop tôt, l'Assemblée est trop partagée ; en 1875, la réussite est donc une question de lassitude ? Peut-être WALLON reprendra-t-il ses arguments avec plus de diplomatie ; en tous cas, il sera écouté.

QUELLE EST LA CONJONCTURE POLITIQUE ?

Le discours de WALLON de juillet 1874, comme la lettre de son fils, nous donnent aussi une des motivations de WALLON : accepter la République pour écarter les dangers : c'est-à-dire la crainte du Bonapartisme (surtout à ce moment-là avec le ministère de CISSEY), et dans toute la période 1874-1875, devant l'impuissance de l'Assemblée, certains groupes murmurent l'idée d'une dissolution : WALLON et son groupe désirent le rapprochement des deux centres pour empêcher que la France se jette dans l'inconnu et, peut-être, dans les bras de l'Empire. D'après eux, il faut se résigner à voter une constitution :

> *"Les Orléanistes préfèrent la République plutôt que d'assister au succès des Impérialistes",* nous dit M. R. REMOND.

Et comme dit M. CHASTENET[97]:

> *"A défaut d'un projet élaboré par la commission, on est pourtant en face de quelque chose de positif : la pratique institutionnelle telle qu'elle s'est dégagée par étapes successives depuis les élections de février 1871 :*
>
> *- suffrage universel,*
>
> *- chef de l'Etat irresponsable,*
>
> *- ministère solidairement responsable,*
>
> *- droit d'initiative partagé entre le gouvernement et l'Assemblée,*
>
> *- prééminence du Législatif sur l'Exécutif ;*

[97] L'enfance de la IIIème République.

> *il manque une deuxième chambre, chère aux droites et au centre gauche, mais abominable pour les radicaux."*

Nous verrons que c'est justement cette question qui risquera de faire échouer le premier amendement et une deuxième intervention de WALLON aboutira à un accord sur le Sénat.

Conscient de cette évolution des structures, WALLON a déjà essayé d'organiser la république en 1874, mais l'évolution des mentalités n'a pas suivi, il faut attendre un événement déclenchant en 1875.

Nous avons indiqué les nombreuses tentatives vouées à l'échec pour organiser la république et les manœuvres des conservateurs pour empêcher le vote de la Constitution.

WALLON, dans un discours au Sénat, le 21 janvier 1904 (juste avant sa mort), refait l'historique de la Constitution :

> *"La grande commission de l'Assemblée Nationale, chargée de lui présenter le projet de constitution, y travaillait depuis longtemps et n'aboutissait pas ; il y venait des projets de toutes parts, ils s'y accumulaient, s'entrechoquaient, s'entredétruisaient : la commission n'avait qu'à dresser par avance leur acte mortuaire. Il y en eut un pourtant qui retint particulièrement son attention.*
>
> *Après la démission de M. THIERS, l'Assemblée Nationale en 1873 avait prorogé les pouvoirs du Maréchal MAC-MAHON, pour 7 ans. Le provisoire pouvait durer autant. Un membre, qui n'était d'aucun groupe, crut que le provisoire pouvait nuire au relèvement de la France, qu'à ne pas pourvoir nommer la république qui était, on lui ôtait la responsabilité de son action, et pour y remédier, sans toucher à la prérogative du Maréchal, il fait comme amendement à l'organisation des pouvoirs publics. . . "*

WALLON sera ce membre.

Voilà donc la situation politique analysée par WALLON lui-même. Il est à noter que WALLON dit bien qu'il n'est d'aucun groupe. Dans un article sur la Constitution de 1875 d'E.de MARCERE dans La Revue de Paris, WALLON dit :

> *"C'est l'amendement que je déposai sous forme de proposition de loi sur le bureau de l'Assemblée, sans aucune communication, ni mission de personne" .*

II est donc très délicat de parler d'un groupe : "le Wallonat". Sans doute, ce sont presque les mêmes hommes qui suivent WALLON (nous pouvons les rattacher au

groupe LAVERGNE). Nous ne les verrons se grouper vraiment qu'après ce premier amendement de WALLON.

Quel est donc l'événement déclenchant l'Amendement WALLON ?

Le 6 janvier 1875 : "*L'Assemblée aborde l'examen des lois constitutionnelles, mais l'aborde mal",* nous dit CHASTENET.

Le 21 janvier, c'est la première lecture du projet des 30 *"sur l'organisation et la transmission des pouvoirs publics".*

Il s'agit d'un texte prudent qui se borne à codifier le septennat Mac-Mahonien :

> *article l : le mot République est soigneusement omis :"le pouvoir législatif s'exerce par deux assemblées : la Chambre des députés et le Sénat. "(Chambre des députés nommée par le suffrage universel).*

Le rapporteur, M. de VENTAVON, ouvre le débat :

> *"Ce n'est pas une constitution que j'ai l'honneur de vous soumettre ; il s'agit tout simplement d'organiser les pouvoirs temporaires ; les pouvoirs d'un homme.. . que l'avenir soit pleinement réservé, que chacun garde ses espérances et sa foi."*

La gauche évidemment réagit violemment, c'est un retour en arrière. J. FAVRE dénonce l'impuissance de la droite "que barre la République".

Le 28 janvier, un membre du centre gauche, E.de LABOULAYE, dépose un amendement :

> *"Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un Président. "*

C'est la formule de Casimir PERIER repoussée en juin par 359 voix contre 336. L'Assemblée vote contre l'amendement LABOU-LAYE. L'existence de la République est mise en question, la France va être rejetée dans l'aventure. Or, un nouveau succès bonapartiste à l'élection partielle dans les Hautes-Pyrénées affole les hommes des deux centres. La question doit être tranchée:

> *"La décision parlementaire qui devait donner le vote de l'amendement WALLON fut élaborée par une réunion du centre droit avec la participation du duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, à la mi-janvier.", d'après B.HANOTAUX.*

Quelle fut la participation de WALLON ? II dit lui-même avoir pris sa décision seul. Avait-il réuni les centres pour demander leur soutien par le vote de son amendement ? Cela est fort probable.

Le 30 janvier, l'amendement WALLON obtient un succès.

Pourquoi donc l'Amendement WALLON et pas l'Amendement LABOULAYE ?

Nous essaierons de comprendre la situation en étudiant :

1) La personnalité de WALLON.

2) Le scrutin des votes.

3) Le texte constitutionnel.

Sans doute tous ces éléments rentrent-ils en jeu.

Mais II faut bien souligner que le succès n'est pas facile : l voix seulement de majorité.

Les suites de l'Amendement : on manque de faire machine arrière, puis finalement nous verrons comment de l'amendement on progresse vers la Constitution de 1875 et vers une majorité républicaine de plus en plus Importante.

Pourquoi WALLON est-il l'homme de la situation ?

"L'amour de l'ordre est inscrit sur son front en rides majuscules", disait de lui PELLETAN.

Homme de gauche pourtant, PELLETAN apprécie cette qualité de WALLON. Dans la situation confuse où se trouvait la politique en ce début de 1875, tout le monde, mais surtout la droite, aspirait à l'ordre.

Par son comportement, WALLON plaît à la droite : "*C'est un homme grave, digne, pénétré de ses responsabilités"*

Si LABOULAYE échoue en introduisant pour la première fois le mot de République dans la Constitution et si WALLON réussit, c'est parce que WALLON est "réputé pour sa douceur".[98]

Le journal L'Illustration en 1875 publie un article sur WALLON dans lequel il attribue aussi le succès de ce dernier à sa personnalité :

> *"Le caractère et le talent peuvent donner l'estime et la considération. On peut acquérir la réputation par le travail et la patience, mais la célébrité ne procède point par mesure ; elle veut des coups d'éclat et procède pour ainsi dire par explosions.*
>
> *Dans la confusion des mêlées politiques, alors que les plus rudes jouteurs sont hors de combat et que les plus clairvoyants tâtonnent, l'homme qui, par une inspiration subite, saisit le joint de la situation, ou bien celui qui, placé par les événements dans une situation favorable, frappe le coup déci-*

[98] Histoire de la Chambre des Députés.

sif, celui-là, presque toujours, donne son nom à la victoire, et et conquiert une célébrité proportionnée à l'Importance de l'événement.

Nul ne convenait mieux à cette fonction que M.WALLON et l'on peut dire qu'entre l'homme et l'événement qu'il a présidé, il y a une sorte de ressemblance, presqu'une identité parfaite de caractère. "

L'article souligne bien le rôle de WALLON conciliateur à la charnière des deux centres.

"L'honorable M.WALLON est l'un des hommes les plus sympathiques de l'Assemblée. Libéral mais conservateur, il touchait au centre droit et avoisinait au centre gauche ; aux deux groupes il inspirait confiance et personne mieux que lui ne pouvait servir de trait d'union. . . Personne d'ailleurs, même parmi les plus rancuniers des vaincus, ne saurait lui en vouloir. Il respire la douceur et commande la bienveillance. C'est bien l'homme qu'il fallait pour se faire l'introducteur d'une République ouverte à tous et qui n'effrayât personne. "

De quelle République s'agissait-il aux yeux de WALLON ? Déjà sa thèse sur le droit d'Asyle en 1837, comme le dit A.de PONCHEVILLE, dans L'Echo de Paris du 27 février 1925, "préfigure la République" :

"Dès lors, en effet, la passion de la liberté l'a saisi autant qu'un MICHELET ; mais cette liberté il estime que l'Eglise peut en prévenir l'usage excessif. . . Et l'on sent qu'au-delà des démocraties antiques, sa pensée va à une démocratie moderne que le christianisme garderait de tomber en dissolution. Ainsi point l'idée maîtresse du patriote catholique que fut WALLON. "

PERROT, lui aussi, rend hommage à la personnalité de WALLON

"Dans une heure inquiète et trouble, il a pris une initiative qui a dû surtout son succès à l'estime que cet homme de bien avait inspirée à tous les partis."

Il faut dire aussi que le 29, le projet WALLON est d'abord rejeté et le 30 il aboutit. PERROT ajoute :

"Le 30, WALLON à la tribune défendit son œuvre avec une extrême modération et une réelle habileté de langage."

L'Impartial du Nord, journal républicain, reconnaît aussi le rôle joué par WALLON, mais cela est "inattendu" de sa part, pense ce journal :

"M. H. WALLON nous a donné souvent, trop souvent jusqu'ici bien des motifs de le combattre. Nous sommes heureux d'avoir aujourd'hui à l'approuver. Il vient de rendre à la cause de la République un service inattendu que nous nous faisons un plaisir de signaler. "

Qui a voté l'Amendement WALLON ? Dans un discours de 1904, WALLON rappelle son Amendement à la mémoire des députés et explique comment la droite finit par se rallier à sa proposition :

1) Un président de la République nommé pour 7 ans par les deux Chambres réunies.
2) Droit au Président de dissoudre la Chambre sur l'avis conforme du Sénat.
3) Révision de la Constitution, totale ou partielle.

Ce projet, sans plaire en tout à la Commission, y eut meilleur accueil," nous dit-il *; "il était loin d'y réunir la majorité et dans l'Assemblée, l'article 1er ne fut voté qu'à une voix de majorité. On n'était qu'en première lecture : la majorité ordinaire de l'Assemblée, battue sur l'article 1er prendrait-elle sa revanche dans la deuxième lecture ? Et si elle parvenait à faire rejeter la loi, serait-elle assurée, depuis si longtemps qu'elle travaillait, d'obtenir mieux ? Une chose d'ailleurs la séduisait dans ce qui avait été voté : c'était la révision. La retrouverait-elle dans des conditions aussi larges ? Et dans la dissolution de la Chambre, quel rôle considérable était attribué au Sénat ! "*

Donc, moyennant la promesse d'une révision éventuelle, le centre droit va voter l'Amendement et le 30 janvier 1875 à 6h ½ du soir, 353 voix se prononcent pour, contre 352 demeurées hostiles. Si la droite l'accueille sans enthousiasme, la gauche le salue d'acclamations (nous le verrons en étudiant les débats à la Chambre).

Et les catholiques ? II est étonnant de voir que les catholiques libéraux avec DUPANLOUP n'ont pas participé au vote. DUPANLOUP, pourtant d'habitude toujours en relation avec WALLON, pour ce grand moment politique, était loin de Paris - pour des raisons de santé -, mais, peu convaincu des bienfaits de l'Amendement, n'a pas essayé d'influencer ses amis politiques en faveur de WALLON. De MELUN non plus, pourtant de MELUN et WALLON étaient sur la même liste catholique et pour l'ordre en 1871.

Au début de la séance, M.de VENTAVON, rapporteur de la commission des 30, a eu grand soin de déclarer que ses collègues et lui repoussaient le contre-projet de M.WALLON : de BROGLIE écrira dans ses Mémoires :

> *"Après l'Amendement LABOULAYE où la droite résiste encore, l'Amendement WALLON est passé, grâce à l'intermédiaire de CHESNELONG qui le critique, disant que, quoique camouflée, il s'agit bien de République. Ce qui engendre la réaction de la gauche qui réalise donc que c'est toujours bon à prendre, la droite restant si opposée. "*

On peut lire dans L'Impartial du Nord du 3 février que de BROGLIE a fait à ce moment-là une tentative pour ajourner l'amendement (il comptait gagner encore du temps). Mais celle-ci échoue.

> *"Craignant avec raison que l'Amendement WALLON ne fut adopté, M. de BROGLIE a, pour en atténuer les conséquences, essayé une petite manœuvre qui, bien qu'habile, ne lui a pas réussi. A peine M. WALLON descendait-il de la tribune, après avoir défendu son Amendement, que M. DESJARDINS, sous-secrétaire d'Etat, y montait pour proposer d'en ajourner l'effet "à l'expiration des pouvoirs conférés au Maréchal MAC-MAHON".*

Ce petit chef-d'œuvre, signé par M.de BROGLIE, s'est vu repoussé à la majorité. 132 voix : voilà ce qu'il reste à M.de BROGLIE de son "imposante" majorité du 24 mai !"

L'Impartial du Nord voit ainsi la répartition des voix :

> *"Si la République n'a rallié que 353 voix, on sait qu'orléanistes, bonapartistes et légitimistes composent les 352 voix des opposants.*
>
> *Ajoutons que derrière les 353 voix républicaines se trouve le pays qui, depuis 4 ans, nomme 10 députés républicains contre un monarchiste. "*

L'Opinion Nationale, autre journal républicain, explique aussi le succès de l'Amendement tout à fait indépendamment de WALLON etdu texte constitutionnel :

> *"Ce résultat a une portée considérable et pour notre part, nous ne sommes nullement fâchés de voir la République surgir dans des conditions aussi modestes d'une Assemblée qui lui était aussi hostile et qui n'a visiblement cédé qu'à la force irrésistible des choses."*

Mais l'article souligne bien que ce succès est encore timide ; l'Assemblée l'accepte parce qu'elle ne peut faire autrement, lasse du pouvoir et aussi par crainte de l'Empire.

> *"Pour le moment, c'est surtout l'Empire qui est battu dans l'Assemblée."*

C'est bien le but d'une grande partie de la droite :

> *"Le Comte de Paris, par crainte de l'Empire, a demandé à ses amis du centre droit, après l'Amendement LABOULAYE, de se montrer conciliants. Le*

conciliateur se désigne lui-même ! C'est un député au visage poupin encadré d'un mince collier de barbe grise. Il se nomme H.WALLON, membre de l'Institut, savant helléniste ; sa droiture, sa douceur, sa piété tolérante l'ont rendu sympathique à ses adversaires mêmes. "

Certains membres du centre droit qui ont voté contre LABOULAYE voteront pour WALLON : MM. Adrien Léon BEAU, d'HAUSSONVILLE, DUVERGIER, de HAURANNE, TARGET, etc. (mais LAVERGNE avait voté pour l'Amendement LABOULAYE) .

COMMENT SE DEROULE LE DEBAT A LA CHAMBRE[99].

Le 29, M.WALLON a déposé un article additionnel. L'extrême gauche s'écrie : *"Qu'il le retire."*

Mais sur plusieurs bancs à gauche : "Non, non !"

Le 30, le président annonce que la commission l'a repoussé. La gauche s'exclame : *"Quelles sont ses raisons ? "*

WALLON demande la parole. Il défendra "habilement" son amendement, nous dit PERROT. Cela nous permet de mieux comprendre les intentions de WALLON :

". .. 7 ans de sécurité, c'est beaucoup, sans doute, " dit WALLON, "mais quand vous dîtes que cela ne durera que 7 ans, il semble que ce ne soit plus rien. "(Approbation à gauche).

Puis WALLON s'adresse aux conservateurs, pour leur dire d'abord que la République est inévitable, ensuite à l'Assemblée il rappelle qu'elle a été nommée constituante, enfin la République est le seul gouvernement possible, il faut en faire l'expérience. Puis il s'adresse aux modérés :

". . . Je ne parle pas de la trêve des partis : c'est une lutte, et dans laquelle le parti conservateur, s'il continuait de rester dans la position qu'il a prise, serait infailliblement vaincu. J'appellerai particulièrement l'attention de ce grand parti avec lequel - quoique n'appartenant précisément à aucun groupe et c'est peut-être une faute - je suis cependant heureux de voter le plus habituellement, je veux parler du parti conservateur.

Le projet de la commission est l'organisation du provisoire, eh bien ! je suis las du provisoire !" (Très bien, très bien ! à gauche).

Le ministre de l'Intérieur coupe la parole à WALLON : "*Si vous voulez la République, dites-le."*

[99] J.O. du 30 et 31 Janvier 1875.

WALLON répond :

> *"Dès à présent, cela est visible par les élections. Qu'est-ce qui triomphe dans ces élections? La République ou l'Empire ?*
>
> *Si le provisoire est maintenu jusqu'en 1880, on n'en sortira que par une de ces deux issues :*
>
> *- la République faite sans vous ou contre vous.*
>
> *- et l'Empire, c'est la guerre.*
>
> *C'est votre intérêt aussi, comme représentation nationale. Nous sommes des constituants, nous avons promis de ne point nous séparer sans donner une constitution à la France.*
>
> *Il faut donc sortir du provisoire, mais comment ?*
>
> *- L'Empire : personne n'a osé vous proposer de le voter.*
>
> *- La monarchie : je n'y contredis point, mais je demande : la monarchie est-elle possible ?*
>
> *Je ne proclame rien. . . Je prends ce qui est. (Très bien , très bien ! à gauche).*
>
> *J'appelle les choses par leur nom. (Très bien ! à gauche, rumeurs à droite).*
>
> *Si la République ne convient pas à la France, la plus sûre manière d'en finir avec elle est de la faire. "*

A ce moment-là, WALLON est interrompu par un député de LORGERIL qui s'écrie :

> *"C'est le Wallonat".*

Nous pensons qu'il est le premier à donner un nom au groupe, et même (contrairement à ce que dit HANOTAUX) nous pensons que le Wallonat se soit formé seulement au moment du vote de l'Amendement.

Et WALLON continue :

> *" . . . Si l'emprunt réussit d'une manière si prodigieuse, c'est que nous sommes en république ; si le territoire est libéré avant le temps qui était marqué, c'est que nous sommes en république ; si les catholiques persécutés sont recueillis en France, c'est que nous sommes en république. Au contraire, s'Il y a des Inquiétudes dans les esprits, s'Il y a stagnation dans les affaires, c'est que nous ne sommes pas en république.*

> *Je demande que la République ait la responsabilité de ce qui arrive : je lui souhaite les meilleures chances et suis décidé à faire qu'elle les ait, les meilleures possibles. . . Faites un gouvernement qui ait en lui les moyens de vivre, mais aussi de se transformer ; mais quand le pays le demandera." (Très bien ! à gauche).*

Et pour WALLON, l'union des Français pour la République ne se fera que par l'intervention des modérés ; il termine son discours ainsi :

> *"Je fais appel à tous ceux qui mettent le bien de la chose publique au-dessus de toutes questions de partis : particulièrement à ceux à qui le Maréchal, Président de la République, faisait appel lorsque, dans son voyage dans le Nord, il appelait à lui les modérés de tous les partis. " (Très bien ! à gauche).*

II y eut beaucoup d'incidents au dépouillement. Enfin, le résultat est proclamé vers 7 heures du soir :

Par 353 voix pour et 352 contre : l'Amendement est accepté par l'Assemblée.

Des applaudissements éclatent et se prolongent à gauche : toutes les gauches sont pour, toutes les droites contre. C'est donc au centre qu'un léger déplacement de voix décide de la majorité. Comme le dit HANOTAUX : "*C'était la République du centre droit. "*

"On y retrouve d'HAUSSONVILLE et d'autres de nos amis," écrit le duc de BROGLIE, dans ses Mémoires.

Il dit aussi, à propos de ce petit groupe :

> *"Ce petit groupe n'avait pas voulu grossir la gauche, mais exprimait tout haut sa résolution de sortir de l'indécision, du provisoire. "*

Un article dans Le Journal du 2 février 1925 raconte, d'après un récit de Camille PELLETAN :

> *"Comment, par une voix de majorité, fut fondée la République. " pour le cinquantenaire de celle-ci.*
>
> *Une voix de majorité ! Combien de fois, depuis, a-t-on dit que "la République avait été fondée à une voix de majorité ! "*
>
> *"Cette voix unique,"* écrit PELLETAN, *le 1er février 1875, qui hésita si longtemps avant de se poser à gauche, vous la croyez fixée maintenant ? Erreur, son histoire tourne au roman feuilleton. Dès le début de la séance, un gros homme monte à la tribune et déclare que s'il avait été présent la veille, il aurait voté contre l'amendement. Hélas ! La voix est détruite. La*

droite laisse percer sa joie. Mais un autre député se présente, un républicain, cette fois. Il vient dire que son bulletin, par erreur ou négligence, s'est égaré. La voix est retrouvée. La gauche est souriante. Pas si vite ! Un monarchiste arrive. Il fait la déclaration contraire. La voix est perdue, bien perdue. Oui, mais une étincelle subtile la vole de poteau en poteau sur les harpes éoliennes du télégraphe. Une dépêche arrive. . . Sauvés ! Un député qu'on a fait voter contre, mande qu'il aurait voté pour. Une voix de moins à droite, un vote de plus à gauche. Cela fait deux. La voix a une fille! Nous avons deux voix !

La droite raille cette voix et de BROGLIE, dans ses Mémoires, écrit :

"Une voix de majorité ! On conçoit les exclamations mêlées de rires avec lesquelles ce résultat fut accueilli dans la Chambre et dans les tribunes. Il fut presque impossible, au premier moment, de prendre l'événement au sérieux".

Mais la gauche considère, elle, cette voix avec grand sérieux et répond :

"II y a un an et demi, écrit PELLETAN, *les royalistes disaient : "Nous ferons la monarchie à une voix de majorité".*

Le hasard est facétieux. A une voix de majorité, l'Assemblée a fait la République définitive. "

Et PELLETAN rappelle aussi que :

"Le vote de l'Amendement WALLON, le 30 janvier 1875, était seulement un incident de la première lecture du projet de loi. Mais II fut décisif. Ce fut la poussée légère qui détermine souvent un ébranlement considérable préparé à l'avance."

C'est exact : en troisième lecture, le 24 février 1875, l'Amendement WALLON sera voté par 413 voix contre 248. L'unique voix s'était multipliée, et remultipliée encore le 25. Ce jour-là, l'ensemble de la seconde des lois constitutionnelles fut voté par 425 voix contre 254.

SIGNIFICATION CONSTITUTIONNELLE DE L'AMENDEMENT

Comment la presse et les contemporains voient-ils l'Amendement ?

On peut lire dans L'Illustration :

"L'événement du 30 janvier est sans contredit le plus considérable qui se soit produit depuis 4 ans et c'est pourquoi l'honorable M. WALLON a

conquis le 30 janvier une célébrité universelle. Il sera dans l'histoire le parrain de la République.

Pour les journaux républicains, la grande conséquence est donc l'avènement de la République. Dans L'Opinion Nationale :

"Malgré toutes les atténuations et les précautions de langage: ceci est la République et ne peut être autre chose. "

mais il est souligné "une république discrète".

L'Impartial du Nord exprime le même sentiment :

"On essaierait en vain de le nier, en votant cet article, l'Assemblée a posé les première bases d'une constitution républicaine. "

"Ce n'est sans doute qu'un minimum, mais qui peut se perfectionner et qui, dès à présent, renferme et sauvegarde le principe.

Nous n'avons qu'un désir, c'est que M. WALLON continue à nous fournir l'occasion de le louer et pour cela qu'il persévère dans la voie où il entre. "

Pourquoi dit-on : la république est "implicitement" dans l'amendement ?

Pourquoi parle-t-on d'une république discrète ?

Pourquoi dit-on que le langage (du texte de l'amendement) est atténué ? Est-ce pour éviter de choquer trop brusquement la droite ?

L'Eclair parle ainsi de l'amendement : "*II proclame implicitement la République. La République est reconnue comme le gouvernement légal du pays."*

CHASTENET juge la formule plus habile dans le projet WALLON que dans le projet LABOULAYE, parce que le projet de WALLON (relatif à l'organisation des pouvoirs publics) commençait par la définition du pouvoir législatif et après parlait du pouvoir exécutif. Tandis que la loi RIVET s'attachait à la personne de THIERS et celle du septennat à MAC-MAHON, la loi WALLON reconnaissait la présidence de la République donc la République. "

Par contre, les journaux de droite refusent de reconnaître l'institution de la République :

La Gazette de France : *"L'amendement WALLON est la république organisée sans être proclamée."*

L'Union : *"Ce n'est pas une république définitive, mais ce n'est plus une république provisoire. C'est l'organisation du fait républicain pour une durée indéterminée. C'est l'indéfini à défaut du définitif La foule est grande de ceux qui voulant se reconnaître au milieu de ces subtilités s'y perdront "*

Plus précisément, quelle République annonce l'Amendement ?

Nous avons dit que c'était la République du centre droit ; en fait, comme le dit M. GOGUEL[100] :

> *"THIERS et GAMBETTA réussirent à désarmer l'intransigeance de l'extrême-gauche (ils approuvaient l'amendement WALLON) et, grâce à la lassitude d'une partie du centre droit, la Constitution prit un caractère sensiblement plus démocratique que ne l'eussent souhaité BUFFET et ses amis : ce fut l'amendement WALLON. "*

L'Opinion Nationale y voit un caractère constitutionnel très positif :

> *"Un gouvernement représentatif (deux chambres) où le chef du pouvoir exécutif est élu pour un temps défini, dans des conditions déterminées.*
>
> *La France a dès aujourd'hui des institutions, une Constitution politique, munie de tous les organes qui lui permettent de vivre.*
>
> *Qu'il y ait des réserves à faire, des perfectionnements à opérer, cela va sans dire ; cela peut se faire légalement. Il y a donc, malgré le partage à peu près égal des voix, une différence énorme entre ce que nous étions hier et ce que nous sommes aujourd'hui, toute la différence qui existe entre rien et quelque chose . . . "*

La République Française écrit : *"Par le vote d'hier, la situation politique s'est subitement éclaircie."*

Le Siècle accueille le vote avec "*joie et calme*".

Le National : "*Résultat qui a tranché d'un seul coup toutes les grandes questions en litige et ne laissent à discuter que les points accessoires."*

La Revue des Deux Mondes du 15 avril 1894 publie, à propos de la discussion sur la révision constitutionnelle, un article sur la Constitution de 1875 du duc de BROGLIE, où il critique les différentes conséquences constitutionnelles de l'Amendement WALLON :

> *"C'est dans le texte même qu'il faut chercher l'ensemble des précautions qui ont dû avoir pour but, en conservant l'origine parlementaire de l'élection, d'assurer l'indépendance et la dignité de l'élu. "*

De BROGLIE y voit des principes monarchiques inconciliables avec un régime républicain.

---

[100] Les Partis sous la IIIème République.

Le parlementarisme est trop poussé à son avis. Pourquoi ?

- droit d'élection confié à deux Chambres : pure affaire de courtoisie avec le Sénat, car les deux Chambres étant numériquement très inégales (pratiquement deux députés pour un sénateur). C'est donc la Chambre des députés qui fait le Président de la République.
- pouvoir présidentiel conféré à titre irrévocable pour sept années : donc plus longtemps qu'une législature de la Chambre des députés et ne correspondant pas aux renouvellements triennaux du Sénat.

Le Président doit donc assister, pendant le cours de son mandat, au renouvellement presque complet du personnel de ses électeurs.

De BROGLIE souligne que deux principes sont ceux d'une monarchie :

- droit au Président de dissoudre la Chambre avec accord du Sénat.
- irresponsabilité personnelle du Président. Libre choix par lui des ministres qui doivent porter toutes les responsabilités.

Et ensuite il montre que :

> *"toutes les précautions prises pour assurer au président élu l'indépendance de son action, loin d'avoir obtenu le succès qu'on s'en promettait, tournent l'une après l'autre contre leur but. En le faisant irresponsable, on voulait le préserver, on l'annule. En prolongeant son pouvoir, on voulait que son existence légale survécut à celle de ses électeurs, et on l'a tout simplement exposé à rester en butte à l'hostilité dédaigneuse de leurs successeurs. C'est qu'on ne transporte pas à volonté des dispositions d'origine monarchique dans une loi républicaine : Irresponsabilité et élection sont deux Idées qui s'excluent réciproquement.*

Pour lui, la loi de 1875 est *"d'une précipitation irréfléchie*", elle tend vers un régime de "*l'omnipotence parlementaire*" ; trop démocratique aux yeux de de BROGLIE, elle a pour résultat des Chambres indociles et des ministères mobiles.

SUITE DES DEBATS CONSTITUTIONNELS

L'Amendement WALLON du 30 janvier, dans la Constitution du 25 février, sera l'article 2 de la loi sur l'organisation des pouvoirs publics.

Le 1er février, l'Assemblée attaque l'article 3 (possibilité de dissoudre la Chambre avant l'expiration de son mandat). C'est au "Maréchal Président" agissant seul que les 30 proposent de confier le droit de dissolution. CHASTENET écrit :

> *"Enhardi par son succès de l'avant-veille, WALLON monte à la tribune et demande que ce droit ne soit exercé "par le Président de la République" que sur l'avis conforme du Sénat. "*

Le centre-gauche accepte de voter cette proposition en faisant des réserves sur la composition du Sénat.

Un autre amendement additionnel, signé H. WALLON, Amédée BEAU, Richard CORNE, Casimir PERIER, BOCHER, J. FERRY, H. BRISSON, définit les pouvoirs du Président de la République :

> *"Le Président de- la République promulgue les lois quand elles sont votées par les deux Chambres, il en surveille et assure l'exécution, il négocie et ratifie les traités etc. . ."*

Parmi les signataires, on peut constater que WALLON est vraiment lié au centre-gauche (ici se sont joints même des membres de la gauche, de l'extrême-gauche comme H. BRISSON).

L'Amendement est adopté par 425 voix contre 243. La République n'avait qu'une voix de majorité le 30, on voit qu'elle en a 200 le 2 février.

Le Prince de JOINVILLE, les ducs d'AUDIFFRET-PASQUIER, DECAZES, de BROGLIE lui-même, ont voté pour par confiance dans la Chambre Haute et méfiance du pouvoir personnel. CHASTENET ajoute :

> *"Ils ne voient pas que la limitation imposée au mécanisme de la dissolution le rendra presque inopérant. "*

Puis sont votés les articles 6 et 7, rançon pour les républicains du pacte conclu tacitement avec le centre droit dissident : la révision des lois constitutionnelles, et le siège des pouvoirs publics à Versailles.

Avant de parler du rôle de WALLON quant à l'organisation du Sénat, nous pouvons indiquer un article de La Revue de Paris intitulé "La constitution de 1875 et M. WALLON" article de de MARCERE du 1er février 1899 : celui-ci, dans un article précédent, avait raconté les événements, prenant à son compte, tout du moins à celui de son groupe (quelques membres du centre-gauche), l'honneur de l'amendement. D'après lui, ils en auraient pris l'initiative qui réussit *"grâce au dévouement actif et persévérant de M.WALLON"*. Mais WALLON écrit à de MARCERE et raconte les faits tels qu'ils se sont passés, en insistant sur son initiative personnelle et le 1er février 1899, de MARCERE publie un article rectificatif :

> *"J'écrivais cet article loin de Paris," dit-il, "et sans avoir sous la main les documents à l'aide desquels mes souvenirs auraient pu être fixés, non sur le fond des choses, mais sur les détails. M. WALLON m'écrivit une lettre*

par laquelle il rectifiait certaines inexactitudes portant sur le rôle qu'il aurait joué dans cette discussion fameuse. Je répondis à mon vénéré collègue que j'étais prêt à lui donner toutes les satisfactions qu'il pourrait désirer. M .LAVISSE, directeur de la Revue, de son côté, a bien voulu s'y prêter ; ce qui offre, d'ailleurs, un certain intérêt pour jeter un jour plus complet sur un point d'histoire contemporaine."

De MARCERE publie la lettre de WALLON :

"Permettez-moi de relever dans votre article un passage où il y a quelque confusion dans vos souvenirs. Vous dites :

". . . Le jour de la discussion, l'article l de la Constitution fut rejeté. C'était le désarroi, le néant. Ce fut alors que, dans la nuit, quelques amis et moi, nous reprîmes l'affaire en sous-œuvre. Ce fait, ignoré du grand public, s'est passé chez moi, le soir même de cette séance mémorable. Nous préparâmes un amendement qui permettrait peut-être de reprendre la discussion. Mais l'apparition de l'un de nous à la tribune eut suffi pour tout perdre. Nous songeâmes à un homme universellement respecté et qui jouissait dans l'Assemblée d'une grande considération, M. WALLON, et qui avait pris une grande part à l'élaboration des lois constitutionnelles ; l'un de nous, M. CHRISTOPHLE, je crois, lui porta notre amendement qu'Il se chargea de présenter et de défendre. En bon citoyen qu'il était, M. WALLON le présenta en effet. "

A ceci WALLON répond :

"Tout en vous remerciant des termes beaucoup trop élogieux que vous inspire votre amitié pour moi, je tiens à définir, d'une manière très nette, ce qu'a été mon rôle en ce moment critique.

Je ne conteste pas ce qui a pu se passer chez vous ; je me borne à dire ce qui s'est passé chez moi : Je n'avais pas eu l'honneur d'être élu membre de la commission, je n'avais donc pris aucune part à la longue élaboration que vous dites. Voyant pourtant que l'on n'aboutissait pas, je me décidai à rédiger un plan de constitution dont les points essentiels étaient :

l) L'élection du Président de la République par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée Nationale, pour 7 ans et rééligible.

2) Le droit au Président de dissoudre la Chambre des députés après avis conforme du Sénat.

> *3) La révision de la Constitution par l'Assemblée Nationale après le vote de chacune des deux chambres (j'avais dit, d'abord, par l'une des deux chambres, mais je modifiai mon texte avant toute discussion).*
>
> *C'est l'amendement crue je déposai sous forme de proposition de loi sur le bureau de l'Assemblée, sans aucune communication ni mission de personne. "*

Voilà donc ce que nous savons de l'Amendement WALLON (celui dont on parle tant), d'après les documents officiels, la presse, les contemporains de WALLON et WALLON lui-même.

Mais il est un autre amendement WALLON, en ce début de l'année 1875, moins connu, mais tout aussi important. Avant d'étudier celui-ci, voyons pourquoi, justement, il est non moins important : sans lui, le résultat acquis avec le premier amendement s'écroule.

WALLON explique lui-même :

> *"L'article 1er, l'article décisif, fut voté à la simple majorité d'une voix ; les suivants à des majorités de plus en plus notables, mais on n'en était qu'à la seconde lecture (II y en avait trois alors), et II fut convenu qu'on ne passerait à la troisième qu'après le vote définitif de la loi constitutionnelle du Sénat."*

La droite voulait s'assurer que le Sénat soit un contrepoids à la Constitution républicaine ; mais il fallait un Sénat conservateur ; ou alors, elle comptait sur les désaccords qui existaient dans la gauche au sujet de l'organisation, de l'existence même d'un Sénat, donc qu'on ne pourrait jamais voter cette loi sur les pouvoirs publics. En fait, son calcul faillit réussir.

On passe finalement à l'organisation du Sénat.

L'ORGANISATION DU SENAT

La gauche, avec l'amendement de Pascal DUPRAT, tente de prendre sa revanche sur toutes les concessions faites à la droite (révision des lois constitutionnelles, etc.) en demandant le suffrage universel pour le Sénat. Ceci ne pouvait être accepté de la commission des trente qui pensaient, pour former le Sénat, à des membres de droit et à des membres nommés par le chef de l'Etat.

Le groupe LAVERGNE-WALLON et le centre-droit n'acceptent pas non plus un système de nomination du Sénat qui leur enlève toutes les garanties recherchées par eux dans la constitution d'une Chambre Haute.

Mais le hasard du scrutin donne la majorité à l'amendement DUPRAT. En fait, grâce à l'abstention de l'extrême-droite et surtout à la tactique de ROUHER et des bonapartistes de voter cet amendement espérant faire échouer la loi sur les pouvoirs publics (celle-ci étant subordonnée à l'adoption de la loi sur le Sénat).

C'est à nouveau le grand désespoir dans le groupe WALLON. Le lendemain, les journaux comme L'Appel au Peuple, s'écriaient tout joyeux :

> *"Le Wallonat est mort. "*

Mais, quand l'Assemblée eut à voter l'ensemble de la loi qui avait été adoptée, article par article, les centres se lièrent à la droite, pour la repousser en bloc par 368 voix contre 345. Comme l'écrit Alphonse BERTRAND dans "Les Origines de la IIIème République" :

> *"Ceci démontrait une fois de plus l'absolue nécessité de l'appoint du groupe LAVERGNE-WALLON, si l'on voulait arriver à une solution. "*

II est vrai que le groupe de WALLON faisait pencher la balance.

Le cabinet de CISSEY avait démissionné. MAC-MAHON demande à BROGLIE de créer un ministère à poigne. L'extrême-gauche, Henri BRISSON demande à l'Assemblée de se dissoudre. La France est à nouveau rejetée à l'aventure sans gouvernement et sans constitution. Tout est à recommencer.

Une lettre de la correspondance entre les fils WALLON (H. WALLON à son frère Paul) datée du 13 février 1875, retrace bien la situation politique et la "panique" provoquée par l'amendement DUPRAT. Les fils ont beaucoup d'admiration et de confiance en leur père :

> *". . .nos affaires intérieures sont assez graves. Tu sais avec quelle joie nous avons salué le vote du 30 janvier. Tous nos sentiments, joie, fierté, tu les as partagés et tu as fait bon accueil aux félicitations que tu as dû recevoir, comme moi, en l'honneur de notre Père."*

Henri parle ensuite des déboires de la constitution. Il garde espoir. La vraie majorité, d'après lui, est celle formée le 30 janvier.

> *"Mais nous voilà rejetés à la côte. Nous donnions pourtant si bien dans la passe et semblions entrer sûrement dans le port. La tactique des Bonapartistes, nos pires ennemis, favorisée par l'imbécillité du maréchal, nous a dévoyés. Nous remettrons-nous de ce mauvais coup de vent ?]'ose l'espérer encore. Nos adversaires ont triomphé trop vite. Ils croyaient hier la République à l'eau. Ils savent pourtant que leur impuissance les a réduits au rôle de minorité et que la majorité vraie, la seule durable, est celle qui s'est formée le 30 janvier. Ce jour-là, le pays s'est senti renaître. Il y a eu*

> *une telle explosion de joie que les ennemis de la République ont dû baisser le ton et avoir l'air de s'accommoder de la nouvelle constitution. Ils ont pris leur revanche hier, mais revanche stérile et qui ne peut que les faire détester un peu plus de tous les bons concitoyens. Non, leur victoire ne durera pas."*

Pour tâcher de sauver la situation, deux députés, WADDINGTON et VAUTRAIN combattirent l'urgence demandée par H. BRISSON et proposèrent un autre système d'élection du Sénat. Comme l'écrit H.WALLON, toujours dans cette même lettre, l'espoir renaît :

> *"La fin de la séance d'hier faisait espérer déjà et le renvoi à la commission des amendements WADDINGTON et VAUTRAIN fait pressentir une entente nouvelle entre tous ceux qui veulent le bien du pays ; l'amendement VAUTRAIN surtout qui donne à l'élection du Sénat le suffrage universel pour base sans faire élire directement les Sénateurs par tous les électeurs inscrits. Cette proposition de l'élection à deux degrés me paraît avoir chance de réunir, dans le même vote, ceux qui ont déjà constitué ensemble le gouvernement de la République. Je serais bien étonné si Père ne se ralliait pas à cet amendement de conciliation."*

On peut lire dans "La Droite en France" de M. R. REMOND :

> *"Le mode d'élection au Sénat suscite encore beaucoup d'obstacles. On se trouve, à un moment donné, sans projet, contre-projet et sans ministre. C'est le "terre-neuve" WALLON qui va, une fois de plus, sauver la situation."*

Il fallait un autre Sénat. WALLON lui-même rappelle les faits dans un discours de 1904 :

> *"C'est alors que ceux qui tenaient à la première loi eurent l'idée de s'adresser au groupe anonyme qui l'avait fait adopter. J'en faisais partie."*

Nous pouvons rapprocher ce que WALLON explique ici de ce qu'il avait écrit dans La Revue de Paris pour rectifier l'article de de MARCERE. Nous avons déjà parlé de ce que WALLON disait de cet article sur le premier amendement, son initiative propre. Il continue cet article en précisant son rôle quant à l'organisation du Sénat.

> *"Après l'amendement de Pascal DUPRAT : ici se place, mon cher collègue," écrit WALLON, s'adressant à de MARCERE, "l'incident qui a laissé quelque confusion dans vos souvenirs ; c'est alors, en effet, que M.CHRISTOPHLE et M.Casimir PERIER, notre regretté collègue, vinrent me trouver chez moi, 95, boulevard Saint-Michel et me dirent :*

> *"Vous voyez que tout est remis en question. Vous avez en ce moment la faveur de l'Assemblée Nationale, présentez lui une loi sur le Sénat, qu'elle puisse voter et qui en même temps assure le vote définitif de votre premier amendement."*
>
> *"Je me défendis vivement, je leur dis que, si j'avais une proposition de loi toute rédigée sur l'organisation du Sénat, je me garderais bien de la porter à la tribune, craignant de paraître ainsi m'imposer à l'Assemblée ; mais ils insistèrent et je dus leur promettre d'en conférer sans retard avec le petit groupe de mes amis. Nous nous réunîmes donc à 8 ou 10 : MM. DENORMANDIE, GOUIN, LURO, qui font toujours partie du Sénat, et d'autres encore : leurs noms figurent en tête de la proposition qui fut soumise à l'Assemblée Nationale et votée par elle le 24 février, vote suivi le lendemain 25 par l'adoption définitive de la loi sur l'organisation des pouvoirs publics. "*

WALLON fut donc poussé par les membres du centre-gauche qui eux-mêmes s'étaient entendu avec le centre-droit, comme le dit G. HANOTAUX dans son Histoire de la IIIème République ; les deux beaux-frères, le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER du centre droit, Casimir PERIER du centre gauche, habitaient deux hôtels jumeaux aux Champs-Elysées :

> *"C'est là que tout va se régler, le 18 et le 19 février, entre eux et leurs amis politiques. De temps à autre, un émissaire traverse le jardin et va porter à l'un des groupes les propositions arrêtées par l'autre. Le 19 au soir, l'accord des deux centres est réalisé sur un contre-projet rédigé, encore par l'inlassable WALLON, pour le Sénat."*

D'autre part, l'article de WALLON est intéressant parce qu'il prouve l'existence réelle du Wallonat. WALLON avait donc "un petit groupe d'amis politiques". Aux noms déjà cité par lui, nous pouvons ajouter les signataires de la proposition sur le Sénat : TARGET, Amédée BEAU, GOUIN, A. ANDRE, Félix VOISIN, HOUSSARD, A.CLAPIER, L. de LAVERGNE, A. CLOCQUE. J. CLARETIE écrit le 25 février 1875 : *"Le Wallonat renaissait et devenait républicain. "*

3.1.1.1.1 Quel était donc le Sénat proposé par le groupe de WALLON ?

Sur 300 membres, 225 élus pour 9 ans dans chaque département, ou colonie, par un collège de : députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissements, un délégué de chaque conseil municipal ; plus 75 sénateurs à vie, désignés la première fois par l'Assemblée Nationale, après par le Sénat au fur et à mesure des vacances ; il faut avoir 40 ans pour être élu sénateur.

POURQUOI LA PROPOSITION OBTIENT-ELLE LA MAJORITE DES VOIX ?

Qui a voté pour ?

En fait, elle réalise l'accord des droites, parce qu'elle fait appel à un corps électoral restreint et surtout rural. De BROGLIE donne son assentiment, tandis que pour les gauches, le principe de la souveraineté populaire est respecté.

J. GREVY est intransigeant, mais GAMBETTA, J. FERRY et J. SIMON incitent la gauche à voter le projet :

"GAMBETTA, confiant dans le progrès de l'esprit républicain dans les villages," dit G. HANOTAUX, et :

> *"II s'agit moins de voter un texte constitutionnel que de se préparer à saisir le pouvoir. "*

En fait, le projet est loin de satisfaire le parti républicain et s'il consent à le voter, c'est ainsi que le dit Le Siècle du 24 février 1875, c'est "pour asseoir la République sur une base légale" (mais la gauche, par exemple, est contre l'institution des inamovibles)

On peut lire aussi dans Le Bien Public de la même date :

> *"A ceux qui disent que le Sénat WALLON ne vaudra rien, on ferme la bouche en leur demandant s'ils ont moyen d'en obtenir un meilleur. Le Sénat WALLON, avec tous ses défauts, qui sont graves et nombreux, a cette qualité qu'il peut vivre et qu'avec lui, la République se fonde, tandis qu'elle a failli mourir de l'accident arrivé à l'amendement Pascal DUPRAT. La France préfère 100 fois la République même avec un Sénat aussi imparfait que le Sénat WALLON, au septennat antichambre de l'Empire."*

Voilà quelles sont les raisons du succès du "Sénat WALLON" : pour la gauche, il s'agissait d'instituer la République.

COMMENT SE SONT PASSES LES DEBATS A LA CHAMBRE ?

II y eut des tentatives d'obstructions faites par la droite monarchiste dont le porte-parole était le marquis de CASTELLANE ; citons un passage de l'intervention de ce dernier :

> *"Du moment que la création d'un Sénat n'a plus d'autre but que de rendre exécutoire et définitive la Constitution républicaine de M.WALLON, il est impossible qu'à ceux qui pensent que cette Constitution est grosse de périls et de dangers de toutes sortes pour la France, d'y donner leur assenti-*

ment." (Très bien ! s'exclame la droite). "Lorsqu'on a l'honneur de connaître celui de nos collègues qui a attaché son nom à celui de la nouvelle Constitution, on reste convaincu que le seul but qu'Il a poursuivi a été de donner à la France, par la République, la stabilité et la sécurité. Mais, quand on jette un coup d'œil attentif sur son œuvre, on arrive à des conclusions absolument opposées. "

La gauche, comme la droite, considèrent donc déjà la Constitution comme l'œuvre de WALLON ; déjà le nom de WALLON est associé à la Constitution de 1875. Cette intervention du marquis de CASTELLANE montre, une fols de plus, que dans l'Assemblée, WALLON était respecté par son honnêteté, sa sincérité, mais elle critique "son œuvre".

"La Constitution de M.WALLON, avec le Sénat du même auteur, ne sera, pour la France, ni la paix ni la stabilité. Aujourd'hui : vote de la loi du Sénat, demain, vote de la Constitution de M.WALLON. Puis réalisation de cette fameuse union des centres qu'on avait eu le tort de traiter jusqu'à ce jour de chimère ou de rêve creux et, comme conséquence de cette union, deux politiques :à l'Intérieur, une politique d'effacement et de concessions indispensables qui feront plus de mal à ce que vous avez appelé l'ordre moral. . . "

Le grand dénouement a donc été l'union des centres qui a permis la République ; et qui a mené la droite à sa perte.

WALLON peut enfin développer son projet après cette interruption des monarchistes ; II montre que le projet sur le Sénat est, en réalité, comme celui sur les pouvoirs publics, un compromis pour avoir l'accord de la gauche :

"L'honorable M. DEPEYRE," dit WALLON, *"a rappelé justement que, dans le projet qui avait été déposé au nom du gouvernement pour l'organisation du Sénat, il était fait une part de moitié à Monsieur le Président de la République. Il s'étonne de ne pas trouver cette même part dans notre proposition. "*

Un membre intervient et dit : "II *n'y en a plus aucune. "*

WALLON continue :

"II s'étonne, si vous voulez, qu'aucune part n'ait été réservée au Président dans la constitution du Sénat. Nous aussi, messieurs, ou du moins le plus grand nombre de ceux qui ont déposé cette proposition avec moi, nous aurions voulu réserver un droit de nomination à Monsieur le Président de la République . "

"C'est le résultat de l'alliance", dit une voix. "Vous n'êtes plus libres", dit une autre.

WALLON reprend :

"Mais nous avons été surtout préoccupés. . . "

"De nos alliés", dit quelqu'un.

WALLON :

"... de la pensée qui a guidé le Président de la République, c'est-à-dire du désir, si souvent exprimé par lui ou en son nom, de voir voter les lois constitutionnelles. C'est pour ces raisons que nous avons dû nous borner à proposer la Constitution d'un Sénat qui, si elle ne répond pas absolument à nos vues, a le grand mérite d'assurer, par le sacrifice, non pas de nos principes, mais de certaines préférences, une majorité à ces lois constitutionnelles que notre Président de la République réclame avant tout. "

C'est à cette transaction qu'avait fait allusion le rapporteur de la Commission, en disant :

"La minorité de la commission aurait trouvé qu'il était préférable d'apprécier les motifs d'intérêt politique, ou les nécessités d'accord parlementaire qui peuvent donner à la proposition de M.WALLON une importance exceptionnelle. "

En fait, l'amendement fut l'expression de cet accord. On peut dire, avec de MARCERE, qui reconnaît :

"M. WALLON a l'honneur, dans deux circonstances importantes, le 30 janvier et le 22 février 1875, d'avoir été le principal artisan de cette grande œuvre : la Constitution de 1875."

QUELLES SONT LES CONSEQUENCES CONSTITUTIONNELLES DE L'AMENDEMENT ?

Le journal Le Siècle écrit :

"Beaucoup pensaient et disaient que les républicains étaient des théoriciens épris d'une abstraction, mais qu'ils étaient impuissants à constituer dans la société politique un ordre durable et un gouvernement régulier. "

Le 25 février, quand l'ensemble de la loi est votée, la même Assemblée qui, 4 ans auparavant, semblait prête à restaurer par un vote massif la Royauté, vient, par un vote massif (254 contre, 425 pour), d'instituer la République. C'est une victoire pour la

gauche, nous l'avons vu ; quant à la majorité conservatrice de l'Assemblée, depuis le 30 janvier, date à laquelle le fameux article 2 de cette loi a été adopté, sa combativité a fait place à la résignation.

Juste avant sa mort, le 12 janvier 1904, dans son dernier discours à la séance d'ouverture du Sénat, WALLON explique l'importance constitutionnelle de celui-ci, et quelle était l'intention des constituants de 1875, quant à l'organisation du Sénat :

> *"Ne perdons pas de vue ce point capital : dans l'Assemblée Nationale de 1875, il n'y avait ni sénateurs, ni députés : nous étions tous des représentants du peuple, issus, au même titre, du suffrage universel et notre unique, intérêt était de faire équitablement à chaque Chambre sa part pour le plus grand bien du pays .*
>
> *Si pourtant l'on avait voulu deux Chambres, c'était afin que l'une put servir de contrepoids à l'autre. Il y eut de brillants projets : un Sénat élu par les grands corps de l'Etat : magistrature, armée. Institut, etc. Mais qu'aurait dit la Chambre des députés en cas de conflit ?*
>
> *"Nous sommes la démocratie, vous l'aristocratie..." et les aristocrates auraient dû s'incliner, trop heureux de n'être pas envoyés à la lanterne.*
>
> *Une élection au suffrage universel ? Les deux Chambres nommées distinctement par un même mode de scrutin, ce n'était pas deux Chambres, c'était une Chambre double.*
>
> *On se résolut donc à donner au Sénat, comme à la Chambre, le suffrage universel, mais par deux modes différents, selon le rôle qu'ils auraient à remplir (mode direct pour les députés, indirect pour les sénateurs), et j'ose dire que nos collèges électoraux, moins nombreux, mais formés d'hommes élus déjà par leurs concitoyens et représentants d'une circonscription plus étendue, n'ont pas moins de valeur.*
>
> *Pensez-y bien, messieurs, gardez fermement les pouvoirs que la Constitution vous a confiés, afin d'être en état de retenir la République sur la pente où elle est si dangereusement engagée. "*

(II s'agissait alors de réduire les pouvoirs du Sénat en matière de finances).

Ce qui rassurait tout le monde en 1875, c'est que le Sénat favorise les communes rurales, mais sans être le "conseil des notables" souhaité par de BROGLIE, ni le "grand conseil des communes de France" qu'imaginait GAMBETTA : c'est un Sénat élu.

WALLON, PERE DE LA CONSTITUTION

WALLON désormais, pour ses contemporains et pour la postérité, est reconnu comme le "Père de la Constitution".

WALLON, devenu célèbre, il est intéressant d'examiner les caricatures dessinées et commentées, au sujet du "Père de la Constitution". D'où vient cette dénomination ? D'après le récit de de MARCERE dans La Revue de Paris, il semble que ce soit du fameux groupe du centre-gauche, de MARCERE, CHRISTOPHLE, Casimir PERIER, etc. (qui était intervenu auprès de WALLON pour lui demander de trancher la question sur le Sénat).

De MARCERE écrit :

> *"C'est nous-mêmes qui l'avons à cette occasion et après son succès appelé : "Le Père de la Constitution". C'est une gloire qu'il a méritée par la justesse de ses vues, sa fermeté, son patriotisme. "*

De BROGLIE dît :

> *"M. WALLON qu'on nommait en riant "le Père de la Constitution."*

En riant, dit de BROGLIE ; en fait. II semble que ce soit plus sérieux qu'une boutade, à en croire L'Echo, que ce surnom a eu dans la presse (surtout républicaine) et même pour la postérité.

Cette appellation a inspiré quelques caricatures et beaucoup d'articles de presse. Nous pouvons citer :

- celle parue le 28 février 1875 dans le journal Le Grelot, M.WALLON, par Alfred Le Petit, où l'on voit WALLON avec des ailes, brandissant la Constitution (un rouleau d'écritures) d'une main et un bouclier de l'autre et dominant l'hydre des mers de l'anarchie. Dans un coin la République.
- Il Papagello du 28 février 1875, journal à tendance humoristique, imprimé à Bologne, qui représente le coq des Gaules surmonté à sa tête par le député WALLON, sur la croupe par le Maréchal MAC-MAHON. Perdu dans les plumes de la queue, le clergé est représenté par un évêque qui essaye de voir clair ; l'Empire, représenté par un bonnet napoléonien, et la monarchie par la fleur de lys et le drapeau tricolore, retiennent chaque patte du coq. Le coq tient en son bec : l'amendement WALLON, et jette un regard surparis. Cette caricature est accompagnée du commentaire suivant :

  > *"Le député WALLON survenu à la tête des têtes, a choisi la République en dépit de ceux qui retiennent ses pas progressifs. Et en avant ! "*

Même en Italie, l'amendement a un retentissement.

- La plus célèbre des caricatures est celle parue dans L'Eclipse du 6 mars 1875, dessinée par A. GILL, grand caricaturiste de l'époque : WALLON présentant son enfant nouveau-né, la République, bien emmailloté, à un bourgeois (en manchettes) et à un prolétaire (en bras de chemise), se serrant la main ! Symbole de l'accord de tous les Français pour la République. Il faut aussi préciser le cadre : au milieu des nuages. L'auteur voulait-il dire par là que la Constitution avait un aspect très nébuleux, l'aspect d'un compromis : rien de parfait ?

WALLON peu fier de son œuvre ?

II est à remarquer surtout que le visage de WALLON n'est pas celui d'un homme satisfait. WALLON dit bien le 30 janvier que la République est loin d'être parfaite. La Constitution de 1875 n'est point un enfant conçu dans la joie.

Dans son article du 20 décembre 1875, Le XIXème Siècle souligne :

> *"le peu de tendresse paternelle de M.WALLON ; dès le 25 février, aussitôt que l'enfant fut au monde, M.WALLON sembla prendre à tâche de l'oublier et de le faire oublier aux autres. On eût dit qu'il en rougissait, semblable à ces mères qui se débarrassent de leur progéniture en l'envoyant bien loin, chez une nourrice habitant un pays malsain."*

L'Illustration écrit aussi en 1875, au sujet de WALLON :

> *"La célébrité qui, tout d'un coup, s'est attachée à lui, l'étonné un peu ; il semble en être gêné beaucoup plus qu'enorgueilli, même au lendemain de son premier succès, quand il parut à la tribune, sa timidité semblait s'augmenter encore, et on eut dit qu'il voulait se faire pardonner son triomphe. "*

Si, le lendemain de l'amendement, WALLON semble encore peu sûr de lui, il n'en est pas moins convaincu de la nécessité d'un gouvernement républicain, mais comment pourrait-il s'en réjouir si vite, après tant de difficultés ; est-on bien sûr que la situation tout d'un coup se trouve clarifiée ?

WALLON plaide en faveur de la République à la Sorbonne.

WALLON verra la majorité républicaine augmenter, il prendra un peu confiance en l'avenir de son œuvre. Le 5 avril 1875, le journal Le Temps montre WALLON moins hésitant, même lors d'une manifestation officielle (WALLON est alors ministre) :

> *"Hier, à la distribution des récompenses aux sociétés savantes de province, M. le Ministre de l'Instruction Publique dans un discours a caractérisé en ces termes la transformation politique opérée par le vote des lois constitutionnelles :*
>
> *"La République, a dit M.WALLON, et à ce mot des applaudissements répétés, des cris de Vive la République, .ont coupé la parole à l'orateur, la Ré-*

publique que l'Assemblée a trouvée, en fait, établie au milieu de l'invasion, vient de recevoir, par le vote des lois constitutionnelles, un caractère plus défini, sans fermer la porte aux réformes. . . L'Assemblée Nationale a voulu qu'elle eut en elle par le jeu même des institutions, la puissance de durer, ne proscrivant que deux choses qui ont été le fléau de notre histoire : les coups d'Etat et les révolutions .(Applaudissements prolongés). Les pouvoirs qui ont été conférés pour 7 ans à M. le Maréchal MAC-MAHON, se trouvant fortifiés, étendus même dans leur durée, sous son gouvernement loyal et ferme, la France peut donc avoir cette sécurité dont elle a besoin pour se relever par le travail. "(Applaudissements).

Et le Journal commente ainsi le discours dont l'importance se situe aussi dans le contexte du lieu où il s'exprime :

"L'honorable M. WALLON ne passe pas pour un révolutionnaire et les sociétés savantes de province pour des foyers d'exaltation et des centres de propagande républicaine. Ce n'est donc ni par esprit doctrinaire, ni par passion politique que M.WALLON tenait hier un tel langage à la Sorbonne, et les délégués l'applaudissent chaleureusement. Il a parlé en homme de bon sens et les délégués, hommes d'études et raisonnables, ont été touchés par la vérité de sa pensée et la fermeté de sa parole.

M. WALLON a donc provoqué une imposante manifestation en faveur de la République, alors que la destruction de toute équivoque, la ferme affirmation de ce qui est répond au premier besoin des esprits.

La République hier a reçu une nouvelle consécration officielle qui emprunte un intérêt particulier au milieu dans lequel elle s'est produite : dans l'enceinte de la Sorbonne. Première solennité publique où le nouveau ministère était représenté, il était juste que M. WALLON, dont le nom est delà si étroitement lié à l'œuvre du 25 février, la montre sous son vrai jour et son vrai nom. "

Nous pouvons citer aussi un autre passage de l'article où l'auteur fait une remarque importante sur la IIIème République par rapport aux deux autres. La nature de celle-ci s'identifie bien à son auteur présumé WALLON :

"La République de 1875 a gagné quelque chose à ses devanciers ; au lieu de proclamation dans le tumulte de tribuns improvisés, elle offrira à l'historien le spectacle le plus édifiant d'une proclamation en Sorbonne, avec un savant . pour tribun et des savants pour assistants" .

Avenir de la Constitution.

PERROT, dans sa notice, écrit :

> *"WALLON a exercé une action décisive sur le tour que prenaient les affaires du pays, il en a pour un temps, pour toujours peut-être fixé les destinées."*

En effet, depuis 1891, c'est celle qui durera le plus longtemps pendant 65 ans. Pourquoi ?

> CHASTENET écrit *: "parce qu'elle est souple."*

En fait, on peut se demander s'il s'agit vraiment d'une constitution, il n'y a pas eu de déclaration solennelle, ni un texte avec un préambule, des titres s'ajustant les uns aux autres dans une belle logique, mais seulement trois lois constitutionnelles très courtes avec possibilité de révision.

M .CHASTE NET dit encore :

> *"Rien de moins systématique, de plus modeste, de plus empirique."*

Si cette constitution a duré 65 ans, elle a subi de nombreuses transformations ; WALLON pourtant tenait à son œuvre, et, dès qu'il le pouvait défendait "sa constitution". Une caricature du 29 juillet 1878, dans le journal satirique le Don Quichotte de Ch. GILBERT MARTIN, et intitulée Les Pompiers de Nanterre, représente WALLON et LABOULAYE vigilants, prêts à réduire à coups de lance les agitations révisionnistes.

En 1876, le suffrage universel amène une majorité républicaine à l'Assemblée, le ministère BUFFET fut remplacé par un cabinet DUFAURE, avec WADDINGTON à l'Instruction Publique. Comme l'écrit M. CAPERAN[101] :

> *"Les deux principaux auteurs de la Constitution de 1875 tombaient par elle, dès sa première application."*

Et pour reprendre la comparaison : WALLON père de la Constitution :

> *"Saturne ne mange plus ses enfants,"* dit J. J. WEISS[102], *"comme au temps de la I*ère *République, c'est l'enfant à peine engendré de Saturne qui mange son père. "*

Si PERROT, dans sa notice, le félicite :

> *"le vieux père à qui fut donnée la satisfaction de voir sa fille parvenir à un âge que n'a réussi à atteindre aucune des constitutions qui se sont succédées en moins d'un siècle."*

[101] Histoire de la laïcité au 19ème siècle.
[102] J. J.WEISS : Combat constitutionnel (1868-1886). Paris, 1893.

Il faut nuancer ce jugement, WALLON lui-même, père de 10 enfants, dont 7 filles, disait, paraît-il, souvent à son entourage cette boutade :

> *"J'ai eu 8 filles, la seule qui ait mal tourné, c'est la Constitution."*

Le Journal des Facultés Catholiques de Lille écrit :

> *"Pour tout le monde, M.WALLON, c'est le "Père de la IIIème République. La constitution a vécu, il est vrai, mais n'y aurait-il pas lieu de se demander si elle l'a fait toujours en conformité d'esprit avec son auteur, et si la conduite de la fille a toujours été de nature à donner satisfaction au cœur du père ? Chrétien et libéral, à défaut d'une République à la Garcia Moreno, M. WALLON se fut montré content d'une République à la WASHINGTON ou à la ROOSEVELT. Est-ce celle-là dont ces 30 années nous ont fait jouir ?"*

En 1896, WALLON est alors doyen du Sénat, il ouvre donc chaque année la séance d'ouverture du Sénat et l'on peut dire que ses discours sont assez austères, tout d'abord par l'autorité que l'âge donnée sa parole, mais aussi parce que sa pensée reflète la tristesse de voir la Constitution à laquelle il a pris tant de part *"tourner, selon lui, au détriment de son pays par la mauvaise application qu'on en a faite".*

Le journal Le Soleil du 14 novembre 1904 souligne l'honnêteté de M. WALLON, fidèle à sa Constitution :

> *"Plus d'une fois depuis 1875, il lui arriva de déplorer à la tribune les violations faites à sa charte ; de cette tâche il s'acquitta avec un courage et une persévérance qui l'honorera et attestera la sincérité de cet honnête homme, de ce bon patriote qui croyait à la liberté et à la tradition. "*

Avec l'évolution vers le radicalisme, WALLON prend nettement position pour le parti conservateur, et le maintien de la tradition. WALLON estime aussi à ce moment-là, comme il le dira à la tribune, que *"la République met les catholiques (plus des ¾ de la nation,* dit-il*) hors la loi."*

A deux grands moments politiques : après le 16 mai 1877, et en juin 1879 à propos de la dissolution de la Chambre, deux lettres de la correspondance de famille reflètent ce sentiment "conservateur":

En juin 1877, Henri WALLON (fils de WALLON) écrit à son frère Paul (il y a division dans la famille : Paul soutient J. SIMON, tandis qu'Henri pense, comme son père que :)

> *"II faut recomposer un grand parti français, franchement ennemi des bonapartistes et des radicaux. "*

Et en juin 1879, Pierre PETIT (gendre de WALLON), écrit à son beau-père :

> *"Je suis très heureux de partager votre manière de voir dans les circonstances difficiles que nous traversons en ce moment. Il est à souhaiter que les prochaines élections envolent à la Chambre une majorité conservatrice républicaine aussi éloignée des tendances radicales que des idées de restauration actuellement Impossible."*

Ce n'était plus la République ouverte à tous (comme dans la Cité Antique), tolérante, etc. WALLON rappelait souvent, dit-on, à propos de la Semeuse de ROTY, ces vers de La Fontaine (son auteur favori) :

> *"Voyez-vous cette main qui dans les airs chemine, Un jour viendra qui n'est pas loin, Que ce qu'elle répand sera votre ruine."*

En lisant dans le Journal Officiel les discours de WALLON au Sénat, nous voyons l'intérêt qu'il porte à la Constitution.

En 1896, il défend le pouvoir du Président de la République :

> *"Pour donner à la République un gouvernement fort et pondéré, la Constitution a confié le pouvoir exécutif à un Président qui, pendant toute la durée de son mandat, n'a rien à envier des prérogatives d'un souverain constitutionnel. "*

II défend aussi le suffrage universel :

> *"Et comment la bonne harmonie qui existait sou les monarchies de 1815 et de 1830 entre deux Chambres d'origine si différente ne se maintiendrait-elle pas sous la République entre deux Chambres issues d'une même source : le suffrage universel ! C'est la condition vitale de tout régime parlementaire et le besoin le plus impérieux du pays. "*

En 1898, nous pouvons citer un passage important de son discours où il parle de la révision de la Constitution ; celle-ci est légale, même facilitée par la Constitution, mais pas nécessaire :

> *"La Constitution ne redoute pas la révision. Elle l'appelle,"* dit-il, *"au contraire, par les facilités qu'elle lui offre. Aucune Constitution au monde n'a moins prétendu à la perpétuité de son œuvre. A la majorité ordinaire par délibérations séparées dans chacune des deux Chambres, puis à la simple majorité absolue des membres composant l'Assemblée Nationale, l'œuvre de la Constitution peut être refaite de fond en comble.*

Si, depuis 22 ans qu'elle existe, les représentants du pays l'ont maintenue dans ses bases essentielles, c'est apparemment qu'ils n'ont pas jugé opportun de rien mettre à sa place."

Puis il explique que pour lui, diminuer le rôle du Sénat représente un danger :

"Donner à la Chambre le dernier mot, même uniquement en matière de finances, ce serait faire du Sénat une simple chambre d'enregistrement, n'ayant que le droit de remontrance, avec l'obligation de s'incliner, comme l'ancien Parlement sous la Monarchie absolue, devant l'injonction du souverain, sans même qu'il fût besoin d'un lit de justice. Mieux vaudrait le supprimer franchement. Mais une Chambre unique, si elle n'est pas dans la dépendance d'un pouvoir exécutif ayant le droit de la dissoudre, est fatalement amenée à le dominer. C'est une sorte de Convention qui absorbera en soi tous les pouvoirs pour se perdre elle-même, et la République avec elle, dans les entralhements du despotisme démocratique. "

En 1899, le journal Le Temps publie même le discours de WALLON au Sénat (WALLON avait combattu l'idée de la formation d'une Assemblée Constituante) et l'intitule "plaidoyer de M. WALLON en faveur de son œuvre" .

"Une Constituante ! Le moment serait vraiment bien choisi ! Avant de faire ce saut dans l'inconnu où l'on pourrait trouver toute autre chose que ce qu'on y cherche, ne serait-il pas bon de se demander si ce que l'on cherche ne pourrait pas se trouver dans la Constitution elle-même sans autre peine que de l'en tirer ?

Est-ce la Constitution qui refuse au Président de la République les prérogatives essentielles d'un Chef d'Etat ? qui cause l'instabilité des ministères ? qui entrave l'élaboration régulière des lois ? qui fait de nos sessions extraordinaires des sessions plus qu'ordinaires et nous ramène en quelque sorte à la permanence des assemblées ? . . . C'est moins elle encore que nos habitudes et notre esprit qu'il y aurait à réformer. "

En 1900, ce sont les sénateurs inamovibles que WALLON défend dans son discours de doyen !

". . .j'ai eu à parler des sénateurs à vie, permettez à l'un d'eux - qui n'en a plus pour longtemps - (WALLON a alors 88 ans), de vous exprimer un vœu, c'est que vous ne laissiez point périr cette catégorie qui, aux termes de la loi de 1884, est condamnée à s'éteindre avec le dernier des survivants. De 75, nous restons 16."

Pourquoi WALLON veut-il les maintenir ?

> *"Lorsque, II y a dans un pays un corps comme le Sénat, il faut pouvoir y appeler, en dehors de tous les hasards des élections départementales, les hommes qui, ayant passé presque toute leur vie dans l'armée, dans la magistrature, dans la diplomatie, dans l'étude et la pratique des lettres, des sciences ou des arts, ont pu perdre toute attache avec leurs départements et n'ont plus guère moyen d'entrer au Sénat que par le choix du corps lui-même. "*

Pour lui, cette institution représente :

> *"la plus haute récompense nationale à de grands services, à de beaux travaux qui sont l'honneur et qui soutiennent le rang élevé de la France dans le monde. "*

En 1901, l'allocution de WALLON en ce début du 20ème siècle est plutôt pessimiste :

> *"Je salue le 20ème siècle, que je ne comptais par voir de si près, souhaitant qu'il rétablisse, sans plus de retard, la paix si malheureusement troublée parmi nous et assure par là le relèvement de la France. Mais un siècle naissant est d'une personnalité bien incertaine. J'exprime le vœu que les pouvoirs publics travaillent à cette pacification générale et vraie, en maintenant toutes les libertés, en respectant tous les droits, et qu'ils exercent eux-mêmes dans toute leur plénitude, sans défaillance, comme sans empiétement, les prérogatives que la Constitution leur assigne : afin qu'on voie si le mal dont on se plaint vient des institutions que la France s'est données, ou de la façon dont on les pratique. Toute la question est là."*

Un autre document prouve que la question constitutionnelle représente un réel souci pour WALLON (il veut poursuivre le rôle qu'il a commencé à jouer lors de l'amendement) : en 1900, WALLON rédige la préface du livre de W.WILSON : "Le gouvernement congressionnel". Quelles sont les intentions de WALLON en rédigeant cette préface ?

- faire apparaître la meilleure forme de gouvernement possible

> *"Si l'on veut chercher la meilleure forme de gouvernement, non pas en théorie, mais en pratique, il est bon de s'éclairer des expériences déjà faites, dans les diverses nations qui offrent un champ convenable aux études de législation comparée. L'Angleterre, où est né le parlementarisme, puis les Etats-Unis d'Amérique, ceux-ci ayant une affinité de plus avec la France (la France est devenue républicaine comme les Etats-Unis)."*

- montrer que la France n'a rien à envier aux Etats-Unis :

> *"Le gouvernement congressionnel, c'est dans nos souvenirs le gouvernement conventionnel."*

Et sa conclusion sur l'ouvrage est celle-ci :

> *"En somme, tout n'est pas à imiter dans cet exemple, mais indépendamment des renseignements précieux qu'Il nous fournit, il nous donne un bon exemple à suivre : c'est de faire, comme II le fait pour l'Assemblée, l'examen impartial de notre propre état. "*

WALLON a donc joué un rôle constitutionnel. Devenu célèbre, WALLON a été rendu immortel par l'œuvre de quelques artistes, plus officiels que les caricaturistes. Nous savons par la biographie valenciennoise que :

> *"la galerie historique de notre société (société d'art et d'agriculture de Valenciennes) possède un beau buste de M. WALLON, par M. Gustave CRAUCK, notre concitoyen, grand prix de Rome. Son portrait, que vient de terminer M. COUENNE, vient également d'y prendre place. Nous conservons encore deux médaillons, l'un par CRAUCK, l'autre par ELSHŒCT, de Dunkerque, et un portrait lithographie par A. COLLETTE (collection de l'Assemblée Nationale). Le médaillon fait par CRAUCK va être reproduit par M.BETTIGNIES en porcelaine."*

Mais surtout, on peut voir actuellement à Versailles un tableau de BASTIEN LEPAGE. C'est ce tableau que l'on retrouve sous forme de caricature dans L'Eclipse du 14 mai 1876. Sur toute une page, A. GILL représente "Les triomphateurs du Salon", où l'on peut reconnaître :

FIRMIN-GIRARD : "Le marché aux fleurs, ou le triomphe de l'adresse et de la photographie. "

Carolus DURAN et VIBERT : "La Marquise et la banquière ou le triomphe des escaliers chics."

CLAIRIN : "Sarah-Bernhardt ou le triomphe de la levrette".

G. DORE : "L'entrée à Jérusalem ou le triomphe de la dimension et de la tapisserie".

BASTIEN LEPAGE : "M. WALLON ou le triomphe de la sincérité". (WALLON est représenté de façon stricte, les mains sur les genoux timide et un peu gauche).

Edouard MANET : "Ou le triomphe de l'absence", trône au milieu de tous les tableaux les mains en l'air.

CONCLUSION

Comment se termine cette carrière de WALLON ? Comment pouvons-nous conclure notre étude de celle-ci ?

Nous avons déjà cité de nombreuses fois les notices biographiques parues au lendemain de la mort de WALLON : "les éloges funèbres". Emprunter à celles-ci notre conclusion aurait un caractère "trop élogieux", à la limite de l'objectivité. D'autres documents nous ont permis, selon la possibilité de nos connaissances et de nos recherches, de connaître la vie de ce personnage. Etant donné les sources diverses de ces documents, nous nous sommes permis de donner une certaine image à cet homme du 19ème siècle.

Nous avons essayé, tout au long de notre étude, de montrer l'indépendance d'opinions et l'originalité de WALLON.

Si nous regardons de plus près les notices nécrologiques, nous pouvons aussi remarquer que toutes, malgré leur tendance, soulignent cette indépendance de caractère. Et justement, comme l'écrit le Journal des Facultés de Lille, à propos de la notice de PERROT :

> *"Le peintre met constamment l'ombre là où il faut la lumière et vice-versa : c'est un portrait manqué."*

CHRETIEN ET LIBERAL

"Chrétien et libéral", telle est l'étiquette en deux mots sous laquelle WALLON nous est présenté.

Mais les biographies, suivant les tendances politiques et religieuses de l'auteur, mettent en lumière l'un ou l'autre aspect. C'est pourquoi une biographie générale, à la mesure de nos possibilités, était nécessaire pour voir le lien entre les deux WALLON que nous présentaient ses contemporains. Nous avons donc essayé, à l'aide de documents, de connaître quelles étaient les Intentions et les motivations de WALLON dans ses activités.

Nous pouvons conclure qu'il fut, avant tout, un chrétien : apologiste de la religion qu'Il défendit dans ses écrits, comme par sa vie vécue dans la piété. Et nous avons vu qu'il joua un rôle important au 19ème siècle en tant que catholique. Si, par exemple, le Journal des Facultés Catholiques fait l'éloge de WALLON, c'est parce que celui-ci a occupé

> *"un rang distingué dans l'état-major laïc de l'armée catholique de ce siècle. "*

Nous avons essayé de montrer comment il vécut en catholique dans le milieu universitaire. Et parmi les catholiques, nous avons souligné son indépendance. A la lumière de l'étude faite par MM. GADILLE et MAYEUR, nous pouvons l'associer aux catholiques libéraux : comme eux,

> *"il est en réaction contre le conformisme politique et religieux du milieu aristocratique, marqués par l'expérience du trône et de l'autel, qu'il rejette par le climat du romantisme et du réveil catholique."*[103]

II est aussi marqué par la monarchie de Juillet : le régime représentatif et la liberté de l'enseignement ; comme eux, il est opposé à l'Empire (comme LACORDAIRE) ; il écrit au Correspondant ; WALLON peut être tout spécialement considéré comme un catholique libéral, parce qu'il défend l'université ; plus libéral même, nous l'avons vu, qu'un MONTALEMBERT, un FALLOUX, un BROGLIE, un DUPANLOUP.

Comme eux, WALLON est un "homme d'Assemblée", attaché à l'idée

> *"d'une représentation, et estime que l'Eglise doit renoncer aux pratiques autoritaires de l'âge de l'absolutisme."*

Un "homme de juste milieu" et de sage raison, de stricte discipline de vie.

Un "homme de réflexion", favorable à la libre recherche intellectuelle dans l'Eglise ; il porte un remarquable intérêt à l'histoire de l'Eglise, comme de BROGLIE.

> Et *"ce souci de hautes études va de la direction spirituelle aux travaux de spéculations historiques, philosophiques et théologiques. La forme politique paraît la résultante de toutes les autres."*

Nous pouvons conclure sur le catholique WALLON en insistant avec CROISET sur sa grande tolérance :

> *"car un des traits de ce christianisme pratique, sévère sur les mœurs et sérieux en toutes choses, était de se concilier chez les esprits cultivés avec une indépendance de pensée et une verdeur de langage qui, sans jamais toucher à l'essentiel, comportait bien des libertés. Aussi, entre honnêtes gens et bons camarades, on arrivait toujours à vivre en excellent accord. "*

WALLON n'avait rien d'un catholique intransigeant, c'est pourquoi il a pu vivre son catholicisme dans le milieu universitaire et le concilier avec l'autre côté de son personnage : le libéral. Le démocrate J. CLARETIE lui-même dit de WALLON :

> *"Les bonapartistes auront beau faire, ils ne parviendront pas, . on le voit, à transformer M.WALLON en révolutionnaire farouche et dangereux. L'homme d'Etat qui a donné une Constitution à notre pays est un libéral intelligent et prévoyant. "*

[103] Les milieux catholiques libéraux en France : continuité et diversité d'une tradition. MM.GADILLI et MAYEUR.

Nous avons vu le caractère profondément libéral de WALLON s'enraciner chez lui dès sa jeunesse, sous l'influence de son père et de l'Ecole Normale. Son rôle pour l'abolition de l'esclavage, sa conception de l'histoire, le message de ses œuvres s'en inspirent. Pour conclure, nous pouvons dire aussi que ce libéralisme est à nuancer :

> *"Serviteur dévoué de la démocratie," dit M. FALLIERES, alors président du Sénat, dans son éloge funèbre devant les sénateurs, "il se prenait parfois cependant à redouter ses ardeurs et, s'il fut partisan résolu du progrès, il aurait voulu en régler la marche, sans rompre avec la tradition, en faisant une part prépondérante à l'application des principes de conservation sociale."*

L'amour de l'ordre est inscrit sur son front, a-t-on dit aussi.

WALLON est historien avant d'être homme politique, aussi pouvons-nous faire référence à son jugement sur l'histoire pour conclure sur les motivations de l'homme politique. Il connaissait l'histoire, et dans son interprétation de celle-ci, nous reconnaissons les fondements de ses idées.

Tous les hommes du 19ème siècle comparent les grands bouleversements de leur siècle à la révolution de 1789, soit comme modèle, soit comme le péril qui menace. Nous avons vu que WALLON, lui, est fidèle à l'esprit de 1789, mais il condamne la Terreur. C'est pourquoi WALLON s'opposera à la réhabilitation officielle de DANTON : au moment du centenaire de la Révolution, c'était une des grandes controverses de l'époque. Alice GERARD, dans son livre "La Révolution Française, mythes et interprétations", écrit à ce sujet :

> *"De vieux libéraux comme H. WALLON et J. SIMON s'indignèrent."*

D'OU LES DIFFICULTES DE SA CARRIERE

Cette indépendance de caractère entraîne pour WALLON des difficultés dans sa carrière :

Cette dualité de WALLON a pu lui nuire à certains moments de sa carrière : nous avons parlé de ses difficultés à "faire carrière" dans l'Université, des reproches qui lui furent adressés, comme professeur, écrivain ou homme politique, ses échecs à l'Académie Française, ses difficultés à l'élection du Sénat en décembre 1875, etc.

En octobre 1875, Le XIXème siècle écrit :

> *"Pauvre, pauvre M.WALLON ! II lui aurait fallu si peu pour satisfaire les libéraux français en général, les universitaires en particulier ! . . . En revanche, les cléricaux ne seront jamais contents quoiqu'on fasse pour leur*

service. ..100000 églises ne leur suffiront pas, s'ils n'ont pas la force en main pour y traîner les dissidents et les philosophes. "

En effet, nous avons vu WALLON être rejeté à différentes occasions par des groupes qu'il affectionnait pourtant : les universitaires, les libéraux, les catholiques.

Mais aussi c'est par cette indépendance d'opinions que WALLON est amené à faire l'unanimité.

A sa mort, la presse, les personnalités du monde politique, académique et universitaire sont unanimes à le respecter, malgré ses tendances politiques ou religieuses. Quand le président du Sénat demande de lever la séance en signe de deuil, le lendemain de la mort de WALLON, la séance est levée à l'unanimité.

Ils considèrent l'ensemble des activités politiques sur toute sa vie et ne retiennent plus que ce qu'elle a de positif à leurs yeux. J. CORNELY, dans son article dans le journal Le Siècle (journal libéral qui a été sous la direction de J. SIMON), donne une explication assez juste sur cette unanimité quant à l'éloge de WALLON à sa mort : celle-ci est due, selon lui, à la conjoncture politique : l'évolution de la république vers l'anticléricalisme, l'opposition se regroupe dans le cléricalisme et reconnaît WALLON comme un catholique faisant l'ombre sur le libéral. Les anticléricaux, eux, mettant la lumière sur le libéral.

"M. WALLON a dû aux circonstances actuelles l'avantage d'avoir une bonne presse à sa mort," dit J. CORNELY, "en admettant que le fait soit un avantage et que les hommes politiques raisonnables n'emportent pas dans leur cercueil l'habitude qu'ils ont été obligé de contracter de leur vivant de mépriser et de tenir pour nul et non avenu tout ce qu'on peut dire et écrire d'eux. S'il était mort plus tôt, quand il y avait encore des partis d'opposition, sa mémoire eut été maudite par eux comme celle d'un homme leur ayant barré la route. Mais il n'y a plus de partis politiques d'opposition. La République s'étant jusqu'à un certain point confondue avec l'anticléricalisme, les opposants dynastiques ont fusionné dans le cléricalisme, en vertu de la vieille règle qui préside à la répartition des sympathies humaines : les ennemis de nos ennemis sont nos amis. Le cléricalisme, couvrant donc toutes les oppositions, a dû arborer un mot d'ordre qui les satisfasse toutes. Ce mot d'ordre a été habilement choisi dans le magasin des formules républicaines : c'est le mot "liberté". . Les nécrologues disent donc de M.WALLON : celui-là aima la liberté. . . Ils ont d'ailleurs raison. Le père WALLON aima la liberté ! . . . et j'ajouterai que la cause de nos difficultés actuelles est précisément que M.WALLON n'ait pas été tiré à un plus grand nombre d'exemplaires. S'ils avaient été seulement 300 comme lui, catholiques fervents et républicains convaincus, il se serait formé un parti répu-

blicain catholique avec lequel les autres fractions républicaines eussent dû compter et aujourd'hui l'on ne songerait pas le moins du monde à séparer l'Eglise et l'Etat. La qualité de républicain et celle d de catholique sont restées incompatibles. Voilà le mal !"

La conciliation entre républicains et catholiques n'était-ce pas le rêve de WALLON ? Néanmoins, à la mort de WALLON, le ministère COMBES est bien loin. La majorité obtenue le 30 janvier 1875 par WALLON a basculé.

WALLON CONCILIATEUR

Pour la postérité, cependant, WALLON n'est ni un républicain, ni un catholique, mais l'homme qui a concilié les Français en 1875 en instaurant la République. C'est l'homme de l'Amendement et non l'historien, l'universitaire catholique, et nous pouvons dire en conclusion que c'est justement cette indépendance du personnage WALLON qui l'a mené à jouer ce rôle : de gauche et de droite, à la fois, libéral et conservateur à la fois.

Il est assez révélateur que deux revues satiriques républicaines, La Ménagerie Républicaine et Le Trombinoscope font de WALLON avant tout l'homme de la conciliation. La Ménagerie Républicaine, avec un texte de Léo TAXTIL et un dessin de J. BLASS représente, dans sa ménagerie d'hommes politiques de la IIIème République, WALLON en castor :

"Le castor constitutionnel est une variété très intéressante du genre castor, l'un des plus remarquables des mammifères rongeurs. "

"Variété politique de l'espèce, il s'est signalé par un travail de construction, tout auprès des grandes pièces d'eau de Versailles.

Notre castor, sans être d'un aspect élégant, se tient néanmoins avec beaucoup de propreté. Son pelage est fin et doux, et toujours soigneusement lustré. Très bien organisé pour nager entre deux eaux, il peut, au sein des fleuves parlementaires, se tenir dans la limpidité de la surface conservatrice et plonger dans les bas-fonds boueux de la démagogie ; mais il préfère les hautes eaux, et s'il descend parfois au fond du fleuve, c'est parce que la vase qu'il y recueille lui est nécessaire pour construire la hutte à laquelle il a laissé son nom. "

Pour Léo TAXTIL, la Constitution WALLON est un compromis.

"Voici comment le castor procède pour exécuter les travaux qui lui ont donné une réputation méritée :

Après un grand bouleversement social, il s'établit sur la rive droite d'un fleuve parlementaire mais en choisissant de préférence le centre d'un endroit à l'abri du courant. Il protège d'abord ces parages au moyen d'une digue qu'il construit très solidement, et pour laquelle il entrelace avec une habileté merveilleuse des branches arrachées aux arbres de droite et de gauche ; ces branchages ainsi réunis, il confectionne une sorte de mortier politique composé d'une dose modérée de sable conservateur et d'une forte quantité de limon radical. Ce mortier ne vaut pas, certes, le ciment romain, mais il offre néanmoins une certaine résistance aux flots parlementaires, même en cas de crue monarchique, à la condition que les matériaux ayant servi à bâtir la digue soient bien tassés et bien unis. Toutefois, en cas de débordement révolutionnaire socialiste, la digue pourrait être emportée, mais ce cas ne s'est pas encore produit ; cette digue est qualifiée de constitutionnelle ; l'eau, qu'elle entoure en partie, demeure désormais stagnante et n'est troublée que par les agitations révisionnistes. "

Cette comparaison de la part d'un républicain est intéressante : il reconnaît le rôle joué par WALLON dans la Constitution, cependant il doute de la stabilité de celle-ci. Il ne craint pas un retour à la monarchie, là est la grande victoire de WALLON pour les républicains, sa Constitution a résisté aux oppositions diverses de la monarchie. Cependant, Léo TAXTIL envisage peut-être un jour un bouleversement révolutionnaire socialiste : les agitations révisionnistes en sont les signes avant-coureurs

Le Trombinoscope par TOUCHATOUT attribue aussi à WALLON cette qualité de conciliateur :

"Un trait particulier de son caractère devait beaucoup plus contribuer à illustrer son nom que toutes ses autres qualités réunies : un désir violent de concilier les choses qui semblaient les plus inconciliables ; c'était une véritable passion chez cet enfant studieux et intelligent ; il déployait un véritable talent presque de génie, pour atteindre son but le plus cher : la conciliation à outrance Pour y parvenir, il usait de toutes les adresses, de toutes les ruses, de tous les stratagèmes imaginables, arrachant une concession à celui-ci, une autre à celui-là, ne se rebutant jamais, rédigeant les compromis les plus habiles et prouvant à chacune des parties opposées que ce compromis lui donnait une entière satisfaction. . . II arrivait toujours à son but et raccommodait ensemble des êtres qui, sans lui, se fussent tourné le dos pendant toute leur vie Dire que cela tenait toujours très bien et très longtemps ! . .. non ! . .. Mais enfin, il avait fait son devoir. Et puis, si l'on se refâchait, il se remettait avec courage à préparer le nouveau rapprochement. "

> *"Les événements qui devaient plus tard se dérouler en France destinaient infailliblement le jeune WALLON à jouer un rôle politique important ; un tel amour pour la conjonction ne pouvait manquer d'être utilisé à une époque où il est presque aussi impossible de faire une majorité dans la salle du théâtre de Versailles que de se défaire d'un billet de faveur pour celui de la Renaissance. "*

Léo TAXTIL utilise différentes comparaisons pour illustrer ce trait de caractère : l'art de la sauce : faire avaler par des gens natifs et de bonne volonté les produits comestibles les plus contraires en disant : *"Tiens, mais ce n'est pas encore trop mauvais".* Ou encore l'art "*de mélanger les couleurs : il corsait les nuances tendres, éteignant les tons vifs et criards.* " Ou encore *"il avait tenté de faire vivre en bonne intelligence un chien, un chat et un serin. Ce ménage à trois semblait impossible à organiser et cependant, à force de patience, M. WALLON a été sur le point de réussir."*

> *"Toujours plein d'adresse et de ténacité, il sema des promesses ici, obtint des concessions là, et sut enfin limer, polir, adoucir avec tant d'habileté les coins de tous les articles d'une constitution genre mosaïque qu'un jour le chien, le chat et 1e serin, à moitié engourdis,- ensommeillés par ce bourdonnement incessant qui leur était jusqu'à la conscience de leurs situations respectives, crurent enfin être tombés d'accord. Le réveil ne tarda pas, et comme toutes les concessions qui n'ont pas pour base la clarté, la droiture et la loyauté, le Wallonat sombra dès le lendemain. Ni le chien, ni le chat, ni le serin n'y trouvaient leur compte. Tout récemment, M. WALLON a de nouveau tenté la même épreuve. Au moment où nous mettons sous presse, nous ignorons le résultat de cette courageuse expérience."*

L'article est de février 1875. Après bien des déboires dont parle Léo TAXTIL, nous savons que la Constitution sera votée : elle comprend l'Amendement WALLON sur l'organisation des pouvoirs publics et celui sur l'organisation du Sénat qui finalement obtient aussi la majorité.

Mais Léo TAXTIL n'est pas très élogieux quant à la Constitution, il fait une quatrième comparaison :

> *"En somme, M.WALLON est le plus honnête homme du monde. Il fait consciencieusement de la mauvaise marqueterie pour de la bonne politique, voilà tout."*

Homme de la conciliation, WALLON en 1875 est devenu célèbre : il a alors 63 ans. WALLON mourra en 1904. Pendant ces 29 ans qui lui restent à vivre, à en juger le témoignage de CROISET, *"c'est alors une personnalité et celui-ci souligne la véné-*

ration personnelle dont il était de plus en plus environné, sans cesse grandie par le triple prestige de l'âge, du travail et de la parfaite honnêteté. "

Triple prestige de l'âge, du travail et de la parfaite honnêteté.

L'Eclair, le 14 novembre 1904 à la mort de WALLON écrit :

> *"Nul n'a le droit d'oublier. . . ce vieillard éminent, savant professeur, historien réputé, homme politique honnête..."*

LA FIN DE SA VIE

A la fin de sa vie, malgré ses 92 ans, il était toujours alerte et vigoureux. Jusqu'à ses derniers jours, il a assisté aux séances du Sénat, et aux réunions de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de plus II prenait une part active aux travaux de ces Assemblées. L'Echo de Paris reproduit un dessin de WALLON à la tribune le 13 novembre 1903, lors de l'abrogation de la loi FALLOUX, où il fait un discours "d'une voix éteinte, que l'on entendait à peine, sa tête chenue se redressait, dans des sursauts d'énergie. Travailleur infatigable, il ne pouvait admettre qu'on le traitât en vieillard, II n'aimait pas entendre parler à son sujet de jubilé ; tout au plus acceptait-il qu'on songeât, dans une huitaine d'années, à célébrer son centenaire, car il se disait certain d'atteindre "une seconde jeunesse". "

Quel type d'homme du 19ème siècle était WALLON ?

Les gens qui l'ont connu témoignent tous de son courage. PERROT lui-même dit :

> *"Je me souviens de l'avoir vu, dans le rude hiver de 1890, sortir de l'Institut ses patins à la main. "* WALLON avait alors 78 ans.

En effet WALLON faisait beaucoup de patin à glace. C'était aussi un excellent nageur et, quand il était en vacances aux Petites Dalles en Normandie, il prenait tous les jours son bain de mer par tous les temps. On raconte aussi que le 20 septembre 1878 (il avait 66 ans), aux Petites Dalles, deux jeunes filles lors d'une tempête s'étaient laissées emporter par un courant violent. De son cabinet de travail, qui dominait la mer, WALLON entendit leur père appeler au secours ; et WALLON fut leur sauveteur, il aurait dit :

> *"J'ai cru que mon Tribunal Révolutionnaire (qu'il écrivait alors) n'irait pas jusqu'au 9 thermidor."*

Les journaux parlent beaucoup de cet acte de sauvetage ; il fut décerné à WALLON une médaille d'or.

Sportif et courageux, WALLON était aussi à Paris pour les gens de son quartier une personnalité. Un article dans le journal Le Soleil raconte à la mort de WALLON :

> *"Installé dans le très modeste logis de l'aile gauche du Palais Mazarin (où un appartement est réservé au Secrétaire perpétuel), sa vie se partageait, dans ces dernières années, entre le Sénat et l'Institut. L'aube le trouvait toujours dans son cabinet de travail et l'on peut dire que toutes ses minutes étaient occupées. "*

"La chronique du quartier" dit même qu'il ne dédaignait pas les soucis du ménage et que, pour alléger les peines de sa gouvernante, plus d'une fois on le vit faire ses provisions. Toujours alerte dans sa démarche, soigneusement mis, rasé de frais, il ne prenait Jamais de voiture et se montrait d'une humeur égale et souriante. Accessible à ceux qui venaient le consulter, l'interview l'effrayait pourtant comme un signe de mœurs nouvelles qui n'étalent pas de son temps. Cependant, II causait volontiers de sa nombreuse famille, ses enfants, petits enfants, arrière petits-enfants (72 en tout).

"Rien n'aura donc manqué à la vieillesse de M. WALLON, ni la dignité, ni l'éclat des services rendus, ni la satisfaction de se voir revivre dans les siens. Et cette auréole entourait les cheveux blancs du doyen de l'Institut et du Sénat à ce point qu'il était l'orgueil de ces deux Assemblées."

> *". . . la grande cour de l'Institut est plus morne et plus désolée que d'habitude. Les passants la traversent silencieusement comme osant à peine faire résonner de leurs pas les pavés. "*

WALLON était donc auréolé du prestige dû à son âge : il représentait, en ce début du XXème siècle, l'histoire d'un siècle : il avait connu aussi bien PROUDHON que MONTALEMBERT, LAMARTINE, HUGO, MICHELET, RENAN, etc. C'était le constitutant de 1875, mais un homme averti, par l'expérience, les lectures ou réflexions. II avait vécu sous la monarchie de Juillet, la lI^{ème} République et le Second Empire. Il s'était nourri des ouvrages de MONTESQUIEU, Benjamin CONSTANT, TOCQUEVILLE, PROUDHON et de BROGLIE (père du duc). Nous pouvons l'associer à ce type d'homme du 19ème siècle grave, digne, pénétré de ses responsabilités. Opposé aux mœurs faciles et au clinquant ; l'éloquence de ses discours (influencée par des études de rhétorique), le ton solennel et empesé en témoignent.

Une lettre de WALLON du 17 décembre 1899 à Paul DESCHANEL montre qu'il a connu 4 générations d'hommes :

> *"Monsieur le Président,*
>
> *Les audiences de la Haute Cour ne me permettront pas de me rendre à l'invitation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.*
>
> *. . . et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments affectueux pour le fils de mon ancien élève. "*

Auréolé du prestige de l'âge, donc, et aussi du prestige du travail :

FURETIERES, dans son article dans Le .Soleil du 14 novembre 1904 écrit encore :

> *"Avec M. WALLON finit une longue existence de labeur et de probité intellectuelle à laquelle tous les partis peuvent rendre hommage. "*

Une lettre de Mme WALLON à sa fille Jeanne d'août 1878 parle de la maison des Petites Dalles :

> *"Ton Père paraît content de ce qu'il a fait arranger. . . ce qui ajoute beaucoup de gaieté dans ces deux pièces. Dans l'une on a établi une cheminée, il y avait une armoire et ton Père en a fait son cabinet moyennant un tapis et un bureau. Il s'y trouve très bien, loin du bruit des enfants, et aussi près de la mer que possible . . . "*

Cette lettre est annotée par un des petits-fils de WALLON qui ajoute des détails à cette image de WALLON au travail :

> *"Comme je revois mon grand-père, travaillant une partie de la journée dans cette pièce, installé à son vieux bureau d'acajou, ses papiers et ses livres autour de lui. Lorsqu'on entrait pour lui dire bonjour, on recevait une bonne bouffée d'air de mer qui arrivait de la fenêtre ouverte sur la plage. . . "*

Une lettre de Jeanne PETIT, fille de WALLON, raconte encore :

> *"M. DELTOUR va venir passer quelques jours aux Dalles. Ce sera une société bien agréable pour Père et une distraction qui le tirera un peu de son travail ! Père, cependant, passe encore bien des heures sur la plage avec un livre, mais il paraît aimer moins les promenades et il faut l'y pousser un peu..."*

Clément DESTOUR avait été l'adjoint de WALLON lors de son ministère, c'était aussi un de ses amis.

Une lettre de Marguerite, autre fille de WALLON, à ses sœurs, de novembre 1880, nous aide à réaliser la vie active de leur Père : activités universitaires, académiques et politiques :

> *"Papa est toujours bien occupé par des examens à l'Ecole des Chartes et l'approche de la séance de l'Académie qui doit avoir lieu vendredi. C'est demain la rentrée des Chambres et il doit y avoir plusieurs interpellations sur les dernières expulsions dont tu as sans doute vu les détails dans les journaux. "*

Aujourd'hui, WALLON est davantage connu comme homme politique. Le grand public peut entendre, au son et lumière de Versailles, parler *"ce vieillard à la barbe blanche"* qui proposa un amendement le 30 janvier 1875 dans la Galerie des glaces.

Par contre, l'exposition sur l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il y a 5 ans au Palais Mazarin, omettait de faire connaître au public la figure d'un de ses secrétaires perpétuels, WALLON.

Un article dans Le Journal du 2 février 1925 dit que "ses livres sont tombés en poussière". Ceci est peut-être exagéré, si WALLON n'est pas lu par le grand public les historiens même actuels font parfois référence à WALLON et utilisent ses recherches. Nous citons au hasard :

- "Le Comité de Salut Public" de CASTELNAU s'appuie sur de nombreuses publications, entre autres WALLON.
- "Les Grandes Journées Révolutionnaires" de Paul GRULOT parues en 1897 cite H.WALLON.
- "Le Siècle de Saint Louis" ouvrage fait sous la direction de Philippe St Marc en 1970 fait référence à WALLON,

ainsi que bien d'autres livres d'histoire.

Nous pouvons conclure sur cet aspect de WALLON : tout à son travail, en citant un jugement de J.CLARETIE dans ses portraits d'hommes contemporains :

> *"M. WALLON est de ceux dont on pourrait dire, comme on le dit des peuples :"heureux ceux qui n'ont pas d'histoires". Il n'aime ni le bruit, ni le fracas théâtral. Son histoire (car il en a une) est toute de travail, de dévouement à la science.*

WALLON vénéré pour son âge, son travail, l'est aussi pour son honnêteté.

Prestige de l'honnêteté.

PERROT souligne assez ce trait de caractère chez WALLON :

> *"Sa parole, claire mais un peu froide, n'avait de prise sur les Assemblées que dans ces heures rares où la gravité de la situation donne à certains mots prononcés par un honnête homme et désintéressé l'effet qui impose un moment silence aux passions. Dans ses dernières années, si son esprit était encore lucide, sa voix était moins forte mais on faisait effort pour l'entendre, touché par la dignité de sa vie et la fermeté de ses convictions.*

FURETIERES, toujours dans son article du journal Le Soleil, définit bien le type d'homme du 19ème siècle qu'était WALLON :

> *"Aucun contemporain n'aura mieux réalisé le type parfait du vir probus que ce brave homme. . . "*

Honnête, probe, vertueux ; c'est aussi la description de WALLON faite par L'Echo de Paris dans un article du 27 février 1925 :

> *"La vie du constituant de 1875 ne fut qu'un long commentaire du mot de MONTESQUIEU :*
>
> *"La République est fondée sur la vertu".*
>
> *C'est la vertu chrétienne qu'Il faut entendre ici non point nulle autre. "*

N'est-ce pas l'image que nous ont donnée les romans français du 19ème siècle (de BALZAC ou ZOLA) des universitaires de leur temps : des hommes probes, désintéressés, savants et de mœurs pures. Ceux-ci, il est vrai, dans un siècle qui évolue du romantisme au naturalisme, sont restés attachés à une culture immuable, fidèle au classicisme : WALLON, comme VILLEMAIN, SAINT MARC-GIRARDIN, etc. Cependant, WALLON a montré à ses contemporains plus de personnalité que la plupart des universitaires, il s'est fait un nom parmi les hommes politiques.

Nous avons voulu montrer, dans notre étude, que WALLON était de son siècle, par les traits de caractère que nous venons de rappeler, mais aussi par l'importance qu'il attache à la famille : les lettres en témoignent : et à ce sujet nous pouvons rapprocher cette correspondance de celle d'un homme politique du 19ème siècle de grande envergure : REMUSAT. WALLON l'appréciait beaucoup et quand paraît sa correspondance, il publie au Journal des Savants, à partir de 1884, toute une série d'articles sur cette publication ; et WALLON écrit, entre autres, à propos de la correspondance de jeunesse :

> *"L'intérêt du livre est dans la variété des scènes qu'il met sous les yeux du lecteur, c'est une conversation animée sur les objets du jour, on voit les événements se succéder et les personnages parler, agir, comme si l'on vivait avec eux dans le temps même et qu'on fût dans la confidence. " Ce qu'on se plaît surtout à entendre, c'est cette mère, d'une intelligence vive et d'un cœur si aimant, qui dirige, sans qu'il y paraisse, ce fils qu'elle a formé avec tant de sollicitude. C'est ce fils, au début d'une carrière, gardant à travers les vicissitudes des temps, et les transformations de la société, cet esprit toujours libéral qu'il montre ici dans sa première ferveur."*

Ne pouvons-nous pas en dire autant de la correspondance de WALLON, si vivante dans la variété des scènes. Le rôle de Mme WALLON, avec les différences de milieu d'éducation (Mme REMUSAT était formée à la politique et très cultivée, tandis que Mme WALLON parle avec son cœur surtout à son fils).

Le contexte est presque le même : la correspondance est entre Paris et la province (Toulouse), Charles de REMUSAT est alors étudiant au Collège de France et à la Faculté des Lettres et, comme WALLON, il fait part à ses parents de ses découvertes, de l'évolution de ses opinions politiques, le développement de son esprit critique, pour la littérature, etc. Il parie de son admiration pour CHATEAUBRIAND, VILLEMAIN, etc.

REMUSAT a sans doute plus de fougue, plus d'ambition, et, étudiant, il s'engage déjà dans l'action politique, mais si H. WALLON prend plaisir à lire *"les heureux commencements de l'homme éminent et aimable qu'il a connu"*, la correspondance WALLON est aussi pour nous un plaisir et un moyen de connaître notre personnage, tout au moins le fondement de ses idées et de connaître son siècle que nous n'avons pas connu.

WALLON dit, à propos de M. et de Mme REMUSAT :

"M. et Mme de REMUSAT étaient également hostiles aux ultras de droite et de gauche et leur fils partageait leur manière de voir, tout en inclinant beaucoup plus vers la gauche, ce qui met de la diversité dans l'échange de leurs vues."

N'était-ce pas le cas des parents WALLON et de l'étudiant H. WALLON aussi ?

WALLON ajoute à propos de M. de REMUSAT : *"Le père paraît peu dans la correspondance : il est l'autorité."*

Nous pourrions en dire autant de M. WALLON.

Si la famille est une institution beaucoup plus respectée au 19ème siècle que de nos jours, elle l'est encore plus particulièrement chez H. WALLON : il la défendra toujours. Par exemple : le 18 novembre 1890, WALLON intervient au Sénat sur le code d'instruction criminelle : c'est au nom du droit de la famille qu'il prend la parole :

> *"Le fils ne peut pas être témoin contre son père. Mieux vaut laisser un crime impuni que d'imposer à un fils l'éternel regret d'avoir causé la mort ou le déshonneur de son père. "*

Nous pouvons dire aussi que le patriarche WALLON a su transmettre à sa descendance cet amour de la famille : une lettre de Henri WALLON (fils) après la mort de son père à Louis HAVET, président de l'Institut et fils de l'ami de WALLON, exprime ce sentiment. Henri dit à propos d'Henri-Alexandre WALLON, son père :

> *"Toute la joie de sa vie fut constamment dans les siens."*
>
> *"Il exprima ce sentiment en constatant l'union parfaite qui n'avait jamais cessé de régner entre tous les membres de sa famille sans exception. . .*

La modestie de mon père lui défendait d'avouer que c'était à son chef que sa famille devait ce mérite ; mais nous sentions bien que sa présence à notre tête, manifestée par une bonté constamment agissante jusque sur les plus petits, maintenait cet accord parfait entre tous.

Nous aurons à cœur de perpétuer son action et sa mémoire qui a été et qui sera celle d'un homme de bien, d'un bon citoyen et d'un chrétien fidèle, auquel aujourd'hui qu'il n'est plus, la France entière, sans acception de parti, rend un public hommage unanime, pour avoir voulu pour son pays l'union qu'il a réalisée dans sa famille."

Il serait intéressant de voir parmi les descendants l'influence de l'ancêtre Henri-Alexandre WALLON : sûrement très marquante. Nous pouvons parler aussi de son petit-fils Henri WALLON : un grand psychologue spécialisé dans la psychologie de l'enfant, mais d'opinion politique très différente puisque communiste ; aussi, dans un entretien avec Francis COHEN (Revue de l'Enfance de janvier 1968, revue fondée par H. WALLON), le petit-fils décrit son grand-père avant tout comme un libéral :

Francis COHEN : "Si je puise dans les souvenirs de mon enfance à laquelle vous avez été mêlé, vous étiez pour moi un des chaînons vivants avec le passé : votre parenté avec le fameux amendement WALLON ; un des premiers liens dont j'ai eu conscience entre l'histoire apprise et les hommes."

Henri WALLON *: "Mon grand-père était un catholique très libéral. Il avait été l'élève de MICHELET. Celui-ci l'avait désigné pour lui succéder quand il fut relevé de sa chaire. Il entra dans la vie politique par l'abolition de l'esclavage : il avait été l'un des secrétaires de la commission présidée par SCHŒLCHER. Il fut député de la Guadeloupe, puis député du Nord. Catholique, il fut contre la loi FALLOUX. Il démissionna quand on exclut la Montagne de l'Assemblée Nationale. Il déclara dans sa lettre qu'élu du Suffrage universel, il ne pouvait continuer à siéger quand celui-ci était violé. Pendant tout l'Empire, il se tint à l'écart. Il mit ses deux fils au collège Sainte Barbe*[104]*, l'école des protestataires. Vers la fin de sa vie, il inclina vers la droite à cause de la Commune. "*

[104] D'après le Larousse du 196 siècle : Collège Ste-Barbe : Institution Indépendante de l'Université, mais pas catholique ; but de moralité, de haute éducation, haut niveau d'étude et accès très difficile.

BIBLIOGRAPHIE

I. MANUSCRITS

A - Archives Privées.

- Recueil de lettres des descendants de WALLON : de 1810 à 1842 ; de 1870 à 1880 ; (restent à dépouiller plus de 400 lettres de la correspondance entre H. WALLON et l'abbé RARA).
- Fonds St-Sulpice : 24 lettre de WALLON à DUPANLOUP.
- Fonds d'Archives privées déposés aux Archives Nationales :

  114AP 2, dr 3 : lettre à V.DURUY (1887) 114AP2, dr 4 : lettre à V.DURUY (1889) 114AP 2, dr 8 : condoléances à Mme DURUY (1901) 1512P35 : lettre et carte à P. DESCHANEL (l 899) 160AP7 : lettre à Mgr DONNET (20 mai 1854) 87AP7 : 19 lettres à T.SIMON et l à Mme (1861-1891).

  A signaler dans : 42AP269 : correspondance avec GUIZOT (1859-1860) : il s'agit d'une lettre de J. WALLON (et non d'Henri) à GUIZOT. Celle-ci n'est signée que WALLON, l'écriture est différente et il parle d'une libelle contre COUSIN dont l.WALLON est l'auteur et non H. WALLON.

B - Archives Nationales .

- Pour la carrière universitaire :

  F^{17} 21.880: 4 dossiers H.WALLON.

  F^{17} 4178. 4179 : pour le passage de WALLON à l'Ecole Normale Supérieure.

  F^{17} 7647 : pour WALLON professeur à Louis-le-Grand.

  F^{17} 7663 à 7665 : pour WALLON professeur au Collège Rollin.

- Pour la carrière politique :

  dossiers élections : C 1329, dossier 181, Guadeloupe 1848.

  C 1333, A. 185, Nord (1849). C 3453, Nord (1871).

  dossiers sur les sessions - documents relatifs à l'Amendement WALLON et aux lois sur l'Instruction Publique : C 3129 - dr 1192 à 1206 C 3137 C 3140 C 3161 dr 381.

C - Archives du Département du Nord.

M 28/15 : élections de mai 1849 - recensement général des vote s.

M 31/2 : élections de février 1871 : procès-verbal du recensement général des votes.

D - Manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

- Lettres à DUPANLOUP :

  ANF13 042 ANF 24.480 : à E.HAVET l 3079 24.508 : H.WALLON père et fils 13.338 24.540 : à L.HAVET 24.428 24.709 : pour H.WALLON (fils) 24.462 25.051 : ANF 22.042

E - Bibliothèque de Valenciennes :

Suppléance adressée en avril 1794 par Pierre-Joseph WALLON aux Echevins de la ville de Valenciennes en vue d'obtenir l'autorisation d'enseigner en sa maison et en ville.

Il - IMPRIMES.

A - Ouvrages d'Henri WALLON.

l) Série Histoire :

Faculté de droit de Paris : 1836.

- thèse latine : Qualis fuerit apud veteres ante Christum de animae immortalitates doctrina. B.N. R 53.843, Faculté des Lettres de Paris, 1837, in 8°.
- Du droit d'asile : thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris, 1837.
- Thèse pour la licence : Jus Romanum.
- Histoire de l'esclavage dans l'Antiquité : 3 vol. in 8°. 2 éditions : 1847, Hachette. B.N. (Z renan 7505 : 1879 pour Hachette
- De l'esclavage dans les Colonies : pour servir d'introduction à l'histoire de l'esclavage dans l'antiquité, 1847, in 8°.
- L'Abolition de l'Esclavage : H.WALLON y a groupé dans un document imprimé : procès-verbaux, rapports et projets de décrets de la commission instituée pour préparer l'acte d'abolition immédiate de l'esclavage. 1848. Imprimerie Nationale.
- La Cryptie : explication d'un passage de PLUTARQUE sur une loi de Lycurgue (fragment d'une histoire des institutions politiques de la Grèce). Imprimerie P.DUPONT, 1850.
- Jeanne d'Arc (Grand prix GOBERT) : l volume in 4°. Firmin DIDOT (au moins 5 éditions). 2 volumes in 8°. HACHETTE (au moins 7 éditions). B.N. (L.de VINCKI 3057), 1860 ; 2 tomes en l volume in 8°. B.N.(RENAN 7506), 1867, in 8°. + une édition abrégée, in 12°.
- L'Insurrection des Paysans d'Angleterre en 1381 : Wicleff-Wat Tyler. 1863, in 4°.
- Richard II : Episode de la rivalité de la France et de l'Angleterre : B.N. (L.de VINCKI 2933-1864, 2 volumes in 8°. HACHETTE l édition 2934

- La Terreur : Etudes critiques sur l'histoire de la révolution française, 1870, in 8°. et 2 volumes in 12°, HACHETTE (2 éditions au moins).
- Saint Louis et son Temps : 1875, 2 volume s, HACHETTE, in 8°, au moins deux éditions.
- Saint Louis : 1878, MAME, l volume, in 8°. (au moins 4 éditions). 1880. 1887. B.N. in 8° (bl8 -206 E- 1892)
- Saint Louis : Grandeur de la France au Xlll^{ème} siècle.
- Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris avec le journal de ses actes : 1880-82, 6 volumes in 8°, HACHETTE. B.N. (M° L. Le Senne 3971) et (Lb41 - 4982)
- Le Tribunal Révolutionnaire : 10 mars 1793 - 31 mai 1795 : B.N. (Lb41 - 4982 bis). 1899-1900, 2 volumes, PLON.
- La Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793 ou la France vaincue par la Commune de Paris ; B.N.(Z Renan 7508) Paris 1886, 2 volumes, In 8°, HACHETTE. (Cb41 5109)
- Les Représentants du Peuple en mission et la Justice révolutionnaire dans les Départements en l'an II (1793-1794): B.N. (Lb41 - 5144) 1889-1890, 5 volumes In 8°, HACHETTE.

Préface : Le Gouvernement congressionnel, étude sur la politique américaine par W. WILSON: Paris, 1900, in 8°. B.N. (Pb 4320).

2) Série Religion :

- La Sainte Bible résumée dans son histoire et dans ses enseignements 1867, 2 volumes in 12°, HACHETTE, deux éditions. B.N. A 117494 1854 (Ancien Testament) 1879 (Nouveau Testament) B.N. A 1-3665. Edition de 1867.
- Les Saints Evangiles : traduction tirée de BOSSUET avec des réflexions prises du même auteur. 1855 F.DIDOT 1863 2 volumes in 8°, LECLERC.
- Les Saints Evangiles mis en ordre par H.WALLON : B.N. A 11750 1853 B.N. A 12278 1863, in 8°.
- Epîtres et Evangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année : Extraits des traductions de BOSSUET, mises en ordre, complétées et accompagnées de notes prises en partie du même auteur : B.N. A 11748 1857, in 8°, HACHETTE, 1865, 1867, in 8° 1868
- Mémoire sur les années de Jésus-Christ : 1858, in 4°.
- De la croyance due à l'Evangile : Examen critique de l'authenticité des textes et de la vérité des textes évangéliques : B.N. D 54 771 1858, in 8°, LECLERC B.N. D 56 118 1866

- L'autorité de l'Evangile, examen critique de l'authenticité des textes et de la vérité des récits évangéliques : 1887, l volume, in 12°, DIDIER-PERRIN.
- La Vie de Jésus et son nouvel Historien : in 12°, HACHETTE. B.N. H 19588 1864, in 16° (2 éditions).
- La Nouvelle Vie de Jésus du Docteur Strauss : B.N. H 19582 Paris, 1865, in 18°.
- Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ selon les quatre Evangélistes : 1902, l volume in 12°, HACHETTE. en latin : B.N. H'19 585 1866, In 12° H 19 586 1871 H 19 557 1872 en français : B.N. H 19 590 1865 H 19 593 1872 H 19 594 1873
- Abrégé de l'Histoire Sainte, Ancien et Nouveau Testament (petit catéchisme) : B.N. H 19 579 1866, in 18° H 19 580 1877,1 volume in 16°, HACHETTE.
- Petite Histoire Sainte : Ancien et Nouveau Testament : B.N. H 19 583 1869, in 18°, HACHETTE 1873 H 19 581 (Bibliothèque manuscrite des écoles primaires -3ème partie : Histoire Sainte de Notre Seigneur Jésus-Christ autographiée pour exercer à la lecture des manuscrits, extraits de l'abrégé de l'Histoire Sainte) - sans date - in 8°, HACHETTE.

3) Série Géographie :

- Géographie politique des temps modernes : 1838, 2 parties en l volume in 12°, CHAMEROT, Cahiers de géographie historique, cours de seconde. B.N. G 20 602 etc.
- Géographie politique de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution de 1789 : 1ère partie : DURUY. 2ème partie : WALLON B.N. G 20 603 1840, l volume in 12°. B.N. G 20 610 1847, 2 volumes in 12°. Cahiers de géographie historique, cours de rhétorique.
- Atlas des Villes de la Belgique au XVIème siècle : B.N. (Gr fol. M 96), 1884, Bruxelles. Commentaire de WALLON pour la ville de Valenciennes.

A signaler :

Dans de nombreux catalogues bibliographiques (B.N. ; dans le livre de MM.CHASTENET, GERBOD), une confusion avec J. WALLON, philosophe catholique ; c'est lui, et non H. WALLON, qui serait l'auteur des ouvrages suivants :

"De l'Enseignement", "M.COUSIN : Sa vie et ses ouvrages"(1855) et rédacteur dans la Revue de l'Ordre Social de : "La Presse de 1848 ou revue critique des journaux publiés à Paris depuis la Révolution de février jusqu'à fin décembre", Paris, 1849 (extrait du Bulletin de Censure). "Le Clergé de 1789" (1876).

4) Discours d'Henri WALLON : Député : Extraits du Moniteur Officiel :

- Proposition sur la mort civile : 1er décembre 1849.

- Projet de loi relatif à l'Instruction Publique : 19 janvier 1850.
- Discours électoral "aux Citoyens de Valenciennes" et "aux Citoyens du département du Nord" : Paris, 15 mars 1848, Imprimeries de A.PRIGNET à Valenciennes

Extraits du Journal Officiel :

1871

- déclare avoir voté pour les préliminaires de paix.
- propose une modification au règlement en ce qui concerne les pétitions (qui est renvoyée en commission).
- dépose les propositions de loi relatives au conseil supérieur de l'Instruction Publique, à la reconstitution civile de Paris.
- rapport sur les propositions de loi tendant à la reconstruction de la maison de M.THIERS.
- sur le projet de loi relatif aux moyens de suppléer aux actes de l'état civil incendiés à Paris.
- sur le projet de loi relatif à la nullité des actes de l'état civil Inscrits à Paris pendant la Commune.

1872

- proposition de loi sur le vote obligatoire.
- rapport sur la réorganisation des actes de l'état-civil dans les départements de Paris.
- le rôle des conseillers généraux dans les circonstances exceptionnelles.
- l'état-civil de Paris.

1873

- rapport sommaire sur une proposition concernant l'abolition de l'esclavage par l'Espagne.
- parle sur une demande d'ajournement d'une proposition de loi relative au conseil supérieur de l'enseignement.
- sa lettre à l'occasion du vote sur la proposition de loi sur la colonne Vendôme.
- parle sur le budget de l'Instruction Publique.
- membre du conseil supérieur de l'Instruction Publique.

1874

- organisation du service religieux dans l'armée.

- nouveaux Impôts.
- budget Instruction Publique.
- proposition Casimir PERIER : relative aux pouvoirs publics.
- cinquième centenaire de Pétrarque : son discours.

1875

- pouvoir public : article additionnel.
- amendement.
- sur le Sénat.
- Ministre de l'Instruction Publique.
- Liberté de l'enseignement.
- budget des députés.
- discours à la distribution des prix du Conservatoire national de musique et de déclamation.
- discours à la séance d'ouverture du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique.
- discours à la séance annuelle des Inscriptions et Belles-Lettres .
- demande d'ajournement de la discussion sur la levée de l'état de siège dans les départements.
- recrutement de l'armée.
- discours à la distribution des prix de l'union scolaire de Sceaux.
- nommé Sénateur.

1876

- collation des grades.
- retraite : enseignement primaire.
- élection sénatoriale du Doubs.
- budget.
- discours sur M. GUIGNIAUT.

1878

- amendement au projet de loi sur l'état de siège : rejet.

1879

- parle sur le projet de résolution de l'article 9 de la Constitution .
- question au ministre de l'Instruction Publique.

1880

- discussion du projet de loi relatif au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique.
- les conseils académiques.
- sur la liberté de l'enseignement supérieur.
- sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Sénateur : Extraits du Tournai Officiel.

19 juillet 1876 loi relative à la collation des grades.

24 janvier 1880 projet de loi relatif au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique et aux Conseils académiques.

27 juin 1882 la démolition des ruines des Tuileries.

24 juillet 1884 discussion du projet de résolution tendant à la révision partielle des lois constitutionnelles.

25 juillet 1890 interpellation adressée au Ministère de l'Intérieur sur quelques arrêtés du Préfet de la Seine relatifs à la dénomination des rues de Paris.

8 juillet 1891 interpellation sur l'inauguration à Paris de la statue de Danton pour le 14 juillet.

30 mars 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels et le repos du dimanche.

8 mars 1893 question adressée à M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, sur l'affichage des discours et motions parlementaires.

25 mars 1893 observations présentées au cours de la discussion du budget du Ministère de l'Instruction Publique sur l'enseignement classique et moderne.

9 juin 1894 discours de M. H .WALLON, président de la commission de la fête de Jeanne d'Arc sur le contre-projet de MM. LE ROYER, DEMOLE, RANG, etc.

19 novembre 1895 sur la proposition de loi tendant à modifier plusieurs articles du code d'instruction criminelle, notamment l'article 269.

8 juillet 1896 sur le projet de loi relatif à la Constitution des universités.

14 mars 1900 réforme du baccalauréat.

12 juin 1901 sur le contrat d'association

11 décembre 1901 abrogation du chapitre 1er du titre III de la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement.

10 Juillet 1902 plan d'études secondaires.

24 octobre 1902 abrogation de la loi du 12 juillet 1875.

8 novembre 1902 sur l'enseignement supérieur.

29 novembre 1902 projet de loi tendant à réprimer le fait d'ouverture ou de tenue d'un établissement sans autorisation.

27 juin et 1er juillet 1903 construction d'offices des maisons d'école.

13 novembre 1903 abrogation de la loi du 15 mars 1850.

13 janvier 1904 les droits du Sénat en matière de lois de finances.

juillet 1904 suppression des congrégations enseignantes.

Doyen du Sénat : Discours d'ouverture :

14 janvier 1896
11 janvier 1898
9 janvier 1900
8 janvier 1901
13 janvier 1903
12 janvier 1904

Académicien : Communications

- mémoires sur les années de Jésus-Christ. Extrait du tome XIII, 2e partie des (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Paris, 1858, in 4°.

Notes :

B.N.Vp 26011

- mémoires sur la détermination du temps au Moyen-Age par le jour de l'entrée du soleil dans les signes du zodiaque à l'occasion de l'historien Joncher de Chartres. Paris, imprimerie impériale, 1864, in 4°.
- extrait du Tome XXIV, 2ème partie des mémoires présentés à l'Académie par divers savants.
- La bataille de Rosebecque, tome VIII, pp. 5-14.
- La chute de Richard II, tome XIX, pp. 24 9-2 6 2.
- L'insurrection des paysans d'Angleterre en 1381, tome VII, pp.215-225.
- Nom et nationalité de J. d'Arc, tome-X, pp.423-31.
- Inauguration du musée du Bardo, tome XXXII, P.181.
- La mission Foureau au lac Tchad, tome XLIV, P. 675.

Observations :

- bulletins blancs, tome XX p. 14 et tome XXII p. 204.
- la cohorte dans la passion de Jésus, tome XII, P. 88.
- Deus, tome III, p.89.

- L'immortalité de l'âme chez les Hébreux, tome XVII, p.151.
- Le monothéisme des Phéniciens, tome III, p. 91.
- Le monothéisme des Sémites, tome III, p. 73.

Discours :

- en prenant le secrétariat, tome l, 4ème série, p. 7.
- à l'occasion de son cinquantenaire, 1950, p. 601.
- rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les travaux des commissions ou publications de cette académie.

Eloges académiques : reliés, Paris, 1882, 2 vol.in 16°, HACHETTE.

- le comte A.BEUGNIOT
- Charles MAGNIN
- Stanislas JULIEN
- J.D. GUIGNIAUT
- Vicomte Emile de ROUGE.

Mémoires de l'Académie :

Notices historiques sur la vie et les travaux de :

Abel BERGAIGNE	1896
M. le Comte Arthur BEUGNIOT	1873
Charles Marie Vladimir BRUNET de PRESLE	1904
Armand Pierre CAUSSIN de PERCEVAL	1880
Ambroise Firmin DIDOT	1886
Charles Albert Auguste Eugène DUMONT	1893
Inauguration du monument élevé à la mémoire de Victor DURUY à Villeneuve-St-Georges	1900
Emile EGGER	1889
Louis Léon César FAIDHERBE Inauguration de la statue du général FAIDHERBE à Lille	1896
Alexandre Charles GERMAIN	1891
Jean Daniel GUIGNIAULT	1876
Jean Barthélémy HAUREAU	1897
Aignan Stanislas JULIAN	1875
Edmond Frédéric LE BLANT	1900
Edouard René LEFEBVRE-LABOULAYE	1887
Charles LENORMANT	1878
Henri Adrien PREVOST de LONGPERIER	1885

Auguste Siméon LUGE	1901
Charles MAGNIN	1874
MARIETTE-PACHA	1883
Thomas HENRI-MARTIN	1884
Jacques Marie Joseph de MAS LATRIE	1899
Louis Ferdinand Alfred MAURY	1894
Joseph NAUDET	1879
M .PASTEUR	1904
(Discours prononcé à l'inauguration du monument	
par H .WALLON, président du Conseil de l'Institut Pasteur)	
M.PAULIN-PARIS	1882
Centenaire de l'élection de QUATREMERE	
de QUINCY à l'Institut	1903
M. Jacques Adolphe REGNIER	1902
Charles Alphonse RENIER	1890
Jean-Baptiste de ROSSI	1895
Vicomte Emmanuel de ROUGE	1877
Thomas Louis Marie Eugène de ROZIERE	1898
L.F.J. CAIGNART de SAULCY	1881
Centenaire de Augustin THIERRY à Blois	1895
Joseph Natalis de WAILLY	1888

Professeur :

- Distribution des prix du collège (Rollin) municipal, discours prononcé par M.WALLON, 17 août 1843. B.N. Rp WALLON 14 033 in 4°.
- Cours d'histoire moderne, 2ème semestre, professeur suppléant, M.WALLON. Faculté des Lettres de Paris. Leçon d'ouverture, 9 juin 1846. B.N. G 30 642 in 8°.
- Cours d'histoire moderne. Leçon d'ouverture par M. WALLON. Faculté des Lettres de Paris. 8 janvier 1850. B.N. G 30 643 in 8°, 16 p.

Dans les catalogues de la B.N. figure :

- rapport du conseil départemental de l'Instruction Publique sur la situation de l'instruction primaire dans le département du Nord, de WALLON (il ne s'agit pas d'H. A.WALLON).

Ministre :

- Discours par le ministre de l'Instruction Publique, distribution des prix du concours général, 9 août 1875.

- Discours prononcé par M. H.WALLON, ministre, à la réunion des délégués des sociétés savantes des départements à la Sorbonne, le 3 avril 1875. J. 0., 4 avril 1875.

5) Articles de journaux écrits par H.WALLON :

Dans le Journal des Savants : articles sur :

Alexandre 1er et Napoléon	1894
Alliance autrichienne	1895
Bonaparte et le Directoire	1903
Charles VIII	1869
Charles Jourdain	1888
Conversion de l'Angleterre par les moines	1868
Correspondance de M. de Rémusat	1884-85-86-87
Correspondance du Maréchal Davout	1897
Dernier bienfait de la monarchie par le duc de Broglie	1902
Diplomatie française au 16ème siècle	1900
Entrevue de François 1er avec Henri VIII	1899
Les esclaves chrétiens	1876
L'Europe et la Révolution française	1878, 1894
Les événements de 1709	1904
Frédéric II et Louis XV	1885
Frédéric II et Marie-Thérèse	1883
Henri de Valois et la Pologne	1867
Histoire ancienne de l'Orient	1869
Histoire des Grecs	1887, 1889
Histoire des Princes de Condé	1993
Histoire des Romains	1879, 1882, 1886, 1887
Histoire et mémoires	1881, 1882
L'isthme et le Canal de Suez	1901
Jean de Witt	1884
Louis XIII et Richelieu	1876
Lunéville et Amiens	1904
Marie Stuart	1877, 1890, 1891
Marie-Thérèse	1888
Marine des Anciens	1880
Maurice de Saxe et Marquis d'Argenson	1992

Mémoires de Saint-Simon	1886, 1889, 1895, 1896, 1898, 1899, 1901, 1902
Mémoires du Général Marbot	1891, 1892
Œuvres de Saint François de Sales	1894, 1895, 1896, 1897, 1900, 1901, 1902
Paris pendant la Terreur	1898
Le Régent - l'abbé Dubois et les Anglais	1900
Le Roi de Rome	1897
Saint Vincent de Paul	1890
Jeanne d'Arc	1860

Dans Le Correspondant :

- Histoire de la question de l'exégèse hétérodoxe allemande ; école rationaliste, école mystique, système légendaire de M.RENAN ; de l'authenticité des Evangiles. 25 mai 1859
- Vérité des récits évangéliques ; les miracles ; les miracles et la raison ; doctrine panthéistique sur la question et de la possibilité des miracles. Le miracle et l'histoire. Influence du panthéisme sur l'esprit historique. Vérité des récits évangéliques ; caractères traditionnels de l'apologie chrétienne sur cette question. Principaux résultats de ces recherches. Du dernier résultat de la science. Conclusion. 25 octobre 1859.
- Observations sur un mémoire de M. E. RENAN lues à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. H.WALLON. 25 août 1859.
- Histoire de la religion chrétienne au Japon depuis 1598 jusqu'à 1651, comprenant les faits relatifs aux 250 martyrs béatifiés le 7 juillet 1867 par Louis Pages Douniol, 1869. Article de H.WALLON. 25 janvier 1870.
- Abolition de l'esclavage par M.Auguste COUSIN, article de H.WALLON. 25 novembre 1861.
- La Terreur, par H.WALLON. 10 mars 1870.
- Les préliminaires de la Terreur le 20 juin ; le 10 août. Les journées de septembre 1792. Le 21 janvier. Le 31 mai 1793.
- Une théorie de la Terreur, la guillotine, la société française sous la Terreur. Le vandalisme révolutionnaire. 25 mars 1870.
- Paris en 1793 et en 1794 : la rue, le club, la femme. 25 avril 1870.
- Les prisons de Paris. 25 décembre 1871, 10 février, 10 mars, 10 mai 1872.

- Jeanne d'Arc. Procès de sa condamnation, traduit du latin et publié intégralement pour la première fois en français par M.VAL-LET de VIRIVILLE. Article de H.WALLON, 25 décembre 1867
- Les deux procès de la condamnation, les enquêtes et la sentence de réhabilitation de Jeanne d'Arc, mais pour la première fois en français, d'après les textes latins originaux officiels, avec notes, notices et introduction par E. OREILLY. Compte-rendu par H.WALLON, 10 septembre 1868
- VINCENT (Alexandre Joseph), mathématicien français. Nécrologie par H WALLON, 10 février 1869.

Nous pouvons remarquer que les articles de WALLON sont surtout écrits sous l'Empire, et de nombreux articles, inspirés par la Commune sur la Révolution française, mais écrits avant 1875. Après 1875, le rôle joué par WALLON dans la Constitution lui ferme les portes du Correspondant. Il se sépare à ce moment-là de ses amis du Correspondant : de BROGLIE etc. Il continue pourtant à écrire au Journal des Savants.

B - Biographies sur H.WALLON.

- A l'Ecole Normale Supérieure : annuaire de l'Ecole Normale (1878-1942) ANENS. Nécrologie de M.WALLON par CROISET.
- A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : A l'occasion du cinquantenaire de M. H.WALLON : 1850-1900. Remise de médaille et remerciements d'H. WALLON.
- XCI^{ème} anniversaire de la naissance de M. H WALLON, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Allocution du Président Philippe BERGER, séance du 26 décembre 1902.
- Discours de L.HAVET sur H.WALLON, séance du 18 novembre 1904.
- Biographie : notice historique sur la vie et les travaux de M.Henri-Alexandre WALLON par M.Georges PERROT, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance du 17 novembre 1905.
- Au Sénat : Eloge funèbre par M.FALLIERES, président du Sénat, Journal Officiel de novembre 1904.
- Grand Dictionnaire Universel du 19ème Siècle par P. LAROUSSE.
- Le Vapereau.
- La France Contemporaine : tome III de Clément DELTOUR (un passage biographique sur WALLON. DELTOUR : ami et adjoint de WALLON ministre).
- Dictionnaire des Parlementaires français : ROBERT et COUGNY.

A signaler :

- Dictionnaire biographique des Hommes du Nord (1894) de CRANOY (ne fait pas mention d'H. WALLON).
- Articles de journaux contemporains ou revues sur WALLON. Sur l'ensemble de sa vie : nécrologie :
    - Aurore : 15 novembre 1904.
    - L'Eclair : 14 novembre 1904.
    - Le Soleil : 14 novembre 1904.
    - Le Rappel : 15 novembre 1904.
    - Le Petit Journal : 14 novembre 1904.
    - Le Siècle : 15 novembre 1904.
    - Portraits des hommes politiques de la IVème République de J. CLARETIE (ancien élève de WALLON à la Sorbonne) : journal démocrate.
    - L'Illustration.

Sur différents moments importants de la vie de WALLON :

Pour la 2ème Partie :

- Revue de l'Instruction Publique (1842-1870). Le Journal général de l'Instruction Publique.
- Revue de la Société antiesclavagiste de France, numéro de juin 1902.
- Revue de l'Œuvre des Ecoles de l'Orient, année 1856.
- Revue du Monde catholique (1862) à propos de la lutte RENAN-WALLON.
- Le Temps : RENAN et WALLON en concurrence pour un siège à l'Académie Française. Problème de l'élection au Sénat de WALLON. L'Amendement.

Pour la 2ême et 3ême Parties :

- Le Temps (voir ci-dessus).
- Le XIXème Siècle : journal républicain.
- L'Univers : journal catholique de VEUILLOT.

Sur l'Amendement et la Constitution :

- L'Illustration	1875
- Le Journal Illustré	14 février l875
- Le Siècle	24 février 1875
- Le Bien Public	février 1875
- La Gazette de France	février 1875

- L'Union	février 1875
- L'Opinion Nationale	février 1875
- La République Française	février 1875
- Le National	
- La Revue de Paris	1er février 1875
- La Revue des Deux Mondes	15 avril 1875, 1er août 1900

Journaux du Nord :

- Impartial du Nord : journal républicain "avancé". Rédacteur en chef : Ch.DELESCLUZE à Valenciennes.
- Messager du Nord (Lille) : journal avancé (républicain) intéressant surtout en 1850. Démission de WALLON à l'Assemblée. Défend les revendications ouvrières (dirigé par Alphonse BIANCHI).
- La Gazette de Flandres et d'Artois : journal des légitimistes et des catholiques.
- Le Courrier du Nord : journal modéré de Valenciennes.
- Revue de la Société Impériale d'Agriculture. Sciences et Arts de l'Arrondissement de Valenciennes (fondée en 1831).
- Revue Agricole et Littéraire du Courrier du Nord.
- Journal des Facultés catholiques de Lille.

Caricatures :

- Le Trombinoscope : (dépend du journal L'Eclipse), de TOUCHATOUT. Février 1875. Paris : imprimerie F.DEBONS.
- La Ménagerie Républicaine : périodiques sur différents hommes politiques comparés chacun à un amiral (pour la plupart très péjoratifs, sauf pour H. WALLON : le Castor), texte de Léo TAXTIL (suivi d'une notice biographique).
- Silhouettes d'histoire contemporaine: tome l, 1867. Recueil de journaux satiriques.
- Le Grelot : 28 février 1875 par Alfred Le Petit.
- Il Papagallo : (journal de Bologne), 28 février 1875.
- L'Eclipse : 6 mars 1875.
- L'Eclipse : 14 mai 1876.
- Don Quichotte : 29 juillet 1878, tome II, 1885-1891. Ch. GILBERT MARTIN.

Imprimés :

Ouvrages généraux :

- Charles de REMUSAT : Mémoires de ma vie. PLON. Paris, 1958.

- Mgr BAUNARD : Un Siècle de l'Eglise de France, 1800-1900.

Pour la Première Partie :

- J. SIMON : Mémoires des Autres (1890). Intéressant pour le chapitre : Un Normalien en 1832 ; vie à l'Ecole Normale Supérieure.
- V. DURUY : Notes et Souvenirs (1901). Ne mentionne pas H. WALLON.
- Gabriel MONOD : Les Maîtres de l'Histoire : RENAN - TAINE - MICHELET (1894).

Pour la Deuxième Partie :

Professeur :

- DUPOND-FERRIER : 3 siècles de la vie d'un collège (Louis-le-Grand) (1920). La vie quotidienne d'un collège. Tome II : du prytanée au lycée Louis-le-Grand.

Académie :

- GUIZOT : Lettres à sa Famille et à ses Amis, 1884. (GUIZOT et Mme Laure de Gasparin). Publié par André GAYOT, 1934. l lettre à H.WALLON.

Ses Œuvres :

- Saint Louis et son Histoire (H. WALLON) Abbé RARA.

Pour la Troisième Partie :

- Recueil des lois et actes du ministère de l'Instruction Publique (1848-1890).
- Mémoires du duc de BROGLIE (1870-1875). Paris, 1938, 2ème volume.
- Histoire de la Constitution du 25 février 1875, Louis BLANC, 1882.
- Combat Constitutionnel (1868-1886), Paris, 1893, J.J.WEISS.
- L'Assemblée Nationale de 1871, 2 volumes, 1904-1907, de MARCERE.
- L'Avènement de la République (1873-1875). Mémoires publiés par son petit-fils, 1934, Ch. CHESNELONG.

<u>Travaux :</u>

Journaux (postérieurs à WALLON) :

- Pour le cinquantenaire de la Constitution : Le Journal, 2 février 1925. Article : "Comment fut fondée la République", Fernand HAUSER. Echo de Paris, 27 février 1925. Article d'André de PONCHEVILLE. Revue de l'Enfance, n° l et 2 janvier 1968, 20ème année (fondée par H.WALLON petit-fils).

Ouvrages :

l) Ouvrages généraux :

- Georges DUPEUX : La Société Française de 1789 à 1960, A.Colin, 1965.

- L.GENET : Manuel de la classe de 1ère. L'Epoque contemporaine .
- R. REMOND : La Droite en France.
- La Vie Politique en France depuis 1789, Tome II 1848-1879. A.Colin, 1969.

2) Pour WALLON universitaire :

- J. CARON : Lettres - Ozanam - 1ères années à la Sorbonne (1841-1844).
- Ses œuvres : Alice GERARD : La Révolution Française, mythe et interprétations, 1789-1970 (1970).
- Paul GERBOD : La condition universitaire en France au 19ème siècle. Paris, PUF, 1966.
- Albert GUIGUE : La Faculté des Lettres de l'Université de Paris depuis sa fondation jusqu'au 1er janvier 1935.
- Jean MACE : La Ligue de l'Enseignement (1862-1870).
- PONTEIL : Les Grandes Etapes (1789-1964).
- A.PROST : Histoire de l'Enseignement en France au 19ème siècle. Coll.U.
- G.WEILL : Histoire de l'Enseignement en France (1802 -1920). Paris, Payot, 1921.

3) Ouvrages :

- BALLAND : De l'organisation à la restriction du suffrage universel en France. Réaction et Suffrage Universel en France et en Allemagne. Publication de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848.

4) IIIème République :

- Alphonse BERTRAND : Les Origines de la IIIème République (1871-1876). Histoire de la IIIème République. L'Enfance de la IIIème République (1870-1879). Rôle législatif et politique du Sénat sous la IIIème République. Thèse Montpellier, 1913.

5) Question religieuse et liberté de l'enseignement :

- Louis CAPERAN : Histoire Contemporaine de la laïcité française. 2 volumes.
- Georges COGNIOT : De l'Enthousiasme à la Conscience enchaînée, La Question scolaire en 1848 et la loi Falloux. Editions d'Hier et d'Aujourd'hui, 1948.
- A.DANSETTE : Histoire religieuse de la France contemporaine.
- A.FOUCAULT : La Société St Vincent de Paul, 1933.
- GADILLE : L'Episcopat Francais au 19ème siècle.
- GADILLE et MAYEUR : Les milieux catholiques libéraux en France. Continuité et diversité d'une tradition. (Rapport d'un congrès à Grenoble, 1971).

- M.HEBERT et A.CARNEC : La loi Falloux et la liberté de l'enseignement, 1953.
- LATREILLE et REMOND : Histoire du catholicisme en France : la période contemporaine.
- POUTHAS : L'Eglise et les questions religieuses en France (1848-1877). Cours ronéo. 1945.
- WEILL Georges : Histoire de l'idée laïque en France au 19ème siècle. 1925. Histoire du catholicisme libéral en France (1909).

-